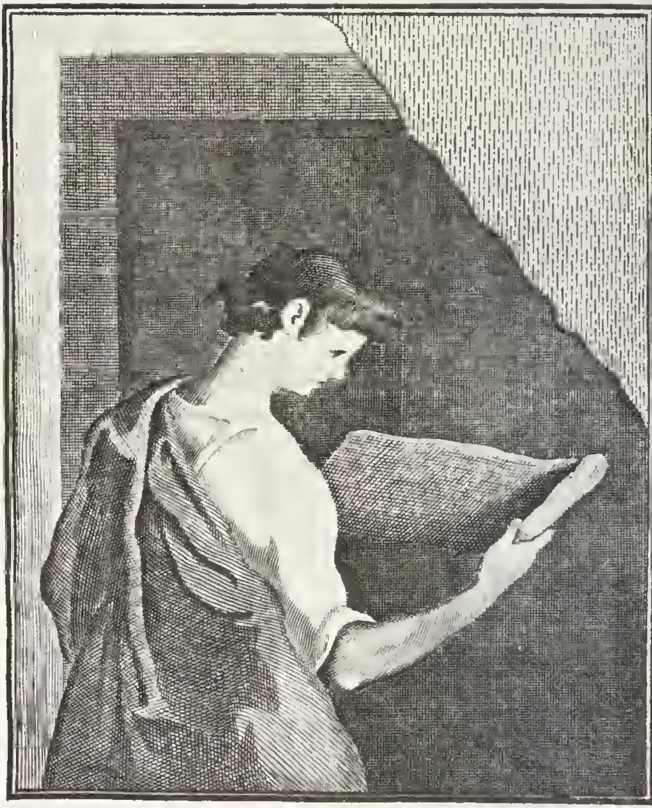

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1705unse_2

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

Des Sciençes & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Octobre 1705.

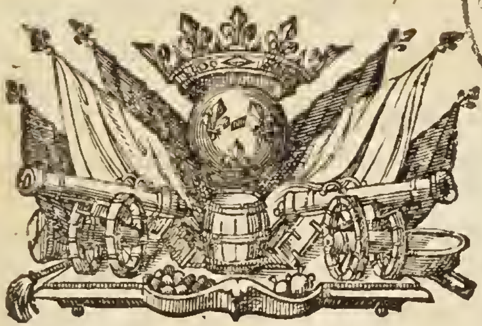

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCV.

Avec Privilege & Approbation.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1705.

ARTICLE CXLVI.

TROISI'EME INSTRUCTION Pastorale de Monseigneur l'Archevêque Duc de Cambray &c. contenant les Preuves de la Tradition sur l'infaillibilité de l'Eglise touchant les Textes. A Valenciennes chez Gabriel François Henry, Imprimeur du Roy & de Monseigneur l'Archevêque 1705. *in 12. pages* 740.

QUelques efforts qu'ayent fait les Jansenistes pour combattre directement la premiere Instruction de Mr. de Cambray, ils ont prudem-

ment jugé qu'ils ne devoient pas en demeurer-là, & ils ont esperé plus de succés des moyens indirects de la décrier. Parmi ces moyens familiers aux Novateurs, le plus ordinaire est de crier les premiers à la nouveauté. A les entendre le Sçavant Prélat hazarde un sentiment singulier, inconnu jusques à present; on lui demande deux ou trois témoins; il en produit une nuée & oppose au reproche de nouveauté, le sens clair des promesses contenuës dans l'Ecriture, & une chaine de Tradition non interrompuë depuis les Apôtres jusques à nous: on peut assurer qu'il a mis la verité dans un si grand jour, qu'il ne restera pas même au parti la consolation de trouver avant ces deplorables disputes, un seul Auteur d'un nom celebre dans l'Eglise qui favorise leurs prétentions.

Le Prélat commence par appliquer aux passages de l'Ecriture les solutions de ses adversaires. Jesus-Christ a promis qu'il enseigneroit avec l'Eglise tous les jours jusques à la consommation des siecles. Quel sera l'effet de cette promesse; si

l'Eglise avec laquelle JESUS-CHRIST enseigne, peut rejetter un Texte Catholique & adopter un Texte Heretique ? Seroit-ce enseigner les Fidéles d'une maniere digne de JESUS-CHRIST, & conforme à la promesse dont les Peres ont sans interruption enseigné le vrai sens.

Tradition depuis les Apôtres jusqu'au Concile d'Ephése.

Le Sçavant Archevêque ramasse en suivant l'ordre des siécles, tous les exemples qui prouvent l'infaillibilité de l'Eglise dans la qualification des Textes, & les Catholiques verront avec plaisir presque toutes les objections de ses adversaires tournées en preuves contre eux. Tertullien, Saint Athanase, Eusebe de Cesarée, Saint Basile & Saint Epiphane, Saint Hilaire, Socrate, Sozoméne, Theodoret, Sulpice Severe, Marius Victorinus, St. Ambroise, St. Jerôme, St. Augustin, St. Leon sont les témoins qu'il fait deposer sur le sens des promesses & sur l'authorité de l'Eglise. La conf-

tance de l'Eglise à maintenir le choix qu'elle avoit fait de ce mot si odieux aux Ariens, *consubstantiel*, marque bien clairement qu'elle ne craignoit pas de se tromper dans l'usage des termes les plus propres à exprimer la foi; ce qui se passa à Rimini le marque encore plus clairement. L'opposition de ce faux Concile avec le Concile legitime de Nicée, ne consiste point dans ce qu'on nomme la question de Droit; les Peres de Rimini croyoient la Divinité de JESUS-CHRIST & prétendoient la proposer aux fidéles dans le vrai sens de la revelation, ils n'étoient differens des Peres de Nicée que sur la prétenduë question de fait. Toute leur opposition ne roule que sur des Textes. Le vrai Concile ne se trompe point sur la parole; c'est par le discernement de la parole qu'il sauve la foi: le faux Concile au contraire se trompe sur la parole, & c'est par cette erreur sur la parole, c'est à dire sur la qualification des anathematismes captieux suggerez par Ursace & Valens: c'est, dis-je, par cette erreur sur la paro-

le qu'il eſt ſur le point de rendre le monde entier, impie & blaſphemateur.

Mais l'Egliſe ne tombe point dans l'erreur ſur le fait où une ſi nombreuſe Aſſemblée étoit tombée, elle juge ſainement de l'anathematiſme artificieux qui les a ſurpris, ils ſe retractent, & l'Egliſe regarde la condamnation de ce Texte où le venin étoit ſubtilement propoſé, comme auſſi importante à la foi que la défence du dogme decidé à Nicée, elle ne permet point de les ſeparer, ni de croire la déciſion de Rimini innocente.

Les illuſions ſe diſſipent auſſi aiſement que la verité ſe découvre, les Janſeniſtes ſe plaignent qu'on les ſoubçonne de vouloir combattre la foi, parce qu'ils veulent ſoûtenir qu'un pieux Evêque ne l'a point combatuë. Pourquoi, diſent-ils, ne nous ſera-t'il pas auſſi permis de la défendre, qu'à St. Athanaſe de défendre St. Denis d'Alexandrie, qu'à Didyme de défendre Origene? La réponſe eſt facile : jamais l'Egliſe n'a prononcé ſur les écrits de Denys

d'Alexandrie, elle n'avoit pas encore prononcé ſur les Livres d'Origene, quand Didyme tâchoit de le juſtifier ſans ſe rendre ſuſpect ; qui pourroit croire, ſi on ne le liſoit, que les Auteurs du parti ont oſé emprunter des Proteſtans la fauſſe explication du fameux paſſage de St. Auguſtin, où ce Pere dit, que les Conciles pleniers ſe redreſſent l'un l'autre ? Le Saint Docteur, comme la ſuite du Texte le monſtre, ne parle que des reglemens de diſcipline.

Il faut encore être tout à fait deſtitué de paſſages qu'on puiſſe objecter, quand on fait valoir contre l'infaillibité de l'Egliſe, ce que Saint Auguſtin dit de la diſpoſition d'un particulier, qui explique benignement les diſcours de ſon prochain, ou les ſentimens d'un Auteur prophane. A de ſi foibles objections le Prélat oppoſe des authoritez formelles de St. Auguſtin.

Tradition depuis le Concile d'Ephéſe juſques au Maître des Sentences.

Les exemples qui ſuivent, ſont en-

core plus marquez : on trouve d'abord celui de Neſtorius. Jean d'Antioche & les Evêques de ſon Patriarchat étoient exempts d'erreur ſur le dogme de l'Incarnation, (l'Auteur *de la défenſe des Theologiens* en convient au nom de ſon parti) ils étoient Orthodoxes & ne conteſtoient pas ſur le Droit, il ne s'agiſſoit entre eux & les Peres du Concile d'Ephéſe, que d'une queſtion de fait ſemblable à celle d'aujourd'hui. Le Concile avoit condamné les écrits de Neſtorius, les Orientaux en croyoient la doctrine pure & mal-entenduë par le Concile ; l'Egliſe n'exigea-t'elle de Jean d'Antioche & des Orientaux qu'un ſilence reſpectueux ? Ces Evêques ſi conſiderables par leur nombre & par leur merite, eurent-ils recours à la faillibilité de l'Egliſe dans ces queſtions ? L'Auteur de la défenſe demandoit des exemples qui prouvaſſent que l'Egliſe a commandé la ſouſcription des faits à ceux même que l'on ſçavoit en avoir des doutes bien fondez. Mr. de Cambray fait ſentir le ridicule de cette demande,

vie d'avec la parole empoiſonnée des Novateurs.

Voilà deux Conciles Generaux pour l'infaillibilité. En voici un troiſiéme qui l'établit encore plus formellement. Le cinquiéme Concile a toûjours fort embaraſſé le parti ; l'adverſaire de M. de Chartres auroit bien voulu nier l'Oecumenicité de ce Concile, il ne l'a pas oſé & s'eſt contenté d'inſinuer tout ce qu'il a crû plus propre à diminuer ſon autorité ; le poids de cette authorité eſt accablant. Le cinquiéme Concile n'a été aſſemblé que pour juger de trois Textes ; il prononce contre eux en diſant, *il a ſemblé bon au Saint Eſprit & à nous*, & en alleguant toutes les promeſſes pour appliquer ſon authorité infaillible au jugement qu'il faiſoit ſur les trois Textes. Si l'Egliſe n'eſt point infaillible & ne croit point l'être ſur les Textes, le cinquiéme Concile mentit viſiblement au Saint Eſprit en ſe vantant contre la verité connuë de prononcer en vertu des promeſſes, au nom du Saint Eſprit même ſur les trois Textes, à l'égard

desquels il sçavoit qu'il n'avoit pas le Saint Esprit & qu'il pouvoit se tromper ; il n'étoit donc pas un Concile Oecumenique. Voilà une extremité qui fera sans doute horreur à tout bon Catholique, voilà neanmoins le point décisif sur lequel il faut prendre parti ; si ce Concile est Oecumenique, on ne peut sans impieté hesiter sur ce point essentiel, il faut avoüer qu'il a decidé au nom du St. Esprit en vertu des promesses d'une absoluë infaillibilité sur le prétendu fait des trois Textes & toute la dispute sur le fait est finie ; si au contraire on veut contester à l'Eglise entiere l'Oecumenicité de ce Concile on renouvelle le Schisme, des défenseurs des trois Chapitres, & on attire sur sa tête les anathemes que le Concile a prononcez.

Au reste il paroît évidemment par la dispute sur les trois Chapitres, qu'au tems du cinquiéme Concile, personne ne revoquoit en doute l'authorité infaillible de l'Eglise dans la qualification des Textes. Les défenseurs des trois Chapitres pré-

venus que le Concile de Chalcedoine avoit prononcé ſur les trois Textes en queſtion, ne vouloient point qu'on pût recevoir cette déciſion; les défenſeurs du cinquiéme Concile avoüoient que ſi le Concile de Chalcedoine, dans les ſix premieres actions confirmées par le Pape Saint Leon, avoit décidé pour les trois Textes, on ne pouvoit plus revenir contre un tel jugement, mais ils ſoûtenoit que le Concile de Chalcedoine n'avoit jugé que des perſonnes de Theodoret & d'Ibas, que le cinquiéme Concile avoit le premier examiné leurs écrits & que ſa déciſion étant infaillible, il falloit s'y ſoumettre. S'ils avoient crû l'Egliſe infaillible ſur les Textes, leur diſpute auroit été inſenſée, les Schiſmatiques n'auroient pû alleguer la déciſion pretenduë de Chalcedoine comme un jugement qu'on ne pouvoit revoir & les défenſeurs du cinquiéme Concile auroient dû permettre un ſecond examen des Textes conteſtez, moyen plus court pour empêcher le Schiſme que tant d'autres employez par les Papes.

Personne ne s'avisa pour finir une si fâcheuse contestation, de dire que l'un & l'autre Concile avoit pû se tromper, c'est que personne ne le pensoit, ce prodige de subtilité si propre à éluder dans la pratique toutes les décisions de l'Eglise, étoit reservé aux derniers tems qu'oppose le parti à un exemple si decisif: des conjectures vagues & contradictoires, des suppositions démenties par les termes exprès que le Concile employe, un passage de St Isidore falsifié, le silence de Cassiodore qui a probablement écrit avant la confirmation du Concile, enfin les menagemens dont les Papes ont usé pour le faire recevoir. Plus cette condescendance á été excessive, moins elle peut servir à combattre l'infaillibilité, puisque les Papes Pelage I. & II. & St. Gregoire mettant tout en usage & poussant la tolerance jusqu'au dernier degré pour finir un Schisme dangereux, n'en sont jamais venus jusqu'à permettre qu'on révoquât en doute la décision du cinquiéme Concile sur ce qu'on appelle aujourd'hui le Fait.

Un beau paſſage du Pape St. Gelaſe & la diſcuſſion de ce que Saint Maxime & Anaſtaſe le Bibliothecaire ont dit en faveur d'Honorius, finit la Tradition des Peres. St. Maxime n'a prétendu juſtifier que l'intention d'Honorius. Quand même il auroit été plus loin, il écrivoit avant le ſixiéme Concile. Anaſtaſe ſe borne à excuſer la perſonne d'Honorius.

Arrêtons-nous & jettons un coup d'œil ſur cette longue ſuite de ſiécles les plus beaux de l'Egliſe : nous n'y remarquons aucune trace du ſentiment des Janſeniſtes ; aucun Auteur qui pour juſtifier ou pour défendre ſon maître, ſon ami ; ait eu recours à la faillibilité de l'Egliſe : tous ceux qu'allegue le parti, ont écrit avant que les Livres qu'ils défendoient, fuſſent condamnez par l'Egliſe, ou n'ont prétendu revoquer ſon jugement en doute qu'à l'égard des perſonnes ; au contraire nous voyons cette Egliſe toûjours certaine de l'exécution des promeſſes, exiger la condamnation des écrits herétiques avec la même in-

flexibilité qu'elle exige la condamnation des erreurs; un Concile refuser d'entendre la confession de foi de Theodoret, à moins qu'il ne dise Anatheme à Nestorius & à ses Ecrits; le cinquiéme Concile raporter au Saint Esprit ses décisions sur trois Faits dogmatiques; deux partis qui divisent l'Eglise, réünis dans ce principe, que ses décisions sur les faits dogmatiques sont infaillibles. De quel côté est la nouveauté? que les adversaires de M. de Cambray disent que la doctrine défenduë par l'illustre Prélat avec tant de force est inventée contre la creance universelle. Julien le disoit des veritez que défendoit St. Augustin. Mr. de Cambray répond avec St. Augustin: *pour éloigner les hommes d'un dogme très-veritable & très-ancien; vous leur faites un vain épouvantail d'une nouveauté imaginaire.*

Tradition des Theologiens.

Le Maître des Sentences, St. Thomas expliqué par ses disciples les plus fameux, Bannés & Cajetan,

St. Antonin, Silveſtre, Gerſon, Denys le Chartreux, Turrécremata, Bellarmin, Baronius, Latomus, Toſtat, Cabezudo, Canus, Stapleton, Suarez, les Cardinaux de Lugo, Palavicin & de Richelieu, Mr. Duval, les Peres Sirmond & Petau, Gabriel, Almain, Tannerus, Gretſer, Malderus, Viggers, Eſtius, Sylvius, Loüis de Carpo, Baneel, Neeſſen, Jean de St. Thomas, François de Bonne-eſperance, Kelliſon, Cunerus Petri, Herinx, Gonet, Contenſon, Le Pere Lupus, Calenus approbateur du Livre de Janſenius ſont les témoins que l'Auteur produit. Tout ſon ſyſteme eſt clairement dans St. Thomas & dans Bannés. Saint Thomas en parlant de la Canoniſation des Saints, aſſure, *que comme nous ſommes obligez de croire ce qui eſt dans la Sainte Ecriture, nous devons croire de même ce qui eſt communement decidé par l'Egliſe & que le commun jugement de l'Egliſe ne peut pas être faux.* Il ajoûte, *ſi on regarde ſeulement les perſonnes, ceux qui gouvernent l'Egliſe peuvent ſe tromper dans leur jugement ſur toutes ſor-*

tes de questions ; mais si l'on considere la divine Providence qui dirige son Eglise par le Saint Esprit pour l'empêcher de se tromper, suivant qu'il l'a promis dans St. Jean 14. où il est dit que l'esprit qui viendra, enseignera toute verité pour les choses necessaires au salut, il est certainement impossible que le jugement de l'Eglise Universelle soit fautif dans les choses qui regardent la foi. Saint Thomas n'exclut de cet ordre de Providence que les faits particuliers où il s'agit *de possessions, de biens, de crimes, ou de choses semblables sur lesquelles il se peut faire que l'Eglise soit trompée dans son jugement à cause des faux témoins.* Il dit encore *que le Pape dans la Canonisation des Saints est assuré principalement par l'inspiration du Saint Esprit.*

Voilà dans Saint Thomas une infaillibilité surnaturelle accordée à l'Eglise selon la promesse pour décider un fait non revelé, dont aprés la décision on ne pourra douter, parce que ce fait importe à la sainteté du Culte. Le discernement des Textes Herétiques est-il moins im-

portant à l'integrité de la foi qui n'est pas moins chere à l'Eglise que son Culte. N'y auroit-il pas moins à craindre d'une Erreur de l'Eglise qui feroit honorer par les fidelles un reprouvé dans la supposition qu'il est bienheureux, que d'une Erreur qui lui feroit arracher aux fidéles la saine nourriture de la foi pour leur presenter le poison de l'Erreur ? le salut de ceux qui honoreroient la vertu prétenduë d'un pecheur ne courroit aucun risque : la foi de ceux qui lisent un Livre Herétique avec la persuasion qu'il est Orthodoxe, est dans un danger évident. On ne peut donc douter que St. Thomas & la meilleure partie de l'Ecole n'eussent parlé en termes exprès du jugement de l'Eglise sur les Textes, comme de la Canonisation des Saints, s'ils eussent pû prevoir qu'il y auroit un jour quelque dispute sur un point dont tout le monde convenoit alors : ce cas est donc renfermé dans leurs expressions generales. Turrécremata, Latomus, Bannés, Canus, Stapleton, Duval &c. se sont exprimez clairement sur

ce point, & l'on trouvera dans ces Auteurs les plus fortes expreſſions de Mr. de Cambray & l'Abregé de ſa premiere Inſtruction dans Bannés.

C'eſt dans l'authorité de Turrécremata, de Bellarmin & de Baronius, que le parti a mis ſa plus grande confiance, ils ſe copient l'un l'autre ſur cette objection ſans aller juſques aux ſources & de-là tant de mécomptes dans pluſieurs de leurs écrits. Ils font dire à Turrécremata ce que Bellarmin ſeul a dit, ils alterent en diverſes façons le texte de ces Cardinaux. Mr. de Cambray, après avoir ſolidement montré que l'autorité de ces Cardinaux ne peut prevaloir à la tradition contraire, & qu'il faudroit les abandonner, ſi on ne pouvoit les expliquer, avertit qu'il n'en faut pas venir à cette extremité, qu'un peu d'attention ſur leurs paſſages auſſi-bien que ſur ceux des Peres Sirmond & Petau, découvrira, que les Cardinaux n'ont ſongé qu'à juſtifier la perſonne d'Honorius, le P. Sirmond qu'à défendre la perſonne de Theodoret, le P. Petau qu'à

faire ſentir la ſurpriſe faite par Marcel au Pape & au Concile de Sardique ,qui ne jugerent que deſon intention perſonnelle. Mais Bellarmin dit que le ſixiéme Concile condamna Honorius pour n'avoir pas entendu ſes Lettres , il eſt vrai ; mais il ajoûte que de faux témoins empêcherent le Concile de prendre le vrai ſens de ces Lettres. Ce n'eſt donc ni ſur la valeur des termes qu'il pretend que le Concile s'eſt trompé ; de faux témoins n'auroient pû l'abuſer ſur la ſignification des mots & du ſens de la Lettre qu'il avoit ſous les yeux , c'eſt ſur l'intention de l'Auteur que les faux témoins tromperent le Concile dans le ſyſteme de Bellarmin, qui ne lui attribuë qu'une erreur ſur un fait perſonnel. Turrécremata que Bellarmin fait profeſſion de copier, declare nettement qu'il ne ſonge qu'à juſtifier la perſonne d'Honorius, & perſonne n'a parlé plus fortement que lui, de l'autorité infaillible de l'Egliſe, pour approuver ou condamner les Livres. Baronius adopte la reponſe de Bellarmin en

ſaveur d'Honorius, comme Bellarmin celle de Turrécremata : on ne peut donc leur imputer d'avoir été plus loin que ce dernier. D'ailleurs, pour les tendre favorables au parti, il faut leur attribuer des ſentimens ſi oppoſez aux principes qu'ils ont poſez en d'autres endroits, que la contradiction eſt palpable. Nous paſſons à regret des Obſervations curieuſes & importantes ſur chacun des Auteurs raportez : nous ne pouvons cependant omettre une refléxion ſur Calenus l'ami fidéle & le grand approbateur de Janſenius. Il aſſure que l'Egliſe a approuvé la Doctrine de Saint Auguſtin *par un Jugement infaillible* ; le parti croyoit donc avec tous les Catholiques, l'Egliſe infaillible dans le Jugement qu'elle porte des Livres, & il le croiroit encore s'il n'avoit beſoin de ſoûtenir qu'elle s'eſt trompée ſur celui de Janſenius. Auſſi-tôt que ce Livre fut condamné par Innocent X. ils commencerent à nier que les cinq propoſitions condamnées comme l'abregé du Livre, fuſſent de cet Au-

theur. Le Clergé de France assemblé l'an 1654. témoigna sa surprise de ce que le parti osoit dire que les propositions n'étoient pas de Jansenius, il declara que la Question qu'on appelloit de Fait, étoit une Question de Droit. L'Assemblée de 1656 composée de quarante Prélats, parla encore plus clairement: *la Tradition*, disent ces Prélats, *qui consiste en fait, est déclarée par l'Eglise, avec la même authorité qu'elle juge de la Foi.* Voilà les premiers cris de l'Eglise contre la nouveauté qui vouloit ébranler les fondemens de la Foi, quarante Prélats proposerent la créance perpetuelle de leurs Diocéses, trente huit qui s'étoient trouvez à l'Assemblée de 1654. condamnerent encore mieux par leur étonnement, la pretention nouvelle & insoutenable des Jansenistes.

L'Auteur de l'Instruction fait sentir au parti, combien la pretenduë approbation du Livre du sieur Gerbais lui est inutile, & combien ils doivent peu compter sur les dixneuf Evêques. Il souhaitte qu'on puisse donner à leur Lettre un sens favorable

favorable de quelque maniere qu'on l'explique, elle reſtera ſans autorité. Rome n'y eut aucun égard : le Pape n'y fit point reponſe, treize des Evêques à qui on l'avoit fait ſigner, avoient détruit déja, ou detruiſirent depuis par leur ſignature & par leur conduite, tout ce qu'on leur faiſoit dire dans cette Lettre. De la maniere que le parti l'explique, elle établit le ſilence reſpectueux condamné ſi ſolemnellement par pluſieurs Prélats, & par la derniere conſtitution de Sa Sainteté, contre l'Heréſie Janſenienne. Cette Lettre après cela peut-elle paſſer pour un monument qui merite d'être opposé à une tradition conſtante ?

Diverſes perſonnes ſecretement prevenuës du parti, ne cherchant qu'à éluder des preuves ſi claires avec une apparence de moderation, diſent que l'Egliſe n'a rien decidé touchant ſon infaillibilité ſur les textes, qu'il faut attendre ſa déciſion. Quel beſoin, répond Mr. de Cambray, d'une déciſion nouvelle ? La pratique perpetuelle de l'Egliſe dans toutes ſes déciſions

ſur des textes, leſquelles ont toûjours été regardées comme irrevocables, a été une déciſion effective & une propoſition manifeſte, que l'Egliſe a toûjours faite de cette verité ; elle en a uſé de la même maniere à l'égard de ſon infaillibilité ſur les dogmes : on a eu beau la conteſter, l'Egliſe ſans s'arrêter à l'établir par des déciſions, a continué de s'en ſervir & d'exiger qu'on s'y ſoumit. Enfin le cinquiéme Concile n'a rien laiſſé à deſirer à ceux qui demandent une propoſition claire & expreſſe de l'infaillibilité à l'égard des textes. C'eſt pourtant cette verité ſi effectivement decidée, que les Janſeniſtes s'efforcent de faire paſſer pour une nouveauté, dont ils oſent faire Auteur Mr. de Cambray. En quelle conſcience peuvent-ils l'avancer, s'écrie le Prélat : cette infaillibilité eſt en termes formels dans le Mandement de Mr. l'Evêque du Mans. On le trouve avec évidence en termes équivalens dans pluſieurs autres qui ont precedé le nôtre. Il remarque avant que de finir, un artifice dangereux

du parti par des objections contraires, mais accommodées aux lieux. Il tâche d'allarmer Rome sur Honorius, & la France pour ses libertez. Mais Rome n'a garde de se laisser surprendre par une vaine crainte. Le sentiment de l'infaillibilité sur les textes, laisse dans leur entier toutes les réponses employées pour justifier la personne d'Honorius. L'Auteur le montre très-solidement; d'un autre côté la France comprend que ses libertez sont en sûreté, que la puissance seculiere ne peut prendre aucun ombrage contre des décisions qui n'ont que des Livres Herétiques pour objet; les Rois n'ont aucun interêt à empêcher que l'Eglise ne condamne les Livres Herétiques; au contraire la sûreté de leurs Etats demande, que l'Eglise puisse prononcer un anatheme fixe & irrevocable, contre ces textes contagieux, & qu'elle ait l'autorité suprême pour finir les disputes qui ne troublent pas moins l'Etat que la Religion. Les deux Puissances, ajoûte le Prélat, s'apperçoivent assez de l'art par lequel

le parti voudroit les commettre l'un contre l'autre pour se sauver dans le trouble.

Dans l'errata on avertit que tout ce qui est dit du P. Petau depuis la page 561. jusques à la page 567. à l'occasion de la Préface de l'édition de Facundus, doit être dit du Pere Sirmond.

ARTICLE CXLVII.

RECUEIL DES VOYAGES qui ont servi à l'établissement & aux progrés de la Compagnies des Indes Orientales, formées dans les Provinces unies des Païs-Bas. A Amsterdam aux dépens d'Etienne Roger 1703. *tome second in 12. pages* 776.

NOus avons donné dans les Memoires du mois de Septembre 1704. l'Extrait du premier tome de ce Recueil ; le second tome commence par un Journal du voyage d'Olivier de Noort au tour du monde, par le detroit de Magellan : la petite flote que commandoit

Olivier, étoit composée de deux Navires, le *Maurice* & le *Henry Frederic*, & de deux Iachts, la *Concorde* & l'*Esperance*: il n'y avoit que 248. hommes sur ces quatre bâtimens: ils partirent des côtes d'Hollande le 13. Septembre 1598. & le 21. des côtes d'Angleterre : le 10. de Decembre ils arriverent à la vûë de l'Isle du Prince, ainsi nommée parce que la découverte en est duë à l'Infant Dom Henry, fils de Jean premier Roi de Portugal. Le 9. de Fevrier les vaisseaux approcherent des côtes du Bresil, & ils entrerent dans le Rio Janeyro : le 13. ils firent leurs bordées pour sortir du Rio Janeyro. Le 16. ils moüillerent entre deux Isles desertes & presque steriles, l'une où il ne croît que des palmiers, fut appellée de ce nom par le Genéral de la flotte. L'abondance des moulles donna le nom à l'autre. Le 21. la crainte d'une tempête les fit revenir pour se mettre à couvert dans un parage très-sûr entre l'Isle de Saint Sebastien & la terre ferme. L'Isle a beaucoup de Baïes où pour prendre quantité de

poiſſon il ne faut que jetter les filets : parmi toutes ſortes de rafraichiſſemens qu'elle fournit en abondance, on y trouve une herbe dont la feüille eſt ſemblable à la feüille du ſaule & pleine de jus : c'eſt un excellent remede contre le Scorbut, on la fait boüillir & on la mange avec du vinaigre. Le 11. de Mai les vents contraires ne permettant pas d'aller à l'Iſle de ſainte Helene pour hyverner, on mit le Cap ſur l'Iſle de l'Aſcenſion avec deſſein, ſi on ne pouvoit la reconnoître, d'aller ſur la côte du Breſil. Le 21. ils reconnurent un Iſle deſerte par les 20. degrez & un quart de latitude Sud, où il n'y avoit aucun autre rafraichiſſement que des moüettes qui ſe laiſſent prendre très-facilement. Le 30. ils crûrent decouvrir l'Iſle de l'Aſcenſion, ils ſe trompoient, c'étoit la terre ferme du Breſil. Le 1. de Juillet ils moüillerent à Riodolcé. Le 2. ils porterent le Cap à l'Iſle de ſainte Claire, ils trouverent peu d'eau ſur la côte où ils aborderent & encore moins de rafraichiſſemens. Le 20. Septembre à

minuit ils aborderent au port de Desir, qui est par les 47. & un quart de latitude Sud. Le Genéral alla diverses fois à terre sans découvrir d'hommes, il vit neanmoins des sepulchres couverts de pierres peintes de rouge & garnis dehors & dedans, d'arcs, de fléches & d'autres armes : les fléches sont de roseaux très-minces & ont à la pointe un morceau de pierre joint au roseau avec beaucoup d'adresse : ces Sauvages peignent même les corps morts de rouge. La côte abonde en chiens marins & pinguins, la marée y monte fort peu, le païs est uni sans arbres, les Sauvages sortirent le 20. de Septembre d'une embuscade au nombre de trente & tuerent trois hommes, ils parurent grands, de belle taille, les cheveux longs, la couleur assez blanche, le visage peint & le regard farouche.

Le 4. de Novembre au soir la flotte vint sous le Cap de la Vierge. La Côte depuis le Port de Desir est blanchâtre & ressemble aux Côtes d'Angleterre. On moüilla sous le Cap sur 10. brasses par les 72. de-

grez 40. minutes de latitude Sud; la Marée monte en cet endroit de ſept à dix braſſes. Le 5. de Novembre ſur les ſix heures du matin on mit à la voile pour embarquer le fameux & dangereux Détroit de Magellan, aprés avoir été quatorze mois en route pour y arriver & avoir perdu cent hommes : la bouque eſt large d'environ ſept lieuës. Aprés cinq tentatives, inutiles, le 24. l'Amiral & un Iacht traverſerent le premier pas qui n'a qu'une demie lieuë de large, enſuite le Détroit eſt plus étendu & forme divers Golphes qui ſont comme un ſac, juſqu'au ſecond pas qui peut avoir une lieuë & demi, & qui eſt à dix ou onze lieuës du premier. Le 25. le flot porta les Vaiſſeaux dans ce ſecond pas, il paroiſſoit au côté Meridional une pointe de terre dont la côte fuïoit au Sud. A deux lieuës à l'Oüeſt-Nordoüeſt ils virent deux Iſles, ils firent deſcente dans la plus Septentrionale qui eſt auſſi la plus petite. Un jeune homme qu'ils enleverent apprit leur langue & ils ſçûrent de lui que la Nation dont il

étoit, s'apelloit Enoo, & le païs qu'elle habite Coſſi, que la petite Iſle où ils avoient paſſé de terre ferme, s'appelle Talcke & l'autre Caſtemme. Leurs demeures ſont des Cavernes, ils vivent de pinguins, & la peau de ces oiſeaux qu'ils appellent en leur langue compoggres, leur ſert à ſe faire des manteaux ; c'eſt le ſeul habillement qu'ils portent. Ils ſe ſervent encore pour le même uſage de la peau d'un autre oiſeau qu'ils nomment Oripoggre : les diverſes peaux dont leur habillement eſt tiſſu, ſont couſuës très-adroitement, ils ſont d'une taille ordinaire, ils ont la poitrine large & relevée, le viſage peint, les cheveux pendans ſur le front, les femmes ſe les coupent. Le priſonnier connoiſſoit encore quatre familles ou peuples, car chaque peuple eſt une famille : les Kemetes qui habitoient le païs de Karai, les Kennekas qui poſſedoient le païs de Karamai, les Karaikes maîtres d'une contrée appellée Morine, & enfin les Tirimenen habitans d'une region appellée Coin : ces derniers

ſont les plus avancés dans les terres, ils ont dix à onze pieds de haut, ils ſont la guerre aux autres peuples & les appellent mangeurs d'Autruches, que ces peuples nomment Talke. Les Hollandois eurent de grands ſoupçons que tous ces peuples étoient Antropophages. Le 29. ils allerent au port Famine & chercherent inutilement les ruines d'une Ville bâtie autrefois par les Eſpagnols, il n'en reſtoit pas les moindres traces: les Eſpagnols n'avoient pû vivre dans un païs ſi froid. En 1584. quand Candish Anglois la vit, elle avoit quatre Baſtions. Le 2. de Decembre les Hollandois vinrent ſous une pointe de terre eſcarpée qui ſe nomme le Cap froüar, c'eſt l'endroit le plus Septentrional de tout le Détroit, quatre lieuës plus loin ils découvrirent une grande Baïe & un Golfe, ils y firent de l'eau. Des Matelots mangerent d'une certaine herbe qui les rendit furieux, mais leur fureur paſſa dans peu de tems. Le même jour ils allerent moüiller dans une autre Baïe fort large où l'on conſtruiſit une nouvelle Chaloupe.

Le 18. ils moüillerent dans une autre Baïe prés du Cap Galland c'eſt la meilleure rade de tout le Détroit.

Le 29. de Février les Vaiſſeaux debouquerent & entrerent dans la Mer du Sud. La Relation donne au Détroit cent dix lieuës d'Allemagne. Iſaac le Maire natif d'Amſterdam découvrit en 1617. un autre paſſage plus commode pour entrer dans la mer du Sud par un Détroit de dix ou douze lieuës de long qu'on appelle du nom de celui qui l'a découvert. Olivier de Noort continua ſa route par les Côtes du Chili. On deſcendit dans l'Iſle de la Mocha, le breuvage de ces Inſulaires qu'ils appellent Cica, ſe fait avec du mays, c'eſt le froment du païs, la maniere de le braſſer eſt bizarre, on le fait mâcher par les Vieilles qui n'ont preſque plus de dents, leur ſalive ſert de levure; aprés une preparation ſi dégoutante, on le met dans des futailles qu'on remplit d'eau, plus les femmes qui machent ſont vieilles plus le breuvage eſt exquis, ce breuvage eſt aigret: dans les

jours de fêtes ils s'en regalent largement, & pour s'exciter à boire ils ſe mettent en rond au tour d'un homme monté ſur un pilier, cet homme fait un certain bruit de ſa bouche qui tient le milieu entre le ſiflement & le chant. L'Iſle eſt par les 38. degrez à ſix lieuës du continent, les Inſulaires prennent autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir. Quand on a beaucoup de filles on eſt riche, car la coûtume a reglé que le Mary les achetât du Pere. Les Brebis dont la laine traîne juſqu'à terre, leur ſervent de bêtes de charge, lors qu'elles ſont fatiguées il n'y a point de coups qui puiſſent les faire avancer un ſeul pas, elles ſe tournent vers celui qui frappe & exhalent une odeur très-mauvaiſe, qui l'oblige bien-tôt à ſe retirer. Les Hollandois trouverent l'Iſle de Sainte Marie par les trente ſept degrez de latitude Sud 17. minutes, quelques Cartes la mettent par trente ſix degrez. En parlant d'une revolte des Indiens contre les Eſpagnols, l'Auteur de la Relation raconte que ces mutins pour choiſir un

Chef, prirent une grosse poutre & la chargerent sur leurs épaules tour à tour, & celui qui la soûtint plus long-tems fut reconnu General ; il y en eut plusieurs qui la soûtinrent quatre, cinq, six heures, un seul la porta pendant vingt-quatre heures, on le choisit aprés lui avoir ainsi fait connoître d'une maniere sensible, que le commandement est un pesant fardeau.

Le 7. d'Avril en partant de Puerto Lagnasco, aprés une grosse brume les Matelots trouverent leur habits tous couverts d'une mousse semblable à la farine, un Pilote Espagnol leur dit que cela étoit ordinaire en certains parages qu'on appelloit sablonneux.

Le 13. de Septembre ils arriverent à la vûë des Isles des Larrons, & ils éprouverent leur habilité à tromper & à voler, on les prendroit pour des Amphibies, tant ils nagent & plongent adroitement ; on jetta cinq morceaus de fer à la Mer pour avoir le plaisir de les voir s'exercer, un seul homme les retira tous cinq. Nous avons en François une Histoire

eſtimée de ces Iſles, qu'on appelle aujourd'hui Marianes.

Le 16. d'Octobre la Flote aborda à la côte d'une des Iſles Philippines. La principale de ces Iſles nommée Luçon, eſt plus grande que l'Angleterre & l'Ecoſſe priſes enſemble.

Le 16. de Decembre ils vinrent à une autre Iſle ſoumiſe au Roi d'Eſpagne nommée Boluton, elle a 180. lieuës de long. Le 26. on arriva à une pointe de l'Iſle de Borneo qui a ſon Roi Mahometan, il mit toute ſorte de fourberie en uſage pour s'emparer des Vaiſſeaux Hollandois, des Chinois, de ceux qui ſont établis à Patane: dans l'Inde étoient les miniſtres de ſa trahiſon.

Le 28. Janvier 1601. Olivier de Noort arriva à Joartham ville de l'Iſle de Java.

Le 26. d'Avril il ſe trouva à la rade de l'Iſle de Sainte Helene, & le 26. d'Août ſur le midy il entra dans le port de Roterdam, aprés avoir fait en trois ans le tour du monde. Le reſte de ce volume contient la Relation de ſept voyages aux Indes Orientales & divers Memoires ſur

le commerce de ce païs : des Relations plus recentes donnent des éclairciſſemens plus amples & plus exacts, ce qui nous diſpenſe d'entrer dans un plus grand détail. Parmi les Memoires, deux paroiſſent plus curieux que les autres, l'un indique cinq routes differentes pour aller d'Angleterre à la Chine. La premiere par le Cap de Bonne-Eſperance & les Moluques. La ſeconde par le Détroit de Magellan. La troiſiéme par le Détroit de Forbuſcher. La quatriéme par la Nouvelle Zemble, ſi pourtant ces deux dernieres ſont praticables, & la cinquiéme que l'Auteur croit la plus courte, en tirant droit au Pole. Il propoſe une eſpece de quadran pour regler cette nouvelle route. L'autre Memoire détaille les variations de la Bouſſole dans la Navigation des Indes.

La lecture de ces Relations rend ſenſibles les veritables cauſes qui ont porté le commerce des Hollandois, au point de perfection & de ſuccés, où nous le voyons des meſures long-tems concertées, executées avec fermeté. La vie ſobre des Ma-

telots, le courage & la prudence des chefs, l'interêt present toûjours sacrifié à l'établissement solide de la Compagnie, une vigilance difficile à surprendre, une patience encore plus difficile à rebuter, une severe discipline dans leurs flotes, nulle indulgence pour les crimes, beaucoup de rigueur contre la moindre desobéïssance. Voilà les moyens employez par les Compagnies Hollandoises. L'effet de ces moyens est incroyable, un petit nombre de Marchands s'empare de plusieurs Royaumes, separez du lieu où ils resident par une mer immense, ils y forment un état infiniment plus étendu que celui dont ils sont sujets, ils le gouvernent, ils l'augmentent à leurs frais. Et cependant les arbitres de tant de Royaumes, ne s'élevent point au dessus de leur premiere condition, il restent confondus parmi les autres Marchands leurs compatriotes, & l'on ne peut à Amsterdam distinguer de la foule des Bourgeois, les Souverains d'une grande partie de l'Inde. La Posterité jugera-t'elle vrai-semblable

ces faits dont la verité ne peut nous être douteuſe?

ARTICLE CXLVIII.

THOMÆ CRENII DE furibus Librariis Diſſertatio Epiſtolica. *Diſſertation en forme de Lettre ſur les Larcins des Auteurs, écrite par Thomas Crenius à Frederic Daniel Knoch.* A Leyden 1705. *in* 12. *pp.* 121. *chiffrées, avec quatre pages d'additions ſans chiffres.*

ON auroit beaucoup d'obligation à Mr. Crenius de s'être chargé de la recherche des voleurs qui infeſtent la Republique des Lettres, s'il s'étoit acquitté de cette importante & odieuſe commiſſion avec tout le ſoin & tout le diſcernement qu'elle demande. On lui paſſeroit le peu d'ordre de ſa Diſſertation, ſes frequentes digreſſions, la ſéchereſſe de ſon ſtyle, on loüeroit plus volontiers ſa vaſte érudition; mais à parler franchement il ne paroît pas propre au metier de grand Prevôt du Parnaſſe, & les Ecrivains qu'il condamne comme Plagiaires, pourroient ap-

peller de ſon jugement. Le moindre témoin lui ſuffit pour la preuve, il admet les ennemis les plus déclarez, à rendre témoignage, & leur depoſition lui paroît toûjours deciſive, il confond les Plagiaires coupables d'un vol medité avec les Autheurs, qui par un pur hazard auront penſé une ou deux fois comme un autre, ou ſe ſeront ſervis de la même expreſſion que lui : il n'excepte point certains genres d'étude, où il fut toûjours permis de copier, par exemple les Scolaſtiques, les Caſuiſtes, les Juriſconſultes, les faiſeurs de notes, de recueils; certains tems d'ignorance où l'on n'étoit gueres en état d'écrire qu'en pillant ce que des ſiécles plus lumineux avoient produit; certains païs où la facilité d'inventer n'égale pas l'envie d'imprimer & la patience à extraire; ces païs, ces tems, ces profeſſions meritent un peu d'indulgence ſur le larcin litteraire. Si nôtre Cenſeur avoit eu cette juſte indulgence, ſon Livre auroit diminué des deux tiers. Pour ne parler que des vols les mieux prouvez,

Aristote n'a point nommé Hipocrate dans son Histoire des animaux, quoique l'ouvrage du Medecin eut servi au Philosophe, autant pour le moins que les grandes depenses qu'Alexandre fit pour la perfection de cet Ouvrage.

Tite-Live a cité assez froidement Polibe une seule fois. Il lui avoit assez d'obligation pour en parler plus souvent & avec plus de chaleur, il en a mieux usé à l'égard des anciens Historiens Latins, Fabius, Pictor, Fannius. Ne peut-on pas dire sans trop de malignité, qu'il n'a voulu cacher avec plus de soin son commerce avec Polibe, qu'à cause du merite & de la reputation de cet Historien, beaucoup superieur aux vieux Annalistes, que Tite-Live cite sans reserve ? il ne pouvoit avoir appris d'eux que des faits, il l'avoüe sans honte, Polybe pouvoit lui avoir apris autre chose, il n'avoit pas envie qu'on s'en apperçût.

Grotius a pris de Sckikard tout ce qu'il y a d'érudition Rabinique dans son traité *du Droit de la guerre & de la paix.*

Il eſt évident que les Grecs modernes, Saint Jean de Damas, Nicetas, Euthymius, Theophylacte, Oecumenius ſont de purs Compilateurs de Peres Grecs plus anciens qu'eux.

Malvenda Dominicain reproche à ſon confrere Forerius, qu'il a pillé les Commentaires de Forſterus ſur l'Ecriture.

Janſenius Evêque de Gand s'eſt un peu trop ſervi dans ſa Concorde, du Commentaire du Cardinal Cajetan ſur Saint Luc.

Minutius Fœlix dans ſon Dialogue, & S. Cyprien dans ſon Livre *de la vanité des Idoles*, ont employé les mêmes penſées, les mêmes expreſſions, il reſte à decider qui des deux a copié l'autre.

Mr. Patin auroit pû dans *ſon Introduction à la ſcience des Medailles* nommer Savot. Il dit qu'aucun François n'avoit écrit ſur cette matiere, il faut aſſurement que par un défaut de memoire aſſez bizarre, il ſe ſoit imaginé avoir lû dans quelque étranger, ce qu'il avoit appris & retenu exactement du Livre François de Savot.

Saumaiſe accuſé par le P. Petau d'avoir pris du Jeſuite Biſciola, des pages entieres, pretendit ſe juſtifier en niant l'avoir lû ; mais on eut de la peine à croire que le ſeul hazard eut mis tant de conformité entre ces deux Auteurs.

Scioppius après avoir copié ſans menagement *la Minerve de Sanctius*, fit ce qu'il pût pour la ſupprimer; ce Livre n'a pas peri. C'eſt de lui qu'on a apris le fonds *de la nouvelle methode, pour apprendre la langue Latine.*

Ces exemples ſuffiſent pour intimider les Plagiaires. Si on s'appliquoit à les faire tous connoître, peut-être beaucoup d'Auteurs s'appliqueroient-ils à autre choſe qu'à faire des Livres. Le public y perdroit-il? pour ceux qui ſe ſentent coupables, on leur conſeille de ſe juſtifier par l'agreable imprecation de Montagne, *Malheur aux Anciens qui m'ont volé mes penſées*, & de ſoûtenir qu'ils ont droit de ſe ſervir de ce qu'ont dit ceux qui les ont précedez, parce qu'ils l'auroient dit les premiers, s'ils n'étoient pas nez trop tard.

ARTICLE CXLIX.

A SH ORT AND CASIE Method &c. Second part to the Jew &c. C'est à dire, *Methode courte & facile pour convaincre les Juifs de la verité de la Religion Chrétienne, seconde partie.* |A Londres chez C. Brome *in* 12. *pag.* 424.

LE grand nombre de Livres qu'on a écrits depuis quelques années contre les Juifs, n'a pas eu tout l'effet qu'on devoit raisonnablement en attendre. La solidité & la force de ces Ouvrages se trouvent tellement affoiblies par des citations, qu'il n'y a que peu de personnes capables d'en voir la suite; les Sçavans même parmi les Chrétiens qui suivent pas à pas ces Auteurs, ont souvent de la peine à en developper les raisonnemens; bien loin donc que ces sortes d'Ouvrages convainquent les Juifs, ils leur sont comme un sujet de scandale, & leur fournissent des armes pour attaquer les Chrétiens, & des motifs

pour demeurer plus obſtinez dans leurs erreurs.

L'Auteur de ce traité paroît prendre une route contraire ; ſon Ouvrage n'en eſt cependant ni moins utile ni moins ſolide. Les Sçavans y trouvent de quoi contenter leur curioſité, & les moins habiles ont la conſolation d'y voir la verité de la Religion Chrétienne établie avec toute la clarté & la ſolidité poſſible.

L'Auteur au reſte ne prétend pas entrer ici dans un détail inutile, & ennuyeux, de toutes les raiſons dont les Juifs ſe ſervent pour attaquer le Chriſtianiſme : *il ne s'attache*, dit-il, *qu'aux objections des Juifs modernes, dont les raiſonnemens paroiſſent & plus ſolides, & moins embaraſſez des viſions des Rabins.*

Tout l'Ouvrage ſe peut diviſer en trois parties. Dans la premiere nôtre Auteur fait voir que la Religion Chrétienne a les mêmes Caracteres de Verité qu'a eu celle des Juifs, & que les miracles de Jesus-Christ ſont auſſi authentiques que ceux de Moïſe. La ſeconde partie contient les Propheties de la venuë

du Meſſie, preuves inconteſtables de nôtre Religion. Dans la 3e. enfin on monſtre que dans le tems même que JESUS-CHRIST parut au monde, les Juifs avertis par les Prophetes & inſtruits par les Docteurs de la Loi attendoient le Meſſie.

I. Partie. Il n'eſt point neceſſaire d'enter dans le détail de tout ce que nôtre Auteur avance ici contre les Juifs. * Le Lecteur peut conſulter la premiere partie de cet Ouvrage, dont on a déja donné l'Extrait dans ces Memoires. Les mêmes raiſons qu'on y avance contre les Deïſtes, ſervent à convaincre les Juifs de la verité de la Religion Chrétienne. En effet, ſi les Miracles qu'on raconte de Moïſe ſont vrais, il faut neceſſairement avoüer que ceux de JESUS-CHRIST le ſont auſſi ; & au contraire ſi les Miracles de JESUS-CHRIST ſont ſuppoſez, il faut que les Juifs conviennent de la fauſſeté des faits miraculeux que l'Ecriture Sainte attribuë à Moïſe : les mêmes

* *Memoires du mois de Mars.*

mêmes caracteres de verité qui accompagnent les miracles de Moïse, montrent que ceux du Sauveur ne peuvent être susceptibles d'illusion.

Il est vrai, dit nôtre Auteur, qu'il y a des Juifs qui ont attribué les miracles de JESUS-CHRIST à je ne sçai quelle vertu magique, mais cela posé, comment pourroient-ils nous prouver que les miracles de Moïse ne sont pas sujets aux mêmes impostures.

Les Deïstes, ces ennemis declarez de toute Religion revelée, rejettent également & les miracles de Moïse, & ceux de JESUS-CHRIST. Ces effets surprenans que nous lisons dans l'Ecriture, ne sont selon eux, que des effets naturels dont la cause ne nous est pas parfaitement connuë. La nature, disent-ils, a des forces impenetrables aux plus grands genies, & par consequent les hommes ne peuvent pas dire certainement ce qui surpasse la force des causes naturelles.

Mais 1°. cette objection ne détruit pas seulement les Miracles de Moïse & de JESUS-CHRIST, elle ôte

à Dieu même le pouvoir d'en faire, du moins il ne pourroit pas selon ce systeme, en proposer aux hommes pour être crus.

2°. Le principe sur lequel ils se fondent, est manifestement faux, car quand même nous ne sçaurions pas jusqu'où s'étend la force de la nature, nous sçavons du moins ce qui lui est contraire. Nous ne connoissons pas distinctement toute la vertu qu'a le feu, nous n'en sçavons pas toutes les proprietez; mais nous sçavons certainement que c'est un effet naturel de cet élement, de brûler; ainsi lorsque nous lisons que les trois enfans Ananie, Azarie & Misaël sont sortis sains de la fournaise de Babylone, nous avons raison de dire que la toute-puissance de Dieu, avoit arrêté la vertu naturelle du feu, & nous devons être autant convaincus que c'étoit un miracle, que nous sommes certains des choses que nous voyons, ou que nous entendons. Or je dis, continuë ici nôtre Auteur, que ressusciter les morts d'une seule parole, guérir les Malades, rendre la vûë aux aveu-

gles &c. ſont des miracles non moins éclatans que ceux que nous liſons dans l'Ancien Teſtament.

Et ſi cela eſt ainſi, comme on n'en peut douter, je demande, dit l'Auteur de ce traité, d'où vient que les Juifs rejettent les miracles de JESUS-CRHIST comme faux, tandis qu'ils regardent ceux de Moïſe comme inconteſtables ? L'attachement qu'ils ont à leurs Docteurs, les prejugez dans leſquels ils ſont élevez depuis la jeuneſſe, les empêchent de voir la verité.

II. Partie. Il n'y a rien de plus clair que les Propheties qui annoncent la venuë du Meſſie. Nous voyons cependant que les Juifs bien loin de s'y rendre, s'obſtinent à chercher des faux-fuyans pour éluder la force des argumens que les Chrétiens en tirent contre eux. Ils croyent donc, ou du moins ils ſemblent croire, que l'Evangile eſt contraire à la loi, & ſur ce faux préjugé, ils prétendent que le Chriſtianiſme détruit les Oracles de l'Ancien Teſtament.

Mais on leur a cent fois répondu

que la Loi nouvelle n'eſt que la perfection de l'ancienne, que les promeſſes faites dans l'Ancien Teſtament ſe trouvent exactement accomplies dans l'Evangile, & par conſequent que les Propheties de la Loi ancienne ne ſont vrayes qu'autant que leur verité ſe voit confirmée & ſoûtenuë dans la Loi nouvelle.

Nous ne nous étendrons pas ſur toutes les Propheties qui parlent de JESUS-CHRIST, & qui ſe trouverent ſi clairement accomplies à ſa venuë, que les Juifs les plus incredules furent obligez d'en reconnoître la verité. Nous nous contenterons ici d'en propoſer quelques-unes des plus claires.

1°. *Le Sceptre ne ſera point ôté de Juda, ni le Prince de ſa Poſterité, juſqu'à ce que* SHILO, *c'eſt à dire le Meßie ſoit venu; & c'eſt lui qui ſera l'attente des Nations.*

Les anciens Interpretes Chaldéens & Juifs ont appliqué cette Prophetie au Meſſie, & ce n'eſt que depuis ſa venuë que les Rabins lui ont donné des explications ſi for-

cées, que les plus ſçavans d'entre eux en ont honte. On ne s'arrêtera point à rapporter ces explications, elles ne ſont pas inconnuës aux Sçavans, & d'ailleurs elles ſont ſi oppoſées entre elles, qu'on voit qu'il n'y a que l'eſprit d'erreur & le deſeſpoir de les pouvoir ſoûtenir, qui les ait pû inventer.

2°. Nôtre Auteur s'étend fort au long ſur la Prophetie tirée du Chapitre 33. ℣. 17. 18. 20. 21. de Jeremie. Il fait voir l'étrange endurciſſement des Juifs, & leur aveugle opiniatreté à nier l'accompliſſement de cette Prophetie.

3°. La deſcription de la mort & de la paſſion de JESUS-CHRIST, qui ſe trouve ſi bien circonſtantiée dans le chapitre 53. d'Iſaïe, n'eſt pas une des moindres preuves de nôtre Religion. Auſſi peut-on dire qu'elle n'embaraſſe pas peu les Juifs. Car de dire, comme l'ont fait quelques Juifs modernes, que la perſonne dont il eſt parlé dans ce chapitre, ne deſigne point un homme particulier, mais toute la Nation Juifve, pauvre, mépriſable, diſperſée par

tout le monde, & cependant au milieu de tant de misere gagnant à la Synagogue un grand nombre de Proselites, d'apporter, dis-je, une telle reponse ce seroit imposer aux simples.

Car 1°. pour ce qui regarde les Proselytes dont les Juifs se vantent, on leur demande quel Roi, quelle Nation ils ont convertie ? Y-a-t'il une seule famille, une seule personne, du moins en ces contrées, qui ait sincerement embrassé le Judaisme ? Il est vray qu'ils publient par tout que l'Espagne & le Portugal, leur fournissent tous les ans un nombre considerable de Proselytes, mais ces malheureux devenus par-là même l'opprobre des hommes, n'osent se declarer pour tels.

De dire 2°. comme quelques-ũns l'ont avancé, que Dieu a permis que les Juifs soient errans & vagabons, pour pouvoir plus facilement convertir les Gentils, c'est une explication tellement hors du bon sens, qu'elle ne merite point d'être refutée. Et en effet les plus sçavans d'en-

tre les Juifs avoüent de bonne foi, * *Qu'ils n'ont point de raisons assez fortes pour convertir les Gentils & les attirer à la Synagogue.* D'ailleurs tant de textes si formels de l'Ecriture Sainte montrent évidemment que les Juifs ont été abandonnez de Dieu & dispersez par toute la terre habitable, non point pour convertir les Gentils, mais en punition de leurs propres péchez &c. *Pour vous,* dit Dieu, *qui avez abandonné le Seigneur... Je vous feray passer au fil de l'épée.... parceque quand j'ai appellé, vous n'avez point répondu; quand j'ai parlé, vous n'avez point entendu.... C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur, mes serviteurs mangeront & vous souffrirez la faim.... mes serviteurs chanteront des Cantiques de loüange, & vous éclaterez en de tristes sanglots dans l'amertume de vôtre cœur... Le Seigneur Dieu vous fera perir & il donnera à ses serviteurs un autre nom.* Ezech. c. XII. 15. 16. *Et ils sçauront que c'est moi qui suis le Seigneur. Quand je les aurai repandus en divers Païs & que je les aurai dis-*

* *in amica Coll.*

perſez parmi les Nations: je reſerverai d'entr'eux un petit nombre d'hommes, afin qu'ils publient tous leurs crimes parmi les peuples chez qui ils auront été envoyez.

L'Auteur de ce Traité inſiſte d'autant plus ſur cette Prophetie d'Iſaïe, que c'eſt elle qui marque d'une maniere ſi circonſtantiée, l'état pauvre & humiliant dans lequel JESUS-CHRIST parut au monde: état au reſte qui ſera éternellement un ſujet de ſcandale aux Juifs.

Pour ce qui eſt de la mort du Sauveur, prédite dans le même chapitre 53. d'Iſaïe. Le ſçavant Juif qui diſputa contre Limborch, prétend que les Chrétiens ont tort de la prendre pour une mort réelle: le mot de mort, dit-il, *n'y ſignifie que les tribulations & les afflictions auſquelles le Meſſie peut être expoſé, avant l'établiſſement parfait de ſon Royaume. Et c'eſt dans ce ſens, continuë ce ſçavant Homme, que l'Apôtre prend le mot de mort.*

Mais 1°. ces afflictions, ces miſeres auſquelles on avouë ici, que le Meſſie peut être ſujet *avant l'établiſſement de ſon Royaume*, ſont auſſi

contraires à l'idée triomphante que les Juifs s'en forment, que la mort même.

2°. Quand l'Apôtre parle de ces morts frequentes, aufquelles il étoit tous les jours exposé, on voit assez qu'il n'entend que les dangers dans lesquels son ministere l'engageoit.

C'est pourquoi les Juifs modernes convaincus, que ces explications ne détruisent point le sens naturel de la Prophetie, ont cherché d'autres moyens pour s'en tirer. Ils disent donc que l'Ecriture a marqué deux Messies, dont l'un nommé Ben-Joseph de la Tribu d'Ephraim, a dû paroître dans un état pauvre & méprisable; que l'autre nommé Ben-David de la Tribu de Juda, paroîtra dans le monde environné de gloire, & y regnera éternellement, que celui-cy ressuscitera tous les Israëlites morts depuis le tems de leurs Peres, & parmi eux le premier Messie Ben-Joseph.

Nous ne nous arrêterons pas à refuter ces visions. Non seulement elles sont contraires à l'Ecriture,

mais on ne trouve pas un ſeul des anciens Rabins qui en parle.

4°. La Prophetie de Daniel touchant la venuë du Meſſie, embaraſſe extremement les Juifs. Auſſi eſt-il incroyable quelle gêne ils ont donné à leur eſprit pour s'en tirer. Daniel étoit ſans doute un grand Prophete. Les Rabins avant la naiſſance du Sauveur, le regardoient comme un parfait modele de ſageſſe, & comme un homme favoriſé de Dieu d'une maniere toute particuliere. Ce n'eſt que cent ans après la venuë de JESUS-CHRIST, dit nôtre Auteur, qu'ils s'aviſerent d'ôter ſes écrits du nombre des Livres Canoniques. Ils avoüent cependant encore aujourd'hui que les écrits de ce Prophete ſont ſaints & pieux, quoi qu'ils nient qu'ils ſoient immediatement inſpirez.

Mais il faut ici, ou que les Juifs reconnoiſſent le Livre de Daniel pour Canonique, ou qu'ils avoüent qu'il eſt impie & blaſphematoire. Car comment reconnoître un écrit pour ſaint & pieux, qui contient une infinité de fauſſetez, & cepen-

dant que l'Auteur fait passer pour un Livre immediatement inspiré.

Nous ne parlerons point des autres Propheties que nôtre Auteur apporte, comme autant de preuves incontestables de la Religion Chrétienne. Il suffit de dire qu'il les explique avec clarté & methode : qu'il refute si solidement les objections des Juifs modernes, qu'on ne sçauroit s'empêcher en lisant ce traité, de deplorer l'aveuglement de ces malheureux.

III. Partie. Toutes ces Propheties sont si claires, que les Juifs eux-mêmes vers le tems que JESUS-CHRIST vint au monde, attendoient le Messie. Quelques-uns d'entre-eux s'imaginant que ce pouvoit être Herode, prirent le nom d'Herodiens, d'autres suivirent Theudas, d'autres Judas de Galilée: & vers l'an 40. après la naissance de JESUS-CHRIST, deux freres, Tisserans de profession, nommez Asinæus & Anilæus, ayant pris la qualité de Messie, se mirent à la tête des Juifs, parcoururent tout le Païs, & commirent tant de desordres que les Romains

furent obligez de reprimer leur insolence par la force des armes. Peu de tems après cette premiere defaite, un autre imposteur nommé Jonathan de la lie du peuple, s'avisa de se faire passer pour le Messie. Il conduisit un fort grand nombre de Juifs dans le desert, & il leur promit qu'il y attesteroit sa mission par des signes & des prodiges; mais le malheureux fut arrêté par ordre des Romains & brulé vif.

C'est cette attente si universelle de la venuë du Messie, qui fut cause que toute la Judée fut alors remplie d'imposteurs. L'Historien Joseph en parle, & décrit assez au long les tristes succez qu'eurent leurs entreprises contre les Romains, jusqu'à la destruction de Jerusalem. Depuis ce tems-là, jusqu'à present, les Juifs chancelans & incertains, ne cessent point de chercher leur Messie, de sorte qu'ils se declarent indifferemment pour toutes sortes de Seducteurs.

Jean de Lent fit imprimer en 1697. l'Histoire de ces faux Messies, tirée pour la plûpart des écrits des

Rabins. Nous nous contenterons de les nommer, afin que les Lecteurs voyent jusqu'où s'étend l'aveuglement des Juifs.

Après la destruction de Jerusalem vers l'an 114. le premier qui osa prendre la qualité de Messie, fut un nommé André, homme d'esprit & si adroit qu'il engagea plusieurs milliers de Juifs à le suivre. L'Empereur Trajan en fut informé, & ayant fait marcher des troupes contre ces Vagabons, il en fit passer un grand nombre au fil de l'épée.

Sous le regne d'Adrien, un autre imposteur nommé Bar-Cochab, c'est-à-dire *fils de l'Etoile*, assembla un nombre prodigieux de Juifs. Il leur declara qu'il étoit le Messie, & qu'en peu de tems il se rendroit maître du monde. L'Empereur qui craignoit que ces miserables ne causassent quelque revolution dans l'état, resolut de les exterminer. En effet il en fit perir un si grand nombre, que les Ecrivains Juifs assurent qu'ils avoient plus souffert sous Adrien, que sous Nabuchodonosor & Tite.

Du tems de Theodoſe le jeune vers l'an 434. on vit paroître un autre fourbe, qui prit le nom de Moïſe. Il aſſuroit ſes Sectateurs que Dieu l'avoit envoyé du Ciel pour conduire les enfans d'Iſraël par la Mer dans l'Iſle de Crete, que les eaux de la Mer ſe ſepareroient infailliblement pour leur faire un paſſage &c. Quelques-uns en ayant voulu faire l'experience, furent engloutis dans les flots, ce qui fit connoître l'impoſture de ce faux Meſſie.

L'An 520. Un Arabe nommé Dunaan ayant aſſemblé un nombre conſiderable de Juifs qui le regardoient comme le Meſſie, attaqua l'Evêque & les Chretiens qui ſe trouverent dans la Ville de Negra, & ils auroient ſans doute deſolé la Religion dans ce païs, ſi on ne les avoit promptement exterminez.

Julien autre faux Meſſie vers l'an 529. obligea les Juifs & les Samaritains de la Paleſtine de prendre les armes; mais leurs conquêtes furent bien-tôt arretées par un maſſacre preſque general qu'on en fit.

L'An 620. lorſque Mahomet

commença à faire du bruit dans le monde, les Juifs le prirent pour leur Messie, & ils se rendirent de toutes parts auprés de ce Seducteur, qui pendant quelque tems s'en servit utilement pour ses desseins.

En 721. ils reconnurent pour Messie un imposteur de Syrie. En 1137. ils furent bannis de France pour avoir suivi un autre faux Messie. Ils eurent à peu-prés le même sort les années suivantes en Perse & en Espagne.

L'An 1167. un Arabe ayant pris la qualité de Messie, engagea les Juifs à le reconnoitre pour tel. Il declara que son dessein étoit *de combattre pour le Dieu des armées & de reduire les Princes de la terre sous son Empire.* Le Roi d'Arabie choqué de l'insolence de ce fourbe, fit lever quelque troupes pour le combattre. Le faux Messie tomba entre les mains de ce Prince qui lui fit couper la tête.

En l'année 1174. un faux Messie fit revolter les Juifs en Perse, & en même tems David Almusar fut cause d'une sedition en Allemagne.

Toutes ces revoltes couterent bien cher aux miſerables Juifs. Maimonides & quelques autre Rabins parlent de pluſieurs autres faux Meſſies qui parurent en ce même ſiecle.

En 1222. un Impoſteur que les Juifs appelloient *le fils de David*, fut cauſe d'une infinité de deſordres en Allemagne. La même année on publia par tout que le Meſſie naîtroit à Worms d'une femme alors enceinte, mais les Juifs furent ſurpris de voir que le Meſſie qu'ils attendoient, étoit une fille.

En 1465. lorſque les Sarraſins deſoloient la Chretienté, les Juifs crurent que le tems de leur delivrance approchoit. R. Avenaris fameux Aſtrologue, predit alors que le Meſſie viendroit dans peu: Le Lecteur peut voir de pareilles folies dans le Commentaire de R. Abarbanel ſur le Prophete Daniel.

Iſmaël Sophi ayant pris la qualité de Meſſie vers l'an 1497. conquit une bonne partie de la Perſe & de l'Armenie; mais peu de tems aprés il abandonna les Juifs pour prendre parti parmi les Mahometans.

R. Ascher Semla parut en Allemagne l'an 1500. Il se disoit le precurseur du Messie, qui viendroit dans peu, *pour conduire les Israëlites dans la terre de Chanaan*. Les Juifs le crurent & ordonnerent des prieres publiques, des jours de jeune &c. pour se preparer à la venuë du Messie.

En 1534. deux faux Messies furent brulez vifs, l'un en Espagne, l'autre à Mantouë.

Depuis ce tems-là jusqu'à present on a veu en differens païs une infinité de fourbes qui ont seduit les Juifs. L'Histoire de Sabethat Zevi est trop récente pour qu'on en parle ici, tout le monde sçait que ce malheureux aprés avoir commis des crimes énormes, mourut enfin Mahometan. Et il est probable que R. Mardochée qui vit encore en Allemagne, aura le même sort.

Sur la fin de cet ouvrage l'Auteur repond aux objections des Juifs, & fait voir les obstacles qu'ils trouvent à leur conversion parmi les Chrestiens.

ARTICLE CL.

HISTOIRE NATURELLE des Eaux chaudes d'Aix en Provence &c. Par Mr. Honoré Maria Lauthier. A Aix 1705. pages 110.

Analyse des Eaux minerales de la ville d'Aix, Par le sieur Antoine Aucane Emeric. A Avignon 1705. pages 206.

NOus donnons d'autant plus volontiers avis au Public des deux traitez qui paroissent sur les eaux minerales de la ville d'Aix, que nous pouvons dire qu'on en est obligé à nos Memoires. Mr. Lauthier premier Professeur & Doyen de la Faculté de Medecine en l'Université d'Aix, & Mr. Aucane Emeric aussi Docteur, ont été sensibles aux reproches qu'on faisoit à leurs citoiens de n'avoir donné aucuns Memoires sur le pretieux tresor qu'ils possedoient. Ils ont entrepris de satisfaire les curieux & de procurer aux peuples un secours salutaire en leur faisant connoître

les qualitez admirables des eaux chaudes de la ville d'Aix.

Quoyque ces deux Livres traitent tous deux la même matiere, & n'obmettent point absolument, ni l'un ni l'autre ce qui regarde l'Histoire ou la Physique ou la Chimie, aucun des deux cependant ne doit paroître inutile au public. Chacun des Auteurs a eu son titre en veüe en composant: Mr. Lauthier s'est souvenu qu'il écrivoit une Histoire naturelle des eaux chaudes de sa Ville, & M. Aucane Emeric qu'il en faisoit l'Analyse. Ainsi nous trouvons dans le premier dequoi satisfaire les curieux sur l'antiquité des Bains avec des recherches de Physique, comme nous trouvons dans l'autre une plus exacte discussion de tous les élemens dont ces eaux sont composées avec les maladies dont elles servent de remede & la maniere d'en user.

Caius Sextius Calvinus fut envoyé par les Romains dans les païs où est maintenant la Ville d'Aix, en qualité de Proconsul sous le Consulat de En. Domit. & de C. Fan-

nius, l'an de Rome 634. Il y conduisit une colonnie & donna commencement à cette belle Ville par la forteresse de trois tours qu'il fit construire pour la seureté de sa Colonie & pour mettre les Marsellois alliez du peuple Romain à couvert des insultes de leurs voisins. On voit encore ces trois tours presque en leur entier dans l'enceinte du grand Palais. Dailleurs C. Marius fut envoyé quelques années aprés au même pays en qualité de General pour s'opposer au passage des Teutons & des Cymbres qui venoient inonder l'Italie. Ce General fit conduire à Aix des eaux de Mairargues, de Jouques, de St. Antonin & d'autres endroits à deux ou trois lieües au tour de la Ville. Les restes magnifiques des Aqueducs qu'il fit construire, sont marquez du nom de cet illustre Romain en divers lieux des campagnes voisines. Il est fort vray-semblable que Marius fit faire des Bains pour les eaux chaudes dont nous parlons, & ce sont apparemment ceux dont on a trouvé quelques ref-

tes pavez & carronnez à la Romaine dans un fauxbourg de la Ville. Mais il paroît incontestable que Caius Sextius avoit fait faire au tour de sa forteresse les Bains necessaires pour son usage & la belle fontaine qu'on y a veu jaillir jusqu'en 1687. En effet ces eaux portent le nom de Sextius depuis environ 18. Siecles sans que le tems, ni le changement des Princes le lui ait pû ravir. Plutarque & Strabon qui vivoient sous l'Empire d'Auguste, appellent ces eaux *Aquas Sextias.* Jules Solin les appelle aussi de ce nom aprés Pline, & c'est de là que vient le nom de la Ville d'Aix qui fait gloire de reconnoître que Sextius est son fondateur.

Voilà quelles sont les conjectures de nôtre Auteur sur les premiers tems où ces eaux ont été decouvertes & ornées à la maniere des Romains de bains & de fontaines magnifiques. Cependant elles avoient perdu leur nom & leur reputation, & étoient demeurées presque inconnuës sous le regne des Bosons, des Berengers & des Angevins, Com-

tes de Provence, aussi bien que sous celui des Roys de France jusqu'en 1600. que quelques Medecins de l'Université d'Aix en ont renouvellé l'usage.

Mr. L'Authier heureux comme on vient de le voir dans ses recherches sur l'Antiquité, ne l'est pas moins dans son systeme de Physique. Et d'abord il croit que cette source comme toutes celles d'eaux vives & permanentes, vient des entrailles de la terre, ce qu'il prouve parceque la sécheresse quelque longue qu'elle soit, ne les fait point tarir, au lieu que toutes les fontaines communes ont cessé de couler après une sécheresse de tout le Printems & de tout l'Eté. Cette proposition étant établie il est aisé de prouver que ces eaux sont impregnées de quelques mineraux dont elles tirent toute leur vertu, car venant comme elles viennent du fonds de la terre & traversant comme par transcolation cette masse en differents endroits, elles detrempent ce qu'elles trouvent de soluble sur leur passage & se chargent ensuite des sels qu'el-

les ont diſſous. Il faut donc que l'eau ait des pores de differente configuration, & que les ſels de differentes eſpeces ayent des parties de diverſes figures & qu'ainſi l'eau en les diſſolvant, rempliſſe ſes petits vuides des parties qui leur ſont conformes. C'eſt ce que Mr. Gaſſendi & pluſieurs Phyſiciens aprés lui, ont prouvé par des experiences ſenſibles que nôtre Auteur a renouvellées. Il reſte à expliquer des quels Mineraux ces eaux ſont impregnées. M. Lauthier croit avoir découvert par le moyen de l'Analyſe, qu'elles ſont principalement chargées de nitre, de vitriol, d'alun & de roüille de fer. Nous verrons dans la ſuite que M. Aucane Emeric eſt d'un ſentiment bien different ſur cet article, de celui du Doyen de la Faculté de Medecine.

Enfin outre que ces eaux ſont minerales, elles ſont affectées d'une chaleur moderée & continuelle. Cette qualité eſt trop conſiderable pourque nôtre Auteur n'ait pas travaillé à en découvrir la cauſe. Il re-

jette d'abord l'opinion vulgaire qui attribuë cette chaleur à l'action des feux ſous-terrains qui s'engendrent & s'amaſſent dans les cavitez de la terre, parce que quand quelques eaux pourroient être échauffées par ce moyen, ce que l'Auteur ne croit pas, celles d'Aix ne le pourroient pas, n'y ayant point autour de cette Ville de pareils gouffres remplis de feux ſous-terrains. Il faut donc conclurre que cet effet eſt cauſé par les mélanges des ſels alcalis & acides, qui toutes les fois qui ſe trouvent mêlés enſemble, échauffent conſiderablement les menſtrues, dans leſquels ils ont été diſſous. Ainſi la pierre de chaux calcinée & l'eau mêlez enſemble s'échauffent & boüillonnent, ce qu'on ne peut attribuer ſelon nôtre Auteur, aux particules du feu qui ſeroient reſtées aprés la calcination, puiſque d'autres pierres auſſi calcinées n'ont pas le même effet. Ainſi lorſque pour tirer le ſel de fer, on verſe ſur ce métail l'eſprit du vitriol ou du nitre, qui ſont deux acides, il ſe fait à ce mélange une grande

grande effervescence, la même chose arrive aux Orfevres lorsqu'ils separent les metaux, & c'est à ce même principe que M. Lauthier attribuë la chaleur naturelle de l'homme & des autres animaux parfaits. Cette explication de la chaleur constante des Eaux minerales, suppose qu'elles contiennent des acides & des alcalis auxquels l'autre Medecin dont nous allons parler, ne sçauroit consentir, & ce seroit une chose fâcheuse pour ce systeme, s'il alloit prouver par des experiences bien sensibles que ces eaux sont un composé d'alcalis sans aucun mélange d'acides.

Ce petit Traité finit par l'usage qu'il faut faire des Eaux Minerales de la ville d'Aix, & des maladies pour lesquelles il s'en faut servir. On voit à cette occasion combien l'usage de prendre les eaux par forme de Bains, est ancien dans le monde, quelle étoit la magnificence des édifices qu'on faisoit à ce dessein, & la delicatesse des Romains, quoi qu'on ne connut encore le prix d'un remede si prétieux & si necessaire.

On a joint à cette Hiſtoire naturelle, une Lettre addreſſée à Mr. l'Abbé de Tricaud ſur un monument antique découvert dans les vieux fondemens des anciens Bains de la Ville d'Aix. C'eſt une pierre d'environ trois pieds de long & deux de large, ſur laquelle eſt representé en bas-relief un Autel avec la figure d'un Priape, & ces trois lettres I. H. C. un peu plus haut eſt la figure d'un couteau à pied de cordonnier ſans manche, & au bas de chaque côté de l'Autel ſont deux branches que quelques perſonnes croyent être de ſimples ornemens, & d'autres des comes à l'uſage des Sacrifices. On a donné differentes explications à ces trois lettres, ſoit par rapport à ce que les Mythologes nous apprennent de Priape, ſoit par rapport aux qualitez des Eaux, ſoit enfin par rapport à la Ville où elles ſont. Les uns par exemple ayant égard à la qualité de Dieu des Jardins, liſent : *Is hortorum cuſtos*, ou bien *in hortorum cuſtodiam*. D'autres par rapport aux Bains liſent, *invenies has calidas*, ou bien, *in humore calor.*

Ceux enfin qui croyent que ce monument doit s'expliquer par le rapport qu'il a au lieu d'où il a été tiré, lisent, *in honorem coloniæ*, *impensis hujus Coloniæ*; ou bien en faisant de l'I une lettre numerale, *Prima hæc Colonia*, à cause que la Colonie d'Aix fut la premiere que les Romains établirent dans les Gaules. La Sculture qui est tres-grossiere, se sent du ciseau du dernier siécle de la Republique, ce qui fait presumer qu'elle fut faite lorsque la ville d'Aix fut fondée ou rétablie, ou pendant le sejour qu'y fit C. Marius, c'est à dire en 631. 648. ou 647. de la fondation de Rome.

Nous n'étendrons pas tant l'Extrait que nous allons donner du traité de M. Aucane Emeric que le precedent, parcequ'il s'est prescrit à luy même des bornes plus étroites, & ne s'est attaché qu'à faire connoître dans la derniere exactitude la qualité des eaux minerales de la Ville d'Aix par le moyen de l'Analyse qu'il en a faite; & de differentes observations soit sur les eaux telles qu'elles sortent de leur sour-

ce, soit sur les differens élemens dont elles sont composées. Parmi le grand nombre d'experiences qu'il rapporte, nous choisirons quelques-unes de celles qui tendent directement à prouver que ces eaux ne contiennent point les sels dont M. Lauthier croit qu'elles sont composées, tels que sont le vitriol, l'alun & la rouille de fer. En effet, dit ce Docteur, si cette eau minerale étoit impregnée de vitriol, la noix de galle, l'écorce de grenade, les roses rouges, les mirabolans lui auroient donné au sortir de la source, une teinture noire comme de l'ancre ce qui n'arrive pas cependant, & de plus les sels de cette eau ni aucune des matieres dont elle est chargée, ne fait cailler le lait, quoique tous les vitriols ayent cet effet : il se sert à-peu-pres des mêmes experiences pour en exclurre la rouille de fer & l'alun. Car l'alun par exemple teint en une couleur toute differente de celle que donne la residence & le sel des Eaux minerales d'Aix & fait aussi sur le lait un effet contraire à celui de ces eaux,

d'où il s'en ſuit que le ſel fixe dont il s'agit ici, n'eſt aucun de ceux avec leſquels il ſemble ſymboliſer, mais qu'il a veritablement toutes les qualitez exterieures que Pline & Agricola attribuent au nitre ; qu'il fait de plus des precipitations dans les experiences des mineraux comme les alcalis ; qui fait comme eux les changemens des couleurs dans celles des animaux & des vegetaux & que ſes effets n'ont aucun rapport avec ceux des acides. Enfin ſelon cet Auteur les eaux minerales dont il traite, ſont l'union d'une matiere terreuſe d'un ſel & d'un ſouffre volatil qui ſont mêlez & confondus dans une eau pour compoſer un mixte qui n'eſt dans toutes ſes parties qu'un alcali naturel & balſamique qui ſe trouve chargé dans ſa partie fixe d'un ſemblable ſel volatil & d'un ſouffre auſſi volatil.

Comme ce Docteur eſt convaincu que les acides ſont la cauſe la plus univerſelle de nos maladies, auſſi n'en eſt-il ſelon lui preſque aucune dont les eaux qu'elle examine n'aïent la vertu de guerir par le

moien de l'alcali qu'il a prouvé être la nature des eaux minerales de ſa Ville. Quoiqu'il en ſoit des principes ſecrets par leſquels ces eaux gueriſſent, ou bien par les alcalis comme le pretend Mr. Aucane Emeric, ou par le mélange des acides & des alcalis comme le ſoutient M. Lauthier. Ils conviennent du moins tous deux qu'elles ſont un remede tres-efficace pour un grand nombre de maladies dont ils rapportent des experiences en ſi grande quantité qu'on ne peut pas douter de leur vertu.

ARTICLE CLI.

HISTORIÆ CONTROVERSIARUM de divinæ gratiæ auxiliis sub summis Pontificibus Sixto V. Clemente VIII. & Paulo V. Libri sex. Autore Theodoro Eleutherio, Theologo. C'est-à-dire, *l'Histoire des disputes sur la grâce, sous les Papes Sixte V. Clement VIII. & Paul V. en six livres, par Theodore Eleuthere.* A Anvers chez Pierre Jacobs avec privilege & approbation 1705. *in folio pages* 881.

IL y a peu de causes Ecclesiastiques qui ayent été examinées avec plus de soin & en plus de Tribunaux, que celle du Livre de Molina. A peine ce Livre étoit-il imprimé, que Dominique Bagnez intervint pour empêcher qu'il ne fut publié. Les chefs d'accusation qu'il produisit, furent communiqués à l'Auteur, qui y fit ses réponses: & le tout ayant été examiné avec soin dans le Tribunal de l'Inquisition de Portugal, la cause y fut jugée en fa-

veur de Molina, & il eut permiſſion de publier ſon Livre. Les Conſeils Souverains de Caſtille & d'Arragon accorderent la même permiſſion, chacun pour leur reſſort; mais ils ne l'accorderent qu'aprés avoir fait examiner le Livre par d'habiles Theologiens. Le même Livre ayant enſuite été deferé par le même Bagnez & par ſes adherans au Grand Inquiſiteur d'Eſpagne, de celebres Docteurs & des Univerſitez entieres donnerent leur ſuffrage en faveur de Molina. Quand Didaque Alvarez eut porté l'affaire à Rome & obtenu une Congregation ſecrete pour l'examen de ce Livre: les Conſulteurs de cette Congregation firent paroître tant de partialité, que le Pape les obligea pluſieurs fois de revoir le jugement qu'ils avoient porté. Leurs frequentes variations dans ces divers examens, & les réponſes ſolides que les Jeſuites firent à leurs difficultez, acheverent de les rendre ſuſpects au Pape Clement VIII. qui gouvernoit alors l'Egliſe. Ce Grand Pape ſe reſolut enfin à prendre lui même connoiſſance de la

cauſe. Pour cela il avertit les Generaux des deux Ordres de ſe tenir prets, & d'amener chacun avec eux un Theologien pour diſputer en ſa preſence ſur les matieres conteſtées.

Cette reſolution étant priſe, il leur envoya le 3. Fevrier 1602. à chacun un billet qui contenoit deux queſtions, leſquelles devoient faire le ſujet de la premiere diſpute. La premiere queſtion étoit conceuë en ces termes. *Lequel des deux accorde au libre arbitre de plus grandes forces, pour faire le bien, ou ſaint Auguſtin, ou Molina.* Voici le ſens de la ſeconde. *Trouve-t'on dans les Livres de Saint Auguſtin,* ou, *peut-on dire que le ſentiment de St. Auguſtin ſoit, que Dieu avec* JESUS-CHRIST *ſon fils, a établi un loi, en vertu de laquelle il donne infailliblement ſa grace aux hommes qui font tout le bien qu'ils peuvent par les ſeules forces de leur nature?* Les diſputans eurent pour ſe preparer juſqu'au 20. de Mars que ſe tint la premiere Congregation. Le Pape y aſſiſta accompagné des Cardinaux Arigoni & Borgheſe, & des anciens Conſulteurs auſquels il en

ajoûta quatre nouveaux. Le General des Jesuites amena avec lui Gregoire de Valence, & celui des Dominicains, Didaque Alvarez. Le Pape apres avoir exhorté tout le monde à faire son devoir dans une affaire de cette importance, fit signe à Gregoire de Valence de parler le premier.

Il commença donc par répondre à la premiere des deux questions, & il dit, que *tout ce que saint Augustin refuse au libre arbitre, Molina le lui refuse pareillement & que St. Augustin ne refuse au libre arbitre aucune des choses que Molina lui accorde.* Mais avant d'entrer dans la preuve de ces deux propositions, il soumit au jugement du Saint Siege, tout ce qu'il devoit dire dans cette Congregation & dans les suivantes. Il declara ensuite qu'il ne defendoit point la Doctrine de Molina comme une Doctrine generalement reçuë parmi les Jesuites, puisque plusieurs d'entre eux en combatoient certains points : mais qu'il entreprenoit seulement de montrer que cette Doctrine n'étoit ni Erronée, ni Semi-

pelagienne , ni contraire à la Doctrine de Saint Auguſtin. Il ajoûta que quand Molina auroit avancé à l'exemple de St. Thomas, quelques propoſitions qui ne ſe trouvent point dans St. Auguſtin, on ne pourroit pas dire pour cela que ces Propoſitions ſont contraires à St. Auguſtin, puiſqu'il ſe pourroit faire que ces propoſitions ajoûtaſſent ſeulement quelque choſe à la Doctrine de St. Auguſtin ſans la contredire en aucune ſorte; de la même maniere que les Traditions non écrites ajoûtent quelque choſe à l'Ecriture, & neanmoins ne la contrediſent point.

Aprés avoir pris ces precautions, il dit pour prouver la premiere propoſition, que Saint Auguſtin enſeigne, que le libre arbitre ne peut de lui-même produire aucun acte de Religion & de pieté, c'eſt-à-dire qu'il ne peut faire aucun acte de foi ou qui ſuppoſe la foi, ni rien qui ſoit utile pour le ſalut : ce qu'il établit par un grand nombre de paſſages de St. Auguſtin. Aprés quoi il fit voir que Molina diſoit la même cho-

se. Ensuite pour prouver la seconde proposition, il reconnut que Molina enseigne, que le libre arbitre peut sans le secours de la grace, faire une action moralement bonne, pourvû qu'elle ne soit pas fort difficile : mais que cette action moralement bonne considerée par rapport à la fin surnaturelle, ne doit point être appellée une bonne action, ni une action de vertu. Et il prouva que cette Doctrine n'étoit point contraire à celle de St. Augustin. Si St. Augustin, dit-il, enseignoit une doctrine contraire, il faudroit dire qu'il a cru, *que le libre arbitre sans la grace, ne peut que pécher, & que toutes les vertus des Philosophes étoient des vices.* Or on ne doit pas aisement attribuer à St. Augustin des propositions qui sont expressément condamnées dans les Bulles de Pie V. & de Gregoire XIII. contre Baius. De plus Saint Thomas, & presque tous les Disciples de Saint Augustin enseignent la même chose que Molina : est-il croyable que tous ces Theologiens aïent en effet combatu la Doctrine de St. Augustin, qu'ils fai-

ſoient profeſſion de ſuivre. Gregoire de Valence ne ſe borna point à ces prejugez generaux : il produiſit enſuite un grand nombre de paſſages de St. Auguſtin, qui faiſoient voir qu'il n'avoit point penſé ſur l'article en queſtion autrement que Molina.

Il vint enſuite à ce qui regarde la Foi en particulier : il reconnut que Molina diſoit que l'homme peut ſans le ſecours ſurnaturel de la grace, croire les verités que la Foi nous enſeigne : mais que cette creance n'eſt, ſelon Molina, qu'une ſimple opinion & qu'une foi humaine, fort differente de la Foi divine que le Saint Eſprit produit en nous par ſa grace ; en un mot qu'elle n'eſt point telle qu'il le faut pour le ſalut. Sur quoi il fit voir que ce ſentiment de Molina étoit le même que celui de St. Thomas & des autres Theologiens, qui enſeignent aprés Saint Auguſtin, que la creance que les Heretiques ont des Dogmes qu'ils ne nient pas, n'eſt point une foi divine, mais une foi purement humaine. Il ajouta que ſi les Demons qui aſſu-

rément ne reçoivent aucun ſecours de la grace, ne laiſſent pas de croire en JESUS-CHRIST, comme ſaint Auguſtin le dit expreſſement, on ne peut pas dire qu'il ſoit impoſſible que l'homme abandonné aux ſeules forces de ſon libre-arbitre, croie les mêmes véritez. Mais on doit dire ſeulement que cette creance n'eſt point une foi divine, qu'elle n'eſt point telle qu'il le faut pour le ſalut : ce qui eſt conforme au Concile de Trente qui ne dit point anatheme à ceux qui diſent en general qu'on peut croire ſans la grace, mais à ceux qui diſent que ſans la grace on peut croire comme il le faut pour la juſtification & pour le ſalut : *Sicut oportet.* Voilà à quoi ſe reduiſit le diſcours de Valencia, qu'on a encore tout entier.

On ſçait peu de choſe, du diſcours que fit Didaque Alvarez. Le P. Serri nous apprend ſeulement qu'Alvarez avança que Molina affirmoit, *que l'homme peut avec les ſeules forces de la nature, croire certainement & fermement tous les myſteres de la foy comme étant revelez de Dieu.*

S'il est vrai qu'Alvarez ait avancé cette proposition, il doit s'être trouvé dans un étrange embarras, quand il falut la prouver, puisqu'il est constant que cette proposition ne se trouve point dans Molina. Le Genéral des Dominicains ayant pris la parole, dit que Molina dans sa maniere d'accorder la grace avec le libre arbitre, s'étoit écarté de la Doctrine de St. Augustin. Mais ce n'étoit point là la question dont il s'agissoit.

Les discours étant finis de part & d'autre, le Pape fit retirer pour un moment les deux Generaux & leurs deux Théologiens : & les ayant rappellez ensuite il leur défendit sur les plus griéves peines, de rien dire de ce qui s'étoit passé dans cette Congregation. Le P. Serri dit que Valencia fut confondu dans cette Congregation par Didaque Alvarez. Le P. Lemos plus sincere que lui en ce point, dit qu'on n'a sçû qu'une seule chose touchant cette premiere Congregation : sçavoir que les Peres Dominicains parurent fort affligez du mauvais suc-

reçûës dans leur Compagnie ; mais ſimplement comme des opinions qui étoient communes dans les Ecoles Catholiques, qui n'étoient point contraires à la Foi , & qui ne meritoient aucune cenſure. Auſſi n'étoit - ce point ces opinions qui avoient fait le principal ſujet des diviſions en Eſpagne. C'étoit celles qui regardoient la nature de la grace ſuffiſante & de la grace efficace : queſtions dans leſquelles les Dominicains paroiſſoient ne vouloir point entrer.

Mais dans la 33. Congregation on commença à parler de la ſcience moyenne. C'étoit alors Ferdinand de la Baſtide qui parloit pour les Jeſuites. Gregoire de Valence n'avoit aſſiſté qu'aux neuf premieres Congregations. Il étoit tombé malade aprés la huitieme. Le ſaint Pere qui prenoit un ſingulier plaiſir à l'entendre, à cauſe de la netteté & de la ſolidité de ſon eſprit , envoya pluſieurs fois ſçavoir des nouvelles de ſa ſanté, & fit differer les Congregations juſqu'à ce que ſes forces lui permirent d'y revenir. Comme il

n'étoit pas encore pleinement retabli, lors qu'on fit la neuviéme, le ſaint Pere lui fit donner un ſiége en ſa preſence, & voulut qu'il fut aſſis pendant la diſpute : honneur que les Souverains Pontifes n'accordent qu'aux Cardinaux & aux grands Princes. Cet honneur que Valencia reçût, n'empêcha pas que la fatigue de la diſpute ne lui causât une réchute très-dangereuſe. Les Medecins lui ordonnerent de changer d'air ; on crût que celui de Naples lui ſeroit bon, mais il y mourut quelque mois après. Le P. Serri & quelques autres de ſes Confreres avant lui, ont debité des fables ſur la mort de ce grand homme, que nôtre Hiſtorien refute avec beaucoup de ſolidité ; mais qui ne meritoient peut-être pas d'être refutées, tant elles ſont pueriles & frivoles.

Arrubal qui étoit alors Profeſſeur au College Romain, prit dans la dixiéme Congregation la place de Gregoire de Valence : & continua juſqu'à la dix-neuviéme, après laquelle il tomba griévement malade : ce qui fournit au P. Serri une

nouvelle occaſion de feindre une fable toute ſemblable, à celle qu'il avoit debitée touchant la maladie de Gregoire de Valence. Ferdinand de la Baſtide prit la place d'Arrubal, & il eut aſſez de ſanté pour continuer le reſte des Congregations.

Ce fut donc dans la 33. Congregation, où l'on commença à diſputer de la ſcience moyenne. Voici l'abregé de ce qui fut dit ſur cette celebre queſtion. Tous les Théologiens Catholiques conviennent que la grace efficace eſt celle qui a certainement & infailliblement ſon effet. La queſtion eſt de ſçavoir pourquoi cela eſt ainſi. Les uns diſent que la grace efficace a ſon effet certainement & infailliblement, parce qu'il y a une liaiſon eſſentielle & naturelle, entre l'entité de la grace efficace & ſon effet, qui eſt le conſentement de la volonté : & ceux qui ſont dans cette opinion, diſent que la grace eſt efficace par ſa propre entité, par elle même. D'autres au contraire enſeignent qu'à conſiderer l'entité ſeule de la grace ef-

ficace, elle n'a aucune liaiſon eſſentielle avec le conſentement de la volonté: que cependant cette grace a ſon effet certainement & infailliblement, parce que Dieu ne la donne qu'enſuite de la connoiſſance qu'il a que la volonté, qui pourroit reſiſter à cette grace, ni reſiſtera pas en effet. Tous ceux qui ont approfondi cette matiere, ſçavent que toutes les opinions qu'on peut imaginer ſur la nature de la grace efficace, doivent neceſſairement ſe reduire à l'une de ces deux-là. Avant la naiſſance du Calviniſme, preſque tous les Theologiens de l'Ecole, expliquoient l'infaillibilité de la prédeſtination & de la grace efficace, par la preſcience de Dieu: & c'eſt pour cela que Calvin les appelloit par deriſion, *les Docteurs de la préſcience.* Cependant avant ce tems-là on n'avoit traité cette matiere que ſuccinctement & en peu de mots. En combattant les Herétiques, les Théologiens s'engagerent inſenſiblement à developper cette queſtion & à l'aprofondir davantage.

Ainſi Molina ſuppoſant toûjours

l'opinion commune, qui a recours à la ſcience de Dieu pour expliquer l'infaillibilité de la predeſtination & de la grace efficace, s'aviſa de rechercher quelle étoit cette ſcience de Dieu, qui ſervoit à expliquer l'infaillibilité de la grace efficace. Surquoi il diſtingua en Dieu trois ſortes de Sciences ou de connoiſſances. La premiere par laquelle Dieu connoît les choſes purement poſſibles. La ſeconde par laquelle Dieu connoît toutes les choſes qui arriveront abſolument : La troiſiéme par laquelle Dieu connoît toutes les choſes, qui arriveroient ſi on mettoit telles ou telles conditions. C'eſt cette troiſiéme ſorte de ſcience par laquelle il prétend qu'on doit expliquer l'infaillibilité de la grace efficace & de la prédeſtination, & qu'il appelle *ſcience moyenne*, parce qu'elle tient en quelque ſorte le milieu entre les deux autres. Il ne s'agit point ici, dit Baltide, du nom *de ſcience moyenne* dont on ſe met peu en peine. Mais il s'agit de ſçavoir ſi en effet Dieu connoît les choſes qui arriveroient en telles

& telles circonſtances ; ſi la connoiſſance qu'il en a eſt infaillible ; & ſi cette connoiſſance précede le decret de la prédeſtination & de la grace efficace. Car ſi on admet une fois ces trois choſes, il eſt évident qu'on peut ſans aucun inconvenient avoir recours à cette ſorte de connoiſſance de Dieu, pour expliquer l'infaillibilité de la grace efficace. Or il eſt certain, reprit le Jeſuite, qu'on doit les admettre toutes trois.

1°. Il eſt certain que Dieu connoit ce que la volonté humaine feroit en telles & telles circonſtances, ſi elle étoit mûë & excitée de telle & telle maniere. Car Dieu ne revele pas ce qu'il ne connoît point. Or il nous a revelé dans l'Ecriture pluſieurs de ces veritez conditionnelles : il nous aſſûre même expreſſement qu'il connoît ces ſortes de veritez : *Ego ſcio, quia non dimittet vos Rex Ægypti ut eatis, niſi per manum validam.* Baſtide prouva encore la même choſe par l'authorité de Saint Auguſtin & par pluſieurs raiſons Theologiques : & ſes preuves furent trouvées ſi claires & ſi convain-

cantes, que Lemos n'eut point d'autre parti à prendre, que de se plaindre qu'on perdoit le temps à prouver ce que personne ne revoquoit en doute. Bastide avoit prévenu cette réponse en avertissant sa Sainteté, qu'il ne croyoit pas que ses adversaires osassent nier une verité aussi claire que celle-là, que neanmoins il étoit necessaire de la prouver, parce que plusieurs Dominicains l'avoient niée en Espagne au commencement des disputes.

Il est certain en second lieu, dit Bastide, que la connoissance que Dieu a des veritez conditionnelles qui dependent du libre arbitre, est une connoissance certaine & infaillible. Il prouva cette proposition par l'Ecriture, par l'authorité de Saint Augustin, & de plusieurs autres Docteurs & par diverses raisons Theologiques. Les Dominicains d'Espagne, même dans le tems des Congregations, enseignoient communement que Dieu ne connoissoit que par conjecture les veritez conditionnelles qui dépendent du libre-arbitre. Pierre de Ledesma le dit

dit expreſſement. Cependant Lemos jugea à propos d'abandonner encore ſes freres en cette occaſion, & dit qu'il n'étoit pas queſtion de ſçavoir ſi la connoiſſance que Dieu avoit de ces ſortes de veritez, étoit certaine ou non, que tout le monde avoüoit qu'elle étoit certaine: mais qu'il étoit queſtion de ſçavoir, ſi cette connoiſſance étoit en Dieu avant le Decret. C'étoit la troiſiéme queſtion que Baſtide avoit propoſée, & qu'il examina dans la 35. Congregation.

Il dit donc en troiſiéme lieu, que la connoiſſance que Dieu a des veritez conditionnelles qui dependent du libre-arbitre, étoit en Dieu avant le decret de ſa volonté. Car parmi ces veritez conditionnelles il y en a pluſieurs qui regardent des objets qui ne ſeront jamais, parceque la condition dont ils dependent ne ſera jamais miſe. Or Dieu ne peut avoir au regard de ces ſortes d'objets aucun decret, puis qu'ils doivent toûjours demeurer dans le neant. Donc Dieu connoît les veri-

tez conditionnelles qui appartiennent à ces objets antécedemment à tout decret. Pour ce qui eſt des veritez conditionnelles, dont les objets dépendent d'une condition qui ſera miſe en effet, il n'eſt pas moins certain, que Dieu les connoît avant tout decret. Car Dieu n'a au regard de ces ſortes d'objets, qu'un decret abſolu. Or aprés le decret abſolu, ces objets ne ſont plus futurs ſous condition, mais abſolument. Donc ſi Dieu les connoît futurs ſous condition, la connoiſſance par laquelle il les connoît tels, eſt avant tout decret. A cette raiſon Baſtide en ajoûta pluſieurs autres, qui paroiſſent trés-fortes. Or ſi l'on admet une fois que Dieu connoît avant tout decret, les veritez conditionnelles qui dépendent du libre-arbitre, rien n'empêche de dire, que Dieu eſt dirigé par cette ſorte de connoiſſance, lorſqu'il fait le decret de la prédeſtination.

Lemos répondit entre autres choſes, que S. Auguſtin avoit rejetté comme une erreur, l'opinion des

Pelagiens qui vouloient que les merites conditionels fussent la cause de la prédestination. Bastide repliqua que c'étoit-là une erreur en effet : puisqu'il n'y a point d'autre cause de la prédestination que la volonté de Dieu. Mais qu'il y a bien de la difference entre dire comme les Pelagiens, que les merites ou les demerites conditionels sont la cause de la prédestination & de la reprobation, & dire que Dieu dans le choix des graces qu'il donne aux Prédestinez, est dirigé par la connoissance qu'il a des veritez conditionnelles.

On continua la même matiere dans les Congregations suivantes jusqu'à la mort de Clement VIII. On n'avoit rien ômis pour prévenir en faveur des Dominicains, l'esprit de ce grand Pape, qui étoit plein d'équité, sçavant & laborieux. Malgré cela il n'avoit pas laissé d'être en garde contre les Consulteurs mêmes, & aprés les avoir obligés à entendre les Jesuites, & à revoir & reformer eux-mêmes leur censure,

n'étant pas encore ſatisfait, il fit diſputer en ſa preſence les Dominicains & les Jeſuites ſur les matieres conteſtées, & les entendit avec une patience incroyable dans trente ſept Congregations de pluſieurs heures chacune. La maniere dont les Jeſuites juſtifierent Molina dans ces Congregations, dût faire beaucoup d'impreſſion ſur ſon eſprit. Mais l'authorité du Cardinal du Perron en fit incomparablement plus. Le Pape qui connoiſſoit ſon merite & ſon habilité dans les controverſes contre les Herétiques, voulut avoir ſon avis. Le Cardinal lui répondit, que ſi Sa Sainteté condamnoit l'opinion des Jeſuites & approuvoit celle des Dominicains, il s'engageoit de faire ſouſcrire ſa Bulle par tous les Proteſtans de France & d'Allemagne.

On ne ſçait ſi c'eſt cette parole du Cardinal du Perron, qui fit prendre au Pape la reſolution d'examiner lui même le Livre de la Concorde de Molina. Mais on a encore l'exemplaire dont il ſe ſervit, & ſur lequel on voit pluſieurs Notes de ſa

main. Le Cardinal Aldobrandin ſon neveu, en fit preſent au General des Jeſuites aprés la mort de ſon Oncle. A la tête du Livre il y a une atteſtation Juridique, que les notes & les marques qui ſont dans le Livre ſont toutes de la main de Clement VIII. Il y en a plus de quatre-vingt depuis la page 7. juſqu'à la page 184. aprés cette page, il n'y en a plus que deux, vers la fin du Livre : ce qui fait croire que Clement VIII. n'avoit lû attentivement le Livre que juſqu'à cette page : & qu'il avoit ſeulement parcouru legerement le reſte. Quoi qu'il en ſoit, toutes les notes & marques faites dans le Livre, tendent toutes à faire voir combien Molina étoit éloigné du Pelagianiſme & du Semipelagianiſme. Tant il eſt vrai que Clement VIII. ſur la fin de ſa vie étoit trés éloigné d'approuver la Cenſure des Conſulteurs & de condamner la doctrine de Molina.

Sous Paul V. les Jeſuites eurent encore plus d'avantage dans les Congregations, tant parce qu'ils étoient

encouragez par la presence & par l'approbation des Cardinaux Bellarmin & du Perron les plus sçavans du sacré College, que parce qu'ils commencerent à y parler à fonds de la prédetermination physique. Mais avant qu'on recommançât les disputes, diverses personnes presenterent au Pape des Memoriaux sur la maniere d'accommoder ou de juger cette affaire, auxquels le Pape ne crut pas devoir avoir aucun égard. Bastide presenta une requête contre les Consulteurs, qui contenoit les 12. articles suivans. 1. Qu'ils avoient fait leur premiere censure sans avoir oüi ni Molina, ni personne pour lui. 2. Qu'ils avoient d'abord condamné plus de soixante propositions dans un Livre, où des Universitez fameuses aprés un long examen, n'avoient rien trouvé qui fût digne de censure. 3. Qu'en l'espace d'un peu plus de trois mois, qui suffisoient à peine pour lire son Livre, ils avoient conclu leur censure. 4. Que la censure étoit l'Ouvrage d'un seul Consulteur, lequel

n'avoit jamais enſeigné la Theologie, ni donné aucune preuve qu'il entendit ces matieres, qui en Eſpagne ne pouvoit être du Tribunal du Saint Office, & qui ſelon les regles du Droit, ne pouvoit pas même être témoin en matiere civile. 5. Que cette cenſure attribuë à Molina des propoſitions qu'il n'enſeigne point, & qu'elle eſt remplie d'invectives & de calomnies. 6. Qu'on y qualifie comme erronées des propoſitions, qui ſont communement reçûës en Theologie comme les plus ſûres & les plus vraïes. 7. Qu'on y qualifie comme Pelagienne, une propoſition, que les Univerſitez de Boulogne, d'Alcala & de Segovie ſoûtiennent être veritable, & dont la contradictoire a été jugée conforme aux erreurs de Calvin par un plus grand nombre d'Univerſitez d'Allemagne; qu'il n'y a de Conſulteurs qui ont ſouſcrit cette cenſure. 8. Qu'on y cenſure même des propoſitions que les accuſateurs de Molina n'avoient pas avancées. 9. Que comme il s'agit

de ſçavoir ſi la cenſure eſt bien ou mal faite, on ne peut avoir égard au jugement des Cenſeurs qui ſeroient Juges & Parties. 10. Que ces Cenſeurs ſe ſont comportez avec tant de partialité que Clement VIII. a été obligé de le leur reprocher. 11. Que les Jeſuites avoient pour toutes ces raiſons recuſé les Cenſeurs ſous Clement VIII. 12. Et que ce Pape avoit pluſieurs fois aſſuré les Jeſuites qu'il ne jugeroit point la cauſe ſur l'avis des Cenſeurs. Enfin Baſtide finiſſoit en recuſant de nouveau ces Cenſeurs au nom de toute ſa compagnie, & en demandant qu'on le reçût à faire preuve des douze articles contenus dans ſa requête.

Dans la premiere Congregation ſous Paul V. Les Jeſuites & les Dominicains dirent leur avis ſur quinze propoſitions touchant la grace, que Clement VIII. leur avoit envoyées un peu avant ſa mort, pour être examinées dans une diſpute. Baſtide dit que les Jeſuites recevoient ſans peine ces 15. propoſi-

tions, comme veritables & comme contenant la doctrine de St. Augustin, à la reserve de la cinquiéme & de la treiziéme. Il rejetta absolument la cinquiéme, parce qu'elle étoit directement contraire à la doctrine de St. Augustin, & qu'elle contenoit une expression favorable aux Calvinistes & contraire au Concile de Trente. Pour la 13. qui étoit conçûë en ces termes, *la grace efficace est necessaire à chaque action*: il dit qu'elle n'étoit point de St. Augustin, qu'elle étoit susceptible d'un fort mauvais sens, & qu'il ne la recevroit point, à moins qu'on ne la reformât ainsi, *on ne fait aucune action de pieté sans le secours de la grace efficace.* Que si on la concevoit en ces termes, il l'admettoit volontiers comme conforme à la verité & à la doctrine de St. Augustin.

Dès la seconde Congregation sous Paul V. on commença à examiner le systeme de la prédetermination Physique, & on continua dans toutes les autres. Bastide employa la seconde toute entiere à expliquer l'état de la question, à faire voir l'im-

portance de cette matiere & les liaisons qu'elle a avec les principales questions de Theologie, & sur tout à montrer que c'étoit la source de tous les differens qui étoient entre les Theologiens des deux Ordres.

Dans la Congregation suivante, la grace prédeterminante fut attaquée par divers passages de l'Ecriture: & premierement par celui-ci de Saint Paul, 2. Cor. 6. *Nous vous exhortons à ne pas recevoir envain la grace de Dieu:* sur quoi Bastide dit, la grace dont parle ici St. Paul, est non seulement la grace sanctifiante, mais aussi la grace actuelle & la grace actuelle efficace, selon Saint Augustin & selon le Concile de Sens. Donc selon ce Concile & selon St. Augustin, St. Paul a crû que la grace efficace n'étoit point incompatible avec la resistance de la volonté: car c'est la resistance seule de la volonté qui rend inutile la grace qu'on a reçûë. Or la grace prédeterminante est incompatible avec la resistance de la volonté: donc selon S. Augustin & selon le Concile de Sens, la grace efficace de Saint Paul n'est point une

grace prédeterminante. Lemos répondit entre autres choses qu'il ne s'agissoit dans ce passage que de la grace suffisante, ou de la grace sanctifiante & non pas de la grace efficace.

Le second passage étoit ces celebres paroles de JESUS-CHRIST dans St. Matthieu, ch. XI. *Malheur à toy Corozaïn, malheur à toy Bethsaïde, parce que si les merveilles qui ont été faites dans vous, avoient été faites à Tyr ou à Sidon, elles auroient fait, il y a long-tems, penitence dans le Cilice & dans la cendre.* Sur quoi Bastide remarqua premierement, que par les merveilles *virtutes*, dont il est ici parlé, il ne falloit pas seulement entendre les miracles & les graces exterieures, mais aussi les graces interieures; sans lesquelles la conversion est impossible; ensuite il fit ce raisonnement. Il est évident que ceux à qui JESUS-CHRIST fait ce reproche, n'avoient point reçû une grace prédeterminante, puisqu'ils ne se convertirent pas; cependant le fils de Dieu assure que la grace qu'ils avoient reçûë auroit converti

les Tyriens & les Sidoniens, si elle leur avoit été donnée; donc la grace qui convertit, c'est à dire la grace efficace, n'est point une grace prédeterminante. Bastide se servit encore de deux ou trois autres passages, ausquels Lemos ne répondit pas mieux qu'il avoit fait au premier.

Les trois Congregations suivantes furent employées, à prouver que l'opinion de la prédetermination physique étoit contraire, 1°. aux définitions du Concile de Trente & de quelques autres Conciles, 2°. à la Doctrine de St. Augustin, 3°. au sentiment commun des Peres & des Docteurs de l'Eglise.

Ce qui fut dit dans la septiéme Congregation sous Paul V. est très-singulier : aussi l'Historien a crû qu'il devoit inserer dans son Histoire le Discours entier de Bastide. Ce Jesuite fit ce jour-là une comparaison exacte du sistéme des Prédeterminans avec le sistéme de Calvin. Dans le premier article il reduisit le sistéme des Prédeterminans, à 20. Propositions principa-

les, citant exactement les endroits de Bagnez, & des autres chefs de l'Ecole des Prédeterminans, dont ces propositions étoient extraites. Ensuite il montra que ces propositions se trouvoient toutes, & souvent d'une maniere moins forte dans les Livres des derniers Herétiques, & particulierement dans ceux de Calvin. Dans le second article il apporta toutes les modifications & les temperamens, dont Bagnez & les autres de son Ecole, s'étoient servis pour adoucir leur Doctrine : & il fit voir que toutes ces modifications & ces temperamens se trouvoient aussi dans Calvin, dans Kemnitius & dans les autres Chefs des Protestans. Dans le troisiéme article, il rechercha les preuves sur lesquelles Bagnez & ceux qui suivent son opinion, appuyoient leur Doctrine, & il fit voir que Calvin & ses Disciples, avoient employé precisément les mêmes preuves, qu'il avoit eu recours aux mêmes passages de l'Ecriture, aux mêmes authoritez des Conciles, & de St. Augustin, &

aux mêmes raiſonnemens. Comme cette comparaiſon étoit fort odieuſe, Baſtide eut ſoin avant que d'y entrer, de faire un petit éloge de ceux même qu'il attaquoit, & de déclarer qu'il étoit perſuadé, que ces Peres n'auroient eu garde de s'attacher au ſyſtéme qu'ils avoient embraſſé, s'ils s'étoient aperçûs qu'il fut ſi conforme à celui de Calvin. Mais après cette précaution il fit ſa comparaiſon, avec toute la force & toute l'exactitude dont il étoit capable; & ſon diſcours fit tant d'impreſſion ſur ceux qui l'écouterent, que le Pape lui ordonna d'en fournir des copies aux Conſulteurs.

Dans la huitiéme Congregation ſous Paul V. le ſyſtéme de la Prédetermination phyſique, fut attaqué par des raiſons Théologiques : & on prouva qu'il étoit contraire à la liberté, qu'il détruiſoit les graces ſuffiſantes, & qu'il faiſoit Dieu Auteur du péché. Dans la neuviéme Congregation on examina, ſi Saint Thomas avoit admis la Prédetermination phyſique. Enfin Baſtide fit voir dans la dixiéme Congrega-

tion ſous Paul V. qui fut la derniere de toutes, plus de trente Docteurs tant Scholaſtiques que Controverſiſtes les plus celébres, qui établiſſent tous une Doctrine, qui eſt opposée au nouveau ſyſtéme de la Prédetermination phyſique, qui n'avoit été introduite dans les Ecoles par Bagnez, que depuis 20. ou 30. ans.

Les Congregations finies, le Pape appella les Conſulteurs, & il leur ordonna de lui donner chacun ſeparément, & ſans communiquer les uns avec les autres, ni avec qui que ce ſoit, leur ſentiment ſur ces quatre chefs. 1. Ce qu'il y avoit de foi ſur la matiere du libre-arbitre & de la grace efficace. 2. Ce qu'il falloit condamner ſur cette matiere. 3. Ce qui faiſoit la difference des Catholiques & des Herétiques. 4. De quelle maniere on devoit définir les matieres conteſtées.

Les Conſulteurs employerent quatre mois à exécuter ce que le Pape leur avoit ordonné. Ils donnerent des avis ſi differens, ſi embaraſſez, que le Pape fut obligé de

leur permettre de s'assembler de nouveau, & de conferer ensemble, pour voir s'ils s'accorderoient mieux. Ce qu'ils dresserent ensemble ne fut pas mieux reçû que ce qu'il avoient fait en particulier, comme l'évenement l'a fait connoître. Cependant le Pape avoit chargé le Cardinal du Perron, d'examiner les Actes du Concile de Trente, pour en tirer ce qui pourroit servir à la décision de cette matiere. Enfin le Pape assembla en secret les Cardinaux du Saint Office qui avoient été presens aux disputes. Personne ne sçût ce qui se passa dans cette derniere Congregation, mais quelques jours après le Pape ordonna aux deux Generaux, d'envoyer chacun aux Superieurs particuliers de leur Ordre, l'Ecrit suivant qui leur fut mis tout dressé entre les mains:

„ Le Souverain Pontife a fait „ sçavoir tant à ceux qui ont dis„ puté, qu'à ceux qui ont été „ Consulteurs dans l'affaire *de auxi„ liis*, qu'ils pouvoient partir de „ de Rome & se retirer chacun chez

„ ſoi ; ajoûtant qu'il publieroit „ quand il ſeroit tems, ſa déclara- „ tion & ſa déciſion. Qu'en atten- „ dant il défendoit très-ſerieuſé- „ ment que perſonne, en traittant „ cette queſtion, n'eut la pre- „ ſomption de qualifier ou de cen- „ ſurer l'autre partie. C'eſt pour- „ quoi il a expreſſement enjoint aux „ Dominicains & aux Jeſuites, de „ punir très-ſevérement tous ceux „ qui conviendront à cet ordre, „ qu'il veut être gardé inviolable- „ ment. De plus Sa Sainteté ſouhai- „ te très-fort qu'on s'abſtienne ab- „ ſolument de toutes ſortes de pa- „ roles dures & piquantes, & qui „ marquent de l'aigreur. Ce ſera „ donc à V. R. d'avoir ſoin que „ ſes inferieurs obſervent tout ceci, „ & de nous donner avis de tout ce „ qu'elle fera ſur ce point, ſelon „ les occaſions qui ſe preſenteront „ dans la ſuite du tems, afin que nous „ puiſſions en rendre compte à Sa „ Sainteté.

C'eſt ainſi que finit la fameuſe controverſe *de auxiliis.* C'eſt auſſi-là que Théodore Eleuthere a fini

ſon Ouvrage, ajoûtant ſeulement un chapitre ou deux, pour refuter quelque fauſſe pretention d'Auguſtin le Blanc. Au reſte le caractere particulier de cette Hiſtoire eſt la force & la ſolidité. L'Auteur n'y avance rien ſans preuve; & ſes preuves ſont ordinairement convaincantes. Ceux qui ſe donneront la peine de comparer ſon Ouvrage, avec l'Hiſtoire qui a paru ſous le nom d'Auguſtin le Blanc, demeureront pleinement convaincus que cette derniere, n'eſt qu'une longue ſuite de fauſſetez, avancées ſans preuves, ou ſur des témoignages qui ne peuvent avoir aucun poids. Il ne faut point omettre ici qu'on trouve à la fin de l'Hiſtoire, dont on vient de donner l'Extrait, une ſçavante Diſſertation ſur les Erreurs des Pelagiens & des Semipelagiens, avec l'Apologie de Leſſius, contre les Cenſures de Louvain & de Doüay, & quelques autres pieces concernant la même matiere.

ARTICLE CLII.

TRAITTE' CONTRE LE LUXE des Hommes & des femmes, & contre le Luxe avec lequel on éleve les enfans de l'un & de l'autre ſexe. A Paris au Palais chez Michel Brunet dans la grand ſalle au Mercure. 1705. *in* 12. *pp*.306.

L'Auteur commence ſon Livre par une Preface, où il entreprend de répondre à deux raiſons des partiſans du Luxe. L'une que c'eſt un mal neceſſaire en France, à cauſe de l'inclination naturelle des François à changer de mode. La ſeconde que c'eſt l'avantage du commerce, lequel ſubſiſte par une ſorte de Luxe. Pour réponſe à la premiere, il dit que l'inclination à la mode ne doit pas tenir contre les regles de la raiſon & de la Religion, leſquelles nous défendent l'orgueil. Pour réponſe à la ſeconde, il dit que le commerce s'eſt ſoûtenu dans tous les tems ſans le ſecours du Luxe. Il pouvoit apporter l'exemple de la

Republique de Hollande, où le plus grand commerce du monde s'est fait depuis un siécle. D'ailleurs, ajoûte-t'il, quand le Luxe feroit quelque bien au commerce, il produit des maux plus grands que cet avantage. Il fait négliger les exercices & les arts les plus solides & les plus importans. Il a, dit-on ici, presque detruit les plus considerables manufactures ; il a degoûté de la culture des terres, le soûtien & le plus essentiel de tous les Arts, les Ouvriers ayant preferé des occupations aisées à des emplois laborieux & difficiles. Quelques bonnes que puissent être ces raisons, il se trouvera peut-être des défenseurs du Luxe, qui ne demeureront pas entierement convaincus que le Luxe, soit la cause que les terres soient moins cultivées & les Manufactures moins exercées qu'elles ne devroient être, comme ils ne conviendront peut-être pas non plus, que les Ouvriers ayent moins de peine & plus de profit en travaillant, à ce qui sert de matiere au Luxe, qu'en travaillant à la culture de la

terre & aux Manufactures. Ce sont de ces sortes de Problémes, qu'il n'est pas toûjours si aisé de resoudre.

Pour inspirer aux François d'aujourd'hui du mépris du Luxe, on veut les rappeller à ce qu'étoient leurs Ancestres. Ils aimoient, dit-on, à briller moins par leurs habits & par le faste, que par leurs mœurs. Nouvelle discussion à faire, d'examiner en quel siécle vivoient ces François, plus gens de bien que les François d'aujourd'hui ? Si nous en croyons les Histoires, il se sont toûjours assez ressemblez, toûjours mélange de bien & de mal ; à la verité plus de l'un que de l'autre. L'Auteur ajoûte, que si nous nous comparons avec nos Peres, nous trouverons que nous ne sommes qu'ostentation, que bagatelle, qu'habits, équipage, ameublemens. Cependant quelques-uns pretendent que du moins au regard des hommes, il n'a jamais moins coûté en France que maintenant ; puisque les habits de soie & de panne, d'une largeur prodigieuse, étoient bien d'une autre depense que leurs ha-

bits ſerrez, d'une étoffe unie.

Ce que l'Auteur dit dans le 2. chap. ſemble plus vrai ; ſçavoir que le Luxe introduit une molleſſe, qu'Athenes, Sparte & Rome ont regardé comme une ſource de toute ſorte de vices ; c'eſt ainſi, dit-on ici, que le penſoient nos François, nourris dans les travaux de la guerre & dans la ſimplicité naturelle. Il en apporte un exemple dans St. Louïs, & à ce ſujet le trait d'Hiſtoire ſuivant.

Un jour de la Pentecôte que le Roi étoit à Corbeil avec une groſſe Cour : Joinville y parut avec ſes plus beaux habits. Robert Sorbon prit de-là occaſion de le railler, lui diſant, *ne ſeriez-vous pas à blâmer ſi vous alliez vous aſſeoir au deſſus du Roi ; or donc êtes-vous bien à blâmer, quand vous êtes plus noblement & richement vêtu que le Roi.* Joinville repliqua. *Maître Robert,* * *l'habit que je porte m'ont laiſſé mes pere & mere, mais au contraire êtes-vous donc bien fort à blâmer, vous qui êtes fils de vilain & de vilaine, avez laiſſé l'habit de vos pere*

* C'étoit le Confeſſeur du Roi.

& mere, & vous êtes vêtu de plus fin camelin que le Roi. Sorbon fut interdit & le Roi par son extrême bonté entreprit sa défense &c. Le trait d'Histoire est assez singulier & dans un besoin pourra servir à ceux qui voudroient soûtenir these, pour montrer combien tous les tems se ressemblent; aussi bien que ce qu'on ajoûte des depenses excessives de François I. quand il n'étoit que Duc d'Alençon & de qui Loüis XII. (dont François étoit héritier presomptif,) disoit. *Nous avons beau menager; quand nous n'y serons plus ce grand garçon va tout gâter.* C'est-à-dire qu'il y a long-tems que tout est gâté, & sûrement cela n'a pas commencé à François I. bien que les Rois ses Predecesseurs eussent été très-simples dans leurs habits; il faudroit voir seulement si ce qui nous paroîtroit aujourd'hui simplicité, n'étoit point magnificence pour ce tems-là, ou si la simplicité des Rois d'alors attiroit plus que n'a fait celle de leurs Successeurs, la simplicité des habits parmi leur peuple.

L'Auteur s'égaye à déclamer contre les ajustemens des femmes d'aujourd'hui, en disant qu'on les *voit gemir sous le poids d'un long & large manteau, plissé devant & derriere, enflé par des postiches pour le faire remonter au milieu du dos, leurs manches apesanties par des plombs qu'on y met, qui conviendroient beaucoup mieux*, dit-il, *à la tête de quelques unes* &c. Il semble qu'il n'y ait rien à leur reprocher de ce côté-là, car on a publié qu'elles portent du fer dans leur coëffure. Le fer vaut bien le plomb & ne produit pourtant pas grand effet, sinon d'accoûtumer les femmes mêmes, par un principe de mollesse à s'incommoder, en portant des charges de fer & de plomb, dont il ne tiendroit qu'à elles de se soulager. Le reste de la parure des femmes d'aujourd'hui, est exposé par l'Auteur assez au long, pour conclurre que ces ornemens & autres semblables, ne valent point les graces naturelles & ne peuvent y suppléer.

Après avoir declamé contre le Luxe par raisonnement, l'Auteur fait

fait des chapitres particuliers pour le décrier ſur l'autorité des Anciens & particulierement des Romains. C'étoit pour l'exterminer que Caïus Oppius Tribun du peuple, propoſa une Loi. Les beſoins de la Republique aprés les Victoires d'Annibal, ayant obligé les particuliers à ſe retrancher pour fournir au tréſor Public, on s'aperçût que la diſette précédente étoit venuë du Luxe. La Loi d'Oppius le reprima donc, & on y obeït avec empreſſement. Mais avec le péril, paſſa cette bonne diſpoſition, & les Dames Romaines s'aſſemblerent pour abolir la Loi. Les hommes prirent parti pour & contre. Procés en forme devant les Magiſtrats; Caton harangue en faveur de la Loi & Valerius Tribun du peuple en faveur des Dames. Les plaidoïez tirez des Hiſtoriens Latins ſont ici rapportez tout de ſuite. Cependant avec les bonnes raiſons de Caton, Valerius gagna ſon procés. Cela ne prouve pas encore bien invinciblement qu'on ait été univerſellement parmi les Romains trop determiné contre le luxe.

En inſinüant les moyens de le reprimer, on remarque ici que la plûpart de nos Rois ont fait des Ordonnances pour cet effet, mais ſans qu'on en ait vû le fruit, excepté ſous Charles IX. Car aprés les Etats d'Orleans, ayant défendu même aux Preſidens des Cours Souveraines de porter des étoffes de ſoye, elles vinrent, dit-on, à un ſi vil prix qu'il n'y eût plus que *les Medecins, les Chirurgiens & les Apoticaires, qui oſaſſent en porter* : ce qu'on ſouffrit, ajoûte-t'on, à cauſe de la ſingularité de cette *Cathegorie de gens*. L'évenement a fait voir que cette même Cathegorie ramena bien-tôt les autres Cathegories à ſa maniere de s'habiller, c'eſt pourquoi afin que les Loix contre le luxe fuſſent durables, l'Auteur voudroit qu'on attachât au luxe une ſorte d'opprobre comme fit Zaleucus Legiſlateur des Locriens : ordonnant que les femmes de condition ne ſeroient point accompagnées de plus d'une ſuivante à moins qu'elles ne fuſſent yvres, &c.

En décrivant le luxe de la Table

qui domine parmi nous plus que jamais, & parlant de la multiplicité des ſervices, l'Auteur dit qu'aprés le premier on ne ſçauroit plus rien ſervir pour l'appetit, ni pour le beſoin. Cela approche de la folle ſomptuoſité de Luculle. Il maltraita de paroles ſon Maître d'Hôtel pour ne lui avoir ſervi que quarante plats; celui-ci voulut s'excuſer ſur ce qu'il n'y avoit perſonne d'invité. *Ne ſçavois tu pas*, lui répondit ce grand Seigneur Romain, *que Luculle ſoupoit avec Luculle?*

L'Article 3. de l'Ordonnance du Roi Charles IX. défend de ſe faire ſervir même dans les Nôces, plus de trois ſervices. Le Roi Loüis XIII. a renouvellé cette Loi par ſon Edit de Juillet 1629. Tout eſt occupé en France, dit l'Auteur, d'Ouvriers qui travaillent pour la bouche. *Ce ſont-là les manufactures que nous élevons, les ſciences que nous cultivons, les découvertes que nous faiſons avec plus de ſoin.* Ce qu'il ajoûte ſur la quantité d'infirmitez, de maladies, de ſantez ruinées ou languiſſantes qui ſont venuës en France depuis

un tems à la ſuite de la bonne chere, n'eſt pas l'endroit le moins judicieux de ſon Livre. La multitude & la varieté des mets derangeant l'eſtomac, fournit l'exercice le plus univerſel de la Medecine. Eh! comment ſe garantir de l'excés dans des repas où l'appetit eſt irrité par tous les ſecrets d'un Art qui eſt en France dans ſa perfection ?

Dans le chapitre du luxe des équipages, on touche un point qui vaudroit la peine d'être traité plus au long; ſçavoir *ce tas de Valets inutiles*, qu'on entretient dans l'oiſiveté pour ne pas dire dans le vice. Il eſt vrai qu'un grand nombre de particuliers ont voulu remedier à cet inconvenient en pluſieurs maiſons de Paris & que depuis un tems, du moins la plûpart des gens de livrée y ſont fort occupez à joüer du violon; cependant dit l'Auteur, tout ce luxe dans l'équipage qu'on recherche pour ſe rendre recommandable, ne ſert ſouvent qu'à ſe rendre odieux ſur tout quand il ſe trouve, comme il arrive d'ordinaire, dans des gens de fortune, qui ſont les plus

ſujets à s'oublier. Ce qu'il raconte de la maniere dont ces ſortes de gens ont introduit en France le luxe dans les emmeublemens, eſt particulier. L'on rapporta un jour, dit-il, à Mr. le Chancellier le Tellier qu'un des Commis qu'il avoit laiſſez à Mr. de Louvois, avoit des meubles & un Carroſſe magnifique? *Il en parut indigné* & ajoûta, *d'où vient une ſi grande inſolence? à peine de mon tems avoient-ils une mechante tente & de quoi ſe faire voiturer en Charette?* Tout ce faſte eſt un témoignage public de nôtre vanité, car la proprété ne demande que de la netteté & de l'arrangement, & la commodité n'exige que des choſes de peu de valeur? En dort-on mieux pour avoir un lit de velours brodé d'or? l'amour des ſuperfluitez marque un eſprit qui a de grands vuides.

La plus funeſte contagion du luxe eſt, qu'elle s'étend ſur l'éducation des enfans. Les Peres & les Meres au lieu de prendre à cœur de former l'eſprit de leurs enfans à la pieté, & aux bonnes mœurs pour leſquelles ils ſont faits, ne penſent qu'à les for-

mer à ce qui peut avoir de l'éclat dans le monde, on veut leur aprendre à soûtenir leur rang & leur naissance ; y réüssira-t'on en leur fournissant tout ce qui peut nourrir leur mollesse & leur orgüeil ? Il vaudroit bien mieux les accoûtumer autant qu'il se peut, à se servir eux-mêmes, à ne point commander aux autres, à aller à pied &c. Enfin les élever en quelque maniere durement comme ont été élevez non-seulement ces Heros de l'Antiquité ; mais encore les Modernes tels que le Roi Henri IV. les Marechaux de Faber & de Bassompierre & les deux Heros de nos jours, le grand Condé & le Vicomte de Turenne, le chemin épineux de la vertu s'aplanit par l'habitude d'y marcher.

Les deux derniers Chapitres sont intitulez de la Frugalité & de la Modestie, & sont du goût du reste de l'Ouvrage où l'on trouve des reflexions salutaires, des expressions vives & des peintures assez touchantes.

ARTICLE CLIII.

HOMILIA SANCTISSIMI Domini nostri Clementis XI. Pont. Max. habita in festo Sanctorum Apostolorum Petri & Pauli inter Missarum solemnia, in Sacro-Sancta Basilica Vaticana. Anno Domini 1705. *Florentiæ Typis Regiæ Celsitudinis.*

SUpra Petram ædificata, impulsa pluriès, eversa nunquam, stat, stetit, semperque stabit Ecclesia. Irruant licet adversus eam furentis inferi ferales portæ; irritâ semper colluctatione deficient: pugnabunt, non expugnabunt: certabunt, non vincent: [a] bellabunt non [b] prævalebunt. Ea nimirum est solidissimæ illius petræ inviolabilis virtus, ut nullo unquam adversantium potestatum impetu fracta, nulla de sævientium hostium incursione dejecta, sed suismet aucta periculis, ac

[a] *Jerem. cap.1. vers.19.* [b] *Matth. cap.16. v.18.*

ipsis, quibus assiduè exagitatur, ventis validior effecta, firmior semper, atque immobilior consistat. Petra hæc, Venerabiles Fratres, Dilecti Filii, petra hæc Petrus est, à quo scilicet [a] nobis admirandæ divinitatis fides & cæpit, & permanet. Hìc nempè ille est Petrus, qui suorum, si fas est dicere, ope discriminum, tam feliciter crevit, ut qui sibi [b] anteà infirmus fuerat, factus sit omnibus firmamentum, suoque nos exemplo docuerit fieri nobis à Domino cum [c] tentatione proventum. [d] Hìc ille est Petrus, qui dum Christum respicit, procellas non cogitat, ejusque illectus amore, dum descendit è navi, solidum inter undas vestigium invenire non dubitat. Hinc, ventis licet pelagus conturbetur, jactetur fluctibus mare, non turbatur Petri semita, quæ ducit ad Dominum; eadem scilicet unda, quæ fluctuat, ambulantem super aquas sustentat Apostolum: idemque, qui mergere natus est gurges,

[a] *S. Maxim. Homil.* 1. *de Nat. Apost.*
[b] *S. Anbros. de fide Petri Apost. serm.* 47.
[c] 1. *Cor. cap.* 10. *v.* 13. [d] *S. Ambr. ubi supra.*

generosi Viatoris pedibus fideliter famulatur. Hìc demùm ille est Petrus, qui ab Herode apprehensus, [a] ut placeret Judæis, dum inter custodes milites vinctus catenis duabus servabatur in carcere, Danielis ad instar intra septa crudelitatis securus, tam placido sopore dormiebat, ut minimè viso lumine, quod refulserat in habitaculo, non nisi ab Angelo percutiente ejus latus excitari potuerit; adeò hæc demirante Chrysostomo [b] ut, si sibi datum esset eligere, an vellet esse Angelus Petrum solvens, aut Petrus vinctus, se potius esse velle Petrum dormientem, & catenis vinctum, quam Angelum excitantem, & à vinculis exolventem, liberè pronunciaverit. Didicerat profectò somnum hunc amantissimus Discipulus à Magistro, quippe qui, cum motus [c] magnus factus esset in mari, ita ut navicula operiretur fluctibus, imperturbatus dormiebat. Nunquam siquidèm quietiùs dormit Pe-

[a] *Act. Apost cap. 12. v. 3. & seq.* [b] *S. Chrysost. Homil. 8. in Epist. ad Ephes.* [c] *Matth. cap. 8. v. 24.*

trus, quàm catenis vinctus. Nunquam securiùs incedit, quàm cum ambulat super aquas. Nunquam procellis magis insultat navis in qua considet Christus, quam cum fluctibus operitur. Nunquam supra petram fundata Ecclesia immota magis, atque inconcussa subsistit, quàm cum gravibus undequaque angustiis conflictata vehementioribus minarum ventis impellitur: eisdem sanè, quibus divinitùs exstructa est, machinis nunquam non mansura, ærumnis nimirum in felicitatem conversis. In hac itaque petrâ à Domino [a] exaltari dum anxiatur cor nostrum, assiduas, quibus premimur calamitates, minimè formidemus. Juxtà est [b] Dominus iis qui tribulato sunt corde: statuet [c] ipse super petram pedes nostros, & diriget gressus nostros; propterea non [d] timebimus, dum turbabitur terra, & transferentur montes in cor maris. Migrabunt in spem lætitiæ timoris nomina, cedentque in argumentum

[a] *Psal.60. v.3.* [b] *Psalm.33. v.19.* [c] *Ps 39. v. 3.* [d] *Psalm.45. v 3.*

victoriæ ipsa cladium insignia. Qui enim Apostolici Ordinis Principem ambulantem in fluctibus, ne mergeretur, erexit, illumque de [a] manu Herodis, & de omni expectatione plebis Judæorum, eripuit, ipse adjutor noster erit in [b] tribulationibus, quæ invenerunt nos nimis: excutiet ipse flammam [c] ignis de fornace, & faciet medium fornacis quasi ventum roris flantem: ipse in pharetrâ suâ abscondet [d] nos: ipse in foraminibus [e] firmissimæ hujus petræ custodiet nos. Oportet tamen nos meminisse, admirandam illam Petri quietem inter catenas, ac constantiam inter fluctus, opus fuisse excelsæ illius charitatis [f] quæ foras mittit timorem, illic scilicet plena securitas, ubi perfecta [g] dilectio; charitas ignis est: evantilant ignem tempestates, non extinguunt; augent, non minuunt, hæc ignis securitas est, agitari. Accendamur igi-

[a] *Act. Apost. cap.12. v.11.* [b] *Psalm 45. v.1.* [c] *Daniel. cap. 3. v. 49. & 50.* [d] *Isai. c.49. v.1.* [e] *Cantic. cap.2. v.14* [f] *S Joan. cap. 4. v.18.* [g] *S. Ambros. in Luc. lib. 4. cap. 5 prop. fin.*

tur, Dilectiſſimi, divinâ hac flammâ æternæ charitatis, quam trina confeſſione conteſtatus eſt Petrus. Conflagremus beati illius ignis ardore, quem ſuo mundum renovaturus illapſu, divinus Spiritus ſibi adoptavit in typum, ut ita quâvis humanorum affectuum glacie diſſoluta, etiam inter catenas dormiamus impavidi, ac ſupra tumidum maris dorſum ſubſtratis fluctibus ambulemus: noſtro confirmantes exemplo, nullis unquam illos poſſe perturbationibus concuti, quos divina charitas in Apoſtolicæ confeſſionis petrâ ſolidavit.

ARTICLE CLIV.

HOMELIE DE NOSTRE Saint Pere le Pape Clement XI. prononcée pendant la Meſſe ſolemnelle le jour de la fête des Apôtres S. Pierre & Saint Paul dans la Baſilique du Vatican, l'an de J. C. 1705. A Florence de l'imprimerie de ſon Alteſſe Royale.

L'Egliſe fondée ſur la pierre, ſouvent attaquée, & toûjours ferme, a été juſqu'ici, eſt encore, &

ſera toujours inébranlable. Que les portes de l'enfer tâchent de l'inſulter avec toute leur furie, tous ces efforts ſeront inutiles: elles la battront ſans la renverſer, elles lui livreront des combats ſans remporter de victoires, elles lui feront une longue guerre ſans en tirer d'avantage. C'eſt-là l'admirable vertu de cette Pierre ſolide, que les plus rudes coups des puiſſances ennemies ne peuvent la briſer, & que leurs plus fortes ſecouſſes ne peuvent l'ébranler, mais qu'affermie au contraire par les perils qui la menaçent, & endurcie par les tempêtes dont elle eſt battuë, elle en ſort toûjours plus ferme & plus impenetrable. Cette Pierre, Mes Venerables freres, & mes chers Enfans, cette pierre n'eſt autre choſe que le Grand ſaint Pierre qui le premier nous a enſeigné & qui conſerve parmi nous la foi de l'admirable Divinité de Jesus-Christ. C'eſt ce Pierre qui inſtruit, s'il eſt permis de le dire, à ſes propres perils, a fait enſuite de ſi heureux progrés, que cet homme trop foible, helas! pour ſon malheur,

eſt devenu nôtre force & nous a appris par ſon exemple que Dieu nous fournit des moyens en abondance pour pouvoir ſoutenir la tentation, c'eſt ce Pierre qui à la veuë de JESUS-CHRIST, oublie le peril des tempêtes, & attiré par ſon amour ſaute de ſa barque dans la mer, ſûr que les eaux vont s'affermir ſous ſes pieds pour le conduire juſqu'à ſon maître. Que les vents donc & les tempêtes agitent la mer, le chemin que Pierre s'y fait juſqu'à JESUS-CHRIST n'en ſera pas moins calme & moins tranquille. La même eau qu'on voit toûjours flotante, ſoutient l'Apôtre dans ſa marche, & ce gouffre qui ne ſemble créé que pour engloutir tout ce qu'on lui confie, eſt une route aſſurée pour ce genereux Voyageur. C'eſt ce même Pierre qui enfermé par Herode pour plaire aux Juifs, attaché entre des ſoldats chargez de le garder, étroitement enchainé dans ſa priſon, ſemblable à Daniel, dormoit d'un ſommeil ſi tranquille au milieu des retraites de la cruauté, qu'il n'aperçut pas même la lumiere qui reluiſit dans cette

ſombre demeure & ne pût être éveillé que par l'Ange lorſqu'il le frappa par le côte: cette inalterable tranquillité parut ſi merveilleuſe à ſaint Chryſoſtome qu'il nous aſſure librement que s'il avoit à choiſir entre la condition de l'Ange qui delivre Pierre de ſa priſon & celle de Pierre enchainé, il aimeroit mieux ſans comparaiſon être Pierre dormant dans les fers, que l'Ange le deliant & le tirant de ſa captivité. Le Diſciple plein d'amour, avoit apris de ſon maître à dormir ſans inquietude dans les plus grands dangers lorſqu'il le vit s'abandonner ſans trouble au ſommeil dans le tems d'une tempête ſi furieuſe que la barque étoit à tous momens couverte des flots. Jamais Pierre ne dort d'un ſommeil plus tranquille que dans les fers, jamais il ne marche avec plus d'aſſurance que ſur les eaux. Jamais le vaiſſeau qui porte JESUS-CHRIST n'inſulte aux tempêtes avec plus de confiance, que quand elle eſt couverte de flots. Jamais l'Egliſe fondée ſur la pierre n'eſt plus ferme & plus à l'épreuve, que quand elle eſt atta-

quée de tous côtez & aſſaillie des plus violents orages. L'art merveilleux par lequel Dieu l'a affermie la conſervera éternellment, c'eſt-à-dire que ces malheurs tourneront toûjours à ſon affermiſſement & à ſa gloire; élevés par le Seigneur ſur cette Pierre, au tems même que nôtre cœur eſt dans la triſteſſe & dans l'accablement, ne nous effrayons point des grandes & nombreuſes calamitez qui nous environnent; le Seigneur n'eſt pas éloigné de ceux dont le cœur eſt dans l'amertume, il aſſurera lui-même nos pieds ſur la Pierre & conduira nos pas. Auſſi ne craindrons nous rien tandis que la terre ſera dans la confuſion & que les montagnes ſeront tranſportées dans le fond de la mer. Les noms qui n'expriment que crainte & qu'epouvante, deviendront des preſages de joie & de conſolation. Et les marques de nôtre defaite deviendront les ſignes honorables de nôtre victoire. Celui qui a ſoutenu le Prince des Apôtres lorſqu'il marchoit ſur les eaux, de peur qu'il n'y fit naufrage, celui qui l'a derobé à

la cruauté d'Herode & à l'attente du peuple Juif, sera nôtre Protecteur dans les tribulations qui nous accablent à l'excés, il éloignera la flamme de la fournaise, & nous fera de ce lieu terrible un sejour rempli, d'un vent frais & agreable, il nous cachera dans son carquois, il nous conservera dans les trous de la Pierre ferme. Il faut cependant nous souvenir que cette admirable tranquillité de Pierre dans les chaînes & sa constance au milieu des flots, est l'ouvage de cette sublime charité qui chasse bien loin la crainte. Il y a toûjours un plein repos où il y a une parfaite charité. La charité est un feu, les tempestes par leurs mouvemens impetueux ne font qu'entretenir & qu'animer la flamme, bien loin de l'étouffer ou de l'éteindre, le feu ne se nourrit que par le mouvement & l'agitation: soyons donc embrazez, mes chers enfans, de la flamme divine de l'éternelle charité à laquelle Pierre a rendu temoignage par sa triple confession. Brûlons de l'ardeur de ce feu bien heureux sous la figure duquel l'Esprit

ſaint eſt venu renouveller le monde pour nous aprendre aprés avoir rechauffé pour Dieu nos affections languiſſantes, à dormir en repos dans les chaînes & a rendre ſolides pour nous ſoutenir, les flots de la mer orgueilleuſe, enſeignant ainſi par nôtre exemple que ceux que la charité divine a une fois bien ſolidement établis ſur la Pierre de la confeſſion Apoſtolique, ne peuvent être ébranlez par les plus rudes & les plus violentes ſecouſſes.

ARTICLE CLV.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE par Mr. Fleury Prêtre, Abbé du Loc-Dieu, cy devant ſous-Precepteur du Roy d'Eſpagne, de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, & de Monſeigneur le Duc de Berry. Tome dixiéme depuis l'an 795. juſques à l'an 859. A Paris chez Pierre Auboin, quay des Auguſtins 1704. *in 4°. pages* 655.

L'Infatigable application de Mr. l'Abbé Fleury, lui fait trouver le tems de donner chaque année au

public un tome de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. Son Ouvrage ne ſe reſſent point cependant de la viteſſe avec laquelle il travaille, & elle ne lui ôte rien de l'ordre, de l'exactitude & de cette élegante ſimplicité qu'on a deja remarqué qui en font le caractere. Nous ſuivrons dans l'Extrait de ce volume, la Methode qu'on a ſuivie par neceſſité dans les autres, c'eſt-à-dire que nous indiquerons ſeulement en paſſant certains faits que nous choiſirons parmi le grand nombre d'évenemens dont cette Hiſtoire eſt remplie, nous reſervant à examiner avec plus de ſoin quelque endroit particulier s'il s'en rencontre qui merite une attention ſinguliere & une plus exacte recherche.

Ce dixiéme tome eſt diviſé comme le precedent, en cinq livres qui contiennent l'Hiſtoire de la fin du huictiéme ſiécle & de plus de la moitié du neuviéme. Les deux Empires qui partageoient alors le Monde Chrétien, étoient dans des ſituations bien differentes par rapport à la Religion & à la diſcipline Eccle-

ſiaſtique. L'Occident dont le Pape Leon III. venoit de couronner Empereur à Rome, Charles Roy des François, jouiſſoit d'une paix profonde ſous la protection d'un Prince ſi ſage, ſi puiſſant, & ſi religieux. Ce n'étoit dans tous les Etats de Charles, que ſaints reglemens pour le gouvernement des Egliſes, pour la conduite reguliere des Eccleſiaſtiques & des Evêques, une application continuelle à faire fleurir les Sciences & les Lettres ſaintes ; une magnificence & une liberalité ſurprenante pour l'ornement des Autels ; on voit d'un côté un Alcuin & d'autres grands hommes, faire renaître le goût de l'étude & tenir des Ecoles ouvertes où ſe formoient des gens habiles pour la defenſe de la Religion. De l'autre un ſaint Benoît d'Aniane & un ſaint Guillem du Deſert, faire fleurir la diſcipline monaſtique & élever dans les retraites ces Saints hommes dont la vie cachée & mortifiée édifioit l'Egliſe ſur tout quand elle ſe trouvoit jointe, comme il arrivoit ſouvent alors, avec la naiſſance la plus diſ-

tinguée & les plus grandes esperances pour le monde. Cette paix de l'Eglise d'Occident étoit le fruit de la Religion de Charlemagne, comme le trouble & la persécution qui affligeoient l'Eglise Grecque, étoit les malheureuses suites de la passion & de l'ambition des Princes qui gouvernoient alors l'Empire d'Orient. Constantin fils d'Irene, resolut de faire un divorce avec l'Imperatrice Marie qu'il avoit épousée par force & d'épouser ensuite Theodote, une des filles de la chambre de Marie. Taraise Patriarche de C.P. refusa d'y consentir & menaça l'Empereur de l'excommunier, s'il exécutoit sont pernicieux dessein : deux saints Moines Platon & Theodose s'opposerent ouvertement au scandale que donna le Prince, en repudiant l'Imperatrice & se separerent de sa communion. Cette sainte hardiesse attira sur les Evêques, & sur les Moines une persécution qui ne finit pas même avec l'Empereur qui l'avoit excitée. Car le Prêtre Joseph qui avoit eu la foiblesse de donner la benediction à Constantin, le jour de

ſes Nôces avec la nouvelle Imperatrice & qui avoit été depoſé par le ſaint Patriarche, trouva moyen de ſe rendre agreable à Nicephore nouvel Empereur, qui entreprit de le faire retablir dans ſes nouvelles fonctions par un nouveau Patriarche. Les mêmes ſaints Moines s'y oppoſerent encore & attirerent ſur eux toute l'indignation d'un Prince qui leur fit d'autant plus de mal, qu'il trouva parmi les Eccleſiaſtiques de ſa Cour, aſſez de flateurs pour condamner dans une eſpéce de Concile, tous ceux qui s'oppoſoient à lui. Rien n'eſt plus touchant que de voir la conſtance heroïque de ces genereux Confeſſeurs de JESUS-CHRIST, qui enſevelis dans les ſolitudes n'en ſortoient que pour reprimer les dereglemens d'une Cour libertine, & ſoutenir toute la cruauté des perſécutions à laquelle cedoient ſi ſouvent des Prelats à qui ils venoient donner l'exemple d'une fermeté inébranlable.

Le ſecond Livre eſt comme une ſuite des mêmes portraits. L'Orient demeure en proye à la perſécution

des Empereurs ou paſſionnez, ou herétiques, & l'Occident conſerve la paix que lui avoit procurée Charlemagne & que Loüis ſon ſucceſſeur ſe fait une gloire de ne pas troubler. En effet, les Provinces d'Arles, de Reims, de Mayence, de Châlons & de Tours aſſemblées en differens Conciles, s'occupent à rétablir & à embellir la diſcipline de l'Egliſe. Charles aprés avoir couronné ſon fils Loüis, Empereur, meurt dans des ſentimens de pieté & de religion dont l'Egliſe conſerve pieuſement le ſouvenir; & laiſſe à cette même Egliſe des ſemences de paix & de regularité dont elle reciieillit encore les fruits long-tems aprés ſa mort: il eſt vrai que Bernard Roi d'Italie indigné que Loüis ſon Oncle eut aſſocié Lothaire à l'Empire, ſe revolta: mais le parti fut bientôt diſſipé, & l'Empereur condamna les Rebelles à avoir les yeux crevez. Cette peine quoique plus douce que celle à laquelle ils avoient été condamnés par l'Aſſemblée des François, parut cependant enſuite trop ſevere à l'Empereur qui ſe

ſoumit à une penitence volontaire, & qui rendit à tous les partiſans de Bernard, les biens qui lui avoient été confiſquez.

Leon de ſon côté Empereur d'Orient s'étant declaré Iconoclaſte, trouva dans le Patriarche de C. P. & dans les Saints Moines, dont nous avons parlé, une reſiſtance qu'il ne pût vaincre par la cruauté la plus barbare. Le fameux Theodore Studite qui avoit eu la gloire de s'oppoſer déja aux entrepriſes injuſtes de deux Empereurs & de ſouffrir de leur part les plus rudes traitemens, fut encore l'objet de la haine & de la perſecution de celui-ci. Au milieu de ſes ſouffrances il trouva toûjours le moyen d'écrire des Lettres de conſolation à ſes Moines abandonnez & maltraitez, & d'inſtruire le Pape des pernicieux deſſeins de l'Empereur. Ce miſerable Prince fut aſſaſſiné. Michel qui étoit le chef des conjurez, lui ſucceda & parut dans les commencemens moins inquiet ſur la Religion que ſon predeceſſeur. Mais il ſe declara bien-tôt aprés & fit tomber ſur Methodius les premiers

miers effets de ſon impieté. Ces cruelles perſécutions faiſoient moins de tort à la Religion, que la foibleſſe qu'eurent quelques Abbez d'Orient, de ceder aprés mille ſouffrances à la propoſition ſeduiſante qu'on leur fit, de communiquer une ſeule fois avec le faux Patriarche Theodote. Mais Nicetas repara ſa faute d'une maniere bien plus glorieuſe pour l'Egliſe, car il revint hardiment à C. P. declarer qu'il demeuroit toûjours dans la même croyance, & s'expoſa par cette action hardie à de plus grands tourmens qu'auparavant, qu'il ſouffrit avec une nouvelle generoſité.

Le troiſiéme Livre nous repreſente le trouble plus partagé dans les deux Empires, moins cependant à l'occaſion de la Religion pour ce qui regarde l'Occident, que ſur d'autres évenemens. L'heréſie des Iconoclaſtes ne laiſſa pas de paſſer dans cet Empire juſques-là ſi irreprochable. Un certain Claude de Turin oſa l'avancer d'une maniere ſeditieuſe. Il s'étoit tenu quelque tems auparavant à Paris une Aſſemblée

ſur cette matiere, dont le reſultat fut envoyé au Pape par des Deputez de la part de l'Empereur. On ne ſçait point quelle fut la ſuite de l'Aſſemblée de Paris & de la negotiation des Evêques Jeremie & Jonas, auprés du Pape. Mais les Empereurs d'Orient continuoient à proteger cette Heréſie par les mêmes moyens dont ils s'étoient ſervis pour commencer à l'établir, & Theophile qui ſucceda à Michel le Begue, n'y en employa pas de moins cruels & de moins indignes d'un Empereur Chrétien. Il ne pût cependant faire renoncer au culte des images, Theodora ſa femme & Theoctiſta ſa belle mere, & il fallut bien prendre le parti de diſſimuler, & de ſe dedommager ſur tous ceux de ſes Sujets, de l'authorité deſquels il n'avoit pas à craindre de ſuites dangereuſes.

Cependant Loüis Empereur d'Occident, qui travailloit ſi heureuſement à conſerver la Religion dans ſes Etats & ſous qui l'Heréſie n'avoit fait que ſe montrer, attira ſur lui une des plus fâcheuſes tempêtes dont on ait entendu parler. Par complai-

ſance pour le fils d'une ſeconde femme nommée Judith, il irrita ſon fils Lothaire à qui il avoit donné le titre d'Empereur ; & ayant été obligé de ceder à ſes efforts, il fut reduit à une étrange extremité. Lothaire amena ſon pere à Compiegne & aprés l'avoir contraint à ſe dépoüiller de toutes les marques d'Empereur, il lui envoya des Evêques pour lui perſuader de ſe ſoumettre au jugement qu'ils avoient rendu contre lui. Ce bon Prince aprés avoir reſiſté quelque tems, conſentit à recevoir publiquement la penitence que les Evêques lui impoſerent, en lui reprochant tous ſes prétendus crimes. Il ôta enſuite la ceinture militaire & ſes armes, & prit l'habit de penitent. Loüis & Pepin, deux autres fils de l'Empereur, armerent pour la liberté de leur Pere & forcerent Lothaire à ſe ſoumettre à lui. En effet, les Evêques qui avoient commis cette injuſtice envers leur Empereur, declarerent nul tout ce qui avoit été fait contre ce Prince, lui remirent la couronne ſur la tête & furent la plûpart depoſez

& soûmis à la penitence publique.

Le 4e. Livre contient la persécution que souffrirent les Saints Martyrs d'Amorion, qui furent mis à mort par les Musulmans, irritez contre l'Empereur Theophile. Ce Prince mourut dans ce tems-là en partie du chagrin que lui donna la prise d'Amorion sa patrie, & la maniere barbare dont les Musulmans en avoient traité les habitans. Michel son fils lui succeda à l'Empire, & détruisit enfin par les Conseils de l'Imperatrice Theodora sa Mere, l'Herésie des Iconoclastes, qui avoit fait de si grands ravages dans tout l'Orient. Cependant les divisions qui arriverent entre les enfans de l'Empereur Loüis le Debonnaire à l'occasion de leurs partages, troublerent pendant quelque tems la paix de l'Eglise. Elles n'empêcherent pas neanmoins qu'il ne se fit dans plusieurs Conciles beaucoup de reglemens & de Canons necessaires alors pour le gouvernement des Ecclesiastiques. Mais ce qui affligeoit le plus l'Empire d'Occident, étoient les continuelles & subites

irruptions des Barbares du Nort qui desoloient toutes les Eglises, pilloient les Monasteres, faisoient des Esclaves & massacroient impitoyablement tout ce qu'ils ne pouvoient emmener : en même tems que les Musulmans maîtres d'une partie de l'Espagne, faisoient sur tout à Cordoüe une infinité de Martyrs, n'épargnant pas même le sang des leurs, quand quelqu'un avoit abandonné la Secte de Mahomet.

La suite de la Persécution & des Martyres qu'elle causa, font encore partie du dernier Livre. On y lit avec consolation l'établissement de la Religion Chrêtienne dans la Suede & dans le Dannemark par le zele & la generosité d'un St. Evêque nommé Anscaire. Mais on n'y peut voir sans indignation jusques à quel point l'Empereur Michel porta l'irreligion & l'impieté, aprés qu'on l'a vû quelques années auparavant être l'appui du Christianisme & le destructeur de l'Heresie : l'affaire de Gothescalc remplit une grande partie de ce dernier Livre, où nous avons differé d'en parler, quoique

l'Auteur eut commencé de traiter l'Hiſtoire de ce Moine Prédeſtinatien dès le Livre precedent. Nothingue Evêque de Veronne, fut le premier qui engagea Raban Archevêque de Mayence, à refuter les erreurs de Gotheſcalc dont, la doctrine ſur la predeſtination avoit déja jetté pluſieurs perſonnes dans le deſeſpoir. Goteſcalc preſenta un écrit au Concile que Raban aſſembla en preſence du Roy Louïs, qui tout captieux qu'il étoit, ne trompa point cependant les Evêques. Ils le rejetterent unanimement & renvoyerent ce Moine à Hincmar Archevêque de Reims, pour le renfermer dans ſon Dioceſe : il fut jugé à Quiercy par treize Evêques qui le declarerent herétique & incorrigible, & comme tel, le depoſerent de la prétriſe & le condamnerent à être puni ſelon les Canons & la Regle de ſaint Benoît qu'il profeſſoit. Ce fut dans la priſon où il étoit renfermé, qu'il publia deux Profeſſions de foy ſur leſquelles on ne peut bien juger de ſa doctrine. Car quoi qu'elles ne paroiſſent pas renfermer directement les Er-

reurs dont-il étoit convaincu ; elles ne les excluent pas cependant, de maniere qu'il n'y eut plus de retour ni de voye pour les soutenir. Elles sont faites en un mot sur le modele de celles des Heretiques qui toutes suffisantes qu'elles pourroient être pour un Catholique, ne font qu'augmenter les justes soupçons qu'on a de ceux qui ont avancé des Heresies, faute du desaveu formel & précis des erreurs qu'on leur reproche. Ce malheureux ne laissa pas cependant de touver des défenseurs de son opinion. Prudence de Troye, Loup & Ratram firent des écrits pour sa justification, qui furent refutez par Amalarius, & un certain Jean surnommé Scot ou Erigene. Ce dernier ayant excedé dans ses écrits contre Gotescalc & s'étant mal expliqué, s'attira (si ce que l'on dit maintenant est vrai) l'Eglise de Lyon, qui chargea le Diacre Florus de lui répondre. Pour Gotescalc, il s'addressa lui-même à Amolon Archevêque de Lyon. Mais il trouva dans ce Saint & Sçavant Prélat, une fermeté & un zele contre ses Erreurs

auquel il ne s'attendoit pas. M. Fleury rapporte le précis de la Lettre d'Amolon où il reproche à Goteſcalc d'avoir enſeigné tous les principes que nous avons vûs depuis adoptez par Calvin ſur la Predeſtination ; & cet Auteur convient en cet endroit que toutes ces propoſitions blamées par Amolon, étoient veritablement des ſuites de la doctrine de cet Herétique ſur cette matiere. Remy ſucceſſeur d'Amolon à l'Egliſe de Lyon ne ſoûtint pas ce qu'avoit fait ſon prédeceſſeur, & alla même juſqu'à dire que le ſentiment de Goteſcalc ſur la Prédeſtination, étoit veritable & ne pouvoit être rejetté par aucun Catholique. C'eſt ici que Mr. Fleury declare qu'il ne prétend pas examiner cette affaire en Theologien, ni entrer dans le détail de la doctrine contenüe dans tous les Ecrits faits de part & d'autre : aſſurant qu'il s'en faut tenir aux definitions de l'Egliſe faites ſur cette matiere, comme ſur les autres, puiſque d'ailleurs il ne s'en étoit point fait dans ce tems-là, que nous ſoyons obligez de ſuivre. S'il

se fut proposé d'être ici quelque chose de plus qu'Historien & qu'il eut voulu dans une Digression theologique se servir de toute sa capacité, il n'auroit pas sans doute manqué de faire remarquer que des quatre Propositions de Prudence de Troye, la 3e. sur la mort de JESUS-CHRIST pour le salut éternel des seuls fidelles, a été condamnée dans les mêmes termes par le Pape Alexandre VIII. & que la 4e. est le grand principe de tous les Prédestinatiens. Cependant cette espéce de dispute n'étoit plus tant l'affaire particuliere de Gotescalc que celle de Remy & de l'Eglise de Lyon d'un côté, & d'Hincmar & des Eglises de France & de Germanie de l'autre. En effet les articles d'Hincmar dressez à l'Assemblée de Quiercy déplûrent à Remy, qui travailla à les refuter dans des écrits particuliers (si pourtant ils sont de lui) & ensuite au Concile de Valence où il les fit condamner en y faisant substituer d'autres qu'il fit confirmer au Concile de Langres. Pour ce qui regarde la conclusion

de cette longue Diſpute, Mr. Fleury paroît croire qu'on s'en tînt à la déciſion des Conciles de Valence & de Langres, dont nous venons de parler, & que les amis d'Hincmar ayant voulu faire quelque remontrance en faveur de cet Archevêque au Concile de Savonieres ; les PP. de cette Aſſemblée prononcérent que les articles conteſtez feroient examinez au premier Concile aprés la paix rétablie. Quoi qu'il en ſoit, dit l'Auteur, nous ne voyons point que la matiere ait été agitée dans un Concile poſterieur, comme on en étoit convenu à Savonieres. La veritable raiſon du ſilence qu'on garda dans la ſuite ſur cette affaire, c'eſt que Remy vit bien dés l'Aſſemblée de Savonieres que les choſes tournoient mal, & qu'ayant voulu preſenter les Canons de Valence & de Langres, il s'excita un ſi grand bruit parmi les Evêques, qu'il n'eut pû éviter d'être condamné, s'il n'eut eu l'addreſſe de faire differer le jugement au Concile qui ſuivroit. Ce Concile fut celui de Touſy où Remy ſe garda bien de propoſer l'af-

faire. Les PP. regarderent ce silence comme le desaveu des Canons de Valence & de Langres, & écrivirent ensuite une Lettre Synodale qui est une refutation de ces Canons & qui les condamne sans nommer les Auteurs, en exposant aux fidelles la doctrine opposée. C'est ainsi que se termina la fameuse affaire de Gotescalc un peu differemment de ce qu'en a dit Mr. Fleury, qui ne trouvant rien dans les Conciles qui ont suivi celui de Savonieres, qui combattit directement les Canons de Valence & de Langres, a crû qu'ils étoient en effet demeurez approuvez sans contradiction. Amolon, Raban, Hincmar qui se declarerent contre Gotescalc, sont des noms si venerables, ou pour la sainteté, ou pour la science de ceux qui les ont portez, que leur témoignage sur cette matiere doit être d'un plus grand poids, que celui des partisans de ce Moine herétique ou de quelques Ecrivains posterieurs que differentes raisons ont engagé à le soûtenir & (s'il se pouvoit même) à l'exempter de tout soupçon d'er-

reur. Auſſi Mr. l'Abbé Fleury a-t'il tant de conſideration pour ces défenſeurs de la verité, qu'on ne peut diſconvenir en liſant attentivement ce qu'il a écrit ſur cette affaire, qu'il ne ſoit bien éloigné d'excuſer ou de diminuer en rien les excés où s'eſt porté Goteſcalc, puiſqu'il convient en differens endroits, qu'il étoit coupable des erreurs qu'ils lui reprocherent, ou du moins d'en avoir ſoûtenu les principes.

ARTICLE CLVI.

METHODE ABBREGE'E & facile pour apprendre la Geographie, où l'on décrit la forme du Gouvernement de chaque Pays, les qualitez, les mœurs de ſes Habitans, & ce qu'il y a de plus remarquable, avec un abregé de la Sphere. A Paris chez Auguſtin Brunet, au Palais au Loüis couronné, & chez Jacques Quillau, ruë Galande 1705. *in* 12. *pp.* 448.

VOici pluſieurs Geographies qui ſe ſont debitées à Paris & dont nous avons parlé depuis quel-

ques mois. Le Plan des précedentes nous paroissoit utile & le Plan de celle ci est à peu prés le même, si ce n'est qu'on y dit les choses plus en abregé & qu'on y reserre en un seul Volume ce qui est exposé en plusieurs dans les précedentes. Le Livre n'en est que plus d'usage, car dans ces sortes de Sciences, necessaires par rapport au commerce ordinaire de la vie, il est bon de pouvoir en peu de tems se donner des idées generales, & la plûpart des jeunes gens qui doivent les prendre, ne sont guéres d'humeur à essuyer pour cet effet la lecture d'un Ouvrage trop étendu. Ils en ont oublié une partie considerable avant que d'être parvenus à une autre partie: sans compter que quand on les a sçûës une fois, il faut les relire de tems à autre pour ne les pas oublier, & c'est ce qu'on ne peut guéres se resoudre à faire quand l'Ouvrage est trop long.

Il paroît de l'ordre & de la netteté dans celui-ci, & dans le peu qu'on dit sur chaque Païs, on y remarque ce qu'il en faut principalement sça-

voir. En voici quelques exemples tirez preſque au hazard ; car l'Ouvrage eſt aſſez égal par tout. En parlant du Gouvernement de Flandre. Il comprend, dit-on, la Flandre Françoiſe, le Cambreſis & le Hainaut François, il s'étend depuis Dunkerque juſqu'à Charlemont. C'eſt un païs fertile en bled ; il y a un grand nombre de Villes conſiderables, les plus remarquables ſont Liſle, Tournay &c. Un mot ou deux bien choiſis ſur chaque Païs le fait connoître ſans charger la memoire, par exemple le pays de Baſques n'eſt guére fertile en froment ni en vin, mais on y recüeille beaucoup de fruit, ſur tout quantité de poires & de pommes dont on fait du Cidre excellent.

Sur le Bildugérid qui eſt un des douze principaux Païs de l'Afrique, il eſt, dit-on, preſque ſterile à cauſe de ſa grande ſéchereſſe. Les dattes qui y viennent en abondance, les Chameaux & les Auſtruches ſont les revenus de ſes habitans. Les Arabes y ſont à la ſolde des Rois du païs comme les Suiſſes en Europe.

Ils s'occupent à chaſſer aux Auſtruches les plus grands des Oiſeaux ; il y en a qui ſont plus hautes qu'un homme à Cheval ; les Arabes en vendent la chair & en vendent les plumes pour en faire l'ornement que nous voyons aux Chapeaux & au hauts des Lits.

Le Sara ou Deſert, autre partie de l'Afrique, eſt encore plus ſéche que le Bildugérid. On y voyage quelquefois cinq ou ſix jours ſans y trouver d'eau pour boire. Un marchand y donna, dit-on, dix mille Ducats pour une taſſe d'eau ; encore mourut-il de ſoif peu aprés auſſi-bien que celui qui la lui avoit venduë &c.

On peut juger par ces traits de la methode en general ; on auroit pû y marquer mieux la ſituation des Païs par rapport à ceux qui ſont à l'entour, ou par rapport aux points Cardinaux. Mais l'Auteur ſuppoſe peut-être qu'on aura recours pour cela aux Cartes de Geographie & qu'on avancera plus en y jettant les yeux qu'en liſant ce qu'il en auroit dit : l'un n'auroit pas nui à l'au-

tre ; comme ce qu'il dit ſur la Sphére, contribuera à l'intelligence de ce qu'on voit quand on a une Sphére devant les yeux ; bien que la ſimple vûë faſſe plus en ce point, que toutes les explications qu'on pourroit donner dans un Livre. La jeune perſonne à qui on dedie ce Livre & qui ſçait à l'âge de ſept ans, ce qui y eſt contenu, doit ſervir d'exemple ou de reproche à ceux qui ſont élevez dans les Sciences, ſans rien ſçavoir de celle qui eſt la baſe de toutes les autres.

Article CLVII.

NOUVELLES EXPERIENCES pour determiner de combien préciſément l'air ſe dilate par la chaleur de l'eau boüillante, avec des Remarques ſur le Thermomêtre de Mr. Amontons de l'Academie des Sciences. Par Mr. Nuguet.

ON trouve dans les Memoires de l'Academie Roialle des Sciences, une experience de Mr. Amontons, par laquelle il prouve que l'air

Octobre 1705. page

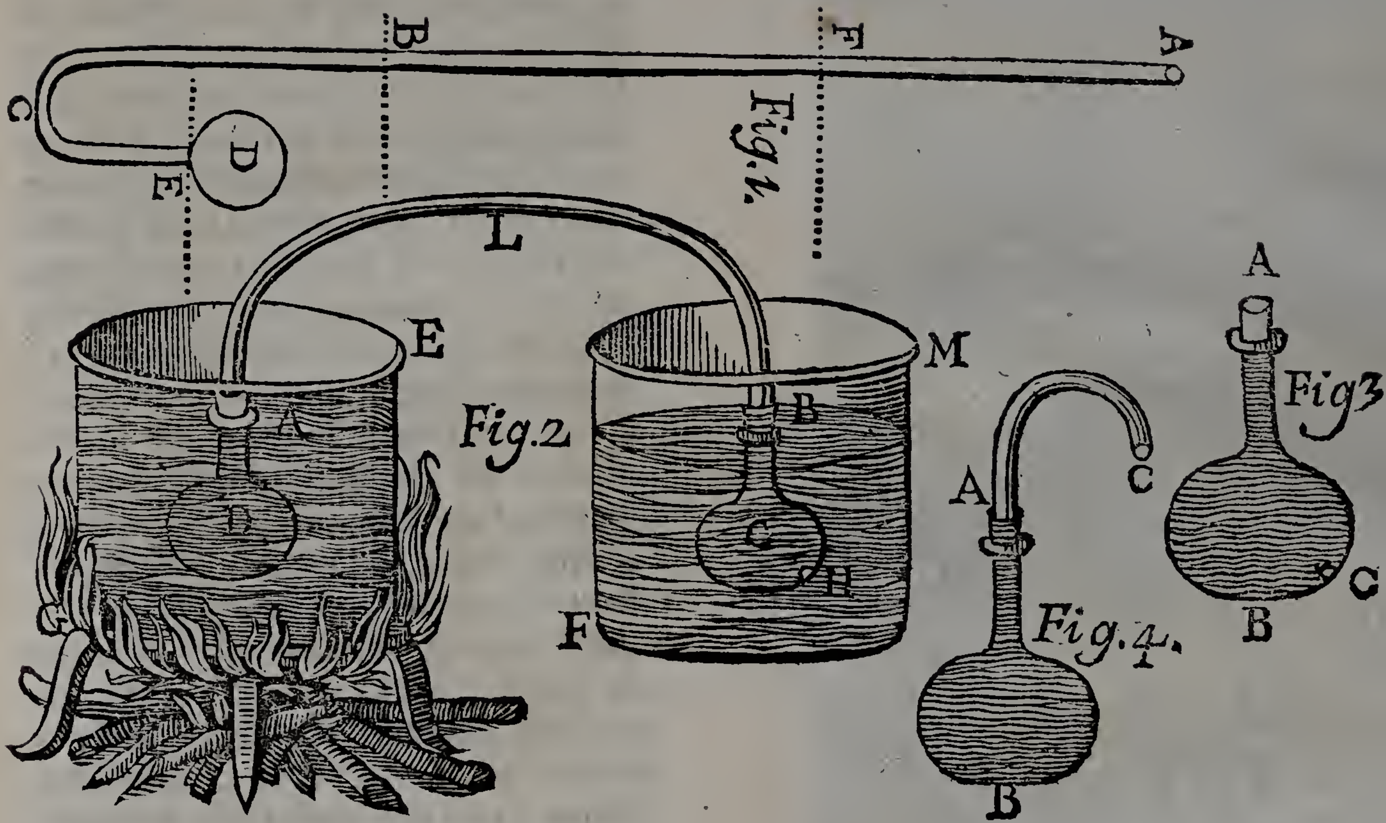

ne ſe dilate par la chaleur de l'eau boüillante, que d'environ le tiers de ſa maſſe, lorſqu'il a la liberté de s'étendre, preſſé ſeulement par le poids de l'Athmoſphere. Cette experience conſiſte en ce que ſi on plonge (fig.1.) dans l'eau boüillante la boule d'un tube de verre A C D, ouvert en A & recourbé en C, dans lequel tube il y ait du mercure depuis l'entrée E de la boule juſqu'en B, l'air qui eſt dans la boule ſe dilate alors aſſez pour faire monter le vif argent juſqu'en F, c'eſt à dire, environ dix pouces plus haut que B, & augmente ſon reſſort autant qu'il faut pour ſoûtenir le poids de ces dix pouces de vif-argent en hauteur. De là Mr. Amontons infere que ſi l'air contenu dans la boule, n'avoit pas été chargé du vif-argent, il ſe ſeroit dilaté d'environ le tiers de ſa maſſe plus qu'il n'étoit hors de l'eau boüillante, parce que ſelon lui les volumes d'air ſont toûjours entre-eux en raiſons inverſes des poids qui leur correſpondent, quand bien même ces volumes d'air ſeroient dilatez par quelque chaleur conſide-

rable, telle qu'eſt celle de l'eau boüillante ; c'eſt pourquoi il conclut en genéral que l'air ſe dilate toûjours par la chaleur de l'eau boüillante d'environ la troiſiéme partie de ſa maſſe, quand il n'a que le poids de l'Athmoſphere à ſupporter.

Je n'ai garde de revoquer en doute l'experience d'un auſſi celébre Academicien que Mr. Amontons, ſi loüable d'ailleurs par l'exactitude ſcrupuleuſe & l'application ſinguliere qu'il a apportée juſqu'ici à faire un grand nombre d'experiences très-curieuſes dont il a enrichi les Memoires de l'Academie des Sciences. La ſeule choſe qui m'a d'abord paru douteuſe, a été la concluſion qu'il tire de cette experience, ſçavoir que l'air ne peut ſe dilater par la chaleur de l'eau boüillante que d'un tiers de ſa maſſe, lorſqu'il n'eſt preſſé que par le poids de l'Athmoſphere. Pour m'éclaircir entierement de mon doute, j'imaginai les experiences ſuivantes qui me réüſſirent toutes parfaitement & qui me donnerent tout l'éclairciſſement que je pouvois attendre là-deſſus.

Voici la premiere qui me vint d'abord en pensée qui paroît prouver que l'air se dilate par la chaleur de l'eau boüillante jusqu'à occuper un espace double de celui qu'il occupoit dans son état naturel à $\frac{1}{12}$ prés, & non pas seulement comme prétend Mr. Amontons, jusqu'à n'occuper qu'un tiers plus d'espace, qu'il n'en occupoit auparavant, ce qui fait déja une difference considerable.

Premiere Experience.

Pour faire cette experience je pris (figure 2.) le tube de cuivre A L B, ouvert à ses deux extremitez A & B, & deux phioles C & D; la phiole C étoit percée en H, le tube & la phiole C pris ensemble, contenoient six onces d'eau & un gros, la phiole D qui n'étoit point percée, en contenoit trois onces moins un demi gros. Ensuite je fis boüillir de l'eau dans un pot de terre G E à côté duquel je mis un vaisseau F M plein d'eau froide & aprés avoir rempli d'eau par le trou

H, la phiole C & le tube A L B, que j'avois exactement joint en B; afin de leur ôter toute communication avec l'air exterieur dans cet endroit, je fis entrer l'autre extremité A du tube dans le col de la phiole D, qui ne contenoit que de l'air; & j'eus pareillement soin que l'air exterieur n'eut aucune communication par cet endroit, ni par le trou H, que je tins pour cet effet toûjours exactement bouché, jusqu'à ce que la phiole C eut été plongée dans l'eau; car autrement l'eau du tube seroit tombée dans la phiole D, qui ne devoit contenir que de l'air.

Je plongeai ensuite la phiole D dans l'eau boüillante jusqu'à son orifice A, & en même tems la phiole C dans l'eau froide; je retirai à ce même moment mon doigt du trou H, pour laisser couler toute l'eau que l'air de la phiole D, dilaté par la chaleur de l'eau boüillante, pourroit pousser par le trou H dans le vaisseau F M; je laissai ainsi l'espace de cinq minutes ou environ, la phiole C dans l'eau froide & la phiole D, dans l'eau boüillante, pour

donner le tems à l'air contenu dans la phiole D de ſe dilater autant qu'il le pourroit.

Aprés avoir retiré les deux phioles en bouchant le trou H, de peur qu'il ne s'écoulât dans l'air quelque partie de l'eau qui reſtoit dans la phiole C, je péſai cette eau, & je n'en trouvai que trois onces, trois gros & un demi gros ; je reïterai pluſieurs fois de ſuite cette experience & le même effet s'enſuivit toûjours.

Pour faire voir à preſent que l'air peut ſe dilater par la chaleur de l'eau boüillante ſuffiſamment pour occuper le double de l'eſpace qu'il occupoit avant ſa dilatation; on n'a qu'à ſouſtraire de toute la ſomme de l'eau qui étoit contenuë dans le tube A L B & dans la phiole C, l'eau qui reſta dans cette même phiole C, aprés que l'experience fut faite; & on aura pour reſte deux onces cinq gros & demi d'eau, à quoi monte preciſément la quantité d'eau pouſſée hors du tuyau & de la phiole C, par le trou H, lorſque l'air ſe dilata par la chaleur de l'eau boüillante:

donc l'air de la phiole D, ſe dilata preciſément autant qu'il fallut pour remplir l'eſpace qu'occupoit cette quantité d'eau qui étoit ſortie ; lequel eſpace étant ajoûté à celui que l'air occupoit dans la phiole D, avant ſa dilatation, donne pour total l'eſpace qu'occuperoient cinq onces cinq gros d'eau ; donc l'eſpace qu'occupe l'air dilaté par la chaleur de l'eau boüillante, eſt à l'eſpace qu'il occupoit avant ſa dilatation, comme cinq onces cinq gros ſont à trois onces moins un demi gros ; c'eſt à dire comme 90. à 47. ou ce qui eſt à peu prés la même choſe, 2. à 1. moins $\frac{1}{11}$ & non pas ſeulement comme 4. à 3. ce qu'il falloit demontrer.

L'évenement de cette experience me fit un ſenſible plaiſir & je jugeai dés-lors, que le doute que j'avois eu ſur le ſentiment de Mr. Amontons, touchant la dilatation de l'air par la chaleur de l'eau boüillante, n'avoit pas été ſans fondement ; puiſque je trouvois déja par experience que l'air preſſé par le poids de l'Athmoſphere pouvoit ſe dilater par la cha-

leur de l'eau boüillante, beaucoup plus que Mr. Amontons ne prétendoit par ſon calcul. Il me vint même en penſée que l'air pouvoit encore être notablement plus dilaté par la chaleur de l'eau boüillante, qu'il ne l'avoit été dans l'experience qui vient d'être rapportée ; car je remarquai que dans cette experience la plus grande partie de l'air de la phiole D, étant pouſſée dans le tube A L B & dans la phiole C, ne pouvoit recevoir aucune chaleur de l'eau boüillante, ni par conſequent en être dilatée. C'eſt pourquoi je penſai avec attention ſi je ne pourrois pas trouver le moyen de faite tellement dilater l'air par la chaleur de l'eau boüillante, que toute la portion d'air à dilater, fut toûjours entourée de toute part d'eau boüillante même aprés ſa dilatation, afin de connoître au juſte par ce moyen juſqu'où pouvoit aller la dilatation de l'air par l'eau boüillante, lors que cet air n'avoit que le poids de l'Athmoſphere à ſuporter. Je fis pour cela les deux experiences ſuivantes qui me donnerent tout le contente-

ment & toute la ſatisfaction poſſible.

Deuxiéme Experience.

Je pris (*fig. 3.*) la phiole AB percée en C, qui contenoit une livre quatre onces & deux gros d'eau ; je verſai dans cette phiole une livre trois onces & un gros d'eau ; le reſte de l'eſpace qui ſuffiſoit pour contenir preciſément une once d'eau & un gros, étoit occupé par l'air ; enſuite aprés avoir exactement bouché l'orifice A de la phiole, je la plongeai juſqu'à ſon orifice A, dans un chaudron plein d'eau, je mis le tout ſur le feu juſqu'à ce que l'eau du Chaudron boüillit parfaitement, afin de faire dilater l'air contenu dans la phiole autant qu'il le pourroit par la chaleur de l'eau boüillante, dont il étoit environné de toute part : car par ce moyen il devoit ſortir par le trou C une quantité d'eau qui exprimât la dilatation dont l'air étoit capable par la chaleur de l'eau boüillante, lorſqu'il étoit preſſé par le ſeul poids de l'Athmoſphere auquel il faiſoit équilibre

bre par le trou C, je retirai enſuite très-promptement la phiole, & il ne s'en trouva que deux onces & deux gros, laquelle quantité étant retranchée d'une livre quatre onces & deux gros d'eau, qu'il falloit pour remplir toute la phiole A B, il vint pour reſte une livre deux onces d'eau, dont l'air dilaté par la chaleur de l'eau boüillante, occupoit la place, mais cette même portion d'air avant ſa dilatation, n'occupoit (par la ſuppoſition) que l'eſpace d'un once & un gros d'eau; donc l'eſpace qu'occupoit cette portion d'air dilatée par la chaleur de l'eau boüillante, étoit à l'eſpace qu'elle occupoit avant ſa dilatation, comme une livre deux onces d'eau ſont à une once d'eau & un gros, c'eſt à dire comme 16. à 1. dont l'air acquiert par la chaleur de l'eau boüillante, un volume quinze fois plus grand qu'il ne l'avoit auparavant dans ſon état naturel; donc l'air ſe dilate par la chaleur de l'eau boüillante quarante quatre fois plus que ne prétend Mr. Amontons car 15. eſt quarante quatre fois plus que $\frac{1}{3}$.

Quoique cette experience prouve clairement que l'air pressé par le poids de l'Athmosphere, peut être dilaté par la chaleur de l'eau boüillante, jusqu'à occuper un espace sexdecuple de celui qu'il occupoit hors de l'eau boüillante. Neanmoins parce que je ne pouvois me persuader que Mr. Amontons dont la reputation est connuë de tout le monde, fût capable de se méprendre jusqu'au point où cette derniere experience paroissoit le prouver, je commençai à me défier moi-même de mon experience, & craignant d'avoir omis quelque chose d'essentiel dans l'exécution, je la reïterai plusieurs fois consécutives toûjours avec le même succés que j'avois eu la premiere fois, ce qui me fit alors juger que je ne me trompois nullement. Enfin l'experience suivante acheva de me forcer par son évidence à reconnoître que Mr. Amontons étoit dans l'erreur.

Troisiéme Experience.

Je pris (fig. 4.) la phiole A B qui contenoit deux onces & sept gros & demi

d'eau ; j'adaptai à son orifice A, un petit tuyau recourbé de fer blanc A C, ouvert à ses deux extremitez A & C; de maniere que l'air exterieur ne pût avoir de communication avec celui de la phiole que par l'extremité C du petit tuyau : ensuite je plongeai cette phiole jusqu'à son orifice A dans l'eau boüillante ; & aprés l'avoir ainsi laissée pendant quelque tems afin que l'air qu'elle contenoit eut le loisir de se dilater ; j'approchai un vaisseau plein d'eau froide, & je fis entrer dans cette eau l'extremité C du petit tuyau pendant que la phiole restoit toûjours jusqu'à son orifice A dans l'eau boüillante. Aprés cela je retirai la phiole de l'eau boüillante, & j'eus grand soin dès-lors, que l'orifice C du petit tuyau trempât toûjours assez avant dans l'eau froide ; jusqu'à ce que l'air qui étoit resté dans la phiole eut été entierement refroidi, afin d'avoir exactement par ce moyen la quantité d'eau qui entreroit dans la phiole ; l'air étant entierement refroidi, je pesai l'eau qui avoit été poussée dans la phiole & il s'en trouva deux onces six gros justes ; ensuite je retranchai par une soustraction, ces deux onces six gros d'eau qui étoient entrées dans la phiole, de ces deux onces sept gros & demi d'eau que nous avons dit que la phiole contenoit, & j'eus pour reste un gros & demi d'eau qui exprimoit l'espace que l'air occupoit dans la phiole, aprés qu'il eut été entierement refroidi, & que toute

l'eau qui pouvoit monter dans la phiole, eut été montée. Mais cette même portion d'air remplissoit toute la capacité de la phiole, quand la phiole étoit dans l'eau boüillante & par consequent occupoit la place de deux onces sept gros & demi d'eau; donc l'espace qu'occupoit cet air dilaté par la chaleur, étoit à l'espace qu'il occupoit avant sa dilatation comme deux onces sept gros & demi d'eau, à un gros & demi, c'est à dire comme 47. à 3. ou ce qui est le même comme 16. à 1. à très-peu de chose prés. Cette derniere experience s'accorde si bien en tout avec la précedente, qu'elle ne laisse plus aucun lieu de douter que l'air ne se dilate par la chaleur de l'eau boüillante jusqu'à occuper une espace quinze fois plus grand que celui qu'il occupoit auparavant.

Aprés m'être parfaitement convaincu par ces deux dernieres experiences que Mr. Amontons s'étoit mépris, jusqu'à soûtenir que l'air se dilate quarante quatre fois moins par la chaleur de l'eau boüillante, qu'il ne se dilate en effet, quoiqu'il soit toûjours chargé du poids de l'Athmosphere; je crus devoir passer plus loin & examiner avec attention, qu'est-ce qui auroit pû donner occasion à ce sçavant Academicien, dont les raisonnemens sont d'ailleurs si exacts & si précis, de tomber dans une méprise si considerable. Je jugai d'abord qu'il falloit necessairement ou que son ex-

perience n'eût pas été exacte, ou que le principe, de M. Mariotte ne fut pas vrai dans les circonstances où Mr. Amontons s'en servoit, c'est à dire, lorsque les volumes d'air sont dilatez par quelque chaleur telle qu'étoit celle de l'eau boüillante dans l'experience de M. Amontons. Et parce que je n'eus pas de peine à me persuader que l'experience n'eut été faite avec toute la précision possible ; je conclus que la méprise de cet Auteur venoit sans doute de ce qu'il donnoit trop d'étenduë à ce principe-ci de M. Mariotte, sçavoir, que les volumes d'air sont entre eux en raisons inverses des poids qui leur correspondent. Car ce principe n'est vrai que quand les volumes d'air ne sont pas dilatez par quelque chaleur considerable, telle qu'étoit celle de l'eau boüillante dans l'esperience de M. Amontons, & les experiences de M. Mariotte ne peuvent rien davantage ; mais si les volumes d'air, sont notablement dilatez par la chaleur, ces volumes ne sont plus entre-eux en raisons inverses des poids qui leur correspondent. Quoi qu'il en soit si M. Amontons veut persister à soûtenir que ce principe de M. Mariotte est vrai lors même que les volumes d'air sont dilatez par la chaleur de l'eau boüillante, je ne m'y opposerai nullement, mais aussi en ce cas-là il faut necessairement qu'il abandonne & son experience, & son nouveau Termométre puisque ni l'un ni l'autre ne peuvent sub-

ſiſter, ſuppoſé que les volumes d'air dilatez par la chaleur de l'eau boüillante, ſoient à eux mêmes non dilatez en raiſons inverſes des poids qui leur correſpondent.

Car ſuivant l'experience de M. Amontons, la force du reſſort de l'air n'augmente que d'un tiers par la chaleur de l'eau boüillante; mais ſi les volumes d'air dilatez par l'eau boüillante, étoient à eux mêmes non dilatez en raiſons inverſes des poids qui leur correſpondent; le reſſort de l'air deviendroit par la chaleur de l'eau boüillante, quinze fois plus grand qu'il n'étoit auparavant: car un volume d'air comme 1. devient par la chaleur de l'eau boüillante comme 16, ſuivant ce que j'ai demontré dans mes deux dernieres experiences, quoi que ce volume comme 16. ſupporte toûjours dans cet état le même poids de l'Athmoſphere qu'il ſupportoit auparavant, quand il étoit reduit à un volume comme 1. hors de l'eau boüillante: donc ſi ces volumes de la même portion d'air étoient alors entre-eux en raiſon inverſes des poids qui leur correſpondent, il faudroit ſeize fois le poids de l'Athmoſphere pour reduire le volume 16. à un volume comme 1. tel qu'il étoit hors de l'eau boüillante, donc la même portion d'air auroit par la chaleur de l'eau boüillante quinze fois plus de reſſort qu'elle n'en avoit auparavant quand elle étoit hors de l'eau boüillante. Ce qui eſt directement oppoſé à l'experience de Mr. Amontons.

Mais si la même portion d'air avoit quinze fois plus de ressort par la chaleur de l'eau boüillante, qu'elle n'en avoit par la chaleur, par exemple, du temperé, la chaleur de l'eau boüillante devroit être à la chaleur du temperé comme 16. à 1. suivant les principes même de M. Amontons qui mesure la chaleur par le ressort de l'air, & ce que je dis du rapport de la chaleur de l'eau boüillante à la chaleur du temperé, il faut l'entendre à peu de chose prés, des rapports de la même chaleur de l'eau boüillante à celle du très-chaud, du chaud, du temperé, du froid & du très-froid, lesquelles chaleurs devroient alors avoir des rapports entre-elles très-differens de ceux que M. Amontons a determiné dans l'explication de son Termométre ; ce qui étant une fois supposé, il n'est pas possible que ce Termométre puisse subsister ou être d'aucune utilité.

Quelque parti que puisse prendre M. Amontons, il est difficile qu'il sauve son raisonnement de contradiction, car s'il prétend que son experience soit vraye & exacte, il faut necessairement qu'il reconnoisse que dans le cas même où il se sert du principe de M. Mariotte, ce principe est faux. S'il veut au contraire que dans le cas où il se sert du principe de M. Mariotte, ce principe soit vrai, il faut de necessité qu'il abandonne son experience & son Termométre. Une telle méprise de M. Amontons

dans la chose même qu'il prend pour le point fixe de son Termométre, sçavoir l'eau boüillante, ne previendra pas le public en faveur de ce Termométre que l'Auteur regarde comme son chef-d'œuvre.

Corollaire.

Il suit de ce qui a été dit que le ressort de l'air n'augmente par la chaleur en même proportion, que la dilatation de son volume ; car suivant l'experience de M. Amontons que je crois vraye, le ressort de l'air n'augmente que d'un tiers ou environ par la chaleur de l'eau boüillante, au lieu que la dilatation de son volume augmente de quinze entiers, comme j'ait fait voir par les experience 2e. & 3e.

Cela supposé, si quelqu'un vouloit prendre pour mesure de quelque chaleur que se puisse être, la dilatation d'un volume d'air par cette chaleur, il s'ensuivroit que la chaleur de l'eau boüillante seroit quinze fois plus grande que la chaleur de l'air pendant le temperé, c'est à dire que l'excés de la chaleur de l'eau boüillante par dessus la chaleur du temperé, seroit dans cette hypothese quarante quatrefois plus grand que M. Amontons ne prétend.

Je sçai bien que Mr. Amontons prend pour mesure de la chaleur de l'eau boüillante, la force du ressort de l'air dans l'eau boüillante, & la seule raison qu'il en apporte, c'est parce que le ressort de l'air est

Octobre 1705. page

un effet de la chaleur qui doit être par consequent proportionné à sa cause, & il conclut de là que la chaleur de l'eau boüillante ne surpasse celle des differentes saisons que d'un tiers ou environ, ce qui fait une difference très-grande entre ce dernier sentiment & le précedent, sçavoir de 45. à 1. Mais puisque la dilatation du volume de l'air n'est pas moins un effet de la chaleur, que la force de son ressort, on a pour le moins tout autant de raison suivant le principe même de Mr. Amontons, de prendre la dilatation du volume de l'air par la chaleur de l'eau boüillante, pour mesure de cette chaleur, que cet Auteur en a de prendre la force du ressort de l'air, ce qui étant ainsi le Termométre de Mr. Amontons ne peut plus avoir aucune certitude & par ce moyen devient absolument inutile.

ARTICLE CLVIII.

EXPLICATION HISTORIQUE des Armoiries du Roy d'Espagne Philippe Cinquiéme.

DEs qu'il fut né, le Roi son grand Pere lui fit porter pour Armes, de France à la bordure de gueules.

Quelques gens ont prétendu que cette bordure étoit la brisure de tous les Princes qui ont eu le titre de Ducs d'Anjou, ou qui ont eu l'Anjou en apanage : mais ils se

trompent. Charles Comte d'Anjou frere de Saint Loüis, portoit pour brisure un lambel à cinq pendans. Henri III. étant Duc d'Anjou, avoit pour brisure un lambel d'argent à trois pendans, & François son frere, qui fut Duc d'Anjou aprés lui, avoit pour brisure une bordure de gueules chargée de 8. besans d'argent. La bordure de gueules avoit été la brisure de la branche de Valois. Ainsi on ne peut pas dire que cette brisure soit proprement la brisure d'Anjou.

Depuis qu'il est Roi d'Espagne, il porte coupé, le chef parti; au 1. écartelé de Castille & de Leon, enté en pointe de Grenade: au 2. d'Aragon, parti d'Aragon-Sicile. La pointe écartelée, au 1. d'Autriche, au 2. de Bourgogne moderne, au 3. de Bourgogne ancien, au 4. de Brabant, enté en pointe de Flandres, parti de Tirol. Sur le tout de France à la bordure de gueules.

Les Armes de Castille, sont de gueules au Château sommé de 3. Tours chacune de trois crénaux d'or, fermé d'azur, massoné de sable.

Celles de Leon, sont d'argent au lion de pourpre.

Celles de Grenade, sont d'argent à la Grenade de sinople, tigée & feüillée de même, ouverte & grenée de gueules.

Celles d'Aragon, sont d'or à quatre pals de gueules.

Celles d'Aragon-Sicile, sont d'Aragon,

flanqué d'Argent à l'Aigle de ſable.

Celles d'Autriche, ſont de gueules à la face d'argent.

Celles de Bourgogne Moderne, ſont ſemées de France à la bordure componée d'argent & de gueules.

Celles de Bourgogne Ancien, ſont bandé d'or & d'azur de 6. pieces à la bordure de gueules.

Celles de Brabant, ſont de ſable au lion d'or.

Celles de Flandres, ſont d'or au lion de ſable, armé & lampaſſé de gueules.

Celles de Tirol, ſont d'argent à l'Aigle de gueules.

Raiſons Hiſtoriques des Armes du Roi d'Eſpagne.

Si l'on en excepte l'Ecu qui eſt ſur le tout, le feu Roi Charles II. portoit les mêmes quartiers que porte le Roi Philippe V. mais avec quelque difference pour l'arangement, comme nous le dirons dans la ſuite.

Lorſque Ferdinand Roi d'Aragon épouſa Iſabelle Reine de Caſtille, il portoit d'Aragon parti d'Aragon-Sicile : & elle portoit écartelé de Caſtille & de Leon. Ils joignirent leurs Armoiries, mais cette Princeſſe voulut que les ſiennes euſſent la droite, quoiqu'ordinairement cette place fût pour les armes du mari. Lors qu'ils eu-

rent fait la Conquête du Roiaume de Grenade, ils en mirent les Armes dans un anté en pointe entre celles du Roi & celles de la Reine : & c'est ainsi que les portoit leur fille Jeanne, lorsqu'elle épousa Philippe d'Autriche.

Quoique le Roiaume de Leon fut plus ancien que celui de Castille, cependant lorsque ces deux Roiaumes furent réünis en 1230. en la personne de Ferdinand III. on donna la place la plus honorable aux Armes de Castille, en les écartelant avec celles de Leon. Quelques Auteurs prétendent que cette écartelure avoit déja été reglée prés de 100. ans auparavant par Alphonse VIII. Roi de Castille & de Leon, bisayeul de Ferdinand III.

Les Anciens Rois d'Aragon de la Maison des Comtes de Barcelone, portoient d'or à quatre pals de gueules, & quand cette Couronne tomba en 1410. à Ferdinand le Juste qui étoit Cadet de la Maison de Castille, il ne garda point les Armes de sa Maison & ne prit que celles du païs dont il étoit devenu Roi.

Lorsque les Princes Cadets des Rois d'Aragon, devinrent Rois de Sicile, ils flanquérent les Armes de leur Maison, de l'Aigle de sable, qui étoit celle de la Maison de Souabe, parce que leur droit sur la Sicile leur venoit par une fille de la Maison de Souabe : & quand les Rois d'Aragon furent devenus Rois de Sicile, ils

joignirent ces Armes à celles qu'ils avoient auparavant.

Les Armes de Philippe Archiduc d'Autriche qui épousa Jeanne héritiere d'Espagne, étoient composées pour la plûpart de celles que portoit sa mere Marie, héritiere de la Maison de Bourgogne : & pour les entendre il faut se souvenir, qu'il y a eu deux branches Cadéttes de la Maison de France, qui ont possedé le Duché de Bourgogne. La premiere eut pour chef Robert fils Cadet du Roi Robert. Quand la coûtume de porter des Armoiries, s'établit en France, & que nos Rois eurent pris d'Azur semé de Fleurs-de-Lis d'or, les branches Cadetes prirent aussi des Armoiries : elles ne prirent point les Fleurs-de-Lis, comme avoient fait les Rois, mais on prétend qu'elles se contenterent de prendre les mêmes émaux qu'avoient les Rois. C'est ainsi qu'en userent les Maisons de Vermandois & de Dreux ; c'est ainsi qu'en usa la branche de Bourgogne, qui prit bandé d'or & d'azur de 6. piéces avec une bordure de gueules, c'est-là ce qu'on nomme en Armoiries Bourgogne ancien;& c'est ainsi que les porterent tous les Ducs de Bourgogne jusqu'à Philippe de Rouvre qui mourut en 1361.

Philippe le Hardy, quatriéme fils du Roi Jean, fut d'abord Duc de Touraine, & porta pour Armoiries les Armes de France, qui étoient en ce tems-là d'azur semé de

Fleurs-de-Lis d'or, & parce qu'il étoit Cadet, il brisa d'une bordure componée d'argent & de gueules. Quand il fut fait Duc de Bourgogne par le Roi Jean son Pere, il écartela les Armes qu'il avoit portées jusqu'alors, de celles qu'avoient portées les premiers Ducs de Bourgogne. Ce Prince épousa Marguerite heritiere du Comté de Flandres, & le Duc Jean sans Peur, leur fils, mit sur le tout de ses Armes, l'Ecusson de Flandres.

Philippe le Bon hérita du Duché de Brabant en 1430. par la mort de son Cousin Germain, Philippe de Bourgogne Duc de Brabant : ce Duché étoit venu dans leur Maison du chef de Marguerite de Brabant, Mere de Marguerite de Flandres, femme de Philippe le Hardi. Alors Philippe le Bon ajoûta l'Ecusson de Brabant à ses Armes, & c'est ainsi que les porta Marie petite-fille & Heritiére de Philippe le Bon, & femme de Maximilien d'Autriche, Empereur. Leur fils Philippe prît toutes les Armes de sa Mere, mettant au premier quartier celles de sa Maison, & y ajoûtant celles du Tirol, qui est une des Provinces qui appartiennent à la Maison d'Autriche & ce sont-là les Armoiries qu'il écartela avec celles de sa femme Jeanne héritiere d'Espagne. Charles-Quint fils de Philippe mit en chef les Armes de sa mere Jeanne, & en pointe celles de son pere Philippe.

Lorsque Philippe II. fils de Charles-

Quint eut fait la Conquête du Portugal, il mit les Armes de ce Roiaume au point d'honneur de tout ſon Ecu ; & c'eſt ainſi que les ont toûjours portées les Rois d'Eſpagne, jusqu'à la paix faite en 1668. avec le Portugal : car alors Charles II. fut obligé à quitter les Armoiries de ce Roiaume.

Ce que j'ai dit juſqu'ici, regarde la maniere la plus ordinaire dont les Princes de qui je viens de parler, ont formé l'Ecu de leurs Armes : car il y a eu pluſieurs occaſions où ils ont ajoûté quelques autres Ecuſſons. Ferdinand aprés la Conquête des Roiaumes de Naples & de Navarre, en ajoûta quelquefois les Armes à celles qu'il portoit auparavant. Charles-Quint ajoûta quelquefois une écartelure de l'Aigle & de la Givre depuis qu'il ſe fut rendu maître du Duché de Milan, mais comme ces Additions n'ont pas toûjours été ſuivies, on ne doit pas s'y arrêter.

Quand on a formé l'Ecu des Armoiries de Philippe V. on lui a conſervé tous les quartiers que portoit Charles II. avec cette difference ſeulement que pour placer ſur le tout les Armes qu'il portoit avant que d'être Roi, on a ôté les Armes de Grenade de la place qu'elles occupoient, & on les a antées en pointe ſous l'écartelure de Caſtille & de Leon : ce qui eſt d'autant plus raiſonnable que ce Roiaume eſt incorporé aux Etats de la Couronne de Caſtille, & ne fait point partie de ceux de la Couronne

d'Aragon. Outre cela le parti de Flandres & de Tirol qui étoit sur le tour de l'écartelure de la pointe, a été mis dans un anté en pointe.

Quand on forma ses Armes telles qu'il les porte, on mit au tour de l'Ecu le Colier de l'Ordre du Saint Esprit, dont il est Chevalier, & celui de la Toison d'or, dont il est grand Maître, comme heritier de Marie de Bourgogne petite fille de Philippe le Bon Duc de Bourgogne Instituteur, & Premier grand Maître de cet Ordre.

ARTICLE CLIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE ROME.

DOm Diégo de Aguirre premier Professeur du Droit Civil, dans le College de la Sapience, a fait imprimer une petite Dissertation Italienne intitulée, *Brevissima Epitome della Giurisdittione e podesta de gli Eminentissimi e Reverendissimi Cardinali Camerlinge*, dans laquelle aprés avoir parlé de ce qui regarde les prérogatives & la Jurisdiction du Cardinal Camerlingue: il traite aussi de la dignité du Grand Chancelier du College de la Sapience.

On a aussi imprimé à Rome chez François Gonzague un in 4o. Latin de prés de 400. pages. C'est une Dissertation Histo-

tique sur les Basiliques des Saints Martyrs Marcellin Prêtre, & Pierre Exorciste, composée par un Prêtre de l'Oratoire.

Le Livre qui a pour titre *Sacro Arsenale, ou vera Prattica del Sancto Officio*, c'est à dire l'Arsenal Sacré, ou la pratique du Saint Office, est de l'Imprimerie de la Chambre Apostolique. Le fonds de l'Ouvrage a été composé par le Pere Thomas Merghini Dominicain, mais les notes sont de Mr. Jean Pascaloni. La Chambre Apostolique a fait faire aussi une nouvelle Edition de l'Indice, dans laquelle on a ajoûté tous les Livres défendus j'usqu'au mois de Juin 1704.

D'ALLEMAGNE.

Jean Jacques Baier a cru que pour établir d'une maniere solide la necessité de la Medecine il falloit examiner si les Medecins vivent plus long-tems que les autres hommes. Ce probléme est la matiere *d'une Dissertation Latine. De longævitate Medicorum*, qu'il addresse à Jacques Pancrace Brunen.

La Logique Sacrée de Glassius est un assez pauvre Ouvrage, l'Auteur y veut reduire les raisonnemens des Auteurs Sacrez aux préceptes de la Dialectique, il est excellent Grammairien, & *sa Philologie Sacrée*, sa *Rhetorique Sacrée* ont merité l'estime de tous les Connoisseurs, pourquoi s'est-il entêté de paroître Philosophe à contre-tems?

Zacharie Hogelius fit imprimer l'an pas-

sé une Chronologie d'une methode toute neuve, ce n'est par années, ni par jours même qu'il divise la sienne, c'est par momens : il l'appelle, *Horologium Historicum quo in Ecclesia non minus ac politia omni summa rerum momenta ab ortu mundi ad nostrum sæculum XVIII.*

Jean Michel Langius a publié cette année un Livre entier sur l'herbe *borith* dont parle Jeremie. *Dissertationes Botanico-Theologicæ de herba Borith, in 4°. Altdorfii cum figuris.*

D'ANGLETERRE.

Des personnes de qualité ont fait imprimer à leurs depens le Livre de l'ancien Parasite Apicius sur les ragouts. *Apicii Cælii de opsoniis & condimentis, sive de Arte coquinaria libri decem in* 8°. le Livre étoit devenu fort rare. Le Docteur Lister a eu soin de la nouvelle Edition & a joint au Texte une preface fort ample sur l'Auteur & les diverses Editions du Livre, ses Notes avec celles d'Humelbergius, de Barthius, de Nonnius, de Casaubon, de Saumaise. L'impression est belle, on n'en a tiré que six vingt exemplaires, ainsi l'Ouvrage n'en deviendra guéres plus commun, il peut cependant servir à expliquer des passages difficiles des Anciens Auteurs. Les Anglois ont la mauvaise coûtume de tirer peu d'exemplaires de ce qu'ils impriment.

DE HOLLANDE.

Si vous aviez vû les Poësies du sieur Janus Bischop, vous me sçauriez bon gré de ne vous les avoir point envoyées. L'édition en est belle : mais l'Imprimeur a mal employé ses soins, l'Ouvrage ne sçauroit être utile, qu'à ceux qui cherchent quelquefois des exemples de mauvaises piéces. On en trouve de toutes les sortes dans le Livre de Janus Bischop. Il est rempli de pointes fades, de jeux de mots pueriles, & de grossieretez.

On y trouve des Acrostiches, des Echos, & de ces sortes de piéces qui quoique vuides de sens, coûtent neanmoins infiniment à leur Auteur, à cause des bornes étroites qu'il lui plaît de se prescrire dans le choix des mots.

L'Auteur paroît un Apostat, qui pour se faire valoir dans sa nouvelle communion, dit au Pape & aux Docteurs de l'Eglise Romaine, les injures les plus atrôces, & que les honnêtes gens de son parti n'ont garde d'approuver. Il faut neanmoins avoüer que parmi le grand nombre de piéces qui sont contenuës dans son recüeil, il y en a quelques unes de tolerables, & d'autres qui sont de bon goût. Mais ce sont justement celles auxquelles l'Auteur n'a point de part, & qu'il n'a fait que copier. Il promet plusieurs Tomes. Si les autres sont de

même goût, je plains le Libraire qui ſera aſſez mal conſeillé pour s'en charger.

DE CLERMONT.

Mr. Daubuſſon Doyen du Chapitre de St. Amable de Rion, a fait imprimer ici une Table Chronologique pour le Droit. On y voit d'un coup d'œil en quel tems les diverſes Loix, & les divers Codes ont été faits, & juſqu'à quel tems ces Loix & ces Codes ont été en vigueur.

DE LYON.

Il paroit ici une Lettre du P. Tarteron Jeſuite, qui nous deſabuſe entierement ſur une Traduction des Odes d'Horace que nos Libraires ont debitée depuis quelques mois ſous ſon nom, quoi qu'elle ne ſoit pas de lui, en effet celle-ci eſt de 1700. la ſienne qui ſe vend à Paris, eſt de 1704. ce Pere ajoûte que la ſienne a pour vignette une Ruche, des Abeilles, des fleurs avec ces mots. *Puris inſiſtere gaudent*, qui comme il le marque expreſſement ont rapport à l'eſprit de ſon Ouvrage & non pas à celui de Mr....

DE PARIS.

On recommence à donner *les pieces fugitives anciennes & modernes des Auteurs*

connus & inconnus & les fragmens de celles qu'on ne sçauroit plus trouver. C'est *Pierre Giffart ruë S. Jacques* qui les imprime. „ On promet de deux mois en deux mois „ un nouveau Tome. Dans la Preface on „ avertit qu'on a jugé plus à propos de se „ renfermer uniquement dans ce que le ti- „ tre promet & de suivre une autre metho- „ de que celle qu'on a observé, de ne plus „ mettre rien du compilateur de l'Ouvrage, „ de ne plus inserer de nouvelle Litteratu- „ re, ni d'extraits ; mais de s'appliquer avec „ plus de soin à rechercher les meilleures „ piéces fugitives anciennes & modernes, „ manuscrites ou imprimées, qui sont en- „ tre les mains de peu de personnes, de tra- „ duire celles qui seront en Latin. Ce des-sein est bien pris & le public en tirera beaucoup d'avantage si on l'exécute entierement & si l'on choisit les piéces avec discernement.

Le Tome dont nous parlons, en contient quatre, *une Dissertation sur l'ancien usage de saluer à table & de s'exciter à boire, avec des remarques curieuses sur l'institution de l'Eucharistie.* On pouvoit laisser cette piece dans l'obscurité, où elle étoit depuis quarante cinq ans, on n'y trouve qu'une érudition confuse & superficielle ; Saint Chrysostome joint avec Apulée, des reflexions devotes sur l'Eucharistie, mêlées avec des passages de Lucien qui ne sont rien moins que devots, font une étrange biga-

rure. Les autres piéces sont une Dissertation sur l'origine des Parroisses, une Critique de la Vie de Saint Castor Evêque d'Apt, & une Dissertation sur les Albices ou Albeceriens anciens Peuples de Provence. L'Auteur contre le sentiment du Pere Sirmond & du P. Hardouin, veut conserver le passage de Pline livre 3. chap.4. comme il se lit dans les anciennes impressions *Oppida latina Aquæ Sextiæ Saluviorum Avenio Cavarum. Apta Julia Vlgientium. Albeceriorum, Apollinarium, Augusta, Nicastinorum &c.* Le Pere Sirmond prétendoit qu'il falloit lire *Albece-Rejorum Apollinarium.* Le P. Hardouin a imprimé sur la foy de deux Manuscrits *Alebece Rejorum Apollinarium* & confirme cette maniere de lire par Strabon & des Inscriptions anciennes.

Mr. de Saint Quentin Auteur de la Dissertation, prétend qu'il ne faut point chercher les peuples Albiceriens proche de Riez, mais dans les Montagnes voisines d'Apt, il s'appuye de Strabon & de Cesar, mais s'il prouve assez bien qu'il y a eu un peuple appellé Albices qui habitoit dans les Montagnes, il prouve mal qu'il ne faille pas suivre dans Pline, la correction des Peres Sirmond & Hardouin.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois d'Octobre 1705.

ART. CXLVI. *TRoisiéme Instruction Pastorale de Monseigneur l'Archevêque Duc de Cambray &c.* Pag. 1633

ART. CXLVII. *Recüeil des Voyages qui ont servi à l'établissement & aux progrés de la Compagnie des Indes Orientales, formées dans les Provinces Unies des Païs-Bas.* p. 1658

ART. CXLVIII. Thomæ Crenij de furibus Librariis, Dissertatio Epistolica. *Dissertation en forme de Lettre sur les larcins des Auteurs, par Thomas Crenius &c.* p. 1671

ART. CXLIX. A Short and Caffie Method &c. C'est à dire, *Methode courte & facile pour convaincre les Juifs de la verité de la Religion Chrétienne &c.* p. 1676

ART. CL. *Histoire Naturelle des Eaux chaudes d'Aix en Provences &c.*
Analyse des Eaux Minerales de la ville d'Aix &c. p. 1696

ART. CLI. Historiæ Controversiarum de divinæ gratiæ auxiliis sub summis Pontificibus Sixto V. &c. C'est à dire, *L'Histoire des Disputes sur la Grace, sous les Papes*

Sixte V. &c. p.1709
ART. CLII. *Traité contre le luxe des Hommes & de Femmes, & contre le luxe avec lequel on éleve les enfans de l'un & de l'autre Sexe &c.* p.1745
ART. CLIII. Homilia Sanctissimi Domini nostri Clementis XI. Pont. Max. habita in festo Sanctorum, Apostolorum Petri & Pauli &c. p.1757
ART. CLIV. *Homelie de Nôtre St. Pere le Pape Clement XI. prononcée pendant la Messe solemnelle le jour de la fête des Apôtres St. Pierre & St. Paul &c.* p.1762
ART. CLV. *Histoire Ecclesiastique par Mr. Fleury, Tome X.* p.1768
ART. CLVI. *Methode abregée & facile pour apprendre la Geographie &c.* p.1786
ART. CLVII. *Nouvelles Experiences pour déterminer de combien précisement l'air se dilate par la chaleur de l'eau boüillante &c.* p.1790
ART. CLVIII. *Explication Historique des Armoiries du Roi d'Espagne Philippe V.* p.1807
ART. CLIX. *Nouvelles Litteraires.* p.1814
De Rome. ibid.
D'Allemagne. p.1815
D'Angleterre. p.1816
De Hollande. p.1817
De Clermont. p.1818
De Lyon. ibid.
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Sereniſsime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Novembre 1705.

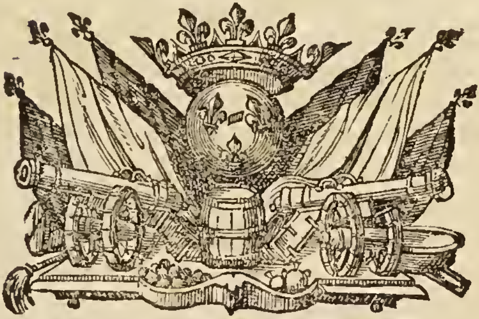

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCV.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Novembre 1705.

ARTICLE CLX.

DISSERTATIO BIBLICA in qua Scripturæ Textus aliquot insigniores adhibitis linguis &c. dilucidantur à Jacobo Maria Ayrolo Societatis JESU, in Collegio Romano linguarum Professore. *Dissertation sur quelques Textes particuliers de la Bible expliquez par forme de Dialogue, avec le secours de la langue Hebraïque, Syriaque, Caldaïque, Arabe, Grecque & Latine, par le P. Jaques Marie Ayroli de la Compagnie de JESUS, Professeur des Langues, au College Romain.* A Rome. 1704. *in* 4o. *pages* 35.

LEs Protestans n'ont presque fait aucun reproche à l'Eglise Romaine avec plus d'ostentation que celui de sa prétenduë ignorance de

toutes les Langues ſçavantes. Les Catholiques l'ont bien vengée de ce reproche par le grand nombre de doctes interpretations de l'Ecriture qu'ils ont publiées pour confondre l'Heréſie dans le fort même de ſon accuſation. On ne peut diſconvenir cependant qu'il ne ſe ſoit trouvé des Sçavans qui ont pris une autre route pour défendre les Docteurs Catholiques. Ils ont crû que quand il ſeroit vrai, qu'ils auroient un peu negligé l'étude des Langues, ils n'auroient fait en cela aucun tort à la Religion, pour la preuve & le ſoutien de laquelle ils les croyoient aſſez inutiles. Ils citent en leur faveur cette reſolution du Concile de Trente, ſeſſ. 4. chap. 2. *que l'ancienne Edition, qu'on appelle la Vulgate, approuvée dans l'Egliſe par un uſage de tant de ſiécles, doit être deſormais regardée comme authentique, & que perſonne n'aura la preſomption de la rejetter ſous quelque prétexte que ce puiſſe être.* A quoi bon, diſent-ils, conſulter les Originaux Grecs & Hebraïques, quand on a entre les mains une verſion qui leur eſt parfaitement

conforme. Il se trouve même des gens qui ont poussé les choses plus loin & qui voudroient qu'on regardât cette approbation de la Vulgate, comme une profession publique, par laquelle l'Eglise rejette tout autre Texte, soit Grec, soit Hebreu, & par où elle declare que ses enfans doivent les regarder comme des sources corrompuës avec lesquelles elle leur interdit tout commerce.

Le P. Ayroli Jesuite Italien & Professeur des Langues au College Romain, répond d'abord à ces deux objections contre l'utilité de l'Hebreu qu'il se propose lui-même à peu-prés dans les mêmes termes que nous venons de les raporter. Il s'explique d'une maniere assés forte sur le dernier de ces sentimens. „ On „ doit, dit-il, compter au nombre „ des opinions fausses, celles où l'on „ supposeroit, que le Concile a pré„ tendu ôter toute authorité aux „ Originaux Grecs & Hebreux. Quelle apparence en effet que l'Eglise ait voulu arracher des mains de ses Docteurs les armes qui leur restent souvent seules pour surmon-

ter l'opiniâtreté des Juifs & découvrir les ruſes des Herétiques. C'eſt par le Texte Hebreu, qu'il faut attaquer un Juif, & c'eſt ſouvent par le Grec qu'il faut confondre un faux Sçavant. Il ne s'agiſſoit d'ailleurs nullement dans le Concile, des Textes Grecs, ou Hebreux. Toute l'attention des Peres au rapport de Salmeron, qui aſſiſta lui-même au Concile, étoit de choiſir une Verſion Latine parmi le grand nombre de celles qui étoient alors entre les mains des fidelles, ce ſentiment a été ſuivi par Bellarmin, Driedo, Vega, Serarius, Sixte de Sienne, & pluſieurs autres.

Mais ſi l'étude du Grec & de l'Hebreu, n'eſt pas reprouvée par le Concile, comme une étude pernicieuſe, cette étude eſt-elle du moins de quelque utilité, & n'eſt-ce point perdre un tems qu'on pourroit employer à quelque choſe de plus neceſſaire à la Religion, que d'y donner ſes ſoins & ſon attention? Nôtre Auteur apporte quatre raiſons fort plauſibles, par leſquelles il prouve l'utilité de cette étude, quand on

ſuppoſeroit même que la Vulgate a été faite avec un ſoin qui n'y a pas laiſſé gliſſer le moindre défaut. Car d'abord il eſt des tours Grecs & Hebreux, qui étant rendus litteralement en Latin, emportent avec eux une obſcurité qu'on ne peut éclaircir qu'à l'aide des Textes Originaux : il eſt en ſecond lieu des expreſſions & des termes dans une Langue dont on ne peut rendre toute la force dans une Traduction. Il ſe trouve troiſiémement dans differentes éditions, pluſieurs Leçons ſur leſquelles on ne peut ſûrement prendre ſon parti. Il peut enfin arriver & il eſt bien difficile qu'il ne ſoit quelquefois arrivé, que la negligence des Imprimeurs n'ait laiſſé dans les Livres, des fautes qui paſſent dans tous les exemplaires, & qu'il eſt neceſſaire de corriger. Combien d'Hebraïſmes en effet, rencontre-t'on tous les jours dans la Traduction que nous avons entre les mains, qui nous feroient regarder le langage de Dieu même, comme un langage barbare, ſi nous n'avions recours aux Textes Originaux. Quelles ex-

pressions Latines, par exemple, *mons in quo habitasti in eo*, la Montagne que vous avez choisie pour vôtre demeure. *Dominus in cælo sedes ejus*, le thrône du Seigneur est dans les Cieux. *Verba delictorum*, les pechez: *Viros divitiarum* les gens riches. *Filium mortis*, un homme coupable de mort ? Qui pourroit encore entendre sans la connoissance du genie de la langue Hebraïque ce passage d'Isaïe chap. 7. *Vinea facta est dilecto meo in cornu filio olei.* Il n'y a en apparence, ni sens, ni construction dans ce Texte & on ne peut même le rendre en François qu'avec le secours de l'Hebreu. Traduisons donc comme le Texte Original le souffre *Cornu*, par *colle*, *colline*: *filio olei*, par *pinguedinis*, ou *pingui*, grasse & fertile. Nous tournerons ainsi ce passage: *Vinea facta est dilecto meo in colle pingui: mon Bien-aimé a une Vigne placée dans une colline grasse & fertile*, ce qui donne à ce Texte un sens non-seulement raisonnable, mais fleuri même & élegant. Venons maintenant avec nôtre Auteur, à des passages d'une plus grande étenduë,

& qui demandent auſſi une explication un peu plus longue : ils ſerviront encore mieux que ceux dont nous venons de parler, à prouver l'utilité preſque infinie de l'Hebreu & des Langues anciennes dans leſquelles l'Ecriture a été d'abord traduite.

Le premier paſſage ſur lequel le P. Ayroli juſtifie ſa Critique, eſt tiré du chapitre 53. d'Iſaïe v. 2. Voici comme la Vulgate l'a traduit en ſuivant mot à mot le Texte Hebreu. *Vidimus eum & non erat aſpectus & deſideravimus eum* ונראהו ולא מראה ונחמדהו *Venirehou velo marche venecmedehou.* Cette Traduction litterale de la Vulgate n'a pas paru à cet Interprete, conforme au ſens de l'Hebreu. Car ſelon lui ce paſſage Latin doit être tourné en François de cette maniere. *Nous l'avons vû, il n'avoit rien qui attirât l'œil, & nous avons conçû à cette vûë un deſir impatient de le poſſeder.* Ce Texte ainſi traduit emporte une contradiction qui fait de la peine. Quelle ſuite en effet, *il étoit ſans beauté, ſans éclat, & c'eſt cela même qui nous a attachez*

à lui. N'en falloit-il pas au contraire conclure, *& c'est ce qui nous a rebutez & nous a empêchez de le reconnoître.* Il vient d'abord à l'esprit que le Pere se fait ici à plaisir, une difficulté pour avoir l'honneur de la combattre. Car le *desideravimus* du Latin, peut avoir aussi naturellement le second sens qu'il lui refuse, que le premier qu'il lui donne. L'Auteur s'est fait cette objection, & il y répond, que quoi qu'il soit vrai que le *desideravimus* puisse avoir les deux sens dont nous venons de parler, il faut aussi convenir avec lui qu'il doit être determiné à l'un des deux par le mot Hebreu dont il est la Traduction Litterale. Ce mot est חמד *Chamad* qui signifie *souhaiter rechercher quelqu'un avec des sentimens d'amour & d'affection*, & nullement, *le trouver défiguré, le méconnoître.* Cette réponse fait naître une seconde objection qui attaque les principes de nôtre Auteur. Car si le mot Hebreu חמד *Chamad*, répond juste au mot Latin, *desideravimus* pris dans le premier sens, quel secours peut-il tirer du Texte Origi-

nal pour donner à ce paſſage un ſens qui en ôte l'inconſequence, & ne demeure-t'il pas inconteſtable, ou que le Latin n'eſt pas conforme à l'Hebreu, ou que ſi le Texte & la Traduction ſont conformes, l'un & l'autre eſt defectif.

Pour répondre à cette difficulté & montrer dequel uſage eſt l'Hebreu pour l'intelligence de ce paſſage, il ſuppoſe d'abord que pour lui donner le ſens naturel qu'il cherche, il ne faut qu'ajoûter au Latin une negation & lire, *non deſideravimus eum, il n'avoit rien qui attirât l'œil & cette vûë nous a rebutez*; au lieu de dire *& deſideravimus eum, & cette vûë nous a donné de l'inclination pour lui & du deſir de le poſſeder.* Cela ſuppoſé il fait une remarque qu'il avoüe qu'avoient fait avant lui Symmache, Vatable Salmeron, Cornelius à Lapidé &c. c'eſt que la negation qui n'eſt pas exprimée dans l'Hebreu, s'y ſous-entend naturellement & ſans embroüiller le ſens; que c'eſt le genie de la langue Hebraique d'étendre à tous les verbes de la phraſe une negation une

fois exprimée. C'est ainsi que l'a entendu l'Auteur de la Version Syriaque, & d'ailleurs le passage qui suit immediatement, confirme cette conjecture. En effet, on lit incontinent aprés *despectum & novissimum virorum virum dolorum & scientem infirmitatem . . . . unde nec reputavimus eum. Il nous a paru un objet de mépris, le dernier des hommes, un homme de douleurs, & c'est ce qui fait que nous ne l'avons pas reconnu.* Quelle contradiction entre ces deux passages consécutifs si on n'admettoit pas cette negation? Que ce soit en second lieu l'usage de la langue Hebraïque, plusieurs endroits de l'Ecriture le prouvent invinciblement. Je n'en rapporterai qu'un, c'est le vers. 19. du Psal. XLIII. *Et non recessit retrò cor nostrum, & declinasti semitas nostras à viâ tua.* Ou comme le traduit Saint Jerôme; *declinaverunt semitæ nostræ à viis tuis.* Il est certain que le second membre de ce verset est synonime du premier & qu'il lui seroit contraire, si sans étendre la negation sur tous les deux, on disoit *nôtre cœur ne s'est point éloigné de vous*

& vous avez detourné nos pas de vôtre voye; au lieu de traduire, *& vous n'avez pas detourné nos pas de vôtre voye.* Enfin la Version Syriaque se sert d'un mot qui répond fort bien au mot Latin, *Inficiati sumus eum: nous n'avons pû convenir que ce fut lui.* Que reste-t'il à souhaiter pour la parfaite interpretation de ce passage quand la suite du Texte, la Grammaire, la Langue Originale, les Versions de l'Ecriture les plus anciennes, concourent à lui donner un même sens que n'a pas assez exactement exprimé la seule Vulgate dans une matiere qui n'appartient, ni à la foi, ni aux mœurs. Si ce verset de l'Ecriture est un peu obscur dans nôtre Version authentique, c'est parce qu'elle s'est plus attachée en cet endroit, à rendre litteralement les mots Hebreux, qu'à suivre le genie de la langue qui en découvre le veritable sens.

Je laisse ici exprés les remarques que fait l'Auteur par rapport aux fameuses Propheties d'Aggée & de Jacob sur l'avenement du Messie; quoi qu'elles soient fort curieuses

il n'est presque personne qui ignore de quelle necessité est l'Hebreu en cette matiere pour convaincre les Juifs par les Ecritures mêmes, qu'ils admettent comme authentiques. Je m'attache encore à un, ou deux endroits entre plusieurs autres sur lesquels on n'est pas tout à fait si instruit, & qui ne laissent pas cependant d'avoir leur difficulté.

Nous avons tiré d'Isaïe Prophete & presque Evangelique, des mysteres douloureux du Messie, un passage sur la Passion du Fils de Dieu.

Examinons maintenant un endroit de Zacharie qui peut passer pour le Prophete de la Nativité. Voici les paroles de la Vulgate & celles du Texte Hebreu, Zachar. 6. 12. *Ecce vir Oriens nomen ejus, & subter eum orietur & ædificabit templum Domino* הנה איש צמח שמו ומת חתיו יצמח ובנה ה׳כל יהוה *hinne ich tsemach chemo oumittachatao Itsemach oubana hecal Jehova.* Ce passage est fort obscur si on suit litteralement la Vulgate; car que veut dire, *voilà l'homme qui a pour nom l'Orient, il se levera sur lui &c.* Voyons s'il ne tirera point

quelque lumiere du Texte Original : remarquons d'abord que le mot Hebreu צמח *tſemach* ſe traduiroit mieux par *germen*, *germe*, *racine*, que par *Oriens*, *Orient*, & par conſequent יצמח *Itſmach*, par *germinabit*, *il germera* que par *Orietur*, *il s'élevera.* Remarquons ſecondement que les Hebreux n'ayant point le reciproque *ſui*, *ſibi*, *ſe*, *ſoy* ſe ſervent d'un pronom qui a auſſi la force de ce que nous exprimons en François par *lui*. Remarquons enfin que le מתחתיו *mittachatao*, qu'on doit ſuivant la précedente reflexion, traduire, *ſubter ſe* & non pas *ſubter eum*, peut avoir auſſi le ſens, *de ex ſe* ou bien *ſponte ſua*, qu'on dit en Italien *da per ſe*, & qu'ainſi tout le Texte, ſuivant la Grammaire Hebraïque, doit être traduit en Latin. *Ecce vir, germen nomen ejus*, ou bien, *cui nomen germen & ſponte ſua germinabit.* Naſcera da per ſe: & en François il pouſſera de lui-même. Voici l'homme dont le nom eſt un germe qui pouſſera de lui-même.

Ce paſſage ainſi expliqué, nous donne une Prophetie bien claire de

l'admirable Nativité de nôtre Sauveur, qui devoit naître d'une Vierge, parce qu'il l'a voulu, quand il l'a voulu & cela de lui-même, & ſans le concours d'aucune cauſe naturelle, *ex ſe, ſponte ſua germinabit.* C'eſt même dans ce ſens que l'a entendu le Juif R. Moſés malgré tous les préjugez du Judaïſme הגאל אשר אקים מכם אין לו אב שנא הנה *&c.* *redemptor quem ſurgere faciam ex vobis, patrem non habebit quemadmodum dictum eſt. Ecce vir germen nomen ejus & ſponte ſua germinabit.* Le Redempteur que je ferai naître parmi vous n'aura point de Pere, comme il eſt prophetiſé dans ces paroles. Voici l'homme dont le nom eſt un germe qui pouſſera de lui-même.

Le troiſiéme endroit qui n'eſt pas moins obſcur que le premier, & qui reçoit un jour heureux de la Verſion Arabe, dans la maniere que nous allons le developper, ſe lit au Pſeaume 20. v. 12. Voici les paroles Latines ſelon la Vulgate & les Hebraïques dont elles ſont la traduction. *Quoniam pones eos dorſum, in-*

reliquiis tuis, præparabis Vultum eorum. כי תשיתמו שכם במיתריך תכונן על פניהם *ci thechithemo checem bemethareca theconem hal penehem.* Selon la conjecture de Bellarmin, que ce sçavant Cardinal ne propose qu'en doutant, il faudroit ainsi paraphraser ce passage. *Vous ferez tomber indifferemment, ô mon Dieu, sur toutes les parties de leurs corps, les coups de vôtre vengeance* (pones eos dorsum) *& vous tournerez leur visage du côté de vos Elûs (in reliquiis tuis.)* Cette Interpretation quoique ingenieuse, ne contente pas cependant assez pour desesperer de donner à ce passage un sens plus naturel. Euthymius & Theodoret ont remarqué que les mots Hebreux תשיתימו שכם *thechithemo checem*, s'expliquent naturellement par, *in fugam vertes*, vous les mettrez en fuite במיתריך *bemethareca*, que Saint Jerôme a traduit, *in flagellis tuis*, *dans les fleaux de vôtre colere*, & l'interprete Grec ἐν τοῖς περιλοίποις σου, *in reliquiis tuis*, peut se rendre aussi litteralement par, *in excellentia tua* dans vôtre grandeur. La racine He-

braïque *Jathar* יתר, ſignifiant également *reliquum eſſe, être de reſte*, & *excellere*, *exceller*, *dominer*. Il reſte encore le mot תכונן *theconen* traduit par la Vulgate *præparabis*, vous *diſpoſerez*, qui pourroit auſſi ſe rendre par *confirmabis*, ainſi on traduiroit ce paſſage en Latin, *illos in fugam vertes, excellentiam tuam firmabis ſuper vultum eorum; vous les mettrez en fuite & vous couvrirez leur viſage de confuſion à la vûë de vôtre grandeur.* Toutes ces petites remarques de Grammaire Hebraïque, qui ne rendent encore cette interpretation que vrai-ſemblable, ſont merveilleuſement confirmées par la Verſion Arabe qu'on peut traduire ainſi mot à mot. Vous avez ſouffert qu'ils ſoient retournez ſur leurs voyes, & vous avez mis le mépris ſur leur viſage. *Reliquiſti eos retroverti ſuper dorſa ſua, poſuiſti contemptum ſuper vultum eorum.*

Il ne faut pas croire cependant, que le ſeul uſage de l'Hebreu, ſoit de nous éclaircir quelques paſſages obſcurs de la Vulgate, il ſert encore très-utilement dans certaines

occaſions à juſtifier la Traduction de la Vulgate contre d'autres Verſions qui lui ſont contraires; montrons cet uſage dans le 15. verſet du chap.3. de la Genéſe. *Ipſa conteret caput tuum*, elle t'écraſera la tête. הוא ישופך ראש. Quelques-uns ont traduit *ipſum*, faiſant rapporter הוא *hou* à *ſemen* qui précede : d'autres ont tourné *ipſe*, en ſous-entendant *Chriſtus*, le *Meßie*. Et ceux qui ont ſuivi ces deux dernieres opinions, ſemblent avoir pour eux le Texte Hebreu. Car premierement le *hou* הוא eſt le pronom neutre ou maſculin. Secondement le verbe *Jechupheca* ישופך eſt la troiſiéme maſculine du ſingulier. Malgré cela cependant nôtre Auteur ſuit ici la Vulgate & prétend la juſtifier par l'Hebreu: Voici comme il s'y prend, le *hou* הוא n'eſt point tellemente déterminé au maſculin ou au neutre, qu'il ne s'étende quelquefois au feminin, & c'eſt même une élegance de s'en ſervir, ſur tout quand on attribuë à une femme quelque choſe de mâle & de courageux, comme il arrive dans ce Texte. L'Ecrivain ſacré

avoit pris la même licence quelques lignes auparavant. *Ipſa dedit mihi de arbore* הוא נהתהלי מן העץ. Pour le verbe qui eſt auſſi à la troiſiéme maſculine (car les verbes en Hebreu, ont des genres comme les noms) ce n'eſt point une choſe extraordinaire que ce changement de genre dans les endroits qui renferment quelque myſtere. Ainſi dans le chapitre ſecond de la Genéſe, on lit יקרא אשה *Ikkure iſcha, vocabitur virago*, le verbe étant à la troiſiéme maſculine au lieu de תקרא *Tikkare* qui eſt la troſiéme feminine.

Les Paſſages qui ſont expliquez dans cette courte Diſſertation par le moyen de l'Hebreu, du Syriaque, du Caldaïque, de l'Arabe, du Grec & du Latin, font voir aux Catholiques combien l'ignorance en feroit dangereuſe. Mais la capacité perſonnelle de l'Auteur en ce genre de Science, & la liſte qu'il donne des jeunes hommes auſquels il apprend actuellement les Langues ſçavantes, ſous les auſpices d'un grand Pape, qui les ſçait & qui les protege, confondent les Proteſtans & leur feront

avoüer malgré leurs préjugez, que l'étude des Langues est authorisée & recherchée avec soin dans la Capitale du monde Chrétien & Catholique.

Le Professeur Jesuite ne devoit pas manquer de presenter cette Dissertation au grand Pape, qui gouverne aujourd'hui l'Eglise. Le Saint Pere ne dedaignera pas de se voir à la tête d'un Ouvrage, où l'on travaille à avancer les Sciences, dont il s'est declaré le Protecteur. L'étude des Langues sçavantes en particulier, a tout à esperer d'un Pape qui les a cultivées autrefois avec un grand soin & un succés égal, & la jeunesse Romaine se souvenant de ses illustres exemples que leur retracent les Ecoles même, où ils étudient, s'animera par une noble émulation à meriter sa faveur & sa protection.

ARTICLE CLXI.

DE PRÆSTANTIA LINGUÆ Stæ. Oratio. Authore Jac. Maria Ayrolo, Soc. Jesu Romæ 1705. in 4. P. 39. *Harangue sur la dignité de la Langue Ste. par le P. Jacques Marie Ayroli de la Comp. de Jesus.*

NOus avons parlé d'une Dissertation du P. Ayroli , sur l'usage des Langues sçavantes, nous ne pouvons nous dispenser de dire maintenant un mot d'une Harangue que le Professeur a prononcée à l'ouverture de sa Classe pour les Langues. Ce discours est divisé en deux parties. Dans l'une il traitte de la dignité de la Langue sainte , & dans l'autre de son utilité. Ce qui doit rendre une langue recommandable par sa dignité , est sans doute son antiquité , sa sainteté & sa beauté. Il n'étoit pas besoin de s'étendre beaucoup pour assurer à l'Hebreu ces deux premieres prérogatives sur toutes les autres langues. Son Autheur qui est Dieu même dès la

naiſſance du Monde, repond de l'un & de l'autre, cette ſeule raiſon auroit même ſuffi pour prouver que cette Langue eſt auſſi-bien la plus belle que la plus ancienne & la plus ſainte ; mais l'Orateur le prouve encore par des reflexions tirées du fond de ſon ſujet. Une Langue en effet doit paſſer pour belle quand elle eſt pure, courte, énergique & par deſſus cela, élegante & fleurie. Quoi de plus pur, qu'une langue qui ne renferme aucuns mots étrangers & qui eſt une ſource où toutes les autres langues ont puiſé, ſans qu'elle ait tiré d'elles aucun ſecours. Un des plus grands avantages d'une Langue eſt d'être courte, c'eſt-à-dire qu'on y puiſſe exprimer ſes penſées en peu de mots. Rien ne la raproche tant de la maniere ſimple dont nous concevons les choſes & ne la rend par conſequent plus naturelle. Salmeron a fort bien remarqué que ce qui donne cette qualité à l'Hebreu, eſt le peu de racines dont elle eſt compoſée, le peu de modes dont les verbes ſont chargez & ſur tout la varieté des

inflexions du même verbe en differentes conjugaiſons par le moyen deſquels il acquiert une nouvelle ſignification.

Prenons pour exemple le verbe מסר *maſar*, *tradidit, il a livré* (car la racine Hebraïque eſt toûjours la troiſiéme maſculine du preterit) la deuxiéme conjugaiſon מסר *miſſer* repond par un ſeul mot à ce que nous ne ſçaurions rendre en Latin, ni en François, que par une periphraſe. *Tradidit diligenter; il a livré avec ſoin & diligence.* Il en eſt de même de la troiſiéme המסיר *himſir*, *tradere fecit, il a eu ſoin qu'on livraſt, il a fait livrer* & de la quatriéme התמסר *hithmaßer tradidit ſeipſum*, il s'eſt livré lui-même.

Ce qu'on appelle encore en langage Grammatical *affixes*, qui ſont une ſeule ſyllabe & ſouvent une ſeule lettre ajoûtée aux noms & aux verbes pour y tenir lieu de pronom poſſeſſif, contribuë extrêmement à la briéveté. Ainſi pour dire *Magiſter meus*, j'ajoûte à רב *rab* qui ſignifie maître, un ſeul Iota & je fais רבי

Rabbi

Rabbi, magister meus, & ainsi de tous les autres.

Au reste ce langage pour être court & laconique, n'en est cependant pas moins clair, moins fort, ni moins élegant : il n'appartenoit qu'à Dieu de rassembler dans une même Langue tant de caracteres si difficiles à accorder. Et d'abord pour l'énergie quelle autre Langue donne à chaque chose un nom, lequel en même tems qu'il nous en rappelle le souvenir, nous represente aussi l'idée que nous devons avoir de sa nature. Nôtre mot François *Lyon*, le Latin *Leo* & le Grec λέων, n'ont que le premier de ces deux effets; mais le nom Hebreu לביא *Lavi*, qui vient de לב *Leu*, *Cor*, forme aussi-tôt dans nous l'image d'un animal fier & courageux, qui est l'idée naturelle que nous avons d'un Lyon. Il en est de même de אבירים *Abbirim, tauri*, les Taureaux, dont le nom signifie *robusti, les forts* חסידה *Hhasida, Ciconia*, Cicogne, qui signifie misericordieuse & vient de חסד *Hhesed, misericorde*, parce que ces animaux ont

le ſoin de nourrir leurs peres dans leur vieilleſſe : le détail de ces mots énergiques ſeroit infini, ſi nous entreprenions de l'épuiſer.

C'eſt enfin de la force naturelle & de l'énergie des mots Hebreux, que vient une certaine éleganee que les Interprétes ne rendent point, & ne peuvent ſouvent rendre dans leurs Traductions : attachons-nous à un endroit, où ce que le Profeſſeur Hebreu avance, eſt prouvé d'une maniere claire & évidente. C'eſt le v.5. du Pſ.8. *Quid eſt homo quod memor es ejus, aut filius hominis quoniam viſitas eum. Qu'eſt-ce donc qu'un homme pour meriter vôtre ſouvenir? Qu'eſt-ce que le fils de l'homme pour être jugé digne de vôtre viſite?* Ce Texte eſt beau, & renferme même dans le Latin, un ſentiment bien raiſonnable. Mais on n'y trouve point cette belle oppoſition, qui met l'original beaucoup au-deſſus de la Traduction. Car le mot אנוש *Enoſc*, qui eſt ici rendu par *homo*, veut dire dans ſa racine *obliviosſus*, un homme ſujet à l'oubli de ſon Createur & de ſon Dieu, & répond au ſecond membre de la Phraſe, où il eſt parlé

du ſouvenir de ce même Dieu pour une perſonne qui l'oublie. Enſuite le mot בן אדם *ben Adam*, qui eſt ici rendu par *filius hominis*, ſignifie *filius terræ*, fils de la terre, & eſt opposé à l'abaiſſement d'un Dieu qui deſcend du Ciel pour viſiter les enfans de la terre. Cette double Antithéſe ſi noble & ſi belle dans l'Hebreu, ne ſe trouve point dans la Vulgate & nous fait bien voir la preference que le Texte Original merite ſur la Traduction.

C'eſt ainſi que ce qui nous reſte d'Hebraïſme dans les Traductions de la Bible, nous forme des images dans l'eſprit infiniment plus fortes & plus expreſſives que les Langues que nous parlons. Mais quand il s'agit de nous donner de grandes idées de Dieu & des choſes Saintes, c'eſt alors qu'on reconnoît que cette Langue eſt moins établie de Dieu, pour le commerce des hommes entre eux, que pour le faire lui-même connoître & reſpecter aux hommes.

Le grand nombre de choſes que renferme cette piéce du P. Ayroli, nous fera pardonner, de nous être

un peu étendus ſur une Harangue aſſez courte. Elle eſt ſi chargée de reflexions ſolides & ſpirituelles qu'on eſt embaraſſé du choix qu'on en doit faire pour un Extrait. Elle eſt dediée au Sçavant Cardinal Imperiali, qui veut bien ſe mettre à la tête de pluſieurs habiles gens, qui font chez-lui des Conferences ſur la matiere qui eſt traitée dans ce Diſcours.

ARTICLE CLXII.

THESE SOUTENUE AUX ECOLES de la Faculté de Medecine de Paris, dans une Diſpute publique, le Jeudy 13. *Novembre* 1704. *ſous Mr. Geoffroy de l'Academie Royale des Sciences de Paris, de la Societé Roiale de Londres, Docteur Regent en la même Faculté de Medecine, Auteur de la Theſe & Preſident de la Diſpute, traduite du Latin par Mr. Andry Lecteur & Profeſſeur Royal, Docteur Regent de la même Faculté.* A Paris chez Laurent d'Houry, ruë Saint Severin 1704. *in* 12. *pages* 70.

CE petit Livre eſt l'Ouvrage de deux Auteurs diſtinguez : Mr.

Andry a donné aux penſées de M. Geoffroy une netteté & une élegance charmante. M. Geoffroy a fourni à Mr. Andry une matiere curieuſe, approfondie avec beaucoup de penétration, & digerée avec beaucoup d'art. On examine dans cette Theſe, *ſi l'homme tire ſon origine d'un ver.* M. Geoffroy entre dans ſon ſujet d'une maniere éloquente : le mouvement, dit-il, qui eſt le principe de la vie, eſt tout enſemble principe de la mort. La vie conſiſte dans l'action reciproque des parties ſolides contre les fluides, & cette action même eſt ce qui détruit inſenſiblement les reſſorts dont nous ſommes compoſez. La fermentation qui entretient dans le corps la fluidité des liqueurs, diſſipe en même tems ce qu'il y a de plus ſubtil en nous. Cette perte inévitable fait, que les liquides s'épaiſſiſſent peu à peu, que les ſolides ont moins de force pour les repouſſer, & que les parties du corps perdant enfin leur jeu & leur ſoupleſſe, deviennent ſujettes à la vieilleſſe & à la mort. Il ſemble que tout concoure à avancer ce terme :

l'air que nous reſpirons, les alimens que nous prenons ſans regle & ſans meſure, le ſommeil & les veilles dont nous abuſons ſouvent, les paſſions continuelles qui nous agitent & mille accidens dont nous ne ſçaurions nous garantir, tout cela ſert à abreger le cours naturel de nos jours. D'un autre côté ſi nous conſiderons la compoſition de nôtre corps, la fineſſe de ſes organes, la dépendance que tous ſes reſſorts ont les uns des autres, en ſorte qu'un ſeul arrêté, les arrête preſque tous: nous admirerons comment une machine ſi delicate peut ſe ſoûtenir un moment; encore plus comment tant de ſortes d'animaux que la mort menace à chaque inſtant, peuvent ſe conſerver par la multiplication, ſans qu'il s'en perde une ſeule eſpéce: c'eſt un effet de la ſageſſe du Createur qui ayant fait le monde ſujet à continuelle viciſſitude, a diſpoſé les Etres corporels de telle maniere, que la deſtruction des uns eſt auſſi-tôt reparée par la reproduction des autres.

L'Auteur aprés avoir remarqué

que cette reproduction eſt ſur tout admirable dans les plantes, & parcouru les divers moyens dont elles ſe reproduiſent, avance que la reproduction des animaux eſt ſemblable à celle des plantes. Ce n'eſt pas le ſeul rapport qui ſoit entre la plante & l'animal, ajoûte cet habile Phyſicien, en commençant une digreſſion qu'aucun Lecteur ne trouvera trop longue : il y établit l'uniformité de la nature dans les fonctions de tous les corps vivans, ſoit animaux, ſoit plantes, qui vivent, ſe nourriſſent, croiſſent & ſe reproduiſent de la même maniere ; les uns & les autres ſont des tiſſus de vaiſſeaux arroſez par des liqueurs dont la fermentation continuelle entretient la vie. En examinant de prés la plante, on reconnoîtra que ſa ſtructure eſſentielle ne differe point de celle des Animaux. Les fibres des plantes ſont de petits canaux qui conduiſent chacun leurs liqueurs : ces canaux ont en dedans des inégalitez qui font le même office que les Valvules dans le corps des animaux, c'eſt à dire, qui ſou-

tiennent les liqueurs & en empêchent le reflux ſur elles-mêmes. Un grand nombre de veſicules ſemblables aux grandes veſiculaires des animaux, attachées les unes aux autres en maniere de chaines, traverſent les fibres dont nous parlons : ce ſont des reſervoirs où les fibres verſent les ſucs qu'elles apportent & où ces mêmes ſucs ſéjournent quelque tems, & acquierent le degré de perfection qu'il faut pour la nourriture de la plante.

C'eſt l'air qui entretient dans les corps vivans, le mouvement des ſucs & qui excite la fermentation neceſſaire à la vie. Auſſi tous les corps vivans ſont-ils pourveus de poumons ou d'organes propres à recevoir cet air par le moyen de la reſpiration. Si ces organes paroiſſent un peu differens, ſelon les differens ſujets où ils ſe rencontrent, ils s'accordent tous en un point, qui eſt de tirer l'air & d'en tranſmettre la partie la plus ſubtile dans le ſang & dans les liqueurs qui en tiennent lieu. Les animaux à quatre pieds ont auſſi-bien que l'homme, deux poumons com-

posez de trachées, ou canaux cartilagineux & de vesicules membraneuses, sur lesquelles il se répand un si grand nombre de vaisseaux sanguins, qu'elles en paroissent charnuës. Le sang qui coule dans ces vaisseaux, est non-seulement broyé & divisé en passant entre les vesicules dont nous parlons, mais il y reçoit encore quelques parties subtiles de l'air qu'elles contiennent. Dans les oiseaux, outre ces sortes de poumons, on remarque des cavitez membraneuses contenuës dans la capacité du ventre, lesquelles renferment une grande quantité d'air destiné à d'autres usages dans les animaux amphibies, comme dans les Tortuës & dans les Grenoüilles. Les vesicules pulmonaires sont plus grandes à proportion, que dans les animaux terrestres, & elles paroissent membraneuses, ou parsemées de moins de vaisseaux sanguins; les poissons ont des poumons d'une structure merveilleuse, c'est ce qu'on appelle les *oüies*, ou les *branchies*. Comme ces animaux ne peuvent respirer d'autre air que celui qui est

mêlé entre les parties de l'eau où ils vivent, les organes de leur reſpiration ſont faits de maniere, que cet air s'y ſepare d'avec toutes les parties de l'eau, ce ſont des feüillets placez les uns ſur les autres, quatre de chaque côté, composés chacun d'une grande quantité de petites lames oſſeuſes, longues, étroites, doubles, rangées l'une contre l'autre comme les filets de la barbe d'une plume, & recouvertes d'une membrane qui eſt parſemée d'un nombre innombrable de ramifications d'arteres & de veines. L'eau qui entre dans la bouche du poiſſon & qui ſort enſuite par les ouvertures des ouïes, ſe filtre à travers les barbes de ces ouïes, elle s'y diviſe en pluſieurs parcelles & ſe ſeparant enfin de l'air qui y eſt mêlé, elle le laiſſe tout pur au poiſſon : cet air ainſi degagé de toutes parties aqueuſes, frappe immediatement les vaiſſeaux ſanguins, & lorſque les ouïes viennent à ſe reſerrer, la compreſſion qu'ils ſouffrent entre leurs lames qui s'approchent alors l'une de l'autre, le pouſſe dans le ſang. Les poiſſons à coquilles,

comme par exemple, les Huiſtres, ont des ouïes à peu-prés ſemblables, mais qui tiennent plus de volume que le reſte du corps. Dans les Inſectes les organes de la reſpiration, ne ſe trouvent pas raſſemblez dans une ſeule cavité, mais répandus par tout le corps, c'eſt ce qu'on appelle trachées : on les voit tantôt longs & étroits comme des canaux, tantôt dilatez en forme de cellules membraneuſes ; ces organes diſtribuent à tout le corps de l'Inſecte l'air neceſſaire pour y animer & y faire couler certaines liqueurs groſſieres & viſqueuſes. Les vegetaux ont auſſi leurs trachées, & ils en ont une ſi grande quantité, qu'on y en découvre preſque par tout. Elles y paroiſſent faites par les differens contours d'une lame mince & un peu large, qui ſe roulant ſur elle-même en ligne ſpirale, ou en maniere de vis, forme un tuyau aſſez long, tantôt large & tantôt ſerré, tantôt uni dans ſa longueur & tantôt partagé en pluſieurs cellules : l'air porté par ces conduits à toute la plante, penetre la ſéve, la ſubtiliſe, & pour ainſi

dire, la reveille par la fermentation qu'il y excite ; d'ailleurs les trachées venant à s'enfler par la rarefaction de l'air qui les remplit, & ensuite à s'affaisser par la condensation du même air, compriment à diverses reprises les vaisseaux prochains, & avancent par ce moyen la circulation des sucs. Ainsi la respiration, ce grand principe de la vie, est uniforme dans les plantes & dans les animaux. La nutrition n'y est pas moins uniforme. Les plantes ont leurs visceres comme les animaux. Ces visceres sont les racines, le tronc, les feüilles, les fleurs & les fruits. Les trois premiers, sçavoir les racines, le tronc & les feüilles, servent à la nourriture ; les deux derniers, sçavoir les fleurs & les fruits servent à la generation.

Les plantes ne pouvant aller chercher leur nourriture, supléent à ce besoin par le secours des racines qui puisent par leurs orifices, comme par autant de bouches, le suc que la terre fournit : ce suc reçoit sa premiere coction dans les racines : il y est broyé & digeré par le mouve-

ment continuel des trachées qui s'y rencontrent en abondance ; l'air subtil avec lequel il se mêle le fait fermenter dans des vesicules , qui sont comme autant de petits estomacs, où il est retenu jusqu'à ce qu'il ait acquis assez de subtilité pour s'insinuer dans les fibres du colet de la racine : car ces fibres font des lacis & des contours difficiles à penetrer, & qui imitent parfaitement les glandes conglomerées des animaux. Le suc de la plante ainsi preparé, passe dans le tronc & dans les branches, où il se digere de plus en plus: il est porté de là dans les feüilles, qui achevent de le perfectionner , & qui le rendent propre à nourrir tout le corps du vegetal ; car il ne faut pas croire que les feüilles ne servent que d'ornement à la plante , elles lui sont si necessaires, qu'on ne l'en sçauroit dépoüiller entierement sans lui causer un dessechement total ; ce sont des parties qui par leur structure & par leur office, ont beaucoup de rapport avec la peau des animaux. La peau est un tissu d'extremitez de nerfs , d'artéres, de veines

& de tendons, elle est toute parsemée de glandes & percée d'une multitude prodigieuse de canaux excretoires; les sucs qui y sont apportez, s'y filtrent à travers les glandes & tandis que le superflu de ces sucs, devenu la matiere de la transpiration, s'échape par les canaux excretoires, les liqueurs dûëment preparées dans la peau, vont porter à tout le corps une nourriture convenable. Les feüilles des plantes ne sont tout de même, que des tissus de fibres & de trachées, de vesicules & d'autres vaisseaux qui s'y réünissent: les sucs qu'elles reçoivent s'y partagent en une infinité de routes, & presentant ainsi plus de surface à l'air, en sont plus aisement penétrez; par ce moyen, la fermentation d'abord commence dans la racine, & depuis un peu ralentie dans le tronc, se ranime de nouveau, & le superflu des suc; est obligé de sortir par la transpiration; ce qui se fait quelquefois d'une maniere sensible, ainsi que dans les feüilles de l'érable. La séve aprés avoir reçû sa derniere coction dans les feüilles, rentre

dans le corps de la plante, defcend même jufqu'aux racines, où elle fe mêle avec le nouveau fuc qui vient d'être puifé de la terre; puis remontant par les mêmes canaux qui l'avoient déja conduite, elle fuit un mouvement de circulation affez femblable à celui qu'on a découvert dans le fang des animaux. Cette ancienne féve fert de levain au nouveau fuc, elle lui donne le premier changement,& on peut la comparer à la falive qui vient preparer l'aliment dans la bouche.

M. Geoffroy en finiffant cette agreable digreffion, conclut que la nature fi exacte à fuivre un même plan dans la ftructure, l'accroiffement & l'entretien de tous les corps vivans, ne s'eft point dementie dans leur generation : les plantes conçoivent par des germes qui font eux-mêmes autant de petites plantes; la conception de l'homme fe doit donc faire auffi par de petits corps organifez qui foient eux-mêmes autant de petits animaux.

Ce que le Microfcope découvre dans l'humeur deftinée à la genera-

tion des animaux, confirme cette pensée & porte à croire que la generation des corps vivans n'est autre chose, que le developpement de leurs semences, & que leurs semences ne sont que de petits corps vivans formez dés le commencement du monde, & renfermez dans les premiers individus mâles de chaque espéce. M. Geoffroy suit cette pensée en grand Philosophe : il entre dans tous les détails necessaires, il leve les difficultez, & il pousse son systême aussi loin qu'on puisse le pousser. M. Andry a employé toute la connoissance qu'il a de nôtre Langue pour joindre la pudeur à la clarté dans cet endroit de sa Traduction. Sur la fin il quitte le personnage de simple Traducteur, & répond avec sa justesse & sa précision ordinaire, aux objections de feu Mr. Tauvry, contre la generation de l'homme par un ver. La réponse à la neuviéme objection, explique l'origine des troisiémes espéces qui se forment de l'accouplement d'animaux differens, c'est la difference des sucs nourriciers que

le fetus trouve dans la matrice de la femelle, qui fait cette difference d'espéce; car cette difference des sucs est propre à donner à certaines parties plus, ou moins d'accroissement que ces parties n'en auroient pris, par les sucs qu'elles auroient trouvez dans la matrice d'une femelle de même espéce : il en est de cela comme de quelques plantes qui selon les terres où elles sont nourries, deviennent plus ou moins grandes. Les Melons d'Europe plantez dans le Perou, croissent en arbre; c'est ainsi que d'un Cheval & d'une Anesse vient un Mulet.

On voit assez que ce petit volume renferme plus d'érudition solide, que beaucoup de gros Livres. Il nous a inspiré le dessein de lire d'autres Theses des plus fameux Medecins de Paris, & nous croyons que les Extraits de ces Theses, seront un present agreable & utile au public. Finissons celui-ci par une reflexion qu'on ne peut s'empêcher de faire sur la matiere dont il traite. La structure des animaux c'est un chef d'œuvre reservé à la suprême intelligence.

Nulle combinaiſon de mouvemens ne peut donner à la matiere brute & inſenſible, un arrangement ſi concerté, une diſpoſition ſi merveilleuſe. Si la production des corps vivans, donnent tant d'admiration dans quelque ſyſteme que ce ſoit; combien paroît-elle plus admirable dans le ſyſteme de Mr. Geoffroy. Quel prodige que tous les hommes renfermez réellement dans le premier homme; & non ſeulement tous les hommes, mais une infinité d'hommes commencez qui ne naîtront jamais: comment organiſer des corps d'une ſi extrême petiteſſe? l'eſprit s'y perd, mais en ſe perdant il n'en découvre que mieux la neceſſité de reconnoître un Dieu Createur.

ARTICLE CLXIII.

SPICILEGIUM SS. PATRUM & Hæreticorum, ſæculi poſt Chriſtum natum, 1. 2. & 3. quorum vel integra monumenta vel fragmenta partim ex aliorum Patrum libris jam impreſſis collegit, & cum Codicibus manuſcriptis contulit, partim ex MS. nunc pri-

mùm editis, ac ſingula tam præfatione, quam notis ſubjunctis illuſtravit Joannes Erneſtus Grabius. Editio ſecunda, Oxoniæ è Theatro Scheldoniano. Impenſis Joann. Owent. C'eſt à dire, *Recüeil des Opuſcules des Saints Peres & des Herétiques des premiers ſiécles de l'Egliſe &c.* A Oxfort. 1700. *in 8°. pp. Tom. 1. 375. Tom. 2. 255.*

LE motif qui a porté l'Auteur à faire ce recüeil, eſt des plus loüables. Il emprunte les paroles de Saint Hilaire de Poitiers pour exprimer combien il eſt touché de la ſituation préſente du Chriſtianiſme, où il ſe trouve autant de créances differentes, que d'eſprits, de volontez & de mœurs differentes; de ſorte qu'on n'a pour doctrine que celle qu'on veut & interpretée comme on la veut; mais ajoûte-t'il, *comme il n'y a devant Dieu qu'une ſeule foy, on fait ſi bien en ſe faiſant chacun une foy, qu'il n'y en a plus au monde.* Mr. Grab ſuppoſe que ce deſordre vient de ce qu'on ignore, & ce qu'a crû la ſaine Antiquité & les erreurs

qu'elle a condamnées. Dans cette vûë il fait un ramas des pieces détachées des Saints Peres, qui peuvent contribuer, dit-il, à rendre plus clair ce qui ne le paroît pas assez, dans ce qu'on a communement des écrits de l'Antiquité. Cela y peut servir sans doute, mais si par ce moyen l'Auteur espere ramener tous les Chrétiens à l'unité de la foi, il est encore bien loin de son but. En effet comme la varieté de la foi est venüe, ainsi qu'il l'insinuë lui-même, de ce que l'on a interpreté à sa fantaisie la doctrine de l'Eglise; il fournit de nouveaux Ecrits de l'Antiquité : n'est-ce point fournir de matiere nouvelle aux diverses Interpretations, que chacun depuis les nouvelles Sectes a cru être en droit de se faire ? Tous ceux qui sont hors de l'Eglise Catholique & Romaine, pour peu qu'ils soient équitables, sentent les inconveniens affreux de ce libertinage de créance & le deplorent. Mais il est étrange que ces grands hommes n'avoüent pas, que pour remedier au desordre dont ils se plaignent & pour

contenir les esprits dans l'unité de la foi , il ne peut y avoir d'autre voye que celle d'une Autorité universelle à laquelle on se soumette. Mr. Grab a beau dire que nous demeurerons dans la vraye foi , en demeurant attachez à celle qui nous est marquée & transmise par les Ecrits des Peres des premiers siécles. Ces écrits pour nous fixer au seul point veritable, auront-ils une prérogative que n'ont pas les Ecrits même dictez par le Saint Esprit? Une Eglise, ajoûte-t'il, ou un Chrétien particulier , ne peut pas errer du moins *griévement*, quand il suit avec soin les vestiges de l'Eglise ancienne & universelle. La curiosité prend de demander pourquoi l'Eglise n'auroit plus ce privilege? Quelle régle on a pour s'assurer que l'on a bien distingué ces vestiges de l'ancienne Eglise afin de les suivre exactement? Enfin si en les suivant dans cette exactitude, on peut errer même legérement, ce que semble insinuer nôtre Auteur par ces mots, *du moins griévement.* Mais pour laisser les vûës qu'il a eües dans cet

Ouvrage & qu'il expose dans sa Préface, comme nous venons de les indiquer, attachons-nous à l'Ouvrage même.

Il y ramasse, ainsi que le porte son titre, les Ecrits ou les Fragmens détachez de l'Antiquité chrétienne, imprimez ou manuscrits ; ou ceux qui n'ont été imprimez qu'en Latin, auxquels on ajoûte ici le Texte Grec, ou qui n'ont été imprimez qu'en Grec, ausquels on ajoûte ici une version Latine ; ou qui ayant été imprimez en ces deux Langues n'avoient pas été revûs exactement sur les Manuscrits ; ou ceux qui avoient paru dans les Ecrits des autres Peres, au lieu de paroître sous le nom de leurs veritables Auteurs. Il fait la même chose au regard des Ecrits des Herétiques, se procurant pour cela autant qu'il lui est possible les Manuscrits les plus rares, non-seulement de l'Angleterre où il demeure, mais encore de tous les autres Païs. Il ajoûte des Notes à tous ces Ecrits ramassez de la sorte.

Les premiers qu'il rapporte, sont les faux Evangiles & autres

écrits ſuppoſez, comme les Lettres de JESUS-CHRIST au Roy Abagare, les réponſes de ce Roy à JESUS-CHRIST &c. Nous ne dirons rien de ces Ecrits apocryphes dont nous avons ſuffiſamment parlé dans nos Memoires du mois de May 1705. au ſujet du recueil qu'en a imprimé à Hambourg Mr. Fabricius l'an 1703. On n'en cite gueres ici qui n'ayent été rapportez par Mr. Fabricius ; ſi ce n'eſt peut-être les Teſtamens des 12. Patriarches imprimez recemment ſur le Manuſcrit de Cambridge conferé avec celui d'Oxfort.

En rapportant les faux Actes des Apôtres, on parle des écrits intitulez *Apoſtolorum doctrinæ. ſive inſtitutiones.* Pluſieurs Autheurs ont pris ces Conſtitutions pour celles de ſaint Clement : Mr. Grab juge, aprés Uſſerius dans ſes Prologoménes ſur les Epîtres de St. Ignace, que les Conſtitutions qu'on attribuë aujourd'hui à ſaint Clement, ne peuvent être les mêmes, que le *Doctrinæ Apoſtolorum*, bien que ces Ouvrages conviennent en pluſieurs choſes. La premiere preuve & la meilleure eſt, que ſaint

Athanafe témoigne qu'on donnoit ce dernier à lire aux Néophites qui vouloient apprendre le Catechifme; au lieu que dans les Conftitutions de St. Clement nos myfteres, que l'on cachoit avec grand foin aux Catéchuménes, font expofez fort au long.

Dans une forte de Differtation que fait M. Grab fur les Ecrits veritables, ou fuppofez de S. Clement, il y rapporte comme étant indubitablement de ce Saint, l'Epître aux Corinthiens, qui eft fous fon nom, & difcute feulement le tems où elle a été écrite; fi c'eft pendant l'Empire de Neron ou dans le feu de la perfécution de Domitien. La premiere opinion paroît la vraye à nôtre Auteur & doit paroître ainfi à tous, s'ils font attention à ces paroles de l'Epître. *On n'offre pas des Sacrifices* (les Sacrifices de l'ancienne Loi) *en tous lieux, mais feulement à Jerufalem*; car il eft évident que depuis la ruïne de Jerufalem fous Vefpafien, il n'y avoit plus de Sacrifices en cette Ville. Les Repliques de Cotelier & des autres Sçavans, contraires à cette

cette opinion, ſont ſi ſubtiles & ſi épineuſes, qu'il les faut laiſſer à lire dans ce Livre même pour ces Meſſieurs d'une érudition recherchée, dont le commun du genre humain, ne ſe ſoucie pas trop, particulierement quand elle tombe ſur des points où la Religion n'eſt point intereſſée & où il ne s'agit que de faits mediocrement importans.

L'on rapporte ici des fragmens de la 2e. Epître * de St. Clement aux Corinthiens, tirée du Manuſcrit des Eclogues ſacrées de Saint Jean Damaſcene, qui eſt à la Bibliotheque du College des Jeſuites de Paris, & d'autres fragmens ſemblables, comme un fragment du Texte Grec des Remarques du faux Clement, *Recognitionum Pſeudo-Clementis* : un petit Appendice de la verſion de Rufin qui n'eſt point dans les exemplaires imprimez & qui a été revû ſur des Manuſcrits d'Oxfort ; des fragmens des Sermons, ou Diſcours du faux Clement, tirez d'Anaſtaſe d'Antioche & de St. Baſile le grand: une ſentence de Saint Barnabé qui

* *Pag.* 288.

ne ſe trouve point dans ſon Epître Catholique ; un fragment du Texte Grec du Livre de Hermés, intitulé le Paſteur : une Preface des Ecrits de Simon le Magicien avec quelques-uns de ſes fragmens.

Le ſecond tome eſt du même caractere & il renferme environ ſoixante fragmens des Ouvrages des Peres ou des Herétiques du ſecond ou troiſiéme ſiécle. Les ſeuls titres que nous en raporterions, occuperoient trop de place. En quelque nombre qu'ils ſoient, on ne croit pas qu'il y en ait encore aſſez pour avancer fort l'excellent deſſein de l'Auteur, pour réünir tous les Chrétiens dans une même créance ; mais il y en a de reſte pour ſervir d'occupation aux Sçavans & d'exercice à leur Critique.

ARTICLE CLXIV.

A CHRONOLOGICAL Dissertation &c. *C'est-à-dire Dissertation Chronologique, Genealogique & Historique sur la famille Royale des Stuarts &c. Par Matthieu Kennedy Docteur en Droit &c.* A Paris chez Louïs Coignard à l'aigle d'or 1705. *in* 8°. *pages* 249.

L'Ouvrage dont nous donnons l'Extrait, est une de ces pieces rares que les Sçavans seuls peuvent gouter. L'Auteur, ou plûtôt le compilateur n'y parle que d'anciens Manuscrits, de Tables Chronologiques, de Genealogies, de Traditions *qu'on ne peut revoquer en doute.* Nous souhaitons que le public lui rende la justice qu'il en attend.

Voici ce qui a donné occasion à Mr. Kennedy de publier cet Ouvrage. Il y a plus de 80. ans que quelques Irlandois s'aviserent de contester la Genealogie universellement reçuë des Rois d'Ecosse : l'entreprise étoit difficile ; mais ils

n'eurent pas de peine à en venir à bout. Comme les Historiens anciens paroissoient sur cet article assez conformes aux Auteurs modernes, les Irlandois produisirent une foule de Manuscrits qui faisoient voir, *mais d'une maniere incontestable*, que tous les Historiens s'étoient trompez jusqu'alors.

Il est vrai que quelques Sçavans revoquent encore en doute l'autenticité de ces Manuscrits, qui demeurent cachez, & dont le Public ne sçauroit être Juge; c'est principalement pour répondre à ces Sçavans incredules & pour établir une suite Genealogique de plus de 3000. ans de la Maison Royale des Stuarts que l'Auteur a entrepris cet Ouvrage.

Cette auguste Maison a dans les titres incontestables de son Antiquité, une gloire trop solide pour avoir besoin de l'appuïer sur des conjectures incertaines. Elle est sur le Trône de puis pres de quatre cens ans, & avant que d'y monter elle n'en étoit pas fort éloignée. Le nom qu'elle porte, prouve que la premiere charge de la Couronne étoit héré-

ditaire dans cette Maiſon. Ainſi quelque ſuccés qu'ait le zele de Monſieur Kennedy, la grandeur de la Maiſon Royale des Stuarts ne dépend pas de ſes découvertes.

La Diſſertation préliminaire eſt curieuſe, & merite l'attention du Lecteur. Mr. Kennedy prevoyant que ſon Livre ne ſera pas également approuvé des Sçavans, previent les objections qu'on lui pourroit faire.

1°. Il y en aura, dit-il, qui tâcheront de tourner cet Ouvrage en ridicule, & de le faire paſſer pour un Roman inventé à plaiſir.

L'Objection ne paroît pas à la verité mal fondée; mais Mr. Kennedy s'en tire en homme d'eſprit. „ Ces ſortes de critiques, dit-il, qui „ revoquent en doute la plû-part „ des anciennes Genealogies, ſont „ ſouvent des hommes de neant qui „ ne meritent pas qu'on leur ré„ponde.

2°. D'autres peu inſtruits de l'antiquité de l'Hiſtoire d'Irlande, paroîtront étonnez des recherches curieuſes qu'on produit en cet Ouvra-

ge. Ils auront de la peine ces Messieurs, à concevoir que dans un païs tel que l'Irlande, on ait conservé depuis Noé jusqu'à nos tems, une Genealogie exacte de tous les Souverains qui ont regné dans cette Isle. Mais il faut attribuer leur surprise, dit Mr. Kennedy, au peu de connoissance qu'ils ont de l'Histoire du Païs dont on parle.

3°. D'autres, & ce sont les Ecossois, ne manqueront pas de décrier, ou plûtôt de mepriser cet Ouvrage: ils traiteront de contes, les Manuscrits qu'on y cite : ils regarderont comme une pure fable, ce que les Irlandois disent de leurs premiers Rois.

M. Kennedy qui est homme sincere & de bonne Foy, avouë qu'il n'espere pas les convertir sur cet article, mais afin que les Lecteurs jugent de l'Autenticité de ces Manuscrits, il en produit des preuves, & ne craint point de les soumettre à la censure publique. Voici ce qu'il en écrit.

Il est certain que de tous les païs de l'Europe, il n'y en a point où on ait

cultivé avec plus de ſoin les Sciences, qu'en Irlande. Un des premiers Rois de cette Iſle, fonda un College de ſçavans Hommes dont le ſoin principal étoit d'examiner les titres des Familles nobles.

Olave-Fodlha, Prince le plus ſage qui ait jamais regné en Irlande, confirma vers l'an 920. avant la Naiſſance de JESUS-CHRIST, les Privileges que ſes Predeceſſeurs avoient accordez à cette ſçavante Communauté. Mais comme ce petit nombre d'habiles gens n'auroit pû ſuffire à ce penible travail, il permit en même, tems que chaque famille eut ſes Genealogiſtes particuliers.

Le Roi Tuahal-Teactvar voiant que cette inſtitution, quoique tres-ſage en elle-même, étoit cependant ſujette à une infinité d'inconveniens, obligea tous les Genealogiſtes du Roiaume de s'aſſembler de trois ans en trois ans à la *Ville Roiale de Tara*. C'eſt-là qu'en preſence de trois Rois, de trois Druides & de trois Genealogiſtes d'une probité reconnuë, les Antiquaires étoient

obligez de produire les preuves de ce qu'ils avoient avancé dans leurs découvertes Genealogiques. Cette ſage coûtume a continué long-tems aprés, & ce n'eſt que depuis 3. ou 4. cens ans qu'elle paroit entierement abolie.

Faut-il s'étonner aprés ce qu'on vient de dire ; ſi les Irlandois publient ſi haut l'Antiquité de leurs familles ? „ On ſçait dit Mr. Kennedy, „ que les Juifs conſervoient avec „ ſoin les Genealogies des plus vils „ artiſans ; nous trouvons celle de „ St. Joſeph entierement marquée „ dans l'Ecriture Sainte ; pourquoi „ trouve-t'on à redire que les Irlan- „ dois ayent marqué avec le même „ ſoin les Genealogies des familles „ Roiales de leur Païs ? Cette comparaiſon plaît infiniment à M. Kennedy, auſſi a-t'il eu ſoin d'en faire voir toutes les convenances.

Mais afin que les Lecteurs ne doutent nullement de ce qui eſt avancé dans ce Livre, touchant la profonde érudition des anciens Irlandois, en voici de nouvelles preuves. Le Roi Olave-Fodlha, non content

d'avoir encouragé les Genealogistes, voulut que sous son regne les autres Sciences fleurissent également. Il établit pour cet effet un College *dans la Ville Imperiale de Tara*, & il eut la consolation peu de tems aprés, d'en voir sortir des Theologiens ou Druides, des Philosophes, des Medecins, des Jurisconsultes, des Poëtes tous gens consommez dans leur profession.

Les Princes même Successeurs de ce grand Monarque, ne trouverent pas que ces études fussent indignes d'eux: ils s'y appliquerent avec tant de succés, qu'ils nous ont laissé plusieurs sçavans Traitez sur differentes matieres, dont quelques-uns subsistent encore aujourd'hui.

Ces preuves paroissent si convainquantes à Mr. Kennedy, qu'il ne croit pas qu'un homme de bon sens puisse les revoquer en doute. Il est vrai cependant qu'un sçavant Critique du dernier siécle, n'a pas laissé de s'inscrire en faux contre ces anciens Manuscrits d'Irlande. Il prétend que ces peuples n'ont eu la

connoiſſance des lettres, que vers le tems de St. Patrice.

Si ce ſentiment ſe trouvoit vrai, il faudroit neceſſairement avoüer que la plûpart des Manuſcrits citez dans ce Livre, paſſeroient plûtôt pour des fictions que pour des hiſtoires veritables.

Pour refuter cette objection qui paroît ſi frivole à Mr. Kennedy, il aſſure qu'on ſe ſervoit de caracteres en Irlande du tems d'Olave-Fodlha, qui vivoit long-tems avant la fondation de Rome. En voici la preuve.

L'Irlande, dit-il, n'étoit point inconnuë, ni aux Pheniciens, ni aux Grecs, *il y avoit dans cette Iſle des mines d'or, d'argent, de plomb, & de fer:* d'ou il ſemble conclurre que l'uſage des lettres n'étoit point inconnu à ſes habitans. Cependant tout bien conſideré M. Kennedy a de la peine à déterminer le tems précis que les Irlandois commencerent à ſe ſervir de lettres; *il a neanmoins*, dit-il, *quelque raiſon de croire que ce pouvoit être vers le tems que Mileſius s'établit dans cette Iſle*, c'eſt-à-dire

plus de 1300. ans avant la Naiſſance de JESUS-CHRIST.

Mais pour l'opinion du P. Bollandus qui prétend que les Irlandois n'ont connu l'uſage des Caracteres que du tems de Saint Patrice, *il ne la juge pas digne d'une réponſe ſerieuſe. Nos Antiquaires*, dit-il, *aſſurent que Saint Patrice brûla plus de 300. Volumes remplis pour la plûpart de ſuperſtitions payennes.* Cela eſt demonſtratif & montre évidemment la bevûë de ce Critique.

Une autre objection, qui paroît ſans doute de plus grande conſequence, & qui ſe preſente naturellement à l'eſprit, eſt, que M. Kennedy, auroit dû, ce ſemble, publier ces Manuſcrits. En effet, pourquoi tenir un ſi riche tréſor caché? pourquoi en priver ſi long-tems le public? Les Sçavans lui auroient ſans doute obligation, & par-là il s'épargneroit à lui-même la peine de répondre à quelques Cenſeurs importuns, qui ne manqueront pas de traiter ſon Ouvrage de fabuleux.

Il eſt bien vrai que nôtre Auteur ſent toute la force de cette objec-

tion ; mais le moyen, dit-il, de fournir à une dépense si considerable ? Les Irlandois ne sont point en état de la faire. D'ailleurs les Manuscrits en question sont en une Langue tout-à-fait inconnuë aux Sçavans : ils n'ajoûteront pas par consequent plus de créance aux Originaux qu'aux Copies. Ainsi Mr. Kennedy semble conclurre qu'il seroit à propos qu'en attendant l'impression des Manuscrits on l'en crût sur sa parole.

Ce que l'Auteur ajoûte de la fidelité des Irlandois envers leur Prince legitime, c'est un fait qui n'a pas besoin de preuve : toute l'Europe leur rend justice là-dessus, & il seroit à souhaiter que tous les faits avancez dans ce Livre, fussent aussi incontestables.

On n'entrera pas dans le détail de ce que l'Auteur écrit des premiers Souverains qui ont regné en Irlande. Les faits qu'il en raconte, sont si merveilleux, qu'ils ont un air de Roman qui surprend le Lecteur : d'ailleurs ils sont si bien circonstantiez, qu'on ne peut pas assez admirer

l'exactitude de ceux qui les ont inventez.

En effet Mr. Kennedy ne se contente pas, comme quelques autres Historiens Irlandois, de marquer le nom de ces Princes : il fait voir en habile Genealogiste, quelles étoient leurs qualitez naturelles, leurs alliances, leurs Genealogies, qu'il fait monter de pere en fils jusqu'à Noé. Nous aurons peut-être occasion dans la suite de parler plus amplement de ce Livre.

Au reste, il est écrit poliment, on y trouvera des recherches Genealogiques curieuses à la verité, mais appuyées seulement sur l'authorité de certains Manuscrits qui ne verront jamais le jour. Ces sortes d'Ouvrages ne seront jamais par consequent de caractere à interesser les Sçavans.

Article CLXV.

QUATRIE'ME INSTRUCTION Paſtorale de Monſeigneur l'Archevéque Duc de Cambray &c. A Valenciennes chez Gabriel François Henry 1705. *in* 12. *p.*348. *ſans la table.*

L'Illuſtre Auteur avoit promis de montrer, que le ſerment exigé par l'Egliſe dans la ſouſcription du Formulaire contre le Livre de Janſenius, renferme une preuve demonſtrative de l'authorité infaillible qu'elle s'attribuë ſur les Textes, qui conſervent, ou qui corrompent la foy. Pour donner à cette preuve un ordre qui ſoulage le Lecteur, il diviſe cette Inſtruction en deux parties. Dans la premiere, il montre que le ſerment du Formulaire dreſſé par le Saint Siége, eſt authoriſé par l'Egliſe Univerſelle dans toute l'étenduë de ſon ſens propre & naturel. Dans la ſeconde partie, il fait voir que le ſerment exigé par l'Egliſe Univerſelle dans le Formulaire, prouve clairement qu'elle ſe croit

infaillible, quand elle juge qu'un Texte est Herétique.

Mr. de Cambray établit dans la premiere partie par l'Histoire de la condamnation du Livre de Jansenius, que ce Livre a été examiné avec plus d'application encore & d'exactitude que les Ecrits de Nestorius, ou les trois Textes, qu'on appelle les trois Chapitres. Il tire toutes ses preuves des Actes publics, ou de l'Histoire du Jansenisme, écrite par un des plus ardens & des plus temeraires défenseurs de Jansenius. Combien, s'écrie le Prélat en finissant l'induction de ses preuves: combien le Livre de Jansenius doit-il avoir été examiné, puisqu'il en échape tant de preuves à celui qui vouloit avec tant d'ardeur les supprimer toutes? L'Auteur demontre ensuite que l'Eglise Universelle a autant accepté la décision portée dans les Bulles contre le Texte long du Livre de Jansenius, que contre le Texte court des Propositions, & qu'elle a plus fait contre le Livre de Jansenius que contre les Propositions, puisque le Formulaire ac-

cepté par toute l'Egliſe, n'a été dreſſé que pour faire condamner le Livre par ceux qui avoient déja condamné les Propoſitions. Et qu'on ne diſe pas que les deux tiers du monde Chrétien ſe ſont mis peu en peine du Formulaire ; tout le monde Chrétien ſe met ſans doute toûjours en peine de tout ce qu'il apprend avoir été decidé dans le centre de la Communion Catholique, par le Saint Siége, & qui eſt addreſſé à toutes les Egliſes de ſa Communion ; que ſi on veut abſolument faire dépendre la controverſe, de l'intention de toutes les Egliſes du monde Chrétien ſur ce Formulaire on n'a qu'à les interroger ; au lieu d'un conſentement tacite, qui ſuffit, on aura bien-tôt un conſentement poſitif & formel. C'eſt ainſi que l'éloquent Archevêque pouſſe les ennemis de l'Egliſe, & qu'il leur ôte juſqu'au moindre pretexte de chicaner. Tout ce qu'ils oſent alleguer contre les Bulles, eſt renverſé ſur eux-mêmes & on leur montre évidemment que ces vaines ſubtilitez, ſi elles avoient quelque force,

ôteroient toute authorité aux Textes de Saint Augustin les plus approuvez, & donneroient atteinte à la condamnation de Pelage, des demi Pelagiens & des Protestans mêmes. Rien n'est oublié de tout ce que l'esprit de division a suggeré aux Chefs du party, & le Prélat ne dissimule aucune des difficultez proposées avec tant de confiance dans la prétenduë défense des Theologiens.

Aprés avoir mis hors d'insulte l'authorité du Formulaire, Mr. de Cambrai entre dans les disputes sur le sens du Formulaire. La derniere Bulle a fini la cause; plût à Dieu que l'erreur fut finie. On aura de la peine à comprendre que des gens d'esprit soient tombez dans une erreur appuyée sur des illusions si grossieres, & ce qu'on lit des bizarres imaginations de certains Herétiques, paroîtra moins inconcevable que l'obstination d'un parti à prendre le Formulaire & les Brefs d'Innocent XII. dans un sens directement contraire aux expressions qu'on y lit. Les honnêtes gens de ce parti ont-ils pû croire qu'un serment exigé par l'E-

glise dans une profession de foi, uniquement pour s'assurer de la croyance de ses Ministres sur l'hereticité d'un Livre contagieux ; n'étoit qu'un compliment vague que chacun faisoit au Saint Siége sur sa décision, sans la croire ? Ces honnêtes gens vouloient qu'on pût raisonner ainsi en soi-même en signant le Formulaire. *Je jure que je crois l'hereticité du Livre de Jansenius, quoique je ne la croye nullement, en jurant cette croyance, je ne prétend rien croire sur la chose dont je parois jurer. Je me contente de marquer par mon Serment que je respecte l'Eglise, lors même qu'elle se trompe & que le respect qui m'empêche de lui reprocher sa méprise, me reduit au silence.* Voilà une nouvelle espéce d'honnêtes gens : les Casuistes les plus relachez ont-ils jamais porté l'aveuglement & la corruption jusqu'à pallier si grossierement le parjure ? Cet affreux relachement est pourtant la pratique du parti entier, excepté quatre ou cinq hommes cachez ou fugitifs. Les ressources de la cabale, pour s'authoriser dans un si énorme parjure,

étoient la paix accordée par Clement IX. aux quatre Evêques & les Brefs d'Innocent XII. foibles resſources s'il en fut jamais ? Sur la paix de Clement IX. le Prélat cite une Lettre de l'Abbé Valloni, ou plûtôt du Vaucelle, Agent du parti à Rome: *le bon Evêque, dit cet Abbé en parlant de Mr. d'Alet, crut par un ſentiment d'humilité ſe ſoumettre au jugement des autres & ſigner la Lettre écrite au Pape par les quatre Evêques, quoique ce fut avec repugnance, prevoyant qu'on ne manqueroit pas de leur reprocher qu'ils avoient trompé le Pape par des expreßions ambiguës.* Le ſieur du Vaucelle parle en homme inſtruit : il étoit ſur les lieux avec la confiance intime de l'Evêque d'Alet. Rien n'eſt plus déciſif que ce témoignage, pour montrer que dans cette negotiation on cachoit au Pape la conduite des quatre Evêques, parce qu'on étoit certain qu'il ne l'approuveroit pas ; c'eſt donc contre l'aveu des perſonnes inſtruites & intereſſées, qu'on ſuppoſe que le Pape connut & approuva la conduite des quatre Evêques. Il eſt encore plus

ſurprenant que les Janſeniſtes, ayent appuyé leurs prétentions ſur les Brefs d'Innocent XII. qui confirme la Bulle d'Alexandre VII. qui declare qu'elle eſt encore dans toute ſa force, qui ordonne de ſigner le Formulaire ſans aucune diſtinction, reſtriction, ni expoſition, en condamnant les Propoſitions extraites du Livre de Janſenius, comme ſes prédeceſſeurs les ont condamnées. Il faut un charme bien puiſſant pour changer des expreſſions ſi nettes dans une permiſſion de ſigner le Formulaire ſans condamner les Propoſitions extraites du Livre de Janſenius, comme Alexandre VII. a ordonné de les condamner. Le ſecond Bref eſt encore plus clair. Il demeure donc conſtant que la ſignature pure & ſimple du Formulaire eſt un aveu de la verité du fait & que l'Egliſe a toûjours exigé la ſignature pure & ſimple du Formulaire.

Il ne reſte plus à l'Illuſtre Adverſaire des Janſeniſtes, qu'à montrer que l'Egliſe n'a pû exiger le ſerment ſur la croyance abſoluë du pretendu fait, ſans s'attribuer une authori-

té infaillible en ce point, qui dût étouffer tous les doutes, ſurmonter toutes les évidences pretenduës du contraire & être ſuperieure à toute la raiſon humaine, pour mettre les conſciences en ſûreté dans la pratique de ce ſerment : c'eſt ce qu'il exécute dans la ſeconde partie de ſon Inſtruction: voici ſur quels principes.

1°. St. Thomas enſeigne dans l'article ſixiéme de la douziéme queſtion de la verité, que l'objet propre de l'entendement eſt le vrai infailliblement-vrai, & qu'il y a en lui quelque dereglement, quand il eſt ému par un ſigne faillible, ſoit qu'il ſe meuve parfaitement ou imparfaitement. Le ſaint Docteur enſeigne encore que le jugement eſt vicieux & illicite, quand la certitude des raiſons qui portent à juger, lui manque, *quando deeſt certitudo rationis.* Il n'eſt point permis de jurer, qu'on croit avec certitude une choſe, quand on ſent bien qu'on ne la croit pas avec une pleine certitude. Or il eſt manifeſte qu'on ne ſçauroit croire avec une pleine certitude

une chose, quand on a actuellement dans l'esprit des raisons probables qui montrent qu'elle est peut-être fausse. On peut & on doit seulement former alors une opinion avec crainte, que la chose ne soit pas vraye.

2°. Il n'y a point de Casuïste assez relâché, pour oser dire qu'il soit permis de jurer la croyance de la chose dans un tel cas; car il faut suivant tous les Docteurs, une pleine certitude d'une chose, pour pouvoir jurer qu'on la croit: le jurement est sans doute tout au moins temeraire & plein d'irreverence, toutes les fois qu'on jure sans être assuré non seulement de sa propre croyance sur cette chose, mais encore de la verité du fonds de la chose qu'on croit. Saint Thomas decide en termes exprès qu'on commet un parjure quand on jure indiscretement & que dès-là on s'expose à tomber dans une fausseté.

Suivant ces principes incontestables, dit M. de Cambray, chaque particulier fait un parjure s'il ose jurer sur l'héréticité du Livre de Janse-

nius ſans croire d'une croyance abſoluë & certaine cette hereticité, & ſans avoir une pleine certitude de la verité. Or il n'y a que la ſeule authorité infaillible de l'Egliſe qui puiſſe donner cette certitude; faute de la quelle elle extorqueroit des parjures ; car il eſt impoſſible de croire d'une croyance certaine ſans certitude. On croit avec dereglement & on jure avec impieté, quand on n'eſt porté à croire que par un ſigne faillible & qui peut être actuellement trompeur : ces principes ſont expliquez dans les trois premiers chapitres.

Le chapitre IV. eſt employé à refuter ceux qui diſent qu'il y a de l'indocilité & de la preſomption à ne pas croire aveuglement d'une croyance certaine, tout ce que l'Egliſe decide dans les points mêmes où elle eſt faillible. Le parti, comme M. de Cambray le remarque, les preſſe vivement : quoy donc, leur dit-il, eſt-ce orgueil, eſt ce preſomption, que de n'oſer juger ſans autre aſſurance que celle d'un ſigne faillible ? Saint Auguſtin & S.

Thomas commandent cet orgueil ſous peine de parjure; de plus le parti refute cette fauſſe humilité par cent exemples deciſifs. Les plus nombreux Conciles qu'il y ait eu depuis les Apôtres tels que ceux de Rimini & de Conſtantinople contre le culte des images, ſont ceux que les particuliers ont eu le plus preſſant beſoin de contredire. Pretendra-t-on que chaque particulier qui ne voulut pas d'abord ſe ſoumettre au Concile de Rimini, étoit un eſprit temeraire & preſomptueux qui ſe croyoit plus éclairé que tous les Evêques d'une nombreuſe Aſſemblée? Ne voit-on pas que chaque particulier dans ces cas, pouvoit accorder dans ſon cœur deux devoirs, l'un étoit de croire tant de ſçavans Evêques plus éclairez que ſoi, de reſpecter ce grand prejugé & de reverer l'authorité exterieure de ces nombreux Conciles : l'autre étoit de croire que ces Aſſemblées faillibles en ce point malgré leur Science, pouvoient avoir actuellement failli. Dans ces ſortes de cas on auroit fait un mal irreparable, en diſant qu'on doit

doit toûjours presumer que les Superieurs decident en vertu d'une infaillibilité morale & naturelle. La docilité sans bornes est sans doute excellente, quand elle est fondée sur une authorité qui n'est point un signe faillible & capable de nous tromper ; mais rien n'est plus deraisonnable & plus dereglé selon le principe de saint Thomas, que de sacrifier toute sa raison, au hasard de la sacrifier à l'erreur. Separe-t on, contre l'intention de JESUS-CHRIST, les deux choses qu'il a inseparablement unies, sçavoir l'infirmité humaine & la promesse divine, l'Epouse & l'esprit de l'Epoux ; alors l'Eglise ne peut plus être regardée que comme une assemblée d'hommes, ils peuvent être prevenus & éblouïs par des vaines subtilitez & prendre une fausse lueur pour une veritable évidence : ils peuvent être entraînez par des Chefs de parti, intimidez par les Puissances seculieres, ou seduits par des passions secrettes: leur infaillibilité morale est fragile & incertaine. Un long détail d'exemples tirez de l'Histoire Ecclesiastique &

des textes precis de saint Augustin, de St. Bernard, de St. Thomas & de Gerson, confirment que l'authorité des Superieurs Ecclesiastiques separée des promesses de l'infaillibilité, ne peut être le fondement d'une croyance certaine & absoluë, attestée par un serment ; qu'un tel serment seroit un parjure ; que si l'Eglise n'est pas infaillible dans ses decisions sur les faits dogmatiques, on n'est pas même obligé au silence respectueux; & que c'est trop faire que de le promettre & de le garder ; que l'Eglise doit écouter tous ceux qui croyent être en état de la détromper & les inviter à publier leurs lumieres sur le fait mal éclairci ; qu'elle ne peut sans tyrannie, exiger un serment sur la foy de sa Decision, qu'elle sçait pouvoir être fausse. Y a t il sur la terre, conclut le Prelat, quelque Catholique qui pût sans horreur s'imaginer que l'Eglise entiere s'endurcit contre la verité manifeste & qu'elle resiste au saint Esprit depuis tant d'années, pour tyranniser les consciences & pour arracher un parjure à ses Ministres. Cependant il n'y a point de

milieu contre ces deux extremitez : il faut, ou que l'Eglise malgré la conviction de sa propre faillibilité dans le jugement qu'elle a porté sur le texte de Jansenius, veüille forcer ses Ministres à faire un parjure, ou bien qu'elle se croye infaillible en ce point & par consequent en droit de faire croire & de faire jurer sur sa seule Decision, ce qui ne peut être faux, puisqu'elle le decide. Ainsi la perseverance invincible de l'Eglise depuis quarante ans à exiger le serment inseré dans son Formulaire, est une preuve demonstrative de l'infaillibilité qu'elle s'attribuë dans les jugemens qu'elle prononce sur les Textes ; puisqu'on ne peut sans une extreme impieté, l'accuser d'exercer sur les consciences une tyrannie insupportable & de commander le parjure. Elle est Sainte, elle exige la signature du Formulaire, elle se croit donc infaillible dans le jugement qu'elle a porté sur les Textes de Jansenius. L'Epouse de Jesus-Christ, dit ensuite M. de Cambray, ne peut point se porter pour infaillible dans le Cas, où elle ne l'est

nullement : rien ne seroit plus impie que d'oser l'accuser d'une telle impieté; il faut donc avoüer qu'elle est veritablement infaillible sur les Textes, puisqu'elle exerce sur des Textes l'authorité infaillible, quand elle fait jurer qu'on croit ce Texte Heretique ; car il ne faut jamais perdre de veuë ce raisonnement : c'est faire un parjure que d'attester par serment une croyance appuiée sur un signe faillible. L'Eglise ordonne de jurer le Fait du Texte de Jansenius sur son authorité, elle croit ; elle propose donc son authorité comme un signe infaillible : là voilà cette même infaillibilité qu'elle s'est attribuée à Ephese & à Chalcedoine contre le Texte de Nestorius & qu'elle a pretendu avoir dans le cinquiéme Concile contre les trois Textes, appellez les trois Chapitres. Ostez lui cette infaillibilité sur les Textes, vous l'accusez d'usurpation, d'injustice, de tyrannie & d'impieté ; rétablissez cette infaillibilité, tout est en sa place. Le Formulaire est un acte vrai, juste & salutaire ; on ne dit point qu'il vaut

mieux se tromper en pratiquant l'obeïssance ; on est sûr de ne se point tromper en obeïssant ; on a, sans avoir examiné par soy-même le Livre de Jansenius, toute la certitude requise pour jurer.

L'Adversaire de Mr. de Cambray le plus confus & le moins Theologien, *l'Auteur de l'Eclaircissement*, attribuë à Mr. de Meaux d'avoir pensé, *qu'on devoit croire que l'Eglise quoique faillible sur la condamnation des Livres, ne s'y étoit jamais trompée, & qu'on est en droit de prendre ce qui a precedé pour garant de ce qui doit suivre.* Mr. de Cambray prend la deffense de son Confrere, contre l'inconnu, qui lui impute sans preuves, un sentiment si peu soûtenable. Il fait voir combien ce raisonnement est bizarre & inoüi. Connoit-on l'homme, quand on conclut qu'il ne manquera jamais, à cause qu'il n'a point manqué jusqu'ici ; qui a-t'il de plus ordinaire & de plus attaché à la foiblesse de la nature corrompuë, que l'inconstance de chaque homme & de chaque Societé, qui n'est qu'un assemblage d'hommes fragiles.

M. de Cambray prouve ici de la maniere la plus ſenſible & la plus convaincante, qu'on ne peut guéres compter ſur l'infaillibilité naturelle d'un aſſemblage d'hommes, & qu'ainſi le pitoïable raiſonnement qu'on attribuë fauſſement à un Sçavant Evêque, péche en toutes ſes parties. La conſequence eſt un paralogiſme: l'antecedent eſt ſuppoſé ſans preuve, & on aura de la peine à ſoûtenir que l'Egliſe ne s'eſt jamais trompée, ſi on accorde qu'elle peut ſe tromper. Mr. de Meaux, loin de raiſonner de la ſorte, a établi dans un de ſes plus importans Ouvrages, tous les principes que ſuit Mr. de Cambray, & il en a tiré les mêmes concluſions; c'eſt dans *la Conference avec le Miniſtre Claude* : il s'agit du pouvoir que les Proteſtans donnent, ſelon leur Diſcipline, aux Deputez qu'ils choiſiſſent pour le Synode national : cet Acte contient un ſerment de ſe ſoumettre à ce qui ſera decidé par le Synode. Mr. de Meaux en inferoit qu'ils croyent l'infaillibilité de l'Egliſe ; car, dit ce Prélat, s'ils ne la croyent pas, leur ſerment

eſt un parjure, puis qu'ils jurent ſans certitude abſoluë & entiere, que le Synode décidera conformement à la parole de Dieu : une preſomption humaine ne peut être la matiere d'un ſerment ſolemnel. Le Miniſtre Claude diſoit à Mr. de Meaux, que le Proteſtant pouvoit croire que le Synode ne ſe tromperoit point d'une foi humaine, mais non pas d'une foi divine. La foi humaine reprenoit Mr. de Meaux, eſt toûjours fautive & douteuſe : *le ſerment eſt faux, ajoûtoit-il, ſi on n'eſt pas entierement aſſuré que l'Aſſemblée à qui on le fait, ne peut mal juger ; afin donc de pouvoir faire ſans temerité le ſerment dont il s'agit, il faut être fondé ſur une promeſſe abſoluë de Dieu qui nous aſſûre contre les infidelitez des hommes : le ſeul ſens naturel du ſerment, ſuppoſe clairement l'infaillibilité de l'Egliſe :* c'eſt toûjours Mr. de Meaux qui parle. L'application eſt aiſée à faire au ſerment du Formulaire, & Mr. de Cambray la met dans un plein jour.

Le Prélat s'eſt ſurpaſſé lui-même dans la concluſion : elle peut paſſer

pour un modele de l'éloquence la plus ſublime & la plus ſolide. Le portrait du parti doit faire ouvrir les yeux à ceux qui ne ſont pas engagez ſans retour.

L'Auteur des trois Lettres avoit menacé le ſçavant Archevêque, qu'il le contraindroit à s'expliquer ſur la Doctrine de St. Auguſtin & de St. Thomas. Mr. de Cambray promet qu'il lui épargnera cette peine, & s'offre de montrer à ſon adverſaire, ſans affoiblir la veritable Doctrine de Saint Auguſtin ſur la Prédeſtination & ſur la Grace, qu'elle eſt entierement contraire au ſyſteme de Janſenius : il proteſte qu'il ne fait que marcher avec reſpect & docilité ſur les traces de St. Thomas touchant la Grace & le Libre-arbitre ; *qu'il n'a garde de vouloir obſcurcir la gloire que l'Ordre de St. Dominique s'acquît en ſoûtenant d'abord la cauſe de l'Egliſe contre la Grace neceſſitante des Proteſtans. A Dieu ne plaiſe*, dit-il, *que nous donnions aucune atteinte aux dogmes qui n'en ont point reçû aucune dans les Congregations de Auxiliis ; pourveu qu'on n'aille point au-delà des*

bornes préciſes, qu'ils marquoient alors. Mais pour les faux Thomiſtes qui ſçavent tout enſemble ſe joüer du Thomiſme avec dériſion & s'en couvrir pour éviter les anathêmes de l'Egliſe, ils ne meritent pas les mêmes égards ; ils croyent pouvoir tout dire contre les veritez décidées par le Concile de Trente, pourvû qu'ils ajoûtent qu'ils reçoivent ces veritez dans le ſens Thomiſtique, qui ne leur paroît pas un ſens, mais une extravagance ridicule. C'eſt combattre pour la gloire de St. Thomas & de ſes vrays Diſciples, que d'empêcher qu'on n'abuſe d'un nom ſi reveré.

Le Bachelier *Verax* Auteur des trois Lettres, a mal ſervi ſon Parti par ſon miſerable Libelle; mais il aura ſervi utilement l'Egliſe, s'il lui procure l'Ouvrage que Mr. de Cambray promet ; cet Ouvrage eſt neceſſaire. Le docte & zelé Prélat, aprés avoir debroüillé ſi heureuſement les difficultez de la Queſtion de Fait, ne peut refuſer aux Janſeniſtes de bonne foi, ſes lumieres ſur la Queſtion de Droit; ſans cela il aura probablement travaillé en vain. Les partiſans de Janſenius les plus

échauffez, ne diſputent ſur la condamnation de ſa Doctrine, qu'autant qu'ils ſont prévenus d'une fauſſe idée de la Doctrine de St. Auguſtin. Les détromper ſur ce point, c'eſt arracher juſqu'aux racines de l'erreur. Qui peut le faire mieux qu'un grand Archevêque digne Interprete de St. Auguſtin, & ſemblable au St. Docteur de la Grace, encore plus par ſon humble docilité pour l'Egliſe, que par les talens précieux qu'il a reçûs du Ciel pour la défendre.

En finiſſant nous donnerons un avis charitable aux Avanturiers du Parti, qui répondent à tout. S'ils veulent en refutant cette quatriéme Inſtruction, contenter les Lecteurs intelligens, il faut qu'ils s'attachent à montrer, ou *que l'Egliſe peut commander des parjures évidens ſans ceſſer d'être Sainte*, ou *qu'on ne commet pas un parjure quand on jure ſans une entiere certitude & avec crainte d'être trompé*, ou *qu'une authorité fautive & ſujette à l'erreur, ôte par ſa Déciſion tout ſujet de douter & toute crainte d'être trompé.* On ne ſçauroit détruire le raiſonnement de Mr. de Cam-

bray, qu'en démonstrant un de ces trois principes opposez aux siens. il est impossible de leur donner quelque vrai-semblance, mais toute autre maniere de répondre, n'aura de succés, que parmi *les Theologienes*, de la Secte.

ARTICLE CLXVI.

PANEGYRICI SACRI V. P. Pauli Segneri Societatis Jesu ex postrema Editione Italicâ Latinè redditi à R. P. Maximiliano Rassler Soc. Jesu. Accedit R. P. Eusebii Trucsés ex eadem Societate Oratio ad Cardinales habita feria 5. in cœna Domini. Itemque Dissertationes Academicæ R. P. Max. Rassler de Monarchia summi Pontificis. Dilingæ apud Joannem Gasparum Beneard 1703. *in 4°. pp.* 656. C'est-à-dire, *Panegyriques du* R. P. *Ségneri traduits de l'Italien en Latin par le* P. *Rassler de la Compagnie de Jesus: avec un Discours prononcé en Italien par le* P. *Trucsés, en présence des Cardinaux, à Rome le Jeudy*

ſaint, traduit auſsi en Latin, & trois Diſſertations Latines du Traducteur ſur la Primauté du Pape &c.

COmme divers Ouvrages du P. Segneri ont été imprimez ſouvent & ont été traduits en diverſes langues, nous avons eu occaſion d'inſinuër quelque choſe de leur reputation & de leur merite. Le P. Raſſler a choiſi les Panegyriques des Saints qu'a fait cet Auteur pour les mettre en Latin. Cette Langue ſemble convenir plus qu'une Langue vulgaire aux Ouvrages qui peuvent aider les Predicateurs ; parcequ'ils l'entendent tous de quelque païs qu'ils ſoient. Mais ceux de nôtre Nation n'auront peut-être pas le même goût que les autres pour ces Panegyriques. On n'y trouve pas beaucoup, ni de ces figures qui flattent l'imagination, ni de cette Morale qu'on recherche en France dans tous les Sermons, ni de ces diviſions brillantes qui nous frapent. Ce ſont des Diſcours plus unis, qui ne peuvent gueres nous ſervir que de materiaux. On y propoſe ordinaire-

ment le caractere principal, ou le trait particulier de la vie du Saint que l'on y expose, sans de grands mouvemens, mais toûjours judicieusement & dans son jour. Ainsi le Panegyrique de saint Jean Baptiste roule ici tout entier sur ces paroles: *Joannes quidem signum nullum fecit*. Jean n'a fait aucun miracle ; & c'est de-là qu'on tire les plus grandes idées de la sainteté du Bien-heureux Precurseur du Messie. Cette espece de Paradoxe est prouvé de la sorte. Il est incontestable que Dieu donne toûjours à chacune de ses creatures, les moyens de remplir les fonctions à quoy il les destine ; celle de saint Jean étoit la plus sublime & la plus sacrée. Il s'agissoit d'annoncer le Messie & de faire croire sa venuë à une Nation grossiere, perfide & maligne. Il semble que les plus grands miracles n'eussent pas été de trop pour en venir à bout, si donc ils ont manqué, il faut que Dieu y ait suppléé abondamment d'un autre côté par les trésors de dons, de merites & de grace, qu'il aura mis dans St. Jean

afin qu'il pût s'acquiter dignement du plus ſaint des miniſteres. Cette penſée regardée & traitée par ſes differens endroits, fournit à toute la ſuite du Diſcours.

On trouve dans tous ceux-cy comme dans tous les Ouvrages du P. Segneri, un fréquent uſage de l'Ecriture, des paſſages des Peres, des traits d'Hiſtoire avec les metaphores & les comparaiſons familieres à la Langue Italienne, mais ſans être outrées. On y trouve encore des reſtes d'un uſage que nous ne pouvons plus ſouffrir en France & qui ne fait pourtant pas toûjours un mauvais effet; je parle de quelques endroits citez des Auteurs Prophanes. On commence ici le Panegyrique de ſaint Eſtienne premier Martyr & dont l'Ecriture ne nous apprend que la mort par ces vers de Martial ſur l'action de Mutius Scévola.

Scire piget poſt tale decus quid fecerit antè.

Je croirois faire injure à ſaint Eſtienne, dit l'Orateur, ſi je voulois aprendre, ou ſçavoir autre choſe de lui, quand je ſçai qu'il eſt le

premier qui ait donné sa vie pour JESUS-CHRIST. Une action si heroïque, ajoûte t'il, a t'elle pû n'être pas préparée par un grand nombre de Victoires remportées sur l'ennemi du salut &c. Telle est l'idée qu'on peut donner des Panegyriques du P. Segneri. Il y en a au nombre de 23. dans ce volume. La Traduction Latine est d'un style plus aisé à entendre, qu'elle n'est d'une élegance convenable au siecle d'Auguste : mais elle est naturelle & il étoit difficile de trouver une ancienne Latinité qui repondit aux expressions Italiennes de ces derniers tems, sur tout en matiere de Religion : en effet les endroits où le Traducteur parle de luy-même, montrent qu'il entend le Latin aussi bien qu'aucun autre Ecrivain d'Allemagne.

Le P. Rassler ajoûte à la suite du P. Segneri, un Discours prononcé au Vatican par le P. Trucsés, le Jeudy Saint en presence des Cardinaux, sur la cérémonie du lavement des pieds, mais avec quelques petits changemens faits du consentement & par

l'avis de l'Auteur. Le sujet est JESUS-CHRIST reconnu & honnoré dans tous les pauvres. On y expose d'abord comment, & les Puissans du monde & les Pauvres representent véritablement, bien qu'en diverse maniere, la personne de JESUS-CHRIST. Il est dit des uns, obeïssez aux Maîtres de la terre avec crainte comme à JESUS-CHRIST : & le Sauveur lui-même dit des autres : *ce que vous avez fait au moindre des pauvres, vous me l'avez fait à moy. Quandiù fecisti uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecisti.* On doit par consequent honorer les uns & les autres : & comme les petits doivent honorer les Grands, les Grands reciproquement doivent honorer les petits & les pauvres de ce monde. L'Orateur qui a à parler en ce Discours en presence de ceux-là, entreprend de leur montrer quel est leur devoir sur ce point.

La maniere dont il entre en preuve, est ingenieuse & solide. C'est au regard des Grands, dit-il, remplir tous les devoirs de l'humanité & de la charité, que d'honorer les pe-

tits. Car ceux-cy n'ayant, ni fortune, ni élevation, n'ont aucun titre pour s'attirer du respect que d'être hommes : ainsi c'est révérer tous les hommes que de révérer les pauvres; ce qui a une force particuliere par rapport à Jesus-Christ ; car c'est lui uniquement que nous honorons dans les pauvres, en qui nous ne voyons rien naturellement capable de meriter nos hommages : au lieu que dans les Grands, nous voyons des qualitez, qui faisant naturellement impression sur le cœur, sçavent par-là soustraire une partie de l'hommage qui est dû uniquement à Jesus-Christ. Les pauvres sont des images sans ornement ; en les aimant, on n'aime que le modele ; Les Grands au contraire sont des images enrichies, il est comme naturel d'estimer autant ce qu'ils sont en eux-mêmes, que ce qu'il représentent. Tel est le fond & le caractere de ce Discours digne de l'Auteur, dont le nom est aussi distingué en Allemagne que son merite a fait d'honneur a toute sa Compagnie.

Les trois Dissertations Academi-

ques qui sont à la fin de ce Volume, ne sont plus une traduction ; le Traducteur des pieces précédentes est entierement l'Auteur de celles-ci : comme il est Professeur & Docteur en Droit Canon, il les prononça dans une Cérémonie publique, où un Candidat prenoit les degréz. Il trouva la matiere de son Discours dans un petit Livre de Mr. Puffendorf, intitulé, *Tractatus Historicus de Monarchia Romani Pontificis*, où il attaque la Primauté du Pape & veut établir que la Religion n'a point d'autre chef que le chef Politique de chaque état. C'est ce que le P. Rassler entreprend de refuter.

Cette matiere est assez connuë dans les controverses ordinaires & il n'y a guéres rien ici de nouveau, que la maniére de l'exposer. L'Orateur fait valoir tres-bien une raison commune, à laquelle il ne paroit pas que les Hérétiques ayent encore trouvé, je ne dis pas une réponse, mais une defaite plausible. Si chaque Prince dans l'ordre Politique, dit on ici, dès qu'il est Prince a aussi l'authorité Souveraine en ma-

tiére de Religion, pourquoi le Roi de la Grande Bretagne Jacque II. ne l'avoit-il pas en faveur des Catholiques, comme Jacques I. son grand Pere l'avoit en faveur des Schismatiques? C'est-dira t-on qu'il ne gouvernoit pas la Religion selon l'esprit de l'Evangile! Ce n'est donc plus la qualité de Souverain qui donne un droit legitime de decider en matiere de Religion? En effet il faudroit autant de Religions que d'Etats? De plus dans les païs où le Souverain n'est pas Chrétien, à la Chine par exemple & au Japon, la Religion n'a donc plus de chef pour les Chrétiens de ces deux Empires &c.

Dans la 2e. Dissertation l'Auteur insiste particulierement sur ce qu'il faut necessairement, ou que le Pape soit le Souverain chef de l'Eglise, ou que Dieu n'ait établi aucun gouvernement pour l'Eglise. La succession des Papes depuis saint Pierre, est traitée ici d'une maniere sensible. Car enfin on ne reconnoit de Rois & de Princes legitimes, que ceux qui ont succedé aux veritables. Or

par un conſentement unanime des Hiſtoires & des Ecrivains, nous voyons comment depuis ſaint Pierre chacun des Evêques de Rome a ſuccedé l'un à l'autre; une ſucceſſion ſi conſtante & ſi longue pourroit elle n'être pas de Dieu? & ſeroit-ce des faux Paſteurs que ceux qui ont pendant trois ſiécles, preſque tous donné leur vie pour leurs troupeaux.

La troiſiéme Diſſertation eſt pour faire ſentir les conſequences chimériques que veulent tirer les Proteſtans, de ce que les Catholiques reconnoiſſent le Pape pour Souverain Chef de la Religion, comme ſi pour cela nous ne voulions plus reconnoitre de bornes à l'authorité du Pape & que nous imaginaſſions que le Pape peut faire des Deciſions & des Reglemens contraires à l'Ecriture. Ces choſes ſe refutent aſſez d'elles-mêmes ſans les expoſer plus au long.

ARTICLE CLXVII.

THE CHRISTIAN RELIGION as professd by a daughter of the church of England. C'est-à-dire, *La Religion Chrétienne, telle que la professe une fille de l'Eglise Anglicane.* A Londres, chez R. Wilkin 1705. *in* 8°. *pages* 418.

LE titre de ce Livre paroît assez bizarre, l'Auteur en convient, mais il faut donner quelque chose à la coûtume & au goût du siécle. Les systemes de Religion sont depuis long-tems à la mode en Angleterre. On y a vû *la Religion d'un Medecin*, *celle d'un homme d'épée, celle d'une Dame &c.* Mais on ne s'étoit pas encore avisé de faire imprimer la Religion d'une fille de l'Eglise Anglicane.

Il est vrai que nôtre Auteur ne donne point ici dans tous les excés scandaleux qui font le sujet des autres Ouvrages. Il s'applique uniquement à expliquer les principaux points de la Religion Anglicane, & il le fait d'une maniere aisée & précise.

Il suppose d'abord que la personne qu'il entreprend d'instruire, a étudié la Philosophie, qu'elle entend les difficultez de la Theologie, & qu'elle est même versée dans ce qu'il y a de plus sublime dans la vie mystique: mais toute sçavante qu'il la suppose, il ne laisse pas de lui marquer dans cet Ouvrage ce qu'elle doit croire & ce qu'elle doit pratiquer, c'est à ces deux Chefs qu'il reduit toute la Religion d'une fille de l'Eglise Anglicane.

Dans la premiere partie nôtre Auteur explique, quelle doit être la créance d'une personne qui fait profession de la Religion Anglicane. Il veut d'abord qu'elle examine sa foi, qu'elle ne s'assujetisse point aux lumieres d'autrui, qu'elle n'embrasse en un mot que ce qui lui paroîtra le plus conforme à la raison.

Il traite ensuite de la Religion naturelle, c'est-à-dire, de celle que la seule raison, sans le secours de la foi, peut nous apprendre. Qu'il y ait un premier & souverain Etre qui préside à cet Univers, c'est une verité où le seul raisonnement peut

nous conduire ; les peuples les plus barbares en conviennent. Or cette verité une fois connuë, l'homme qui reconnoit ſa dépendance infinie de Dieu, cherche à lui plaire & à le ſervir. D'ailleurs la paſſion violente qu'il a d'être éternellement heureux, montre que ſon bonheur ne peut conſiſter dans des plaiſirs periſſables. Il faut donc qu'il concluë que ſon ame eſt immortelle & que Dieu l'a créée pour un bonheur plus durable & plus ſolide.

Ces premieres conſiderations le meneront encore plus loin, & la même raiſon qui lui a fait découvrir l'exiſtence d'un Dieu, lui fera connoître la corruption de nôtre nature. Il eſt vrai que la foi ſeule peut nous reveler la cauſe de cette corruption univerſelle, & le remede que la bonté de Dieu y a apporté ; & c'eſt ici où l'homme eſt obligé d'abandonner ſes propres lumieres pour ſe ſoumettre à la revelation.

Or, continuë nôtre Auteur, cette revelation ſe trouve clairement marquée dans les Livres ſacrez de l'Ancien & du Nouveau Teſtament.

Un homme raiſonnable ne peut douter de l'autenticité de ces Livres, puiſque les faits qui y ſont rapportez ont des caracteres de verité plus ſûrs, que n'ont les faits les plus inconteſtables de l'Hiſtoire prophane. L'Auteur explique au long cette matiere. Il répond enſuite aux objections des Déïſtes & des Libertins, & conclut enfin qu'un Chrétien doit regarder l'Ecriture comme l'unique regle de ſa foi.

Cette doctrine commune à tous les Proteſtans, eſt la ſource ordinaire de toutes les erreurs qui les tiennent ſeparez de l'Egliſe. En effet ſelon eux, & nôtre Auteur en convient, le plus ſimple artiſan, pourveu qu'il s'applique ſerieuſement à entendre l'Ecriture Sainte, peut ſans peine en découvrir toute la profondeur. C'eſt de cette Doctrine qu'eſt venuë cette foule d'Hereſies & ce dereglement de mœurs qui deſolent depuis ſi long-tems l'Angleterre.

Que ſi cependant, ce qui n'arrive que très-rarement, les lumieres de cet homme étoient trop foibles pour atteindre l'eſprit & le ſens des

paroles, alors, continuë nôtre Auteur, il ſeroit obligé d'avoir recours à l'Egliſe, & de conſulter les Paſteurs que Dieu a conſtituez pour ſes guides en matiere de Religion.

Mais comment connoître la vraye Egliſe? rien de plus aiſé. Il n'y a, ſi on en croit nôtre Auteur, qu'à ouvrir la Bible, les marques pour diſtinguer cette Epouſe du Sauveur, y ſont ſi viſibles, que les plus ignorans ne peuvent s'y tromper. Suppoſons, dit-il, qu'un Africain élevé parmi les Infidelles, a eu le bonheur de recevoir le Baptême; ceux qui lui ont adminiſtré ce Sacrement de vie aprés l'avoir inſtruit des ſeuls articles neceſſaires au ſalut, ſe retirent de ces terres barbares pour retourner en Europe. Ce nouveau Chrétien abandonné à lui-même, n'ayant pour toute conſolation que le nouveau Teſtament, incertain d'ailleurs & chancelant ſur le choix d'une Religion en particulier, parcourt toute la Chrétienté pour s'inſtruire par lui-même de la vraye Egliſe. Il voit en Eſpagne, en Italie & dans les autres Païs Catholiques, un culte ex-

terieur, qui ne ſe trouve point conforme aux marques que JESUS-CHRIST nous a laiſſées dans l'Evangile. Il vient à Genéve, nôtre nouveau Chrétien eſt édifié d'y voir un culte plus pur, mais il n'y trouve point cette Epouſe du Sauveur qu'il cherche. Arrivé à Amſterdam il eſt ſurpris de la multitude infinie de differentes Sectes qui diviſent le peuple de cette grande Ville. Il les examine toutes, il les confronte avec l'Evangile, & conclut que l'Egliſe qu'il cherche, ne s'y trouve point. Il paſſe enfin en Angleterre, les Preſbyteriens, les Independans, les Anabaptiſtes, les Quakers, en un mot tous les Nonconformiſtes le ſcandaliſent, autant que l'Egliſe établie par les Loix, l'édifie : il reconnoît donc qu'elle ſeule eſt la vraye Epouſe de JESUS-CHRIST, il ſe conforme à ſon culte & entre dans ſa Communion.

Y a-t'il une ſeule Secte Nonconformiſte qui ne pût ſe ſervir, & qui ne ſe ſerve en effet du raiſonnement de nôtre Auteur, pour rejetter la communion de l'Egliſe Anglicane.

Les Anabaptiſtes & les Quakers aſſurent que leur Egliſe eſt la ſeule Egliſe de JESUS-CHRIST, parce qu'elle eſt plus conforme aux marques que le Sauveur en a laiſſées. Mais c'eſt l'ordinaire que les mêmes raiſons, que les Sectaires prétendent avoir pour ſe ſouſtraire à l'authorité legitime de l'Egliſe Catholique, leur fourniſſent des armes pour ſe détruire les uns les autres.

Aprés que nôtre Auteur a indiqué l'Egliſe dans laquelle il prétend qu'un Chrétien doit vivre, il en explique la Doctrine. Il fait profeſſion de ne pas entrer dans la diſcuſſion des points controverſez, perſuadé, dit-il, qu'on ſe peut ſauver ſans ſçavoir toutes les ſubtilitez de l'Ecole, qui ſelon lui, ne ſervent ordinairement qu'à faire douter même des veritez fondamentales de la Religion.

La ſeconde partie contient un grand nombre de differentes inſtructions qui s'étendent ſur tous les devoirs du Chriſtianiſme. Il ſeroit difficile d'en donner un fidele Extrait.

ARTICLE CLXVIII.

REFLEXIONS SUR LA *Rhetorique, où l'on répond aux objections du P. Lami Benedictin.* A Paris chez Michel David sur le Quai des Augustins à la Providence *in* 12. 1705. *pp.* 110.

CEci est la suite d'une Dispute qui dure depuis long-tems & dont le Public semble avoir été asses éclairci par les differens Journaux. Dans ces matieres il suffit de voir nettement l'état de la Question, pour prendre son parti de côté & d'autre comme on le juge à propos. Tout ce qu'avoit dit le P. Lami reduit à des termes précis, est que la Rhetorique de College est méprisable en elle-même & dangereuse dans son usage. Le précis des réponses de M. Gibert, est que la Rhetorique de College n'est point plus méprisable que celle de saint Augustin & de Ciceron ; puisque ce sont leurs préceptes mêmes, qu'on enseigne dans les Colleges ; que ces pré-

ceptes d'ailleurs ſont fondez ſur les lumieres des plus grands hommes qui ayent jamais été & ſur celles de la raiſon la plus épurée ; & qu'ainſi attaquer ces préceptes, c'eſt attaquer le ſens commun. Touchant le danger de la Rhetorique dans ſon uſage, à cauſe des tours, des figures, des images ſenſibles &c. Mr. Gibert prétend que cet uſage en ſoi n'a rien de mauvais ; puiſque l'Ecriture, les Peres & ce qu'il y a au monde de plus ſage & de plus venerable y a eu recours ; de plus, que les Reflexions du P. Lami ſont outrées, & d'un uſage bien plus dangereux que la Rhetorique. Car ſi l'on admettoit une fois pour un principe généralement vrai, que toute Image ſenſible, quelle qu'elle ſoit, eſt pernicieuſe, ou dangereuſe en ſoi, & comme parle le P. Lami, une *corruption du cœur* ; que faudroit-il penſer de toutes les Images ſenſibles que la Religion & l'Egliſe employent pour inſpirer la pieté aux fidelles par le moyen & par le canal des ſens ? Qu'a-t'on dit en ces derniers tems, à ceux qui regar-

doient comme une imperfection, de penser à JESUS-CHRIST, parce que selon eux, c'étoit une image sensible & grossiere.

Tout le reste de la Dissertation sont des questions incidentes, où le Public ne prend pas toûjours autant d'interêt que les Antagonistes qui se sont échaufez sur la matiere. Ainsi nous ne nous arrêterons point à certaines Reflexions particulieres de M. Gibert, par exemple, que le P. Lami déclare *ne juger que sur des idées claires* & que pourtant le même Pere avoüe, que n'ayant étudié que très-peu la Rhetorique, *l'idée qui lui en reste, est si confuse qu'il n'oseroit la consulter?* Les idées avec lesquelles il juge de la Rhetorique, seront-elles, demande son Adversaire, *claires* & *confuses* en même tems? Nous ne nous arrêterons pas davantage à ce que dit le Professeur, que le P. Lami *confond les Metaphores & les Comparaisons qui sont des images sensibles, avec les visions des Manichéens, & qu'il raporte contre les premiers, ce que St. Augustin a dit contre les seconds.* Le même Saint a dit que les

hommes aiment la verité lorſqu'elle leur montre ſa lumiere ; & qu'ils la haïſſent, lorſqu'elle fait voir leurs defauts. Le P. Lami, ajoûte Mr. Gibert, *tourne cette penſée contre la Rhetorique, diſant que quand on eſt accoûtumé à l'éclat étranger de l'éloquence : on n'aime plus la verité, que lors qu'elle brille, & nullement quand elle corrige.* Quel écart, s'écrie Mr. Gibert, comme ſi la verité qui brille ne corrigeoit pas : ou comme ſi celle qui corrige, n'avoit pas ſes brillans & ſes graces ? Il y a ici un grand nombre d'autres ſemblables petites conteſtations qui pullulent de la conteſtation principale.

Une choſe des plus ſingulieres du Livre dont nous faiſons l'Extrait, eſt ce qui y ſert de frontiſpice. Ce n'eſt rien moins que les loüanges d'une Epître Dedicatoire ; c'eſt une Critique en forme, ou du moins plus vive que ſi elle étoit en forme contre Mr. Pouchart, un des Examinateurs des Livres & un des Auteurs du Journal, qui avoit approuvé le Livre du P. Lami, en avançant que les Objections du Profeſſeur *y ſont ſolide-*

ment refutées, & que les Lecteurs se trouveront bien dedommagez par celles-là, de l'ennuy que celles-cy leur avoient causé. Mr. Gibert qui raporte ces propres termes, en paroît piqué; quoiqu'il veuille donner à la chose un air de plaisanterie. Il prétend d'ailleurs que cette Approbation est l'effet d'un resentiment particulier &c. Ces espéces de petits reproches, nous donnent une grande idée de l'équité de Mr. Pouchart & des autres Examinateurs ses confreres, qui ont laissé passer un Ouvrage où l'on attaque si hautement le jugement de ceux dont le metier semble être, de juger des Ouvrages du Public.

ARTICLE CLXIX.

APPENDIX POSTERIOR ad Elementa Theologica in quæstionem de Authoritate Ecclesiæ. *Seconde Addition aux Elemens de Theologie sur la Question de l'Authorité de l'Eglise. Par Charles du Plessis d'Argentré Docteur en Theologie de la Societé de Sorbonne, Abbé de Ste.*

Croix de Quingamp en Bretagne. A Paris chez la Veuve Thibouſt & Pierre Leſclaſſan dans la rüë de St. Jean de Latran, proche le College Royal. 1705. *in 4°. pages* 56.

MOnſieur l'Abbé du Pleſſis d'Argentré, aprés avoir traité à fonds, dans une *premiere Addition* jointe à ſes *Elemens de Theologie*, la celébre Queſtion de l'Infaillibilité de l'Egliſe dans ſes jugemens, ſur le ſens des Livres, qui traitent des matieres de la Foi, ſe propoſe dans cette *ſeconde Addition*, d'examiner quelle a été ſur ce ſujet la croiance des Theologiens depuis ſaint Thomas juſqu'à nous. Il remarque d'abord qu'on peut avoir ſur cette Queſtion, trois ſentimens differens: le premier qu'il n'oſoit même avant la derniere Bulle, compter parmi les opinions des Theologiens Orthodoxes, & qui depuis la Bulle ne peut être ſoutenu par aucun fidele, nie non ſeulement l'Infaillibilité de l'Egliſe, mais même qu'on ſoit obligé d'avoir une ſoumiſſion d'eſprit & de jugement pour ſes Deciſions, qui regardent

les Faits dogmatiques, & pretend qu'il suffit de garder à cet égard un silence respectueux.

La seconde Opinion defenduë encore depuis la Bulle par des Prélats & des Docteurs veritablement Catholiques, pretend que sans entrer dans la Question de l'Infaillibilité de l'Eglise, on prouve l'obligation indispensable de signer ce que l'Eglise prescrit, de soumettre son jugement à cette Authorité, la plus grande qui soit sur la terre, & de régarder l'évidence qu'on croiroit avoir au contraire, comme une illusion.

Le troisiéme sentiment ôte tout pretexte aux Hérétiques de chicanner sur la soumission duë aux Decisions de l'Eglise: il lui accorde une Infaillibilité absoluë pour certains Faits inseparables du Droit. Les defenseurs de ce sentiment sont encore partagez entre-eux; les uns pretendent que les Faits dogmatiques decidez par l'Eglise, n'appartiennent aucunement à la revelation & qu'on ne les croit que d'une foi humaine & écclesiastique; les autres pretendent que l'Eglise juge

des Faits dogmatiques avec la même authorité que du Droit; d'autres enfin tiennent le milieu entre ces opinions, & pensent que l'Infaillibilité étant contenuë dans les promesses & par consequent revelée au moins d'une maniere implicite, les Actes par lesquels on croit les Faits dogmatiques decidez par l'Eglise, ont pour motif mediat la veracité de Dieu & qu'on peut les appeller actes de Foi divine; qu'on peut aussi les appeller actes de Foi ecclesiastique par rapport à leur motif immediat, qui est la Proposition de l'Eglise. D'autres enfin sans avoir recours à la revelation implicite, prétendent que l'Infaillibilité qu'on dispute à l'Eglise, suit des promesses par une consequence certaine, & qu'ainsi il faut croire les Faits dogmatiques decidez, comme on croit des Conclusions de Theologie, & en parler de la même sorte. Mr. du Plessis d'Argentré, aprés avoir expliqué avec sa netteté ordinaire & dans une grande précision, les preuves de ces sentimens differens, & fait voir par l'authorité des plus fa-

meux Jurisconsultes, d'Aristote & de Ciceron, que ce que les Jansenistes appellent Question de Fait, est une Question du Droit, expose la Tradition des Theologiens sur l'Infaillibilité de l'Eglise à l'égard de ces prétendus Faits.

Outre les Auteurs citez par Mr. l'Archevêque de Cambray, il en cite ici plusieurs autres : Driedo, Michel de Palacios, Valentia, Gravina défenseur zelé d'Honorius, & qui n'a pas crû, comme on tâche de le persuader, qu'il faut abandonner la memoire de ce Pape, si on se declare pour l'Infaillibilité : les deux freres Valembourg Evêques & fameux Controversistes, le Cardinal de Lugo, Petrus Aurelius, Dominique de la Sainte Trinité, Theologien très-distingué parmi les Peres Carmes Déchaussez, de Rhodes, Aversa ; Amico, Hurtado, Connick, Turrianus, tous ces Auteurs reconnoissent dans l'Eglise une Authorité infaillible pour décider certains Faits non-revelez explicitement.

Le Corps du Droit Canon fournit

au ſçavant Abbé, une preuve plus déciſive, ce ſont les paroles du Pape Nicolas inſerées dans le Decret de Gratien diſt. 19. *ſi Romanum*, qui attribuë au Saint Siége une Authorité infaillible, pour approuver ou condamner les Livres qui traitent de la Foi. Le ſecond Concile de Tours s'étoit expliqué dans les mêmes termes. On peut encore lire le Chapitre *ſicut*, diſtinction 15. Le Decret de Gelaſe a été dreſſé par ce Pape dans le même eſprit & ſur les mêmes principes. Le Canon 18. du Concile de Latran ſous Martin I. & la Conſtitution de Martin V. pour confirmer le Concile de Conſtance, établiſſent nettement cette Authorité infaillible de l'Egliſe, pour juger des Livres Orthodoxes & Herétiques. Le Formulaire preſenté aux Viclefiſtes par l'Archevêque de Cantorbery & la condamnation des Livres d'Auguſtin de Rome par le Concile de Baſle, ſont encore de fortes preuves de la même verité.

Mr. l'Abbé du Pleſſis d'Argentré donne un nouveau jour à cette Tradition par des reflexions ſçavantes &

précises sur cette maxime de tous les Anciens Theologiens aprés le Maître des sentences: *ex verbis inordinatè prolatis incurritur hæresis*, on tombe dans l'Herésie par des paroles dereglées. St. Gregoire est le premier Auteur de cette belle maxime, elle est indubitable. Il y a donc un choix à faire de paroles propres à expliquer la Foi. Qu'y fera ce choix si l'Eglise elle-même peut s'y tromper ? On peut voir dans le Livre dont nous donnons l'Extrait, que St. Thomas, Bannés, Jerôme de Medicis, Cano, Suarez Turrianus, Torrés, Gonnet, Silvius & beaucoup d'autres ont fait de cette maxime le même usage que l'Auteur. Il rapporte au long des passages de Gerson & de Grarina qui avoient échapé à Mr. de Cambray, & qui sont décisifs.

Aprés avoir exposé quel a été le sentiment de toute l'Ecole, jusqu'à la naissance de l'erreur *du silence respectueux*, il demontre qu'elle fut condamnée si-tôt qu'elle parut, par la Faculté de Theologie de Paris dans sa Censure contre Mr. Arnaud. Le

Decret de la même Faculté *contre le Cas de conscience*, ôte tout prétexte de chicaner sur cette premiere condamnation *du silence respectueux*. Il est vrai que la Faculté ne s'expliqua pas alors sur l'Infaillibilité de l'Eglise ; mais, dit Mr. l'Abbé du Plessis d'Argentré, elle favorisa beaucoup ce sentiment en exigeant la créance interieure du Fait decidé ; car il est naturel de conclure l'infaillibilité de la décision, de l'obligation de croire interieurement & sans reserve. Les écrits de Messieurs Grandin & Chamillart principaux Auteurs de cette Censure, font foi que ceux qui condamnerent le silence respectueux, dans la Lettre de Mr. Arnaud, se fondoient pour le condamner, sur l'Infaillibilité promise à l'Eglise. Le Sçavant défenseur de cette Infaillibilité, parcourt tous les Païs Catholiques, & il trouve dans chaque Eglise particuliere, son sentiment soûtenu par les plus celébres Theologiens. En France Mr. Abelly Evêque de Rhodez, les Peres Thomassin & Amelotte de l'Oratoire, le Pere Alexandre Domini-

cain, le Pere Annat Genéral des Peres de la Doctrine Chrétienne, Mr. Chevillier Docteur de Sorbonne: en Flandres, le P. Michel Paludanus Augustin & Regent de Theologie à Louvain, le P. Desirant du même Ordre, le fameux Mr. Stey-Aert, beaucoup d'autres Theologiens de Louvain & de Douay. Il nous a lui-même avertis qu'il avoit omis Matthieu de la Couronne, Thelogien Liegeois qui a parlé sur cette matiere très-clairement. En Italie on a toûjours rejetté la distinction du Fait & du Droit, proposée par les Jansenistes, & prétendu que ce qu'ils appelloient mal un Fait, appartenoit au Droit. Le Cardinal Rospigliosi dans sa *Relation de ce qui s'est passé sous le Pontificat de Clement IX. son Oncle à l'égard des quatres Evêques*, explique les sentimens des Theologiens de l'Eglise Romaine. *La seconde Question*, dit-il, *pourroit être, quel est le sens naturel du Livre de Jansenius, cette question n'est pas une question de pur Fait, mais de Droit, sur laquelle l'Eglise peut prononcer; car pour décider si la Doctrine de quelque Au-*

teur, s'accorde avec la parole de Dieu ou luy repugne, il faut que le Juge entende également l'Ecriture Sainte & la Doctrine en question. Autrement il n'y auroit point d'Heréſie qu'on ne pût défendre, nul article de foy qu'on ne peut attaquer. On diroit que le Pape, quoi qu'infaillible ſur le ſens de l'Ecriture, auroit pû ſe tromper ſur le ſens des Propoſitions condamnées comme Herétiques, ou approuvées comme Catholiques, & rien n'empêcheroit qu'on ne fit paſſer les Ouvrages de Luther, de Calvin, de Pelage, de Julien, pour Orthodoxes & toutes les Propoſitions anathematiſées par l'Egliſe pour une Doctrine ſaine, parce que leur veritable ſens, diroit-on, n'auroit pas été connu des Conciles. Si tous les Catholiques ont horreur d'entendre des ſuppoſitions ſi abſurdes & ſi monſtrueuſes, il faut donc qu'ils avoüent que l'Egliſe fondement & colonne de la verité, eſt conduite par le Saint Eſprit; de maniere qu'elle ne manque jamais de penetrer le veritable ſens de l'Ecriture Sainte & des Livres qui leur ſont conformes, ou contraires. Et les Janſeniſtes ne ſçauroient oppoſer à cette verité, ni le témoignage d'aucun

Auteur, ni aucune pratique de l'Eglise, qui n'a jamais reçû ces excuses des Herétiques. Les Ecrivains que les Jansenistes citent, n'ont parlé que des questions de pur Fait, telles que la fameuse cause du Pape Honorius, sur laquelle on convient que le Concile a pû se tromper, & s'est en effet trompé, parce qu'il a voulu chercher dans ses intentions cachées, de quoi condamner sa personne.

On a beaucoup d'obligation à l'Auteur, d'avoir rapporté au long ce beau passage. Qu'il nous soit permis d'en faire sentir la force par quelques reflexions. Les plus ardens défenseurs de l'Infaillibilité, parlent-ils aujourd'hui autrement, que ce sçavant Cardinal neveu & premier Ministre de Clement IX. & l'ame de tout ce qui s'est fait sous son Pontificat. Ce n'est pas son sentiment particulier qu'il propose, c'est la Doctrine commune de tous les Theologiens de Rome, consultez par le Pape : ils admettoient une Infaillibilité absoluë dans l'Eglise, pour qualifier les Textes conformes ou contraires à la parole de Dieu une In-

faillibilité surnaturelle & venant de la direction du Saint Esprit : ils la prouvoient, comme on la prouve aujourd'hui, parce que sans cela on défendroit toûjours l'Herésie, en feignant de ne défendre que les Livres herétiques. L'opinion contraire leur paroissoit absurde & monstrueuse : ils défioient de citer un Auteur qui l'enseignât, une pratique qui l'authorisât ; ils n'étoient point embarrassez du fait d'Honorius & ne croïoient pas qu'admettre l'Infaillibilité de l'Eglise sur les Textes, fut condamner ce grand Pape. Ils sçavoient assûrement mieux, qu'on ne le sçait ailleurs, le veritable sens des passages tant alleguez de Bellarmin & de Baronius, ils en donnent la solution comme Mr. de Cambray & Mr. d'Argentré l'ont donnée. Des doctes Cardinaux n'ont prétendu dire autre chose, sinon que le Concile pouvoit errer & avoit érré dans un fait personnel, en ce que, sur de faux témoignages & des presomptions, il avoit jugé que l'intention d'Honorius écrivant à Sergius, avoit été de favoriser l'Erreur, & qu'ainsi

il s'étoit trompé, non sur le sens du Texte de la Lettre, mais sur le sens caché dans l'esprit de l'Auteur.

Qui ne sera saisi d'indignation d'entendre aprés cela les Jansenistes crier à la nouveauté contre les défenseurs de la Tradition sur l'Infaillibilité de l'Eglise dans la condamnation des Textes: ignoroient-ils cette Relation, eux qui l'ont produite les premiers. Le Sçavant Abbé oppose encore aux Jansenistes, un Auteur pour lequel ils ont beaucoup de respect, c'est le Cardinal de Noris: s'ils veulent l'en croire, la dispute est finie. Dans le chapitre premier *de l'Apologie*, qu'il a publiée touchant ce qu'il avoit écrit *des Moines Scithes*, il assûre *que l'Eglise ne se trompe point dans les jugemens qu'elle porte sur le sens naturel d'un Livre, que son jugement sur ces Questions est irreformable; & que ceux qui ont enseigné le contraire, ont toûjours été condamnez comme il l'a prouvé dans le Chapitre neuviéme de sa Dissertation sur le cinquiéme Concile.*

Le Cardinal de Laurea est un des Auteurs, que le parti cite avec plus

de complaiſance. Mr. du Pleſſis d'Argentré a demêlé en habile Critique le veritable ſentiment de ce Cardinal. Dans ſon Commentaire ſur Scot tome 3e. il enſeigne qu'il y a des Faits recents, qui, parce qu'ils ſont revelez implicitement, peuvent être un objet de foi ; il donne pour exemples la Canoniſation des Saints & la condamnation des Herétiques. Il ſoûtient qu'on doit croire de Foi divine, que la doctrine de Neſtorius & d'Eutychés étoit herétique dans ſon ſens propre. Il s'objecte que le Pape peut ſe rapporter de l'examen d'un Livre aux ennemis de l'Auteur ; mais il répond que le Saint Eſprit éclairera le Pape & ne permettra pas qu'il ſe trompe : il n'a pas eu d'autre ſentiment dans *ſa diſcuſſion du Formulaire de M. de Malines*, & c'eſt un pur équivoque qui a donné lieu au vain triomphe des Janſeniſtes. On n'a jamais entendu à Rome par le mot de Fait de Janſenius, la Queſtion du ſens du Livre de Janſenius & de ſon Hereticité, on y regarde cette Queſtion comme une Queſtion de Droit. Le Cardinal de

Laurea, prévenu de ces idées veritables & justes, mais differentes du langage de France & de Flandres, entendit mal ce que M. de Malines disoit du Fait dans son Addition au Formulaire d'Alexandre VII. il crût que ce grand Archevêque vouloit faire tomber le serment prescrit par l'Eglise, sur le Fait purement humain, qu'il y avoit eu un Jansenius au monde, qu'il avoit eu dans l'esprit le sens herétique des Propositions. C'est de ce pur Fait, qu'il dit qu'Alexandre VII. ne l'a point defini & qu'il ne peut être un objet de foi. Pour l'heréticité du Livre de Jansenius, il dit qu'elle est depuis la décision du Pape, un objet de foi, & que ses Sectateurs se servent de moyens insoûtenables pour défendre son Livre. Il renvoye à son Traité de la Foi, ce qui prouve assez, qu'il n'avoit pas changé de sentiment. La grande raison est, que lorsque l'Eglise condamne une Proposition dans le sens de l'Heresiarque qui l'a publiée, comme par exemple, la Doctrine de Jansenius sur la Grace irresistible, l'objet que l'Eglise propose à

croire, eſt complexe; qu'il faut le recevoir tout entier, & qu'on ne peut le diviſer ſans le détruire; car ce n'eſt pas la grace irreſiſtible en quelque maniere que ce ſoit, mais la Grace irreſiſtible en la maniere que Janſenius l'enſeigne, qui eſt condamnée par l'Egliſe.

Nôtre Auteur repouſſe avec la même ſuperiorité, les Objections tirées des Cardinaux d'Aguirre, Palavicin, Richelieu, des Peres Sirmond, Petau & les autres difficultez rebatuës tant de fois.

Il ajoûte hors de rang des paſſages de Gerſon & de Cano, encore plus forts que ceux qu'il avoit déjà cités, & il augmente ſa tradition d'une foule d'Auteurs. C'eſt là qu'il attribuë au Pere Petau un paſſage tiré de la Préface du P. Sirmond ſur Facundus. L'Auteur nous a lui-même indiqué un paſſage très-fort de St. Thomas 1. *par. qu.* 31. *art.* 2. *in reſp.* Les Janſeniſtes demandoient qu'on leur citât deux ou trois Auteurs qui euſſent enſeigné l'Infaillibilité de l'Egliſe, dans le jugement qu'elle porte ſur les Livres Heréti-

ques, ou Orthodoxes. Ils doivent être contens, & ceux qu'ils abusent par leur hardiesse à nier les choses les plus claires, doivent ouvrir les yeux & reconnoître dans ce sentiment la Doctrine perpetuelle de l'Eglise. Le parti verra avec surprise dans cette *nüée de témoins*, que Mr. du Plessis d'Argentré leur oppose Jansenius lui-même, & ce n'est pas celui qui parle le moins fortement.

ARTICLE CLXX.

PANEGYRICUS CLERO Gallicano dictus &c. *Panegyrique du Clergé de France prononcé au College de Loüis le Grand, devant l'Assemblée Generale du même Clergé. Par le P. André le Camus de la Compagnie de JESUS.* A Paris chez la Veuve de Simon Benard, ruë St. Jacques. 1705. *in* 12. *pages* 84.

VOici la quatriéme Harangue que le P. le Camus fait imprimer, toutes sont distinguées par la grandeur du sujet. Celle-ci prononcée devant Monseigneur le Cardinal de

de Noailles, Monſeigneur le Nonce ordinaire de ſa Sainteté, les Prélats & les Deputez du ſecond Ordre qui compoſent l'Aſſemblée Generale du Clergé, plaira ſûrement au public, autant qu'elle plût à une Compagnie ſi illuſtre & ſi ſçavante.

Le P. le Camus ſe propoſe de montrer dans les deux parties de ſon Diſcours. 1°. *Que le Clergé de France a mieux ſervi l'Egliſe qu'aucun autre Clergé.* 2°. *Qu'il a mieux ſervi l'Etat qu'aucun autre Ordre du Roiaume.* Il prouve ſa premiere partie par la multitude de Grands Hommes, que l'Egliſe Gallicane a fourni à l'Egliſe Univerſelle, par le zele des Prélats de France à défendre l'Egliſe, par leur union avec le Chef de l'Egliſe.

D'abord il remonte juſqu'aux Fondateurs de l'Egliſe Gallicane, Trophine, Creſcent, Martial, Pothin, Denys, que s'il n'eſt pas Areopagiſte ne lui eſt guéres inferieur. Aprés ces glorieuſes victimes de l'Idolatrie, il fait paroître le grand Hilaire, & Martin plus grand que lui; il touche élegamment les ſecours que l'Egliſe a tirés de la

Science du premier, l'éclat des Miracles du ſecond, digne d'être loüé par JESUS-CHRIST, avant même qu'il fut Chrétien. Il montre l'Egliſe Gallicane dans les premiers ſiécles, occupée des beſoins des Egliſes voiſines ; il ſuit en Angleterre, Leu & Germain qui vont délivrer l'Egliſe Britannique de l'Heréſie Pelagienne, qui née dans ſon ſein, l'infectoit encore plus que le reſte de la Chrétienté. Que l'Angleterre ſeroit heureuſe, ſi dans un état ſi funeſte elle avoit recours aux mêmes remedes ? L'Orateur paſſe aux diviſions de l'Egliſe Latine & de l'Egliſe Grecque : il contemple avec plaiſir l'Egliſe Gallicane incorruptible à tous les artifices des Grecs, fidelle à Rome, prompte à la défendre, choiſie pour Arbitre entre les deux Parties du monde Chrétien, recompenſée de la fidelité de ſon Clergé par l'Empire d'Occident. On vit alors, dit-il, le Trône des Céſars rempli par un Heros, qui ne cedoit à aucun de ceux que Rome a vantez. L'Orateur avoüe qu'il ne ſçauroit compter tous les Saints qu'a formez l'Egliſe Gallicane. Il s'arrê-

re aux plus Illuſtres, Saint Bernard l'Oracle des Papes & des Rois, qui vit ſes Diſciples ſur le Saint Siége, où l'Egliſe l'auroit placé d'un conſentement univerſel, ſi elle avoit oſé faire violence à ſa modeſtie. Il eſt le dernier des Peres, ſi on a égard au tems: ſi l'eſprit, ſi l'onction repanduë dans ſes Ecrits reglent les rangs, il ne cedera la premiere place à perſonne. C'eſt l'équitable jugement qu'en porte le Pere le Camus, qui ne pouvoit oublier Saint François de Sales: le College où il parloit ſera toûjours gloire d'avoir élevé ce modele des Evêques; le feu que ſes exemples ont répandu dans la Congregation de ce College dont il a été Prefet, y dure encore. L'Orateur joint à Saint François de Sales le Cardinal de la Roche-Foucault, ſon Compagnon d'étude & l'imitateur de ſa Sainteté, dont le cœur ſi détaché des Grandeurs qui l'environoient, ſi zelé pour Dieu, qui forma, qui ſoûtint tant de deſſeins utiles à l'Egliſe & à l'Etat, eſt conſervé dans le même College, marque prétieuſe de ſon attachement pour

nent ici fort naturellement. L'Orateur finit en faiſant remarquer, que ſi le Clergé de France cede au Clergé Romain, la gloire de ce dernier retourne ſur le premier. La France tant de fois l'azile des Papes, en a donné un ſi grand nombre à Rome, qu'il eſt peu de Villes conſiderables dans le Roiaume, qui ne ſoient la patrie de quelque Souverain Pontife; comme il n'eſt preſque point de Siége Epiſcopal en France, qui ne compte au moins un Cardinal parmi ſes Evêques, tandis que d'autres en comptent pluſieurs.

Ce que le Clergé a fait pour l'Etat, donne à la Seconde Partie du Panegyrique, une matiere auſſi abondante que celle de la Premiere Partie. La France heureuſe au dedans, triomphante au dehors par les ſoins des Cardinaux Briçonnet ſous Charles VIII. & George d'Amboiſe ſous Loüis XII. Les affaires du Roiaume rétablies aprés la captivité de François I. par l'habileté du Cardinal de Tournon, le Schiſme d'Angleterre differé par la prudence du Cardinal du Bellay, qui l'auroit empê-

ché, si Rome ne s'étoit dementie en cette seule occasion de sa circonspection ordinaire. Un spectacle encor plus interessant, reçoit de l'Orateur tous les ornemens dont il est susceptible : c'est le retour de Henry le Grand à la Foi. Le Pere le Camus peint des plus vives couleurs, Renaud de Beaune Archevêque de Bourges, les Cardinaux de Joyeuse, d'Ossat & du Perron, Tolet, agissans pour le succés d'un si grand Ouvrage, mais il rend justice à celui qui y eut le plus de part, c'est François de Noailles Evêque d'Aqs qui gagna le cœur du Prince. Le Portrait du Cardinal de Richelieu est digne de ce grand Ministre, & on le lira avec surprise quelque accoûtumé qu'on soit à lire des Eloges achevez de ce Cardinal. „ Il sort,
„ dit le P. le Camus, du sein du
„ Clergé un homme extraordinaire,
„ élevé au-dessus de l'homme, desti-
„ né pour être le genie tutelaire de
„ la France, exposé à tous les traits
„ de l'envie, l'admiration de tous
„ ses envieux, loüé par ses ennemis
„ même, qui fournissoit à chaque

„ moment de nouveaux ſujets de
„ loüanges & dont la flaterie n'a pû
„ outrer les Eloges ; ſeul ou preſ-
„ que ſeul qu'on ait pû loüer pen-
„ dant ſa vie, ſans crainte d'être obli-
„ gé de ſe dédire aprés ſa mort. Mi-
„ niſtre également propre à faire la
„ Guerre, & à faire des Traitez de
„ Paix, à défendre la Religion, ou
„ à régler l'Etat, qui ſuffiſant à ſoi-
„ même & trouvant tout dans
„ ſon propre fond, a rempli ſans
„ confuſion les devoirs de Theo-
„ logien, d'Evêque, de Cardinal,
„ de Miniſtre d'Etat, de Gene-
„ raliſſime des Armées : j'ai preſ-
„ que dit de Soldat ; il fut en effet
„ tout ce qu'il dût, tout ce qu'il
„ voulut, être, & ne fut mediocre en
„ rien.

Aprés avoir rendu juſtice aux Morts, l'Orateur s'excuſe de nommer les Vivans par un tour delicat, qui marque aſſez ceux qu'il veut marquer. La confiance qu'a Loüis le Grand dans le Clergé, le zele du Clergé pour le plus accompli des Rois, ont offert à l'éloquent Panegyriſte, l'occaſion de peindre ce

grand Prince ; le Portrait est de main de Maître. *Qui peut nier*, dit-il peu aprés, *que le Clergé n'ait part au succés d'un si beau regne par les subsides qu'il accorde : il rend nos armées nombreuses, il les rend Victorieuses par ses Prieres : dat militibus unde pugnent, obtinet unde vincant.* La Peroraison est toute employée à exprimer dans les termes les plus vifs la reconnoissance de la Compagnie de JESUS pour le Clergé de France. Elle doit son établissement dans ce Roiaume & la Fondation de plusieurs de ses Colleges, à Guillaume du Prat Evêque de Clermont, aux Cardinaux de Lorraine, de Guise, de Tournon, de Bourbon, l'Oncle & le Neveu, de Joyeuse, de la Rochefoucault, de Richelieu. Loüis de Levi Evêque de Mirepoix, Victor le Boutillier Archevêque de Tours, George d'Aubusson Archevêque d'Ambrun & depuis Evêque de Mets, François Rouxel de Medavi Archevêque de Roüen, les deux de Villeroy, l'Archevêque de Lyon & l'Evéque de Chartres. Les Cardinaux de Bonzi & Grimaldi, l'ont

honorée de leur protection & de leurs bien-faits.

Il est bien glorieux à la Compagnie de Jesus, d'avoir eu de tels Protecteurs : il lui est encore plus glorieux, que le corps entier du Clergé se soit interessé à son établissement dans toutes les Villes du Roiaume. L'Article 128. * des Cahiers presentez au Roi par le Clergé l'an 1614. contient le monument prétieux de ce bien-fait du Clergé.

L'Orateur finit en avoüant que ce seroit être superbe, de demander au Clergé present, le même témoignage ; mais on ne peut blâmer les Jesuites, ajoûte t'il, s'ils font tous leurs efforts pour le meriter. Il conjure cette Auguste Assemblée de continuer à proteger la Compagnie, contre l'envie. *Elle sera indigne de vôtre protection*, dit-il, *quand elle manquera d'envieux. Tantis patronis digna erit quæ careat, cum carebit invidis.* Ce trait ne fut pas le moins applaudi.

* *Tom. 5. p. 618.*

ARTICLE CLXXI.

DISSERTATION, *QUELLE Langue doit passer pour la plus ancienne du Monde?*

JE ne doute pas que ceux des Sçavans, qui ont une passion aveugle pour les restes de l'Antiquité, n'ayent vû avec chagrin, que des Auteurs d'un grand nom, ayent entrepris de rajeunir de deux mille ans, ce que nous avons de plus ancien. On se flattoit de posseder encore une Langue née avec le Monde, & que nos premiers Peres avoient parlé dans le Paradis terrestre. Ce sentiment qui a je ne sçai quoi d'agreable, étoit reçû de tout le monde sans aucune opposition. Nous le tenions des Peres mêmes de l'Eglise, & en particulier de Saint Jerôme, qui cite en faveur de cette opinion, le suffrage de l'Antiquité.

On s'imaginera qu'il faut donc que ces Auteurs récens ayent eu des raisons bien fortes pour démentir un sentiment si universellement

reçû ; mais on ſera ſurpris de voir qu'un Sçavant homme, qui, dans le deſſein d'embraſſer cette nouvelle opinion, a ramaſſé ce qui lui a paru de plus fort, ſe rend bien moins à la force des preuves, qu'à l'autorité d'un homme de grande reputation.

Je crois que l'on pourroit propoſer de plus fortes difficultez contre l'opinion commune, ſi au lieu de s'attacher à ſoûtenir qu'Abraham n'a point parlé la Langue d'Adam, on s'arrêtoit à montrer que la Langue d'Abraham n'a pû paſſer juſqu'à Moïſe. En effet, pour la premiere de ces deux Propoſitions, ſi nous n'avons pas des raiſons bien fortes pour la détruire, nous avons du moins des conjectures, & l'on n'en ſçauroit avoir pour l'établir. Pour l'autre Propoſition, que la Langue d'Abraham n'a pû paſſer juſqu'à Moïſe, elle a quelque choſe de plus plauſible. On en jugera aprés que j'aurai établi l'opinion commune. Au reſte comme il eſt permis de croire, ſur ce ſujet, tout ce qu'on voudra, je ne prendrai aucun parti.

Un des plus Sçavans Prélats de l'Europe, juge qu'il y auroit de la temerité à décider en faveur de l'Antiquité de l'Hebreu. Il n'a pourtant pas prétendu empêcher, que chacun ne suive en cela le sentiment qui lui paroîtra le plus vrai semblable.

L'Etymologie des noms d'Adam, d'Eve, de Caïn & de plusieurs autres, qui n'ont de signification, que dans la Langue de Moïse, ou la Langue Hebraïque, est, dit-on, une preuve certaine, que cette Langue est celle dans laquelle ces premiers hommes ont puisé leur nom. Grotius tâche de détruire cette preuve, en disant que Moïse a changé tous ces noms, pour leur donner dans sa Langue, la même signification qu'ils avoient dans la leur; mais à qui les persuadera-t'il ? S'imaginera-t'on aisément que les Hébreux auront laissé changer tous les noms de leurs premiers Peres, des Patriarches, & des hommes les plus célébres dans l'Histoire Sainte ? S'imaginera-t'on que Moïse ait entrepris de rendre méconnoissables des noms déja universellement connus? Qu'un

de nos Hiſtoriens ait appellé dans une Hiſtoire Latine, Mr. d'Entragues, *Interamnis*, cela paſſera toûjours pour une ſingularité blamable dans un Auteur, qui doit nous faire connoître tous les Acteurs qu'il met ſur la Scene, & non pas les défigurer. Mais ſur tout on verroit tout le Monde ſe récrier ſi quelque Hiſtorien en uſoit ainſi à l'égard de certains noms plus particulierement connus. On ſe moqueroit de Quinte-Curce, s'il avoit appellé ſon Heros *fortis Auxiliator*, quoi que ce ſoit l'interpretation Latine du nom d'Alexandre. On riroit de celui qui nommeroit le Prince des Philoſophes, *bonne fin*, & l'Auteur des Saturnales, *longue vie*, quoique les noms d'*Ariſtote* & de *Macrobe*, ne ſignifient autre choſe dans le Grec. Il ſeroit ſans doute bien curieux de voir une Hiſtoire connuë, où tous les noms ſeroient ainſi déguiſez.

Il n'en eſt pas de même des ſurnoms, il eſt permis de les changer, parce que n'étant pour l'ordinaire, que des marques qui diſtinguent ceux dont on nous parle, nous ne

perdons rien, quand on nous les donne en nôtre Langue. Il nous est indifferent, par exemple, qu'on dise *Antiochus l'illustre*, ou *Antiochus Epiphanes.* Ainsi Quinte-Curce a pû rendre en Latin les sur-noms qu'on donnoit en leur Langue, à certaines troupes Persanes. Ainsi les Grecs ont pû donner en leur Langue la signification du mot *Edom*, qui n'est qu'un sur-nom d'Esaü, au lieu de conserver ce mot. Ainsi St. Jerôme a pû changer *Issa*, qui est un sur-nom d'Eve, en *virago* qui par hazard, s'est trouvé être Latin, & avoir du rapport avec le mot *vir.* Ainsi l'on a pû changer ce mot *Cephas*, sur-nom du Prince des Apôtres, en celui de *Pierre.* Mais il n'étoit pas permis de changer les noms d'Eve, d'Esaü, de Simon &c. Dans une foule de Traductions que nous avons en toutes sortes de Langues, faites dans tous les tems, nous n'en avons aucune où on ait pris cette liberté, & si quelqu'un l'entreprenoit, de quel air recevroit-on son Ouvrage? Que penserions-nous d'un Prédicateur qui nous diroit, que *possedé fils*

aîné de terrestre, plongea ses mains parricides dans le sang de son frere Vanité, pour dire que *Caïn fils d'Adam tua son frere Abel?* Je suis bien assuré que les partisans de Grotius n'en useroient pas ainsi. Quoi donc, ce que ces Messieurs ne voudroient pas faire, Moïse l'auroit fait? pensent-ils que ce sage Législateur, qui, au jugement même des Payens, n'étoit pas un homme du commun, n'auroit pas senti cet inconvenient aussi bien que nous?

Jacob, dira-t'on, n'a pû laisser à ses enfans la Langue qu'il avoit reçûë de ses Peres. Il n'y a nulle apparence qu'il ait pû la conserver durant les 20. ans de séjour qu'il fit chez Laban, dans le païs duquel on parloit une Langue bien differente de la sienne, & où il ne pouvoit avoir aucun commerce avec des gens de son pays. Il y a des personnes qui prétendent qu'on ne peut jamais oublier sa Langue naturelle; mais c'est une erreur. On l'oublie à la fin comme le reste, & je pourrois en apporter pour exemple, un jeune Portugais à qui l'on rappelle présente-

ment sa Langue, qu'il avoit oubliée entierement depuis qu'il est en France. Il est vrai que, comme il est sorti fort jeune de son païs, cette preuve ne seroit pas sans replique : mais que dira-t'on d'un Basque qui parla fort bien sa Langue jusqu'à ce qu'il se fit Jesuite ? quatre ans aprés il n'en sçavoit pas un mot. C'est pourtant un jeune homme d'un bel esprit, d'une mémoire excellente, & qui a du génie pour les Langues. Ainsi il est plus vrai-semblable que Jacob oublia aussi la Langue de ses Peres. D'ailleurs les enfans de Jacob élevez en Mésopotamie, devoient parler la Langue du païs qui étoit la Langue de leurs Meres, & même celle de leurs Peres, qui n'en parloient plus d'autre. C'est-là sans doute la Langue qui s'est perpetuée parmi les Hebreux & qui a passé jusqu'à nous.

Voici en faveur de cette Objection une remarque qui paroît d'abord décisive ; je ne sçai si l'on y a fait attention. Il n'est pas vrai-semblable que Lia & Rachel parlassent d'autre Langue que celle de la Mé-

ſopotamie, du moins pendant qu'elles étoient dans ce païs. En effet, pourquoi ferions-nous apprendre l'Hebreu à ces deux femmes? Il eſt ſans doute bien plus naturel que leur mari ait appris leur Langue, dont il avoit beſoin pour parler à toute ſorte de gens. C'eſt pourtant ces femmes qui donnent le nom * à tous les enfans de Jacob. Tous ces noms ſignifient, & les verbes d'où ils ſont pris, ont encore aujourd'hui dans les Ecrits de Moïſe & des autres Auteurs Sacrez, la même ſignification qu'ils avoient alors dans la Langue de la Méſopotamie. Ainſi il ne ſerviroit de rien de répondre à l'Objection précédente, que Jacob & ſa famille reprirent la Langue d'Abraham, lorſqu'ils furent de retour dans la terre de Chanaan. La raiſon des Etymologies, qui, à proprement parler, eſt la ſeule bonne raiſon qu'on apporte pour l'opinion commune, ſemble plûtôt devoir décider en faveur de celle-ci. Car de tous les noms, ceux dont les Iſraëlites ont dû le mieux conſerver le

* *Gen.* 29. & 30.

ſouvenir, ce ſont ceux que chaque Tribu avoit reçû de ſon Patriarche. Les autres noms ont pû s'effacer de leur memoire par la diſtance du tems; au lieu qu'il n'eſt guéres vraiſemblable que Moïſe n'ait pas ſçû le vrai nom de Levi ſon biſayeul, & que ce grand peuple, pour qui il écrivoit, n'ait pas retenu le nom de ceux qui le touchoient de ſi prés.

Je répons que, quoique la Langue de Jacob & celle de Laban paroiſſent fort differentes, dans le fonds, c'eſt preſque la même. Il peut y avoir quelque diverſité pour la prononciation, pour la terminaiſon, & peut-être pour quelques termes; mais la plû-part des mots étoient ſemblables. Ce n'eſt pas une conjecture avancée ſans fondement. Nous voyons [a] qu'Eliezer & [b] Rebecca ſe parlent & s'entendent ſans aucun Interprete. Jacob même dès ſon arrivée en Méſopotamie s'entretient avec les Bergers du pays, parle à Rachel, à Laban, & en eſt entendu, ſans avoir beſoin d'Interprete. Il en étoit de ces deux Lan-

[a] *Gen.* 24. [b] *Gen.* 29.

gues à peu près comme du François & du Gaſcon. Qu'un homme de delà la Loire, parle à un païſan de Gaſcogne, celui-ci lui répondra en ſon patois, & ils s'entendront. Nous pouvons dire la même choſe de Jacob qui parloit Hebreu, & de Laban qui parloit Chaldéen. Il y avoit peu de difference entre ces deux Langues, & même pluſieurs des mots, d'où ſont formez les noms des douze Patriarches, ſont encore aujourd'hui communs à l'Hebreu & au Chaldéen. Peut-être le ſont ils tous, mais je ne les ay pas vûs tous dans le Chaldéen, auſſi n'ai-je pas lû tout ce que nous avons en cette Langue; mais cela ſuffit pour montrer que Jacob qui avoit prés de 80. ans quand il arriva chez Laban, n'eût pas beſoin de quitter ſa Langue pour en apprendre une nouvelle. Ainſi les Etymologies des noms des douze Patriarches, confirment l'opinion commune, bien loin de la détruire.

Il eſt vrai que quelques grands hommes de nôtre ſiécle ne conviennent pas de cette reſſemblance du

Chaldéen & de l'Hebreu. En voici une raiſon qui paroîtra bien foible aſſurément. Ces trois mots, diſent-ils, qui firent trembler Balthazar au milieu d'un grand feſtin, étoient écrits en Hebreu. Cependant il ne ſe trouva pas un Docteur Chaldéen qui pût les lire, ni les expliquer. Il falloit donc que le Chaldéen fut bien different de l'Hebreu.

La difficulté n'eſt pas apparamment ſur ce que les Chaldéens ne purent pas expliquer ce qu'ils ne ſçavoient pas lire. La même choſe arriveroit à de plus habiles qu'eux. Mais comment eſt-on ſurpris qu'ils n'ayent pas ſçû lire des Caracteres Hebreux, qui, comme l'on ſçait, étoient alors fort differens des Caracteres Chaldéens. La ſcience des Docteurs de Babylone ſe bornoit à lire dans les Aſtres, & ne s'étendoit point à la connoiſſance des Langues & des Caracteres étrangers. Pour qu'on puiſſe juger de la difference de ces Caracteres, je vais rapporter ces trois mots d'abord en Chaldéen, tels que nous les trouvons dans le * Prophete Daniel; dont quelques

* *Dan. 5.*

Chapitres ſont écrits en cette Langue ; je les rapporterai enſuite en Caracteres Samaritains, non pas tels qu'on les voit ſur les ſicles, mais tels qu'ils ſe trouvent dans la Bible Polyglotte de Paris. מנא תקל ופרסין

ࠌࠍࠀ ࠕࠒࠋ ࠅࠐࠓࠎࠉࠍ:

Il ne ſera pas maintenant difficile de répondre à la ſeconde raiſon. Nabuchodonoſor, dit-on, ordonna qu'on enſeignât à Daniel & à d'autres jeunes Hebreux, les Caracteres en la Langue du païs. Pour les Caracteres, puis qu'ils étoient ſi differens, on avoit en effet beſoin de Maître pour les lire. Pour la Langue, je croi que la plus grande difference conſiſtoit dans la prononciation, quoi qu'il y eut auſſi des termes differens. C'eſt dans ce ſens que j'explique les paſſages * d'Iſaïe & de Jeremie, qui menaçant le Peuple de Dieu, de la Domination des Chaldéens, lui en parle comme d'une Nation dont ils n'entendront pas

* *Iſai 28. v.11. Jer. 5.15.*

la Langue. Quand on ne reconnoîtroit pas la difference qui se trouve dans plusieurs termes, la seule difference de la prononciation suffiroit pour produire cet effet : cette réponse ne surprendra pas ceux qui sçavent qu'un Sçavant répondit à un Irlandois qui l'avoit harangué en bon Latin, qu'il n'entendoit point sa Langue, *non audio Hibernicè* : & qu'un François ayant prononcé une Harangue dans la même Langue, à la Cour de Vienne, on eut de la peine à deviner de quelle Langue il s'étoit servi. Tant il y a de difference dans la maniere dont des peuples voisins prononcent une Langue qui leur est commune. La prononciation Chaldéenne ne devoit pas être moins éloignée de l'Hebraïque, sur tout si celle-ci étant gutturale comme on en convient, la Chaldéenne étoit labiale, comme on peut le conjecturer de cet endroit même d'Isaïe, *in loquela labii.*

Mais pourquoi perdre du tems à prouver une verité dont il est si facile de se convaincre par son expérience. Qu'un homme qui sçait

l'Hebreu, lise du Chaldéen dans la Prophétie de Daniel, dans les livres d'Esdras, & dans les Paraphrases d'Onkelos & de Jonathas, il verra que la plûpart des mots lui sont déjà connus. Ce qu'il y a de singulier, c'est que les trois mots qu'on nous objecte, qui certainement sont Chaldéens, comme on le voit par l'explication qu'en donne le Prophete, ces trois mots, dis-je, sont aussi Hébreux. Le premier & le dernier se trouvent souvent dans l'Ecriture sans aucun changement, & le second avec le changement d'une seule lettre.

Qu'on ne dise pas au reste que si la difference de la prononciation empéchoit, que les Hebreux n'entendissent la Langue des Chaldéens, Jacob ne devoit donc pas entendre la Langue de Laban. Certainement il n'est pas possible que 1200. ans n'ayent apporté quelque alteration dans cette Langue. Ainsi quoyque l'Hébreu & le Chaldéen soient encore assez semblables aujourd'huy, je suis persuadé qu'ils l'étoient encore davantage du tems de Jacob.

Je

Je ſçai bien qu'on aura de la peine à reconnoître cette ancienne reſſemblance des deux Langues, ſi on s'arrête à conſidérer la maniere différente dont Laban & Jacob expriment une même choſe. Aprés avoir elevé un monceau * de pierres, comme pour ſervir de temoignage à leur traité, Laban le nomme יגר שהדותא jegar ſahadoutha, & Jacob גלעד galahad. Tous deux veulent égalément exprimer *cumulum teſtimonii*, un monceau qui doit nous ſervir de témoignage. Mais chacun, dit la Vulgate, veut l'exprimer dans ſa Langue. Ces deux Langues n'étoient donc pas ſemblables. La difficulté demeure donc toute entiere.

Si j'étois de l'humeur de certaines gens à qui il ſufit, pour hazarder une conjecture, qu'elle ait la grace de la nouveauté & quelque endroit par où elle puiſſe paroître un peu plauſible, j'aurois bien répondu à cette difficulté. Je récuſerois le premier jugement des yeux, & je ferois voir que ces deux mots ne ſont pas ſi differents qu'ils le paroiſſent. Bien

* *Gen.* 31. *v.* 38.

qu'il semble d'abord, qu'il n'y a pas moins de distance entre *jegar sahadoutha* & *galahad*, qu'il y en a entre *alfana* & *equus*, *bleme* & Ψαφαρὸς: il ne seroit pourtant pas difficile de les raprocher. N'est-il pas vrai, pourroit-on dire, qu'il n'y a pas loin de *gar-ahad* à *gal-ahad*? Or *jegar sahadoutha* n'est autre chose que *gar ahad*. Dans le mot *sahadoutha* la lettre ש qui repond à nôtre *S*, n'est autre chose que l'article du genitif, & l'on sçait que dans l'Hebreu l'article se joint avec le mot. Les Septante semblent favoriser cette conjecture en mettant un article au mot qui répond à *sahadoutha*; au lieu qu'ils n'en mettent point à celui qui repond à *gal-ahad*, supposant ce second au nominatif, βουνὸς τῆς μαρτυρίας, βουνὸς μαρτύς. Pour la terminaison *outha*, qui fait encore une difference notable, on pourroit répondre que cette différence n'est pas plus grande, que celle qui se trouve dans le Grec, parmi les differentes dialectes. J'ajoute que si Jacob, qui appella ce lieu *tumulus testis*, l'eut nommé *tumulus*

teſtimonii, comme Laban, il pouvoit le nommer en Hebreu *gal ſahadouth*, ou *ſahedouth*, au lieu de *gal-ahad*. Juſqu'ici la difference n'eſt donc pas grande. Que ſi la maniere dont *ſahadoutha* eſt écrit, paroiſſoit contraire à cette conjecture, on pourroit répondre, qu'il ne faut rien conclure de l'Ortographe d'un mot écrit diverſement. Nous voyons en effet que dans l'Hébreu, le Samaritain, le Syriaque & le Chaldéen, il eſt toûjours écrit de différentes manieres. Voilà pour le ſecond mot. Le premier feroit encore moins de peine. Il ne s'agit que de l'addition de la lettre *i*, qui étant une lettre ſervile, comme parlent les Grammairiens Hebreux, s'ajoûte à tout moment à la tête de pluſieurs mots ſans appartenir à leur racine. D'ailleurs pourquoy ne diroit-on pas que la lettre *i* étoit anciennement parmi les Chaldéens l'article du nominatif, comme la lettre *o* l'eſt parmi les Grecs.

Je ſuis trompé, ou cette conjecture pourroit trouver ſes partiſans, ſi elle étoit adoptée. Je ne m'y ar-

rête pourtant pas. Il me ſuffit qu'on ne ſçauroit détruire ma réponſe en montrant que du tems de Jacob, il y avoit dans les deux Langues, un mot un peu différent. Je dis un mot, car pour *Sabadoutha*, il étoit Hebreu auſſi bien que Chaldéen. Moïſe luy-même s'en ſert dans la même ſignification au chapitre 16. de Jacob v. 19.

Il me ſemble que nous avons conduit aſſez heureuſement la Langue d'Adam juſques aux enfans de Jacob. Ce n'eſt pas aſſez. Il faut encore la conduire juſqu'à Moïſe & cela n'eſt pas aiſé. S'il étoit difficile que Jacob conſervât ſa Langue pendant 20. ans dans un pays étranger, la choſe étoit bien plus difficile à ſa Poſterité dans l'eſpace de 215. ans. On ne ſçauroit répondre ici que l'Hébreu & l'Egyptien étoient ſemblables. Nous voyons que les Freres de Joſeph, tandis qu'ils le prenoient pour un homme du pays, ne lui parloient que par interprete. Mais du tems de Moïſe il ne faut plus de Truchement. Ce n'eſt plus qu'une même Langue. Les Egyp-

tiens préſident aux ouvrages des Hébreux, & ceux-ci n'entendent que trop bien, ce qu'on leur commande. S'il eſt vray d'ailleurs, comme on n'en peut douter, que les Juifs oubliérent entierement leur Langue dans les 70. ans de la captivité de Babylone, ne doit on pas ſuppoſer que la même choſe leur étoit déja arrivée, dans un eſpace de tems bien plus conſiderable?

Il y a une raiſon particuliere pour Moïſe, qui eſt celui dont la Langue fait le ſujet de cette diſpute. Il eſt ſûr qu'étant élevé à la Cour de Pharaon par la fille de ce Prince, il ne pouvoit pas même avoir appris l'Hébreu * puiſqu'il avoit 40. ans lorſqu'il ſortit de la Cour de Pharaon, & qu'il paſſa les autres 40. années juſqu'à la ſortie d'Egypte, dans la terre de Madian. Il y a donc apparence qu'écrivant pour le peuple d'Iſraël, il écrivit dans la Langue qui étoit connuë de ce peuple, & qu'il parloit ſans doute mieux que les autres. C'eſt donc en Egyptien qu'il a écrit. Ce que nous ap-

* *Act.* 7.

pellons donc, l'Hébreu d'aujourd'huy, n'est autre chose que l'Egyptien qu'on parloit du tems de Pharaon.

Quelque Etymologie en faveur de ce sentiment, acheveroit de le rendre tres-vrai-semblable. En voici une qui paroîtra bien forte. Le nom de *Moïse* lui est donné* par la Fille de Pharaon, ce nom étoit donc Egyptien. Je suppose qu'on ne chicanera pas cette conséquence, en disant que cette Princesse étoit une fille sçavante qui avoit appris les Langues étrangeres. Une pareille réponse ne seroit gueres approuvée: & bien qu'il ne s'agisse que de la Langue d'un Peuple sujet de l'Egypte, où montrera-t'on qu'on ait fait apprendre aux Princesses de France, par exemple, le Basque & le bas Breton? Le mot משה *masah*, *retirer*, est donc un mot Egyptien; cependant il est en usage dans la Langue Sainte, & même nous pouvons dire que c'est de tous les mots de cette Langue, celui dont nous connoissons mieux l'origine. Cer-

* *Exod.* 2.

tainement s'il y a quelque nom que Moïſe n'a pas changé, c'eſt ſans doute le ſien. Un peuple qui gémiſſoit depuis long-tems dans une rude ſervitude, où il avoit à peine le tems de reſpirer, pouvoit fort bien avoir oublié & l'Hiſtoire & le nom de ſes Ancêtres, mais il ne pouvoit ignorer la ſignification du mot *maſah*, & il n'auroit pas été poſſible, quand on l'auroit voulu, de tromper ſur cela un ſi grand nombre de gens.

Ajoûtons à ces raiſons, l'affinité qui ſe trouve entre des mots Grecs & des mots Hébreux. On ſçait que Cecrops Fondateur d'Athenes, partit d'Egypte avec une Colonie d'Egyptiens pour aller s'établir dans la Gréce, dans le tems que Moïſe étoit encore à la Cour de Pharaon. C'eſt au moins le ſentiment d'Euſebe, de Scaliger, du P. Petau, de Mr. de Meaux & de pluſieurs autres.

Je n'aurois pas beaucoup de pei-à répondre à cette Objection, ſi je voulois ſuivre l'exemple d'un ſçavant Homme, qui avoüe que les Iſraëlites perdirent en effet leur

Langue en Egypte. Mais il a ſoin de la reſſuſciter miraculeuſement pour leur faire chanter, dans la Langue de leurs Peres, le beau Cantique du paſſage de la Mer Rouge. Il n'eſt pas merveilleux qu'on ſe tire d'affaires avec de ſemblables prodiges; mais comme dans aucun endroit de l'Ecriture, il n'eſt fait mention d'un miracle auſſi ſurprenant, qu'eſt celui de faire parler tout à coup à deux ou trois millions de perſonnes une Langue, dont auparavant ils n'avoient aucune connoiſſance; je crois que pour en perſuader la verité il ne ſuffit pas de le dire, il en faut prouver la neceſſité: c'eſt ce qu'on aura bien de la peine à faire. Toutes les Langues ne ſont-elles pas également propres à loüer le nom du Seigneur & à raconter ſes merveilles?

Pour moy je ſuis perſuadé que l'Hébreu n'eut pas beſoin de cette réſurrection miraculeuſe, & qu'il ſe conſerva au milieu de l'Egypte. Je ne me ſerviray pas pour le prouver, de l'autorité des Rabins, je la conte pour bien peu de choſe, lors

qu'il s'agit de la gloire de leur Langue & de leur Nation : mais je me ſerviray de leur exemple. Les Juifs répandus dans la France ne conſervent-ils pas entre eux une Langue particuliere, quoiqu'ils ſoient bien plus diſperſez, que n'étoient leurs Peres dans la Terre de Geſſen, où le grand nombre demeura toûjours? Mais alors ils étoient dans un rude eſclavage. Cela ne prouve rien. Les Turcs qui ſont ſur nos Galeres ne quittent point leur Langage, pour prendre celui de leurs Comites, qui aſſurément dans leur metier ne cedent gueres aux Intendans de Pharaon. Je crois que les Iſraëlites parloient Egyptien avec les Egyptiens, mais qu'entre-eux ils parloient leur Langue naturelle : L'exemple de toute ſorte d'Etrangers rend cette ſuppoſition tres-croiable.

Pour ce qui eſt de Moïſe, quoiqu'il fut élevé à la Cour de Pharaon, il fut nourri par ſa Mere, & par conſéquent, ſelon l'uſage des Princes, ſur tout de ce tems-là, ſa Mere doit avoir demeuré toûjours au-

prés de lui. Ainsi rien n'empêche qu'en particulier elle ne lui ait appris sa Langue. [a] L'Ecriture nous apprend d'ailleurs, qu'avant de sortir de la Cour de Pharaon, Moïse sçavoit que les Israëlites étoient ses freres, [b] il connoissoit leur Religion, il sçavoit quelles étoient leurs espérances, il falloit donc qu'il eut eu commerce avec eux. Il n'a donc pas manqué de moïens d'apprendre leur Langue.

Les 40. ans que Moïse demeura chez les Madianites, ne tirent pas à consequence. L'on peut dire que Moïse, vivant dans la retraite, & parlant souvent à Dieu dans sa Langue, la conserva par ce moyen. Si l'on veut qu'il l'ait perduë & que c'est sur cela qu'il s'excusoit de prendre la commission que Dieu lui donnoit, [c] parce, disoit-il, qu'il ne sçavoit pas parler, ni l'Egyptien pour porter la parole à Pharaon, ni l'Hebreu pour donner la Loi aux Israëlites; on peut répondre que Dieu declarant à Moïse que c'est lui qui parlera par sa bouche, semble lui

[a] *Act.* 7. [b] *Heb.* 11. [c] *Exod.* 4.

promettre le don des Langues qui lui seront necessaires. Comme Moïse paroissoit encore reculer, Dieu lui dit, que son Frere lui servira d'interprete auprés du Peuple, c'est à-dire jusqu'à ce que Moïse ait rappellé sa Langue. [a] Nous voyons en effet qu'au commencement, c'est Aaron qui annonce au peuple ce qu'il a appris de Moïse; mais environ un an aprés & dans toute la suite, Moïse n'a plus besoin de l'organe de son Frere. [b] C'est lui même qui explique aux Israëlites les ordres de Dieu.

J'avoüe que les Juifs perdirent leur Langue dans la Captivité de Babylone, mais je ne crois pas qu'on puisse tirer de fortes preuves de ces sortes de comparaisons, pour d'étruire une opinion déjà établie & communément reçûë. Il faudroit prouver que les Israëlites oubliérent effectivement leur Langue en Egypte. Cependant on prouve seulement qu'ils ont pû l'oublier, tandis que l'experience des Juifs d'aujourd'huy, & des autres Etrangers,

[a] *Ibid.* [b] *Exod.* 13.

prouve qu'ils ont pû aussi la conserver. J'ajoute que la comparaison n'est pas assez juste, & que la raison qui a fait oublier aux Juifs leur Langue dans la Captivité de Babylone, ne se trouve pas pour l'Egypte. Cette raison est la ressemblance de l'Hebreu & du Chaldéen. Cela a un peu l'air d'un paradoxe: on en conviendra pourtant si l'on fait reflexion que les Etrangers ne parlent entre eux leur Langue, que parcequ'ils la parlent plus facilement, que celle du Pays qu'ils habitent. D'où il s'ensuit que s'ils rencontrent une Langue, qu'ils puissent parler sans beaucoup de peine, ils s'y accoutument insensiblement. Elle leur devient comme naturelle. Ils oubliérent bien-tôt la leur, quand les Juifs se furent aperçûs, qu'ils connoissoient la plûpart des mots dont se servoient les Chaldéens, & qu'il ne s'agissoit que d'en apprendre la prononciation. Ils s'y étudiérent & en peu de tems ils y furent faits.

Ce que j'ay dit de la ressemblance de certains mots Grecs avec d'au-

tres mots Hébreux, ne doit pas passer pour une preûve, que ces deux Langues viennent de l'Egypte. Combien d'autres Langues ont des mots semblables, sans avoir la même origine? nous connoissons même peu de Langues, qui n'ayent quelque mot, où elles s'accordent avec l'Hebreu.

Je ne disputeray point sur le mot *masa*, je le reconnoîtrai si l'on veut, pour Egyptien; mais je ne conviendrai pas pour cela, qu'il faille que les autres mots de la Langue Sainte soient du même pays. Celui-ci a un privilege tout particulier, qui empéche qu'on n'en puisse rien conclure en faveur des autres. Moïse avoit pris son nom de ce mot; ainsi il n'étoit pas possible de l'oublier, sans oublier l'Histoire de ce Saint Législateur. Il falloit donc que les Hébreux le conservassent dans leur Langue. Au reste je ne trouve pas que ce mot soit si fort en usage dans l'Ecriture; & je ne pense pas qu'il y soit plus de deux fois. Encore à le bien prendre, ces deux fois ne doivent passer que pour une, puisque

ce n'eſt qu'un même Pſeaume repeté en deux endroits. Si l'on ne veut pas même donner cet avantage à l'Egyptien, de permettre qu'un mot de cette Langue ait paru une ſeule fois dans la Langue ſainte, on peut dire que la fille de Pharaon, voulant donner à Moïſe un nom qui convînt & à ſa Nation & à l'accident qui lui rendoit la vie, demanda, ou à quelqu'une de ſes ſuivantes de la même Nation, ou à la Mere même de l'enfant, comment ſe diſoit *retirer* en leur Langue. L'une & l'autre explication m'eſt également commode.

Si je n'ai rien dit de certaines raiſons ſur leſquelles on inſiſte beaucoup, ce n'eſt pas ſeulement pour n'être pas trop long, mais c'eſt parce qu'elles me paroiſſent trop foibles. La reſſemblance par exemple, que d'autres Langues ont avec l'Hebreu, ne prouve pas plus que l'Hebreu eſt la Langue Matrice, qu'elle prouve que ces autres Langues le ſont. Mais l'Hébreu eſt plus ſimple ? Quand on en conviendroit, eſt-ce qu'une Langue ne peut pas abreger

celle d'où elle tire son origine, aussi bien que l'étendre? Cette raison ne sçauroit paroître bonne à un homme qui n'aime pas à dire en trois syllabes, ce qu'il peut dire en deux. Et je ne pense pas qu'on veüille jamais persuader, que le Latin tire son origine de l'Espagnol, parceque les Espagnols disent *monia* pour *monialis*, *labrar* pour *laborare*, *relox* pour *horologium*, & qu'ils retranchent presque toûjours quelque lettre des mots Latins & sur tout des infinitifs. Nous pourrions dire la même chose du François, *nier* est plus court que *negare*, *oüir* qu'*audire*, *vertu*, *pieté*, que *virtus* & *pietas*, ainsi de mille autres mots.

ARTICLE CLXXII.

REPONSE A L'AVIS INSERE' dans le Journal des Sçavans du 8. Août 1705. *l'Auteur de l'avis est le même que l'Auteur des Reflexions inserées dans le Journal du* 30. *Mars & du* 6. *Avril* 1705.

DAns les Memoires de Trevoux du mois de Juin 1705. on demontra d'une maniere fort nette, que l'Auteur des Re-

flexions s'étoit trompé dans tous les points de sa Critique, & on ajoûta, que la voye des forces centrifuges, qu'il faisoit sonner si haut, ne pouvoit être employée à la recherche de la Courbe, dont il s'agissoit.

Aprés une telle demarche, on avoit lieu d'esperer, que l'Auteur des Reflexions ne répondroit plus en termes vagues & qui ne signifient rien; mais qu'il tâcheroit de faire voir de quelle maniere on pouvoit appliquer les forces centrifuges au Probléme proposé. Le public qui attendoit cela de lui, sera dorénavant en droit de croire qu'il n'a pû en venir à bout: & peut-être se trouvera t'il des personnes qui s'imagineront, qu'il a apprehendé de s'engager dans un raisonnement qui pouroit faire connoître, qu'il est l'Auteur de celui qu'il desavouë.

Quoi qu'il en soit cet Auteur se retranche maintenant à dire, que le Probléme est possible, du moins en supposant connuë la proportion des allongemens du fil; c'est-à dire qu'il avouë. 1°. Qu'il s'étoit trompé dans le Journal du 30. Mars 1705. quand il avoit dit, que le Probléme consideré en general, étoit possible. 2°. Que le Probléme consideré en general, est impossible, parce qu'on ne sçauroit connoître dans quelle proportion les allongemens du fil se feroient, & par consequent qu'il s'étoit encore trompé dans le même Journal, quand il avoit dit que cette raison ne prouvoit pas l'impossibilité du Probléme consideré en general.

On ne voit point à quel dessein il raporte ensuite mes paroles, pour prouver que le Probléme est possible, en supposant connuë la proportion des allongemens du fil, puisque je n'ai jamais dit le contraire, & qu'il s'agissoit entre lui & moi, si le Probléme consideré en general, étoit possible.

Dans la page 535. du Journal du 8. Août, l'Auteur des Reflexions avoüe qu'il n'entend point par la regle generale de mesures l'espace C B D. On en est très-convaincu, mais on a de la peine à croire qu'il ait dans un chifre, comme il le dit, la veritable valeur de cet espace, puisque dans ce cas un grand Geometre ne pourroit ignorer, si la regle qu'on lui assigne, est vraye ou fausse.

Enfin cet Auteur finit son avis en tâchant de montrer que la regle qu'il donne pour les tangentes de la Courbe en question, est generale, mais pour faire voir qu'il s'est trompé, il suffit de dire qu'au point D, X devenant égal à rien, la tengente ne sera point une troisiéme proportionnelle, comme le prescrivoit la regle generale. 2o. Le point B peut avoir diverses tangentes, & cela seul prouve que non seulement l'Auteur des Reflexions s'est trompé, mais qu'il n'a jamais compris la nature de cette Courbe & que l'entreprise étoit au-dessus de ses forces.

ARTICLE CLXXIII.

CRITIQUE DE LA NOUVELLE Grammaire Françoise dont on a donné l'Extrait dans nos Memoires du mois de May 1705. *adressée à l'Auteur.*

IL y auroit de la temerité, Monsieur, à vous assurer que vôtre nouveau projet de Grammaire sera generalement approuvé. Il n'est pas aisé de faire revenir de leur entêtement, certaines gens à qui une prevention chimerique fait rejettter tout ce qui a un air de nouveauté, le bon comme le mauvais. Cependant pour ce qui regarde l'Ortographe, on ne voit pas grand risque à vous promettre le suffrage de la plus belle moitié du monde François: d'autres oseront peut-être en dire davantage, persuadez que les Dames, dont j'entends ici parler, ont le discernement très-juste. Elles vous applaudiront sans doute, elles qui conformement à vôtre dessein, écrivent comme elles parlent, & elles parlent bien.

Vous devez encore avoir les Etrangers dans vôtre parti, car ils trouveront par vôtre moyen beaucoup plus de facilité à lire & à écrire dans nôtre Langue. Pour les Sçavans la Nation n'en est pas si traitable: mais ils ne seront peut-être pas tous si infatuez du pedantisme, qu'ils ne renoncent à ce fatras d'Etimologie, de multiplicité

inutile de Lettres, qui jusqu'ici n'a servi qu'à embarrasser & l'Ecrivain & le Lecteur; & ils voudront bien enfin reconnoître que l'Ecriture ne servant qu'à exprimer & peindre la parole, c'est une injustice de la vouloir plus parfaite que son Original.

Pour moi je ne puis mieux vous découvrir mon sentiment, chose cependant fort peu importante, que par ce que je viens de vous dire, & en faisant avec toute liberté quelques remarques sur vôtre Alfabet inseré dans le Journal de Trevoux, Mai 1705. Je le mets ici pour plus d'intelligence.

a, b, c, d, e, f, g, h, i, l,
bé, ce, dé, effe, gue, ache, èle,
m, n, o, p, q, r, s, t,
eme, ene, pé, qu, ou cu, eré, esse, té,
u, z, y, j, v.
zede, yé, jé, vé.

Personne ne doit être surpris de ne point trouver ici le k, il n'a jamais fait partie de l'Alfabet François. Il est Grec, Allemand & tout ce qui vous plaira; d'ailleurs d'autres Lettres peuvent fort bien joüer son rôle: le c, seul est plus que suffisant pour cela. Il n'y a qu'à lui donner un nom conforme à sa destination, comme vous avez fait au g, & le joindre à l'a, au lieu de l'é, en disant a, b, ca, d &c. Par là vous le determinerez à la même prononciation avec les autres Voyelles, e, i, o, u. Vous le dispenserez de faire l'office de l's, & reservant le z, comme vous faites, vous dis-

penserez aussi l's, des fonctions de ce dernier. Par ce moyen l's, se prononçant toûjours comme s, hormis à la fin des mots, elle n'aura plus besoin d'être double entre les deux voyelles non plus que chez les Grecs, ce qui doit encore accomoder nos Dames & tous ceux qui comme moi, sont ennemis declarez des superfluitez.

Le Ca nouveau peut produire encore un autre bien. On peut aisément s'en servir au lieu de vôtre 15e. lettre, q, & destiner celui-ci à exprimer le *qui*, ou *qua* des Latins. On peut même lui en donner le nom & l'appeller *qui* : nôtre Alfabet deviendra plus riche sans augmenter ses caracteres. Et il ne faut pas croire que n'ayant point de mots dans la Langue Françoise qui se prononcent ainsi, cette lettre deviendroit inutile. Car s'il n'y en a point de naturels, il s'y en est introduit détrangers, témoin le nom d'un homme de qualité Alemand, servant en France, dont j'ai vû le Regiment en quartier d'hiver dans le voisinage du lieu que j'habite presentement. Il signoit (*Quad*) & prononçoit son nom comme les Latins auroient fait, en changeant pourtant le d final en t. De dix manieres dont les François tâchoient de l'écrire, il n'y en avoit pas une qui l'exprimât. La plus aprochante étoit celle-ci (*Couat*) s'il n'y a pas encore beaucoup de ces mots dans nôtre Langue, cela pourra venir dans la suite, sur tout des noms propres d'hommes, de plantes &c.

Le changement du gé, en gué, est raisonnable, puisque vous lui substituez où il faut, l'j consonne que vous appellés je. Cela ôte beaucoup de bizarerie.

Ce jé, & le vé, me paroissent bien-imaginez. Ils sont d'un assez grand usage pour meriter chacun un nom particulier : mais il y a quelque chose à dire sur vôtre yé. Je soupçonne que vous l'avez ainsi nommé & joint avec un é, pour montrer que dans les mots où vous l'employez, il vaut un i, & un e muet; *payer*, par exemple se prononce selon vous, comme s'il étoit écrit ainsi, paieer, faisant muet le premier des deux és, & le passant très-legerement. Pour moi j'aimerois mieux le nommer i double & le prendre pour tel. Il est clair qu'il en a la force dans (abaye) & (pays) qui se lisent comme s'il y avoit deux is, & où l'on les devroit mettre. Il n'est pas tout-à-fait si apparent dans payer, employer &c. Cependant à y prendre garde de prés, ces mots se lisent comme s'il y avoit deux is, dont le premier fait partie de la diftongue ai, & le second est passé très-legerement. Puisque vous l'avez tiré de sa place, il me semble qu'il seroit aussi bien tout à la fin de l'Alfabet.

Mais j'oublie l'x que vous retranchez; puis qu'il se prononce differemment dans maxime par exemple, comme cs, macsime; dans exil, comme, gz, egzil; dans Auxerre comme ss. Ausserre, vous mettrez sans doute ces lettres en sa place.

Voilà, Monſieur, pour vôtre Alfabet. Un mot pour la maniere de s'en ſervir.

Vôtre (ils nagêt) pour ils nageoient, me paroît un peu hardi, mais il eſt bien commode. Quatre lettres retranchées tout d'un coup, quel abatis ! mais quelle épargne. Vous écrirez apparemment (il nagêt) au ſingulier pour un é fermé marqué de ſon accent, & que le t final ouvrira un peu plus que s'il n'y en avoit poinr : car de ſe contenter de la difference de l'article, ce ſeroit le faire à trop bon marché ? La prononciation de (geoient) au plurier qui eſt bien plus longue que (geoit) au ſingulier, ſe marque fort bien par l'accent circonflexe, tandis qu'au ſingulier il n'y a qu'un accent aigu. Mais la troiſiéme perſonne de l'indicatif, comment l'écrirez-vous ? avec un é muet & ſans accent devant le t, final, ce t en ce cas ne ſervira que dans les Vers pour la meſure & c'eſt aſſés. Ils (naget) au milieu des flots, pour ils (nagent).

Vous écrires (paix) par (peiz) (payer) par (peyer) & beaucoup d'autres où vous changés l'ait en &, j'en vois bien la raiſon, c'eſt pour determiner l'ai, à ſe prononcer toûjours comme dans (maille) ou (mail); mais y auroit-il grand inconvenient quand ne ſe trouvant pas devant une, l finale, ou deux l l de ſuite dans un mot, il garderoit ſa prononciation ordinaire. Sur tout (j'ei) pour (j'ay) n'eſt point de mon goût. Ni l'un ni l'autre ne valent rien.

Pour suivre la prononciation usitée à la Cour & à Paris d'où il ny a pas long-tems que je suis sorti, il faut écrire je, par un é fermé & par consequent j'auré, j'aimé &c.

Je ne suis point encore pour l'é, joint au z avec un s, dans les mots qui en gardent la prononciation comme (Rois) (Lois) (Suedois) & mêtrois des ais ou ê ouverts marqués de leur accent circonflexe, avec un s à la fin, dans ceux qui se doivent prononcer comme l'é ouvert (Anglais) (je marchais) (procês) (progrés) Ceux-ci seroient assez distingués des mots en é, au pluriel, qui s'écriroient avec un é fermé & une s, (bontés) (vous serés) & des terminaisons feminines qui n'auroient point d'accent (Princesses) (fideles) &c.

J'oserai encore vous dire que (Pen) pour (Pain) a sa difficulté. J'ai toûjours vû beaucoup de difference entre la prononciation de l'en final & celle de l'ain en l'in: (entretien) ne se prononce pas comme (pain.) Ne vaudroit-il pas mieux métre le (pain) au rang du (vin) aussi bien vont ils souvent de compagnie & se prononcent de même maniere. Cependant il y a un inconvenient dans les adjectifs qui se terminent en (ain) comme (vain) c'est que si on les écrit par un i seul, on ne trouvera plus son compte au feminin; car on ne pourra prononcer (vaine) aiant écrit (vine) de sorte qu'on sera obligé de re-

mettre dans ce genre, la diftongue aî, ou ei, au lieu de l'i fimple. Cela eft fâcheux, mais comment parer à tout ?

(Fere)) pour (Faire) eft affés, come (pen) pour (pain) (. La Fere) nom d'une de nos Villes dont le premier é, fe prononce comme un é fermé ; (guere) adverbe &c. montrent qu'un é, devant un r, & un é muet ne fe prononce point comme un é ouvert, (Pere) (Mere) (Frere) nous confirment dans ce fentiment ; car quoi qu'ils ne foient pas tout à fait fi doux que l'é fermé, ils ne font pas non plus fi forts que l'é ouvert. C'eft devant deux r r, (guerre) (terre) (tonerre) que l'é fe prononce comme la diftongue ai, dans faire. Ainfi vous aurés de la peine à vous paffer de cete diftongue, ou de fon équivalente ei, auffi bien il me paroit que l'é, eft chargé comme un pauvre mulet.

Je ne vous dirai rien du refte de vôtre Grammaire. Ce que j'en ai vû dans les Journaux de Trevoux ne fufit pas pour en juger à fond, quoyque c'en foit affez pour avoir bonne opinion de fon Auteur. Au refte pourvû que ceux qui s'en ferviront, la trouvent facile, quand ils fçauront une fois la Langue Françoife, ils ne feront pas obligés de rendre compte fur la maniere dont ils l'auront aprife. Elle fera ainfi plus à l'abri de la cenfure que l'ortografe, à qui certaines gens fe trouvent d'autant plus contraires, qu'accoutumés à donner

des

des leçons, ils ſont moins diſpoſés à en recevoir & qu'ils ne trouvent rien de bon, que ce qu'ils ont imaginé eux-mêmes. Si vous n'êtes pas plus heureux en cela que ceux qui ont tenté la choſe avant vous, du moins aurés-vous d'illuſtres compagnons de vôtre infortune. Mais ſeroit-il poſſible qu'on s'opiniatrât à vouloir faire paſſer des huit ou dix ans dans la pouſſiere d'un College pour aprendre à écrire ce que l'on ſçait bien prononcer & que la raiſon parlât tant de fois à ceux qui font profeſſion d'être ſes Eleves ſans s'en faire entendre? Je ſuis Monſieur avec beaucoup d'eſtime,

Vôtre très-humble & très-obeïſſant Serviteur.

J'ay pris la liberté d'adreſſer ces remarques aux Auteurs des Journaux de Trevoux, perſuadé de leur zele pour les belles Lettres. Leurs ingenieux Ouvrages m'aprendront aparamment de vos nouvelles.

En fermant ce paquet il me vient une penſée ſur le gué, ſi on l'apelloit, go, comme le c, ca, on determineroit par là ſa prononciation ſans le ſecours de l'a que l'on y joint dans gué & qui ne devroit ſe trouver avec lui que pour exprimer la ſillabe gui dans les mots qui ſe prononcent comme (Guiſe) nom d'une Ville de Picardie, bien different de (guiſe) maniere, gua comme dans Gualtieri, à preſent Nonce

en France & gué comme dans (Vaugué) nom d'une maiſon de qualité. Tous ces mots ſe prononcent comme les mots Latins (*Lingua*) (*Linguæ*) (*Linguis.*)

ARTICLE CLXXIV.

DES VITESSES DES LIQUEURS à leurs ſorties des vaiſſeaux, par Mr. Nuguet.

QUoyque le Reverend Pere de la Maugeraye ait demontré dans les Memoires de Trevoux du Mois de Fevrier 1705. que les viteſſes des liqueurs ſont toûjours à leurs ſorties des vaiſſeaux, comme les racines de leurs hauteurs ; j'ay crû qu'on ſeroit bien aiſe de voir la demonſtration confirmée par l'experience ſuivante.

Pour faire cette experience je pris le tube de verre A B, de neuf pouces de hauteur, ouvert à ſes deux extremitez A & B, ce tube avoit par tout ſix lignes de diametre, excepté ſon orifice inferieur B, qui n'avoit que deux lignes de diametre : j'adaptay l'extremité A, de ce tube à un recipient de verre C D, qui avoit trois pouces cinq lignes de diametre : je remplis enſuite de vif argent le tube A B, & le recipient C D, juſqu'à E F, pendant qu'une autre perſonne qui tenoit le recipient, avoit ſoin de boucher exactement l'orifice inferieur B du tube, de peur que

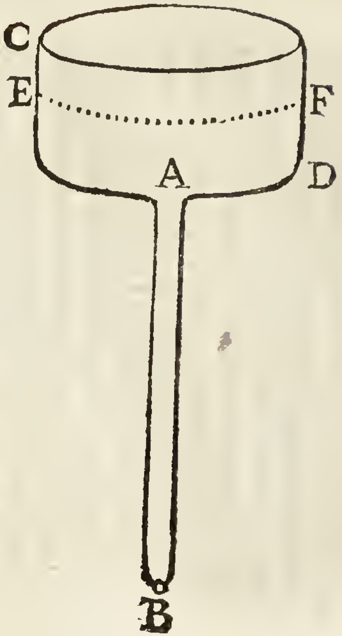
C
E
F
A
D
B

le vif argent ne s'écoulât avant que le recipient C D en eût été rempli jusqu'à E F, aprés quoi la personne qui bouchoit l'orifice B, retira son doigt afin de laisser sortir le vif argent par cet orifice, & à ce même instant précisément je tenois une montre fort juste toute prête, pour conter combien il se feroit de vibrations dans son balancier, pendant tout le tems que le Mercure contenu dans l'espace E D employeroit à s'écouler du recipient & à parvenir à l'orifice A du tube A B, ce qui ayant été fort exactement exécuté & à differentes fois reïteré: il se trouva toûjours à chaquefois, que le vif-argent contenu dans l'espace E D, mettoit 17. vibrations $\frac{1}{2}$ à s'écouler du recipient C D, & à parvenir à l'orifice A du tube A B. Tout le vif-argent qui étoit contenu dans le tube & dans le recipient, pesoit 7. livres moins 7. gros.

Ensuite je remplis d'eau le même tube A B & le même recipient C D, jusqu'à E F, & en laissant couler cette eau, comme on avoit laissé auparavant couler le vif argent, je remarquai qu'elle avoit employé à s'écouler du recipient C D & à parvenir à l'orifice A du tube A B, l'espace de 18. vibrations du balancier de la même montre, dont je m'étois servi auparavant. Pendant que le vif argent s'étoit écoulé, je reïterai plusieurs fois cette derniere experience, & le même effet suivit toûjours.

Pour tirer à present quelque utilité de

cette experience, & connoître clairement par son moyen la verité du principe du P. de la Maugeraye, il faut remarquer. 1°. Que suivant le P. de la Maugeraye les vitesses des liqueurs à leurs sorties des vaisseaux, étant toûjours comme les racines de leurs hauteurs, la hauteur du vif argent étant par l'hypothese, la même que celle de l'eau, la vitesse de l'eau & celle du vif-argent, suivant ce principe, devoient être égales, & c'est ce qui arriva toûjours exactement à une trente-cinquiéme partie de vitesse près, que l'eau eut de moins que le vif-argent à cause que le vif-argent ayant quatorze-fois plus de pesanteur que l'eau, & n'ayant à vaincre de la part du milieu que la resistence d'un volume d'air, pareil à celui que l'eau avoit semblablement à vaincre, le vif-argent devoit un peu moins perdre de sa vitesse que l'eau ; & ce fut pour cela qu'il conserva une trente-cinquiéme partie de vitesse plus que l'eau ; & bien loin que cette difference & inégalité prouve quelque chose contre le P. de la Maugeraye, elle ne sert au contraire qu'à confirmer plus parfaitement son principe, puisque ce principe fait abstraction de la resistence des milieux, de laquelle seule provenoit la petite inégalité qui se trouva entre la vitesse de l'eau & celle du vif-argent.

Supposé comme l'experience le montre, que les vitesses des liqueurs de même pesanteur specifique, soient toûjours à leurs

ſorties des vaiſſeaux, comme les racines de leurs hauteurs, il eſt très-facile de faire voir par une demonſtration uniquement fondée ſur l'experience, que le principe du P. de la Maugeraye eſt vrai, pour toute ſorte de Cas. Car ou les liqueurs ſont de même peſanteur ſpecifique ou de differente; ſi leurs peſanteurs ſpecifiques ſont les mêmes, les viteſſes de ces liqueurs à leurs ſorties des vaſes, ſeront comme les racines de leur hauteur par la ſuppoſition. Si les peſanteurs ſpecifiques des liqueurs ſont differentes, ou les hauteurs que ces liqueurs ont dans les vaſes d'où elles coulent, ſont égales & leurs viteſſes ſont pareillement comme les racines de leurs hauteurs, ſuivant l'experience que j'ai raportée : ou ces liqueurs de differentes peſanteurs ont leurs hauteurs inégales, & leurs viteſſes ſeront encore comme les racines de leurs hauteurs : car ſuppoſons par exemple qu'il s'écoule de l'eau & du vif-argent par deux tubes differens, dans l'un deſquels la hauteur de l'eau ſoit comme 4. je dis que la viteſſe de l'eau ſera à celle du vif-argent, comme la racine de 16. eſt à la racine de 4. c'eſt-à-dire comme 4. à 2. car la viteſſe du vif-argent eſt égale à la viteſſe, qu'auroit un pareil volume d'eau de même hauteur, qu'on ſubſtitueroit à la place du vif-argent, ſuivant l'experience que j'en ai faite : or ſi on ſubſtituoit à la place du vif-argent, un volume d'eau de pareille hauteur que le

vif-argent, les vitesses des liqueurs seroient alors comme les racines de leurs hauteurs, c'est-à-dire comme 4. à 2. suivant l'experience dont elles doivent pareillement avoir le même rapport entre-elles, en laissant le vif-argent comme on l'a d'abord supposé, & par consequent le principe du P. de la Maugeraye est vrai pour tous les Cas possibles.

ARTICLE CLXXV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE VENISE.

IL ne faut pas croire qu'il n'ait rien échapé à la curiosité des Sçavans qui ont tiré tant de Manuscrits de la poussiere des Bibliotheques, on en deterre encore tous les jours. On imprime en ce païs *un Traité de Lactance sur les spectacles*, qui n'avoit point encore vû le jour; & des personnes habiles sont persuadées qu'on trouveroit non-seulement dans les Monasteres de Gréce, mais dans les Abbayes de la Poüille & de Sicile, beaucoup d'Ouvrages anciens qui y pourissent. On attend de l'amour du Pape pour les Lettres, un renouvellement de ferveur parmi les beaux esprits d'Italie, qui enrichira la Republique des Lettres de ces thresors cachez.

D'ALLEMAGNE.

Jean Nicolaus Autheur des traitez *sur les esperons & sur les gans*, a choisi une matiere plus relevée dans un in 12. imprimé cette année, à Tubinge, dont voici le titre. *Selectæ Antiquitates Ecclesiasticæ in quibus veteres Christiani in conventibus & templis, & vitæ curriculo observati fideliter ostenduntur.* Voilà un heureux sujet, rien ne merite mieux l'attention de tous les hommes qu'un *fidele portrait des premiers Chrétiens*; mais n'est-il point à craindre que l'Auteur ne ressemble à quelques grands Peintres qui n'ont pû dans leurs tableaux s'élever jusqu'à la belle nature & qui ont trop copié les objets grossiers qu'ils avoient devant les yeux, le Protestantisme n'aura-t'il point gâté l'Ouvrage de M. Nicolaus.

Il a paru à Lipsic une Demonstration sur la certitude des sens, de la raison & de la foi, *Immanuelis Proclei Demonstratio de certitudine sensuum, rationis & fidei.*

Mr. Veiclius a recherché la conduite de l'ancienne Eglise à l'égard des Herétiques. Son Livre est in 4°. *Eliæ Veiclii de cura Veterum circa Hæreses, Dissertationes Historico-Theologicæ.*

D'ANGLETERRE.

Il paroît un Livre contre *les Antinomiens ou les ennemis de la Loi*, c'est une espéce

de Proteſtans rigides qui ſont demeurez fermes dans les principes les plus odieux de Luther & de Calvin, ils ont en horreur la neceſſité des bonnes Oeuvres, & ne demandent des Chrétiens pour arriver à la perfection de leur état & à la gloire Celeſte, qu'une forte perſuaſion que JESUS-CHRIST les a rachetez & ne leur a rien laiſſé à faire pour leur ſalut. Le Livre écrit contre eux, eſt intitulé, *The habit of vertue and obedience required by the goſpel to qualifi men ſalvation.* C'eſt-à-dire, *l'habitude de la vertu & de l'obeïſſance qu'exige l'Evangile pour mettre en état de ſalut*; C'eſt un in 12. de 120. pages, imprimé à Londres. Tant que l'Auteur employe contre cette extravagante Secte, les principes communs aux Proteſtans & aux Catholiques, il triomphe; mais quand il s'en écarte, il s'embaraſſe d'une étrange façon, par exemple; comme d'un côté il demande qu'un homme ait l'habitude de la vertu pour obtenir la gloire, & que de l'autre il ne veut pas admettre d'habitudes infuſes, il ne peut ſe tirer de l'objection qu'il ſe fait luï-même, qu'un homme veritablement repentant, peut être damné, parce qu'il n'a pas le tems de ſe ſauver, & qu'ainſi pour obtenir le ſalut, il ne ſuffit pas de la plus ſincere penitence, il faut encore le tems d'acquerir les habitudes des vertus, ce qui n'eſt pas l'Ouvrage d'un jour. Ce n'eſt pas même aſſez d'avoir du tems ſi les occaſions man-

quent. Aprés avoir tenté diverſes ſolutions qu'il abandonne auſſi-tôt, il hazarde le Dogme nouveau d'un délai que Dieu accordera à ces ames aprés leur mort, pour acquerir les habitudes qui leur manquent. S'il veut rendre ce dogme tolerable, il faut qu'il le reduiſe à la doctrine Catholique du Purgatoire. En admettant l'infuſion des habitudes, qui certainement eſt poſſible, il prévenoit toute difficulté.

Les Oeuvres du feu Docteur Hooke qu'on vient d'imprimer *in folio*, contiennent pluſieurs Diſcours prononcez dans la Societé Roiale. 1. De l'imperfection de la Phyſique & des moyens de la rendre plus certaine & plus utile. 2. Sur la lumiere. 3. Un ſyſteme ſur la memoire. 4. Sur la peſanteur des corps, par rapport à l'Aſtronomie. Le Livre eſt bien imprimé, orné de figures, on a mis au commencement la vie de l'Auteur.

Le Suidas corrigé par M. Kuſter, paroît en trois Volumes in folio. *Suidæ Lexicon Græco-Latinum Textum Græcum cum Manuſcriptis Codicibus collatum, quàm plurimis mendis purgavit, notis perpetuis illuſtravit, Indiceſque authorum & rerum adjecit Ludolphus Kuſterius. Cantabrigiæ typis Academicis.* Ce Mr. Kuſter eſt le Ludolphus Neocorus qui avec M. Sike aujourd'hui Profeſſeur des Langues Orientales à Cambridge, a pendant quelque tems donné à Utrecht un Journal Latin.

Les Traitez du Pere George Joseph Camelli Jesuite, sur les plantes des Philippines, continüent de paroître dans les transactions philosophiques.

DE HOLLANDE.

Le Docte Braunius Auteur d'un excellent Ouvrage sur les habillemens des Juifs, vient de faire imprimer chez Boom à Amsterdam, *un Commentaire Latin sur l'Epitre aux Hebreux.*

Le même Libraire debite un Livre tout-à-fait singulier, c'est l'Ouvrage d'un Jurisconsulte sur le Testament de Lazare mort deux fois : à cette occasion il examine quel droit ont les Heritiers d'un homme ressuscité, à sa succession. Ce n'est pas assurement la necessité d'instruire les Avocats & les Juges sur un Cas ordinaire, qui a obligé l'Auteur à écrire. *Henrici Verdu Disquisitio juridica de testamento atque hæreditate Lazari bis mortui, aliorumque bis mortuorum.*

L'Honore & Johnson vendent *une Nouvelle Harmonie ou l'Histoire Evangelique dans son ordre naturel par Mr. du Vivier in* 4°. L'Auteur se flatte d'avoir determiné le tems de chaque évenement sans troubler une seule fois l'ordre des Chapitres. On a tenté la même chose dans la Chronologie sacrée, jointe à une Edition parfaitement belle de la Bible, qui paroît depuis quelques mois avec des Notes du celebre Mr. du

Hamel, imprimée chez Lespine. Nous en parlerons dans peu amplement.

M. Reland a répondu à ce que M. Gagnier avoit objecté contre son explication de quelques Medailles Samaritaines. Voici un Extrait de sa réponse tel qu'il court en ce Païs.

,, Quoique la maniere, dont M. Gagnier
,, lit les Medailles Samaritaines, ne soit
,, point differente de celles de Messieurs
,, Hardoüin & Ottius, & qu'il eut pû se
,, passer de la publier, puisque je l'avois
,, prié de ne communiquer ses conjectures,
,, qu'en cas qu'elles differassent de celles de
,, ces Messieurs; cependant puisqu'il a em-
,, ployé de nouvelles machines pour ren-
,, verser mon opinion, & qu'il a crû avoir
,, remarqué quatre défauts essentiels dans
,, la maniere dont je lis ces Medailles, je
,, prendrai la liberté de les examiner, & de
,, voir s'il y a quelqu'un de ces prétendus
,, défauts, qui soit capable de me faire
,, changer de sentiment.

,, I. Quand au premier, est-ce une faute
,, de faire parler la Medaille, de même qu'-
,, ont parlé les gens qui l'ont frappée dans
,, le tems qu'elle l'a été? N'est-il pas cer-
,, tain que le Dialecte en usage chez les
,, Juifs depuis la captivité de Babylone
,, étoit mêlé de Chaldaïque & de Syriaque?
,, Tous ceux qui ont lû les anciens Livres
,, des Juifs qui approchent le plus de ces
,, Siécles, où le Nouveau Testament, qui

„ en fournit quantité de preuves, ne peu-
„ vent en douter. Ainsi je ne sçai com-
„ ment on peut nommer un défaut essen-
„ tiel dans la Legende, une chose qui est
„ justement la preuve qu'elle est bonne. Je
„ suis d'ailleurs persuadé que c'est le mê-
„ me, si on lit שנתא ou שנת, parce que le
„ Dialecte mêlé d'Hebreu, & le Chaldaï-
„ que peut aussi bien souffrir un mot Chal-
„ daïque, qu'un mot Hebreu.

„ II. Pour le second, on pourroit se
„ contenter de dire, sans entrer dans un
„ plus grand détail, que puisque les Juifs
„ se servent maintenant, & se sont servis,
„ du moins depuis quelques siécles, de
„ Lettres numerales, c'étoit à M. Gagnier
„ à nous dire ce qui l'oblige de croire que
„ cet usage est moderne chez les Rabins ;
„ principalement si l'on considere, que les
„ Juifs sont fort attachez à leurs anciennes
„ coûtumes, & qu'on auroit de la peine à
„ marquer le tems auquel cette coûtume
„ s'est introduite.

„ La raison prise de ce qu'on n'en trou-
„ ve aucun exemple dans le Texte Hebreu
„ de l'Ecriture, est fort foible ; parce que
„ l'on pourroit conclure de même que les
„ François & les Allemans ne se servent ja-
„ mais de lettres numerales, parce que
„ dans leurs Versions de l'Ecriture, ils écri-
„ vent les nombres tout du long, quarante,
„ par exemple, & non pas 40.

„ Au reste, on ne sçauroit nier, qu'on ne

„ trouve des lettres numerales dans la „ Misne, le Zohar, le Jezira, Seder-Olam „ Rabboth, la Masore, & autres Livres „ Hebreux les plus Anciens, & dont le „ tems n'est pas fort éloigné du tems des „ Livres du Nouveau Testament. Quelle „ raison peut-on donc avoir de croire que „ cet usage n'a pas été établi sous l'Empi- „ re des Asmonéens, qui est celui du con- „ sentement de M. Gagnier, auquel ces „ Medailles ont été frappées. Je ne m'arrê- „ terai pas ici, comme je pourrois le fai- „ re, sur plusieurs explications de mots „ qu'on trouve dans les Paraphrases Chal- „ daïques, & qui ne paroissent fondées que „ sur la valeur des lettres numerales.

„ Mais ce que M. Gagnier avance, que „ cet usage n'a point d'exemple dans le „ Texte Hebreu de l'Ecriture, n'est pas si „ certain qu'il le prétend. Car d'où vient „ que Dieu changeant le nom de Saraï & „ d'Abram, ôte le Jod du nom Saraï, qui „ vaut dix dans le nombre, & donne un „ Hé, qui en fait la moitié, c'est-à-dire „ cinq à Abraham, & un à Sarah ? Cette „ raison a paru si forte au celebre Alting, „ qu'il ne doutoit point que les lettres nu- „ merales ne fussent déja en usage du tems „ des Anciens Patriarches.

„ Enfin quand on considere l'état du „ peuple Juif dans le second Temple, le „ reglement de leurs Fêtes, de leurs an- „ nées, & de leurs Intercalations, la con-

„ noiſſance qu'ils avoient de l'Architectu-
„ re &c. peut-on s'imaginer que tout cela
„ pût ſe faire ſans compte & ſans Arithme-
„ tique, ou par un amas de mots entiers,
„ qui exprimaſſent les nombres ? Et puiſ-
„ que les peuples voiſins ſe ſervoient en ce
„ tems-là de lettres numerales, comme
„ cela paroît par les Epoques marquées ſur
„ les Medailles, eſt-il concevable que le
„ Peuple de Dieu, qui avoit plus beſoin de
„ ces ſortes de caracteres numeraux, qu'au-
„ cun autre Peuple, pour les raiſons que
„ je viens de dire, ne ſe ſeroit pas ſervi
„ d'une invention ſi commode, ou plûtôt ſi
„ neceſſaire ?

„ III. En troiſiéme lieu, M. Gagnier re-
„ marque qu'il y a un ſolécîſme dans cette
„ conſtruction לגאלת מיון il devroit, dit-
„ il, y avoir לגאלה à l'abſolu, & non pas
„ au regime. Si cela étoit vrai, ce ſeroit
„ ſans doute, une faute inexcuſable. Mais
„ bien loin que ce ſoit un ſolécîſme, on
„ trouve au contraire, dans l'Ancien Teſta-
„ ment des conſtructions tout-à-fait ſem-
„ blables à celles que j'ai crû trouver ſur la
„ Medaille. Il faudroit dire qu'il y a dans
„ l'Ecriture Sainte des ſolécîſmes, quand
„ on y lit שכורת מיון Iſaïe 51. 21. &
„ לנבאי מלבם Iſaïe 8. 6. M. Gagnier
„ prétendroit qu'il devroit y avoir שכורה
„ à l'abſolu, & non pas au regime &c.
„ Ainſi trouve-t'on, מכת Iſaïe 14. 6.
„ חית Pſeaumes 74. 19. חכמת Iſaïe 33. 6.

,, שפעת II. Rois. 9. 17. & en quantité
,, de passages que Kimchi & d'autres
,, Grammairiens tant Juifs que Chrétiens
,, ont ramassé. On peut donc lire de mê-
,, me גאלת מיון sans aucun solécisme. Et
,, quand je tomberois d'accord, ce qui
,, n'est pourtant pas necessaire, que le re-
,, gime ne se trouve jamais entre deux
,, substantifs, dont le second a un *Mem*
,, prefix, ne pourrois-je pas dire qu'il y a
,, une Ellipse du second substantif ישראל
,, ou ירושלים ou de quelque autre, &
,, qu'ainsi la Legende toute entiere seroit
,, לגאלת ישראל מיון: ces sortes d'Ellipses
,, sont fort ordinaires aux Ecrivains Sacrez,
,, & sont même un ornement du style. Ou-
,, tre cela Kimchi le Prince des Grammai-
,, riens Juifs, dans ses Commentaires sur עזרת
,, מזר Ps. 60. 11. remarque, que l'on trouve
,, souvent le ת pour un ה, même hors le regi-
,, me שׂ'א בסמ' כות comme cela est cer-
,, tain par quantité de preuves. Puis donc
,, que les Ecrivains Sacrez se sont servis de
,, semblables constructions, je ne vois pas
,, comment on peut dire, que quand on lit
,, de la même maniere la Legende d'une
,, Medaille on commet un solécisme.

,, IV. Il me reste à parler du quatriéme
,, défaut, que M. Gagnier prétend avoir
,, trouvé dans ma Legende; c'est que je
,, n'ai pas sçû lire le Samaritain de mes
,, Medailles. Il paroit surprenant, sans
,, doute, que je me mêle d'expliquer ces

„ sortes de Medailles, & que je ne sçache
„ pas lire les Caracteres Samaritains, pre-
„ nant l'un pour l'autre. Mais les person-
„ nes qui entendent un peu les Langues
„ Orientales, principalement le Samari-
„ tain & l'Arabe &c. sçavent que les Ca-
„ racteres ne se trouvent pas toûjours les
„ mêmes sur les Medailles, dans les In-
„ scriptions & dans les Livres; mais que
„ souvent la même lettre est écrite si diffe-
„ remment, que l'on ne sçait gueres quel-
„ le lettre c'est précisément. Que M. Gag-
„ nier, qui entend l'Arabe, comme je le
„ sçai par reputation, en fasse l'essai dans
„ l'Inscription Arabe que l'on trouve dans
„ le Livre du Docteur Hyde sur la Religion
„ des Persans pag. 517. Nomb. 6. & qu'il me
„ dise seulement quelles sont ces lettres: il
„ y trouvera, je m'imagine bien de la dif-
„ ficulté. M. Hyde a déja avoué, qu'il ne
„ les sçavoit pas lire; ce sont pourtant des
„ lettres Arabes, dont on a quantité d'al-
„ phabets. Je me garderai pourtant bien
„ de dire, que M. Gagnier ne sçait pas li-
„ re l'Arabe. Il en est de même du Sama-
„ ritain. Le Tau dans les Medailles, a une
„ figure differente de celle que l'on trouve
„ dans des Livres & dans des Alphabets,
„ tant manuscrits qu'imprimez. C'est
„ pourquoi quelques Sçavans ont crû que
„ St. Jerôme s'étoit trompé, quand il a
„ écrit, contre la foy des Alphabets Sa-
„ maritains que l'on avoit, que le *Tau*

„ Samaritain avoit la figure d'une croix.
„ Maintenant il eſt certain par les Me-
„ dailles, que la figure d'une Croix eſt un
„ veritable *Tau.* Dira-t'on donc que tous
„ ceux, qui n'étoient pas du même ſenti-
„ ment que St. Jerôme, qui a eu ſans dou-
„ te raiſon, n'ont pas ſçû lire le Samari-
„ tain, & qu'ils ont commis une groſſe
„ faute, en prenant une lettre pour l'au-
„ tre ? Au reſte on ſçait que ces Medailles,
„ d'une ſi grande Antiquité, ne ſont pas
„ ordinairement ſi claires, ni ſi bien con-
„ ſervées, que l'on ne puiſſe avoir des
„ doutes ſur une partie d'une lettre, qui
„ effacée ou conſervée, nous oblige à la
„ prendre pour un autre caractere. Mais
„ c'eſt une choſe, qui ſe décide plus facile-
„ ment par les yeux, que par un long em-
„ barras de remarques.

„ Enfin, quoique je croye avoir ſuffi-
„ ſamment défendu ma Legende, contre
„ les défauts, que M. Gagnier y trouve, &
„ que je puiſſe paſſer le reſte, ſans en dire
„ davantage, il faut pourtant que je l'a-
„ vertiſſe, que j'ai vû quatre mois entiers
„ avant que j'euſſe lû les remarques de M.
„ Gagnier, comme je l'ai témoigné en ce
„ tems-là à Mrs. Sike, Maſſon & autres
„ de mes amis, ſix Medailles dans le Cabi-
„ net de Mr. Ulenbroke qui avoient juſte-
„ ment la Legende שנת שתים, c'eſt
„ pourquoi j'ai crû dès-lors de voir changer
„ ma Legende de מיון en ציון comme Mrs.

„Hardouin & Ortius prétendent, parce „ que le *Mem*, y est trop évident, & par „ consequent ארבר en ארבע selon l'aveu „ que j'en ai fait dans la troisiéme Dissertation pag. 99. en ces termes. *Objicis* „ *mihi Nummos duos, quorum unus expressè* „ *hæc verba referat* שנה שתים *anno se-* „ *cundo, alter* שנת ארבע *anno quarto,* „ *quæ si ita se habeant, frustra me tuæ sen-* „ *tentiæ oppono. Sed nec meus, nec tuus num-* „ *mus, in quo id exhibitum reris, integer* „ *est aut omnes litteras repræsentat.* Surquoi „ je m'étendrai davantage, & donnerai les „ figures des Medailles dans une Dissertation Latine. Ce changement pourtant de „ ma Legende ne fait rien pour M. Gagnier, si ce n'est que j'avoüe qu'il a été „ plus heureux que moi d'avoir vû avant „ moi ces Medailles, lesquelles seules m'ont „ pû faire changer d'opinion. Car je suis „ bien persuadé que ma premiere Legende, „ quoique je l'aye abandonnée, n'a aucun „ des défauts, que M. Gagnier prétend y „ avoir remarquez. Je suis Monsieur &c.

DE VIENNE.

L'Eglise de Vienne est l'une des plus Saintes, comme l'une des plus anciennes Eglises de France, & qui après celle de Rome, a donné à la Chrétienté un plus grand nombre d'Evêques recommandables par leur Sainteté & par leur Doctrine ; mais

elle a le malheur de n'avoir point d'Historien digne d'elle. C'est ce qui a obligé Mr. l'Archevêque, dont les soins s'étendent à tout ce qui peut contribuer à l'édification de son peuple, & qui sçait que rien n'est plus capable d'exciter dans les enfans, l'amour de la vertu, que le recit des actions vertueuses de leurs peres ; c'est, dis-je, ce qui a obligé ce grand Prélat, à jetter les yeux sur un Ecclesiastique, qui a l'honneur d'être auprés de sa personne, pour donner un corps d'histoire, où l'on tâchera de reparer, ou du moins d'éviter les défauts qui se rencontrent dans celles qui ont paru jusqu'ici. On y travaille actuellement. On la compose tant sur les anciens Monumens, qu'on examine avec soin, que sur de nouveaux Memoires, que plusieurs personnes de consideration ont communiqué à l'Auteur. Il se sert aussi des Livres imprimez, qui lui peuvent fournir quelques materiaux pour son Ouvrage, toûjours avec les précautions necessaires à un Historien qui ne veut pas être trompé.

DE LYON.

Certe répand une feüille volante qui explique en Latin le dessein d'un Livre qu'il acheve d'imprimer intitulé *Delectus Actorum Ecclesiæ Universalis, seu nova summa Conciliorum, Epistolarum, Decretorum SS. Pontificum Capitularium quibus Ecclesiæ fi-*

des & disciplina niti solet cum notis ad Canones. L'Auteur dans une Lettre apprend au Public qu'il a retranché absolument les Actes des Conciles, il s'est contenté de mettre avant les Canons, l'Histoire des Conciles Generaux, & l'Abregé des Actes de chaque Concile, tels qu'ils sont dans l'édition Romaine & dans celle de Binius, quoi qu'il n'en fut pas tout-à-fait content; il avoit retranché beaucoup de Canons; on l'a obligé de les mettre dans un supplement; il vouloit ne faire que de courtes Notes, on l'a contraint d'en faire d'amples. C'est à cause de ces changemens que le Libraire compare agreablement son Auteur à la plus-part des gens qui batissent: ils ne veulent d'abord que racommoder un peu leur Maison, ou tout au plus ils ne se proposent qu'un petit logement commode, leurs Amis, l'Architecte les engagent à ajoûter une piece & en élargir une autre, tout le dessein change & souvent plus d'une fois. Cette jolie comparaison a frappé le Libraire, qui apparamment n'a pas fait reflexion que ces sortes de bâtimens n'ont gueres de regularité. L'Auteur parle avec une modestie qu'on ne peut trop loüer de ceux qui ont travaillé sur le même sujet, il souhaiteroit que le Pere Sirmond lui eût épargné la peine d'éclaircir les Conciles par des Notes, il a pris pour modele celles de ce grand homme, qui sont en trop petit nombre.

DE PARIS.

Christophle David pour éviter le juste reproche d'avoir reimprimé tant de Romans & de Comedies, vient de donner une nouvelle Edition de la Geometrie de Descartes.

On vend chez Mercier un Livre de devotion sur les devoirs des filles Chrétiennes, le style en est pur & les maximes judicieuses. En comparant ce Livre avec le Livre Anglois, sur la Religion des filles Anglicanes, dont il est parlé dans ces Memoires, on distinguera aisément la veritable Eglise par la solidité de la devotion qu'elle enseigne.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Novembre 1705.

ART. CLX. DIſſertatio Biblica &c. *Diſſertation ſur quelques Textes particuliers de la Bible, expliquez par forme de Dialogue avec le ſecours de la Langue Hebraïque, Syriaque &c.* Page. 1821

ART. CLXI. De Præſtantia Linguæ Sanctæ, Oratio. *Harangue ſur la Dignité de la Langue Sainte.* p. 1840

ART. CLXII. *Theſe ſoûtenuë aux Ecoles de la Faculté de Medecine de Paris dans une diſpute publique, traduite du Latin &c.* p. 1846

ART. CLXIII. Spicilegium SS. Patrum & Hereticorum ſæculi poſt Chriſtum natum 1. 2. & 3. &c. C'eſt-à-dire, *Recüeil des Opuſcules des Saints Peres & des Heretiques des premiers ſiécles de l'Egliſe &c.* p. 1860

ART. CLXIV. A. Chronological Diſſertation &c. C'eſt-à-dire, *Diſſertation Chronologique Genealogique & Hiſtorique ſur la Famille Roiale des Stuarts &c.* p. 1869

ART. CLXV. *Quatriéme Inſtruction Paſtorale de Monſeigneur l'Archevêque Duc*

de Cambray &c. p. 1880

ART. CLXVI. Panegyrici Sacri V. P. Pauli Segneri Societatis JESU, &c. C'est-à-dire, *Panegyriques du R. P. Segneri, traduits de l'Italien en Latin &c.* p. 1901

ART. CLXVII. The Christian Religion as profess by a daughter of the chuveh of England. C'est-à-dire, *La Religion Chrétienne, telle que la professe une fille de l'Eglise Anglicane.* p. 1911

ART. CLXVIII. *Reflexion sur la Rhetorique où l'on répond aux Objections du Pere Lamy Benedictin.* p. 1918

ART. CLXIX. Appendix posterior ad Elementa Theologica in Questionem de Authoritate Ecclesiæ. *Seconde Addition aux Elemens de Theologie sur la Question de l'Autorité de l'Eglise &c.* p. 1922

ART. CLXX. Panegyricus Clero Gallicano dictus &c. *Panegyrique du Clergé de France, prononcé au College de Louïs le Grand devant l'Assemblée Generale du même Clergé &c.* p. 1938

ART. CLXXI. *Dissertation. Quelle Langue doit passer pour la plus ancienne du Monde.* p. 1949

ART. CLXXII. *Réponse à l'Avis inseré dans le Journal des Sçavans du 8e. Août* 1705. p. 1977

ART. CXXIII. *Critique de la Nouvelle Grammaire Françoise, dont on a donné l'Extrait dans nos Memoires du mois de May* 1705. *adressé à l'Auteur.* p. 1980

ART. CLXXIV. *Des Vitesses des Liqueurs à leurs sorties des Vaisseaux.* pag. 1988

ART. CLXXV. *Nouvelles Litteraires.* pag. 1992

De Venise. ibid.

D'Allemagne. p. 1993

D'Angleterre. ibid.

De Hollande. p. 1996

De Vienne. p. 2004

De Lyon. p. 2005

De Paris. p. 2007

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Decembre 1705.

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCV.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Decembre 1705.

ARTICLE CLXXVI.

DESCRIPTION ET EXPLICATION des Globes qui ſont placez dans les Pavillons du Château de Marly, par ordre de ſa Majeſté. Par Mr. De la Hire Profeſſeur Royal en Mathematique. A Paris de l'Imprimerie de la Veuve Thibouſt, place de Cambray 1704.

LE Roi ayant pris tous les exemplaires de ce Livre, ce n'eſt que par des preſens qu'en a fait l'Auteur cette année, qu'il eſt devenu public. Il

contient, outre la deſcription des Globes poſez à Marly, un Traité des Globes céleſte & terreſtre, dans lequel on eſt charmé de voir l'eſprit penetrant de Mr. De la Hire, quitter les cieux, où il a fait tant de découvertes utiles, pour deſcendre aux premiers élemens de la ſcience du Globe, & developper ſes principes avec un ordre & une clarté qu'on ne trouve point ailleurs. Nous nous contenterons de copier la Deſcription qu'il a faite des deux Globes donnez au Roi par Mr. le Cardinal d'Eſtrées. On n'y peut rien ajoûter, on ne peut rien en ôter. Nous y joindrons une Addition conſiderable qu'il a eu la bonté de nous communiquer.

Au commencement de l'année 1704. le Roi a fait poſer dans les deux derniers Pavillons du Jardin de ſon Château de Marly, les Globes que ſon Eminence Monſeigneur le Cardinal d'Eſtrées, avoit faits conſtruire avec un très-grand ſoin par le Pere Coronelli Venitien. Ces Globes ont chacun 12. pieds de diametre, & par conſequent 37. pieds

8. pouces $\frac{1}{2}$ de circonference. Sa Majeſté en a fait faire les Meridiens & les Horizons de Bronze, leſquels ſont ſoûtenus chacun par 8. Colonnes de même matiere, & les Meridiens ſont portez ſur 2. pieds de Bronze, qui ſont enrichis de tous les ornemens qui y ont du rapport.

Entre les quatre Conſoles qui forment les pieds des Meridiens, on a mis ſur chaque Globe une grande Bouſſole enrichie de Marbre & de Bronze. Ces Bouſſoles marquent la declinaiſon de l'aiguille aimantée, qui étoit au commencement de l'année 1704. de 9. degrez 6. minutes du Septentrion vers le Couchant.

Tous ces Ouvrages ont été exécutez par les plus habiles Ouvriers de ce tems, ſous les ordres de Mr. Manſart Sur-Intendant des Bâtimens de Sa Majeſté.

On a placé ſur le Globe celeſte toutes les Etoiles fixes qui ſont viſibles à la vûë ſimple, & les Conſtellations qui les comprennent, ſuivant les Anciens Aſtronomes, & les Modernes, avec la route que quelques Cometes ont tenuë On y voit auſſi

le lieu de toutes les Planetes au tems de la Naiſſance de Loüis le Grand.

Toute la peinture de ce Globe eſt bleuë, & les Etoiles & les principaux Cercles y ſont de Bronze dorée & en relief, pour leur donner plus d'éclat.

Son Eminence a fait graver dans un Cartouche ſur une lame de cuivre doré, la Dedicace de ce Globe qu'il fait au Roi.

On voit encore ſur ce Globe en quelques endroits, des Cadres, où il y a des remarques ſur les nouvelles Conſtellations, & ſur l'obliquité de l'Ecliptique.

On a ajoûté ſur la Ligne Ecliptique une couliſſe, qui porte l'image du Soleil, de la grandeur dont il paroît, étant vû de la Terre; en ſorte qu'on peut le placer dans tous les endroits du Firmament, où il eſt dans le cours d'une année: ce qui eſt très-commode pour reconnoître ſon mouvement, & pour voir comme il s'approche & s'éloigne des Etoiles fixes, qui ſe rencontrent dans ſon chemin.

Ce Soleil mobile ſervira auſſi

pour faire entendre facilement pourquoi le Soleil vient plus haut à midi, dans un tems que dans un autre, ce qui est la cause des differentes saisons.

Pour le Globe Terrestre, on en a peint toutes les Mers d'une couleur bleuë obscure, & les Terres y sont blanches pour faire paroître l'écriture plus distinctement.

Le Buste du Roi est placé au-dessus d'un Cartouche qui renferme la Dedicace ; la Victoire le couronne d'un côté, & la Renommée l'accompagne de l'autre. Les Sciences & les Arts sont au tour de ce Cartouche, avec des Trophées d'Armes qui en font les ornemens.

Cette Dedicace est comme au Globe Celeste.

Il y a encore en plusieurs endroits de ce Globe, d'autres Cartouches décorez de figures & d'ornemens qui conviennent au sujet des Inscriptions qui y sont, comme sur les sources du Nil, sur la pêche des Perles, sur les diverses manieres de vivre de quelques Peuples, & sur la nature des Vents qui regnent en

quelques endroits de la Mer.

Les Meridiens ſont diviſez en degrez : mais l'Horizon du Globe Céleſte porte les degrez des douze Signes, & vis-à-vis des degrez on a marqué les jours des Mois qui leur répondent ; en ſorte que le premier point du Belier, où commence l'Equinoxe du Printems, ſe trouve au milieu du 21. Mars, qui eſt le Midy de ce jour-là ; car les jours y commencent à minuit, comme on les compte ordinairement. Et ſur l'Horizon du Globe Terreſtre on a ajoûté aux degrez les 32. Vents qu'on met toûjours ſur cet Horizon.

Memoire pour ajouter à la fin de la Deſcription des Globes de Marly, communiqué par M. de la Hire & qui n'eſt point dans l'Imprimé.

Les Pavillons où les Globes ont été poſez, ſont quarrez & ont ſix Toiſes par chaque face, ou côté. Mais le côté qui regarde le milieu du Parterre decline du Meridien de 21. degré $\frac{1}{3}$ étant tourné vers le Septentrion.

On agita d'abord si l'on orienteroit les Globes dans leurs Pavillons suivant la veritable position du Ciel, mais enfin il fut resolu qu'on n'auroit pas égard au peu de declinaison des Pavillons, & qu'on en placeroit les Meridiens suivant la face des Pavillons, ce qui fait que ces Meridiens declinent du Septentrion vers le Levant de 21. degré $\frac{2}{3}$. La principale raison qui les fit poser hors de leur veritable situation, fut les quatre grandes Consoles de Bronze, qui les soutiennent & qui font la plus belle partie de la décoration, lesquelles n'auroient pas fait un bon effet à la vûë, si elles eussent été de biais dans les Pavillons, & qu'elles n'eussent pas fait symmetrie avec 8. grosses colonnes qui soûtiennent une Galerie ou Balcon qui est de la hauteur de 12. pieds du Rez de chaussée, & à la hauteur de l'Horizon des Globes, d'où l'on peut considerer commodement la partie superieure du Globe ; car quoique les Globes tournent facilement sur leurs Poles, il y a toûjours un espace de ces Globes vers le Pole Sep-

tentrional, qu'on ne peut pas voir facilemet étant en bas. Il y a un eſcalier en vis placé au dehors du Pavillon, & dont l'entrée eſt au dedans qui ſert à monter dans cette Galerie.

On a placé dans onze grands panneaux du Lembris d'enbas de ces Pavillons, des ornemens qui conviennent aux Globes. Dans le Globe Terreſtre ce ſont des Cartes choiſies qui en font l'ornement.

Mais dans le Globe Céleſte on a rempli ces panneaux d'une eſpéce d'Aſtronomie en figures. On voit dans les trois plus grands panneaux les trois ſyſtemes principaux du mouvement des Cieux, qui ſont de Ptolomée, de Copernic & de Ticho-Brahé. Il y a deux autres de ces panneaux qui font face à l'entrée, où l'on a repreſenté les differentes figures des Eclipſes de Lune & de Soleil, où l'on connoît par la ſeule repreſentation de quelle maniere ſe font les Eclipſes, & pourquoi il y a des Eclipſes de Lune qui ſont totales & d'autres partiales: & comment l'ombre de la terre cache ſuc-

ceſſivement les taches & les facules de la Lune, qui y eſt repreſentée dans toute l'exactitude poſſible. Pour les Eclipſes du Soleil, on y voit auſſi des Eclipſes totales, partiales & annulaires, & de plus comment l'ombre de la Lune dans le tems de ces Eclipſes, couvre ſucceſſivement des parties de la terre, ce qui fait que l'on peut conſiderer les Eclipſes du Soleil, comme des Eclipſes de Terre, en les regardant comme des Eclipſes de Lune. On a peint dans un autre panneau deux grandes figures de la Lune, dont l'une la repreſente comme on la voit ordinairement dans ſon plein, & l'autre comme elle eſt effectivement avec toutes ſes taches & montagnes, ce que l'on a obſervé avec un très-grand ſoin dans les tems où ces parties de ſon corps ſe rencontrent dans la ſeparation de la partie éclairée d'avec l'obſcure : on y voit auſſi quelques endroits fort clairs & comme lumineux, qu'on appelle facules.

Deux autres panneaux font voir les ſyſtemes particuliers de Saturne & de Jupiter avec leurs Satellites.

Dans celui de Saturne on le voit avec ſon Anneau & ſes cinq Satellites en trois manieres differentes. Dans celui de Jupiter on y voit ſes quatre Satellites avec quelques bandes obſcures & taches qui paroiſſent ſur ſon Diſque.

Il y a un panneau qui repreſente les differentes Phaſes de la Lune, ſuivant qu'elle eſt éclairée du Soleil, par rapport à la terre.

Dans un autre on a placé les deux Planiſpheres céleſtes de M. de la Hire, leſquels ſont accompagnez d'ornemens fort agreables à la vûë. Il a conſtruit ces Planiſpheres avec un grand ſoin ſur ſes nouvelles obſervations de la poſition des étoiles fixes.

Enfin dans le dernier on y a mis la machine des Eclypſes de M. de la Hire, où l'on voit d'un coup d'œil les Eclipſes de chaque année, & par le mouvement de quelques platines de cette machine on apperçoit les Eclipſes d'une autre année, & ainſi de ſuite pour toutes les années à venir & paſſées. On y voit auſſi à même tems toutes les Lunaiſons & le

rapport du mouvement de la Lune au Soleil & des jours de la Lune avec les jours civils.. Les Epactes Astronomiques y sont aussi marquées, lesquelles sont quelquefois un peu differentes des civiles.

Toutes ces figures hormis celles des Eclipses, sont peintes sur un fond blanc avec une explication en abregé de tout ce qui y est representé. Les periodes des mouvemens des corps célestes y sont aussi marquées pour chaque figure, avec une instruction lorsqu'il en est besoin. Pour les panneaux des Eclipses, le fond en est bleu pour y faire mieux paroître les figures du Soleil & de la Lune.

On a pratiqué encore dans chaque Pavillon des Armoires qui sont remplies de Livres curieux, qui ont rapport à la Geographie & à l'Astronomie, avec d'excellentes Lunettes d'approche & des verres ardents pour grossir les objets, & d'autres pour les vûës courtes.

Mr. le Sur-Intendant des Bâtimens du Roi donna la conduite de tout ce qui regardoit les Meridiens & les Horizons, & de les faire pla-

cer avec les Globes à M. de la Hire Profeſſeur Roial en Mathematique & de l'Academie des Sciences, & Mr. Butterfiel Ingenieur du Roi pour les inſtrumens de Mathematique, fut chargé de l'exécution. Pour les ornemens du Pavillon du Globe céleſte, ils ont été faits par M. de la Hire le fils, de l'Academie des Sciences.

ARTICLE CLXXVII.

OPUSCULA ERUDITISSIMI Domini L.C. de Decker S. Theol. Licentiati in Univerſitate Lovanienſi, nec-non Eccleſiæ Metropolitanæ Mechlinienſis Canonici. Lovanii apud Ægidium Denique 1703. C'eſt-à-dire, *Les Opuſcules de M. de Decker Licentié en Theologie dans l'Univerſité de Louvain & Chanoine de l'Egliſe Métropolitaine de Malines*. A Louvain chez Gilles Denique 1703. *in* 12. *pag.* 424.

IL a paru depuis quelques années un aſſez grand nombre d'ouvrages, qui contiennent, les uns plus

au long, les autres en abregé, une Hiſtoire fidelle du Bajaniſme & du Janſeniſme. On peut dire neanmoins que ces ſortes d'ouvrages ne ſont point encore aſſez multipliez, ou du moins qu'ils ne ſont pas aſſés lûs, puiſqu'il n'eſt rien de plus ordinaire que de trouver des perſonnes qui parlent de ces matieres ſans être au fait, & ſans ſçavoir ce qui s'eſt paſſé dans l'Egliſe au ſujet de ces fameuſes conteſtations. C'eſt ce qui a engagé M. de Decker à ramaſſer en un volume les Ecrits, qu'il a compoſez en divers tems, contre les partiſans de Baïus & de Janſenius.

Le premier de ces Ecrits eſt une Hiſtoire abregée du Bajaniſme. Cette petite Hiſtoire commence par la fameuſe Lettre du Cardinal de Granvelle Archevêque de Malines, au Prevôt Morillon ſon Vicaire General. La Lettre eſt écrite de Rome le 13. Novembre 1567. & elle nous apprend que le Pape Pie V. à la recommandation du Cardinal de Granvelle, qui aimoit & qui protegeoit Baïus, ou comme on l'appelloit alors Michel de Bay,

avoit usé envers ce Theologien de toute l'indulgence possible & qu'on avoit fait ce qu'on avoit pû pour excuser ses Propositions : que sa Sainteté n'ayant pû se dispenser de les condamner pour arrêter les progrés de l'erreur ; Elle s'étoit proposé de menager du moins Baïus, & de remedier au mal avec le moins d'éclat & de scandale qu'on pourroit. C'est pourquoy le Cardinal ordonne à son Vicaire General de faire exécuter la Bulle, sans flétrir la personne, & de tacher même d'engager le Docteur à s'y soumettre de bonne grace.

Le Prevôt obeït : il lût & publia la Bulle le 29. Decembre 1567 dans une Assemblée de la Faculté de Theologie. Le Doïen & tous les Docteurs répondirent qu'ils recevoient la Bulle avec soumission ; & qu'ils étoient dans la resolution d'y obeïr religieusement. Ils demanderent seulement qu'on ne defendit pas publiquement les Livres, où se trouvoient les Propositions condamnées pour ne point flétrir l'Auteur. Le Prevôt repondit qu'il avoit

reçû ordre de les defendre : mais qu'il récriroit à Rome avant que d'exécuter cet ordre. Il ne voulut pas même presser Baïus d'abjurer ses erreurs, l'ayant trouvé d'abord trop aigri, & voulant lui donner le temps de revenir à soi.

Baïus demeura plus d'un an sans vouloir rien abjurer : & le 8. de Janvier 1569. il écrivit au Pape Pie. V. qu'il aprehendoit que cette Bulle ne fit du tort à la reputation de sa Sainteté, qu'elle contenoit des calomnies, & qu'on y condamnoit une Doctrine enseignée par les Peres ; qu'ainsi il supplioit sa Sainteté de considerer, s'il ne seroit point à propos de declarer cette Bulle subreptice. Il envoya en même tems au Pape sa fameuse Apologie, dans laquelle il s'applique à faire voir qu'il y avoit plusieurs des articles condamnez qui ne pouvoient lui être attribuez sans calomnie ; & qu'il y en avoit quelques-uns qui avoient été enseignez par saint Augustin : que cependant il se soumettoit au jugement de sa Sainteté.

Le Saint Pere eut la bonté de fai-

re encore examiner les Livres & les Propoſitions de Baïus par rapport à ſa nouvelle Apologie : & cet examen étant fait, il renouvella dans ſon Bref du 13. May 1569. la condamnation des Propoſitions, defendit à Baïus de les ſoutenir davantage, & lui ordonna de ſe ſoumettre à la Bulle. Ce fut le 20 de Juin de la même année que le Vicaire General du Cardinal de Granvelle remit à Baïus le nouveau Bref du Pape : il lui repreſenta en même tems que par la reſiſtance qu'il avoit faite juſqu'alors, il avoit encouru l'excommunication portée par la Bulle. Baïus ſe mit en devoir de demander l'abſolution de cette excommunication : mais on lui fit entendre qu'on ne la lui pouvoit accorder qu'aprés qu'il auroit abjuré ſes erreurs. Cette propoſition le revolta d'abord; neanmoins le Curé de Ste. Gudule lui ayant fait faire attention à la demarche, dans laquelle il s'alloit engager, il ſe ſoumit, fit ſur le champ l'abjuration qu'on lui demandoit, & reçût l'abſolution.

Sur la fin de l'année ſuivante quel-

ques Evêques de Flandre, Docteurs de Louvain, ſouhaiterent que la Bulle fut publiée ſolemnellement dans leur Faculté: ce qui fut exécuté le 16. Novembre. Le 4. de Juillet 1572. la Faculté declara que les articles contenus dans la Bulle du Pape Pie V. étoient du nombre de ceux que la Faculté defendoit d'enſeigner, & le Doïen lût à tous ceux de la Licence, cette concluſion en préſence de tous les Profeſſeurs, ſans que perſonne s'y oppoſât.

En 1580. le P. François Tolet Jeſuïte & Predicateur de ſa Sainteté, fut envoyé à Louvain par le Pape Gregoire XIII. On avoit apris à Rome que quelques Docteurs de Louvain ſoûtenoient encore pluſieurs des Propoſitions condamnées par Pie V. dans l'eſperance qu'ils avoient, que la Bulle de ce Pape ſeroit un jour revoquée. Pour leur ôter une eſperance ſi frivole, Gregoire XIII. fit une nouvelle Bulle pour confirmer celle de Pie V. qu'il y inſera toute entiere. Le Pere Tolet prit jour avec les Docteurs pour publier la Bulle, & le 21. Mars ſelon

qu'on en étoit convenu, il se transporta dans les Ecoles de Theologie, où les Docteurs, les Licentiez, les Bacheliers & les Boursiers des Colleges étoient assemblez en grand nombre. Après avoir fait lire ses Lettres de creance & la Bulle, il demanda publiquement à Baïus, s'il ne reconnoissoit pas, que plusieurs des Propositions condamnées, étoient contenuës dans ses Livres. Baïus repondit tout haut qu'il le reconnoissoit : le Pere lui demanda ensuite, s'il ne condamnoit pas tous les articles condamnez dans la Bulle : le Docteur repondit qu'il les condamnoit. On interrogea ensuite les autres Docteurs, & ils dirent tous qu'ils recevoient la Bulle, & qu'ils condamnoient tous les Articles qu'elle condamnoit. Tous les Licentiez, les Bacheliers & les étudians dirent de même.

Le 24. de Mars Baïus donna un Ecrit dans lequel il reconnoissoit 1°. Que le P. Tolet dans les entretiens qu'ils avoient eûs ensemble, l'avoit entierement convaincu, que la condamnation qui avoit été faite par

es Papes Pie V. & Gregoire XIII. étoit juste & très-sage. 2°. Qu'il avoit enseigné dans quelques-uns de ses Livres plusieurs des Propositions condamnées par ces deux Papes, & qu'il les avoit enseignées au sens qu'elles étoient condamnées. Enfin il ajoûtoit qu'il renonçoit à ses premiers sentimens & qu'il se soumettoit à la Bulle. Gregoire XIII. fut très-content de cet Ecrit, & envoya à Baïus un Bref dans lequel il marquoit combien il étoit satisfait de lui. En 1587. la Faculté fit sa fameuse Censure contre Lessius & Hamelius : & Baïus mourut le 16. Septembre de l'année 1589. Ce sont là les principaux faits contenus dans l'Histoire abregée du Bajanisme. L'Auteur y a ajoûté six reflexions, qui servent de réponse aux principales objections des nouveaux partisans de Baïus.

Le second Opuscule de Mr. de Decker est une petite Histoire du Jansenisme. Il la commence par un extrait de la Bulle *In eminenti*, dans laquelle Urbain VIII. condamna le 6. Mars 1641. l'Augustin de Jansenius, premierement parceque con-

tre la defenſe de Paul V. on y parloit des matieres conteſtées dans les diſputes *de auxiliis*; mais principalement parce qu'après avoir fait diligemment & meurement examiner ce Livre, on avoit trouvé que l'Auteur y ſoûtenoit pluſieurs des erreurs de Baïus condamnées par les Papes Pie V. & Gregoire XIII.

A peine cette Bulle eut-elle paru qu'un Chanoine de Furnes, neveu de Janſenius, ſoûtint qu'elle étoit ſubreptice: l'Archevêque de Maline refuſa de la publier dans ſon Dioceſe: & la Faculté de Theologie de Louvain deputa à Rome deux de ſes Docteurs pour y propoſer leurs difficultez, & y demander une copie authentique de la Bulle. Sa Sainteté aprés les avoir entendus, & avoir communiqué leurs écrits à la Congregation du Saint Office, leur impoſa ſilence, leur fit délivrer une Copie authentique de la Bulle, & leur ordonna de l'exécuter. Au lieu d'obéïr, ils porterent l'affaire au Conſeil Roial de Madrit. Sa Majeſté Catholique après les avoir oüis, declara qu'ils n'avoient aucune raiſon

de differer la publication & l'exécution de la Bulle, & rendit le dernier Février 1651. un Edit pour les obliger à le faire.

Ce n'eſt pas ſeulement dans les Païs-Bas que le Livre de Janſenius avoit ſes partiſans : il n'en avoit pas moins en France. C'eſt ce qui obligea M. Cornet de deferer à la Sorbonne dont il étoit Syndic, diverſes Propoſitions tirées du Livre de Janſenius. Les choſes qui s'enſuivirent ſont trop communes, pour qu'il ſoit neceſſaire de les repeter ici. Il ſuffit de marquer que l'Auteur finit ſon Abregé Hiſtorique par le ſecond Bref d'Innocent XII. aux Evêques des Païs-Bas. Après quoi il ſe propoſe les principales Objections des Janſeniſtes, & y répond avec beaucoup de ſolidité.

Si-tôt que l'Hiſtoire abregée du Janſeniſme eut paru, elle fut attaquée par l'Auteur des Apologies faites pour défendre le Libelle intitulé *Panegyris Janſenianus.* Cet Auteur reproche à Mr. de Decker qu'il n'avoit pas même compris quel avoit été le but du Panegyriſte de Janſe-

nius. Tout le dessein de ce Panegyriste, dit-il, est de defier tous les Molinistes de faire voir qu'il y ait dans Jansenius une seule Proposition qui soit contraire à St. Augustin. Il y a long-tems qu'on l'a fait voir: & le P. Deschamps entre-autres l'a demontré dans un Ouvrage auquel les Jansenistes n'ont jamais osé faire aucune réponse. Malgré cela, l'Auteur de l'Apologie continuë de donner le defi sur une chose qu'il ne peut ignorer avoir déja été exécutée: & il fait un crime à son adversaire de n'avoir pas accepté ce defi.

M. de Decker n'a point pris le change. Il a senti que le dessein de celui qui l'attaquoit, étoit de l'engager dans des disputes infinies; & qu'il n'étoit plus question de disputer, si la doctrine du Livre de Jansenius est, ou n'est pas conforme à celle de St. Augustin; mais de se soumettre au jugement de l'Eglise, qui a décidé que la doctrine du Livre de Jansenius, est herétique.

M. de Decker refute ensuite en détail toutes les Objections qu'on lui avoit faites, défendant toûjours avec

avec zele l'autorité des Bulles Apostoliques. Et parce que son Adversaire s'est appliqué à faire valoir le Journal de Saint Amour, M. de Decker prouve qu'on ne doit ajoûter foi à ce Journal, que dans les choses que l'Auteur dit au desavantage de son parti : mais qu'il faut s'en defier dans tout le reste ; la prevention & l'attachement à son parti lui ayant fait croire trop legerement bien des choses qui sont manifestement fausses.

Le quatriéme Opuscule est encore une defense de l'*Histoire abregée du Jansenisme*, contre la troisiéme Apologie de l'Auteur du *Panegyris Janseniana* : cet Opuscule a pour titre *Vindiciæ brevis Historiæ Jansenismi & defensionis ejusdem Historiæ*. M. de Decker y répond à tous les reproches qui lui avoient été faits par l'Apologiste de Jansenius.

Le cinquiéme Opuscule est un petit Ecrit François sous ce titre, la *Quintessence du Jansenisme*. L'Auteur y fait voir que l*Histoire generale du Jansenisme* contient tout le venin de cette Heresie.

ARTICLE CLXXVIII.

LE SUBLIME DES AUTEURS, ou pensées choisies, redigées par matiere suivant l'ordre Alphabetique. A Paris ruë St. Jacques chez Jean & Michel Guignard 1705. *in* 8°. *pages* 499. *Preface*, 8.

IL faut convenir avec l'Auteur de cet Ouvrage „ qu'un homme „ qui donne au Public de bons re- „ cueils, n'en est pas moins estima- „ ble pour ne nous donner rien du „ sien : c'est presque inventer que „ de bien choisir. Mais, comme il l'avoüe aussi lui même: „ la difficulté „ est de faire un choix capable de „ plaire à tout le monde. Nôtre Auteur a taché d'éviter tous les defauts qui se rencontrent d'ordinaire dans ces sortes de collections. „ Il y „ a des Copistes, dit-il, qui recueil- „ lent tout sans discernement, qui „ mêlent le bon avec le mauvais, „ l'excellent avec le mediocre. Mais „ un compilateur de bon goût, peut „ être utile par son discernement : il

tire des Livres à la lecture desquels il a passé la plus belle partie de sa vie, comme on a fait des Opera de Lully, ce qu'on appelle le sublime, l'extraordinaire & ce merveilleux qui frappe & enleve. C'est le moyen d'exciter à quelque lectu re, de divertir & de toucher ceux que la longueur d'un Ouvrage suivi, a coutume d'ennuyer. Il reduit avec méthode les sujets sous differens titres : il n'y porte que le sublime, ou ce qui s'écarte le plus du vulgaire, ce qui peut former l'honnête homme, le rendre prudent, ingenieux & poli, & apprendre à son lecteur la pratique & les delicatesses du beau monde, sans sortir de son cabinet. "

Ce projet tout excellent qu'il paroît, n'a pas decouragé nôtre Auteur ; & il avoüe de bonne foi, que c'est-là le dessein & la fin de son Ouvrage. Comme c'est aux beaux esprits qu'il addresse son recueil, c'est aussi à eux que nous laissons à juger, s'il a atteint toute la perfection qu'il s'est proposée, c'est à eux à decider s'ils ne trouveront rien ici que de

„ ſublime, d'extraordinaire, rien „ qui ne donne dans ce merveil- „ leux qui frappe & qui enleve. Nous allons pour cela ſoûmettre à leur critique certains endroits qui ont paru à l'Auteur dignes de trouver place dans un Ouvrage de ce caractere.

„ Comme il n'eſt point de ces „ Copiſtes qui dans leurs recueils ra- „ maſſent tout ſans diſcernement, „ qui mêlent le bon avec le mau- „ vais, l'excellent avec le mediocre, nous avons crû qu'il lui ſeroit indifferent quels endroits de ſes collections on expoſât à la vûë de ceux au jugement deſquels il veut bien s'en rapporter.

Procedé des ames baſſes. „ Le mon- „ de eſt plein de ces gens qui mou- „ chent la lampe, & qui ne mettent „ point d'huile dedans, qui penſent „ a croître leur gloire en diminuant „ celle d'autrui.

Diſcretion en amitié. „ Il eſt d'un „ homme ſage de reprimer les pre- „ miers tranſports d'une amitié ne- „ ceſſaire, comme on reprime les „ premiers élans des chevaux neufs

„ qu'on veut essayer à un chariot.

L'Amour sensuel. „ Il resemble à certaines medailles des Anciens où ils „ faisoient graver d'un côté une ro- „ se, un oignon de l'autre ; il est „ agreable d'un côté, desagreable „ de l'autre.

Artifice. „ Il arrive souvent que „ quand nous faisons des feux de „ joye, nos ennemis en font d'artifice.

Cour. „ La Cour est un sejour plein „ de fumée, on n'en sort que les lar- „ mes aux yeux.

Declamateur. „ C'est un Declama- „ teur qui déifie tout, aussi bien la „ citroüille de l'Empereur Claude „ que la tête de l'Empereur Au- „ guste.

Caractere d'un vieux Docteur. „ Son „ front ressemble au dehors d'u- „ ne place forte, il est muni de con- „ trescarpe, de fossez & de remparts.

Maigreur. „ Une personne maigre „ est une lanterne ambulante.

Secret pour adoucir les maux.

„ Si je couche sur le pavé.
„ Je n'en suis que plûtôt levé.
„ Parmi les troubles de la guerre,

„ Je n'ai point un repos en l'air
„ Car mon lit ne sçauroit branler
„ Que par un tremblement de
terre.

Livres. „ Les Livres sont un azile „ où les sottises ont droit de bourgeoisie.

Si les beaux esprits que nôtre Auteur reconnoît pour ses Juges, n'étoient pas incorruptibles dans les jugemens qu'ils portent dans le secret, & qu'on eut lieu de croire qu'il se defiât de son Livre, on pourroit s'imaginer qu'il a entrepris de les seduire par les loüanges qu'il leur donne. Il pretend même qu'ils regardent comme une marque de l'estime qu'il a pour eux, de ne les avoir point citez dans son Ouvrage. „ C'est, dit-il, que ces Livres recens „ qui sont entre les mains de tout le „ monde, sont si parfaits qu'il faudroit plûtôt les copier que d'en „ rien extraire, parceque tout y est „ beau & qu'il ne s'y trouve ni vuides, ni inutilitez. C'est des Auteurs „ qui ont vieilli par le tems qu'on a „ tiré ce qui pourroit plaire pour se „ dedommager en quelque façon

„ de la peine de les avoir lûs & en
„ faire part au public.

Ce jugement de nôtre Auteur sur les Anciens & les Modernes, tout flateur qu'il paroît aux Ecrivains de nôtre siecle, pourroit peut-être bien lui attirer la mauvaise humeur de quelqu'un de ces beaux esprits qui conservent malgré tout ce qu'on en a pû dire, un respect infini pour l'Antiquité : ils auront peine à se persuader qu'on puisse avoir eu en les lisant assez de peine pour être obligé de s'en dedommager. Au reste ces Livres nouveaux où il ne se trouve ni vuides, ni inutilitez, sont assurement d'une datte bien recente; car on voit citez dans ce recueil, la plûpart des Ecrivains un peu connus du dernier siecle. A la verité les bons Auteurs de l'Antiquité y occupent la meilleure place. Rien n'est si commun que d'y lire des endroits de Tite-Live, d'Horace, de Juvenal, de Claudien, de Martial, de Ciceron, de Virgile & de plusieurs autres : il est vrai qu'on les y fait quelquefois parler un langage dans lequel ils auroient peine à se

reconnoître ; & je ſuis bien certain qu'Horace ne s'attendoit pas qu'on mettroit ſur ſon compte ces vers magnifiques de Claudien.

jam non ad culmina rerum
Injuſtos creviſſe queror. Tolluntur in altum
Ut lapſu graviore ruant.

Et ſeurement Claudien de ſon côté ne s'étoit pas aviſé de croire, qu'on dût quelque jour le prendre pour Horace. Mais qu'importe, comme le remarque nôtre Auteur, de qui ſoient les penſées ſublimes dont il fait choix, ce n'eſt point le nom & la reputation d'un Auteur qui doit prevenir en faveur de ce qu'il écrit, il faut ſçavoir reconnoître les veritables beautez d'un Ouvrage, ſans ſçavoir à qui le public en eſt redevable.

ARTICLE CLXXIX.

GEORGII MELCHIORIS Ludolphi Conſiliarii Ducalis Saxo-Iſenacenſis Aulici, de Intro-

ductione Juris primo geniturae, Tractatus Nomico-politicus. Ienae, sumptibus Bielkianis anno 1703. C'est-à-dire, *Traité de la maniere d'introduire le Droit d'Aînesse par George Melchior Ludolphe, du Conseil Aulique du Duc de Saxe-Isenac, à Iene chez Bielk* 1703. in 4°. *pages* 200.

PLusieurs habiles Jurisconsultes ont parlé du Droit d'aînesse. Antoine Tiraqueau l'a fait avec succés en France, les deux Molina en Espagne, Jean Torré en Italie, & un très-grand nombre d'autres, dont les uns ont composé des Traitez exprés sur cette matiere, les autres en ont seulement touché quelque point, à l'occasion des diverses affaires sur lesquelles ils avoient été consultés. Mais ces Auteurs sont la plûpart François, Espagnols, ou Italiens. Les Allemans ont moins travaillé sur cette matiere; peut-être parcequ'il n'y a pas si long-tems que le Droit d'aînesse est introduit en Allemagne, que dans les autres Etats. Cependant Engelbrecht & Goldastus

ſon adverſaire en ont écrit avec beaucoup d'erudition, à l'occaſion de la ſucceſſion aux Electorats.

Quoique tant d'habiles Ecrivains ſe ſoient appliquez à éclaircir ce point de Droit; il s'en faut bien qu'ils ne l'ayent épuiſé. Ils parlent tous du Droit d'aîneſſe, tel qu'il eſt déja établi : fort peu ont parlé de la maniere dont on le doit introduire. On n'a pas même encore expliqué l'origine & le progrés de cet ancien uſage, ni bien developé ſur cela les mœurs & les coûtumes des Allemans. Nicolas Betſius y a mieux réüſſi qu'aucun autre. Mais aprés lui on trouve qu'il y a encore beaucoup de choſes à aprofondir & beaucoup de recherches à faire. Mr. Ludolphe s'attache principalement dans ce Traitté, à ce qui regarde la maniere dont le Droit d'aîneſſe a été introduit, & peut être introduit dans les familles, où il n'eſt pas encore reçû.

Il dit que ſi le premier homme n'avoit point péché, tous les biens de la Terre auroient été poſſedez en commun : mais qu'aprés le péché de

nôtre premier Pere, il a été necessaire qu'il se fit une division des biens entre les familles, & que c'est de là qu'est venu la proprieté & le domaine qui donne droit sur un bien à une personne, à l'exclusion des autres. Le proprietaire a droit de disposer du bien qu'il possede : & s'il meurt sans en avoir disposé, ce bien ne passe de droit à ses enfans & à ses autres heritiers, que parcequ'il est présumé l'avoir voulu ainsi. Suivant ce principe, tous les enfans doivent partager également, quand il n'y a point de disposition contraire. Mais comme rien n'oblige le Pere à partager ainsi également son bien entre ses enfans ; & que la nature veut seulement qu'il pourvoye selon ses moyens à leur subsistance, & qu'il leur laisse à chacun leur legitime : de là il est arrivé qu'il s'est établi en divers païs, des coûtumes differentes, & que le Droit d'aînesse n'a pas été introduit par tout, ni de la même maniere. Il a commencé par la disposition libre & particuliere des parens : cette disposition a été ensuite authorisée par un usage commun: &

cet uſage avec le tems a eu la force de Loy.

Le Droit d'aîneſſe eſt principalement neceſſaire aux Princes qui ont des Souverainetez heréditaires : rien n'étant plus contraire au bon gouvernement que le partage de l'Autorité Souveraine dans une Monarchie. Mr. Ludolphe en fournit un exemple memorable, tiré de l'Hiſtoire d'Ethiopie. L'Empereur Icon Amlac laiſſa en mourant cinq Garçons, d'autres diſent neuf, qu'il aimoit tous très-tendrement. Ne pouvant diviſer l'Empire, & voulant neanmoins faire un partage égal entre tous ſes enfans, il ordonna qu'ils regneroient tous tour à tour, & que quand l'aîné auroit gouverné l'Empire une année, il en laiſſeroit l'année ſuivante le gouvernement au ſecond, & le ſecond enſuite au troiſiéme, ainſi des autres. Il ne s'étoit pas encore écoulé une année depuis la mort de l'Empereur, que le dernier de ſes enfans forma la reſolution de faire enfermer tous ſes freres, quand ſon rang ſeroit venu, & de retenir l'Empire pour toûjours,

Il fut aſſez imprudent pour découvrir ſon deſſein à un confident qui le trahit : mais l'aîné exécuta ce que le cadet avoit projetté, & fit enfermer tous ſes freres, avec ſes propres enfans, dans le Palais de Geshen, bâti ſur un Rocher. Cet exemple a été ſuivi des autres Empereurs, & un uſage ſi barbare devint peu à peu une Loi fondamentale de l'Empire. Elle fut abolie ſur la fin du ſeiziéme ſiécle, après avoir été inviolablement obſervée l'eſpace de 230. ans. Naod qui regnoit alors avoit un fils fort aimable âgé ſeulement de neuf ans. Un des principaux Miniſtres l'ayant aperçû, dit à l'Empereur, que ſon fils étoit bien creu, & qu'il devenoit déja grand, pour lui faire entendre qu'il étoit tems de le releguer à Geshen. Le jeune Prince conçût ce que vouloit dire le Miniſtre : & les larmes aux yeux conjura ſon Pere de ne le point éloigner de ſa preſence. L'Empereur fut attendri & ayant aſſemblé ſes principaux Officiers il caſſa une Loi ſi dure.

Non ſeulement il eſt du bien des Etats de ne point partager la puiſ-

ſance Souveraine entre pluſieurs; pour éviter les guerres civiles ; il faut encore que la ſucceſſion ſoit reglée & determinée par le ſort de la Naiſſance, les Elections étant ſujetes à de grands abus. Le Droit d'aîneſſe n'étoit point établi autrefois parmi les peuples de Germanie : & c'eſt, dit nôtre Auteur, ce qui a cauſé la ruine de pluſieurs illuſtres familles. Il ne paroît pas que ſous Charlemagne & ſes enfans, les Comtez fuſſent heréditaires parmi les peuples de la Germanie : mais elles le furent bien-tôt aprés : les Empereurs & les Rois n'ayant plus exigé de ceux qui les poſſedoient, que l'hommage & le ſerment de fidelité. Il ne paroît pas non plus, continuë nôtre Auteur, que ces ſortes de Fiefs ayent été ancienement partagez : du moins ils ne l'étoient pas au onziéme & au douziéme ſiécle ; mais un uſage contraire s'introduiſit dans la ſuite : neanmoins cet uſage ſe détruiſit peu à peu, la ſucceſſion ſuivant le Droit d'aîneſſe, ayant été reçûë dans les principales familles dans les derniers ſiécles. Cela a commencé par la

Maison d'Autriche. Les Ducs de Wirtemberg introduisirent dans leurs familles le Droit d'aînesse dès le 15 siécle. La Maison de Baviere & la Palatine fit la même chose le siécle suivant, & cela s'est établi presque de nos jours dans la branche Electorale de Saxe, dans les branches de Saxe-Eisenach, & de Saxe Gotha, dans la Maison de Brandebourg, dans celles de Brunsvic, de Meclebourg, de Holstein-Gottorp, de Hesse, de Bade, & d'Anhalt. Mais quoique toutes ces familles ayent reçû le Droit d'aînesse, elles ne l'ont point neanmoins reçû aux mêmes conditions.

Après avoir dit en genéral de quelle maniere le Droit d'aînesse s'est introduit en Allemagne, M. Ludolphe entre plus en détail dans sa seconde partie. Il commence par expliquer ce que c'est que le Droit d'aînesse. C'est, dit-il, un Droit reçû dans les familles illustres, en vertu duquel l'Aîné succede legitimement à tous les heritages de ses Peres sans aucun partage. Ce Droit a été introduit pour le bien de la So-

cieté civile, à laquelle il importe que les familles illustres se maintiennent dans la splendeur. Sa nature consiste principalement dans l'ordre de la succession, qui est établi; de sorte que tandis qu'il reste dans la branche aînée, quelqu'un capable de succeder, l'heritage ne peut passer dans une autre branche de la même famille. Il faut que cet heritage, qui fait la matiere du droit d'aînesse, soit un bien immeuble : mais il importe peu que cet immeuble soit un propre, ou un acquêt. Le Droit d'aînesse s'étendant également à l'un & à l'autre, ce droit ôte à celui qui en joüit la liberté d'aliener ses principaux fonds, & il lui impose l'obligation de pourvoir d'une maniere convenable à la subsistence de ses Cadets. Il faut toûjours se ressouvenir que l'Auteur parle pour l'Allemagne : ainsi l'on ne doit point être surpris qu'il établisse des principes qui se trouvent en quelque chose contraires aux usages reçûs en France, ou en Angleterre.

Il n'y a pas de doute qu'on ne puisse introduire dans les illustres

familles, le Droit d'aîneſſe par rapport aux biens allodiaux ; mais le peut-on auſſi par rapport aux biens feodaux ? Quelques Juriſconſultes y ont trouvé de la difficulté, mais M. Ludolphe n'y en trouve aucune, pourveu que le Vaſſal ait ſoin d'obtenir ſur cela le conſentement du Seigneur dont le Fief releve. Pour ce qui regarde les Souverainetez abſoluës, le Droit d'aîneſſe ne s'y eſt introduit que par une Loi publique & ſolemnelle, ou par un long uſage, ou par la diſpoſition du Prince, dans les Souverainetez dont le territoire eſt un bien patrimonial. Sur quoi l'Auteur ajoûte qu'il eſt évident que dans ces ſortes de Souverainetez le Prince peut par ſon Teſtament établir, regler, déterminer le Droit d'aîneſſe, & déclarer quel eſt le legitime ſucceſſeur : & que même dans les Souverainetez dont le territoire ne ſeroit point un bien patrimonial, le Prince, s'il n'a point d'enfans, peut en mourant nommer un Succeſſeur, qui ſera ſon unique & veritable Heritier, dès que le Peuple l'aura reconnu & qu'il aura don-

né ſon conſentement à la derniere volonté du Souverain.

Il s'enſuit manifeſtement de ce principe, que le Roi d'Eſpagne, Philippe V. eſt le ſeul veritable Heritier de Charles II. d'heureuſe memoire, puiſque les Etats d'Eſpagne ſont des biens veritablement patrimoniaux; que Charles II. a declaré dans ſon Teſtament, que le Duc d'Anjou, maintenant Philippe V. étoit ſon veritable Heritier; & que quand les Etats d'Eſpagne ne ſeroient pas des biens Patrimoniaux, la derniere volonté de Charles II. devroit toûjours avoir lieu, ayant été reçûë & acceptée dans toute la Monarchie d'Eſpagne, qui a par tout reconnu Philippe V. pour ſon Roi legitime. Malgré cela l'Auteur ſoûtient que le Teſtament de Charles II. eſt nul, parce qu'il eſt contraire, dit-il, aux loix fondamentales de l'Etat, qui excluent les François de la Succeſſion. La Loi fondamentale de l'Eſpagne eſt celle qui veut que la Succeſſion à la Couronne ſoit maintenuë dans la branche aînée. Si Philippe IV. a pû legitime-

ment donner atteinte à une Loi auſſi ancienne que la Monarchie, en donnant l'excluſion aux François ; à plus forte raiſon Charles II. a t'il eu le pouvoir de rétablir dans ſa vigueur une Loi ſi ancienne, en rappellant à la Succeſſion les Princes François qui en avoient été injuſtement exclus.

Dans les Terres qui relevent d'un Souverain, le Droit d'aîneſſe s'y introduit ou par une Loi generale, ou par la diſpoſition particuliere d'une famille, lorſque toute la Famille en convient, ou que le Pere l'a ainſi reglé par ſon Teſtament. En Allemagne la Succeſſion dans les Electorats a été attribuée par la Bulle d'or au ſeul aîné de la Famille ; mais les Juriſconſultes ne s'accordent pas ſur l'étenduë qu'il faut donner à cette conſtitution. Quelques-uns prétendent qu'elle doit s'entendre non-ſeulement des Electorats, mais de toutes les autres Principautez de l'Empire. Springsfeld ſoûtient dans ſon Traité de l'*Apanage*, que cette Loi n'eſt que pour les Electorats : & Goldaſt n'a oſé décider une queſtion

si difficile. Betsius enseigne que les Electeurs doivent partager entre leurs enfans, les terres qu'ils acquierent de nouveau, & qui n'étoient pas unies à leur Electorat dans les commencemens de leur création, ou au tems de la Bulle d'or. Mais ce sentiment de Betsius est peu suivi. M. Ludolphe n'ose entreprendre de décider une si grande question, qui fait encore aujourd'hui le sujet de plusieurs contestations dans les plus nobles familles. On voit bien cependant que s'il avoit à décider, il décideroit contre Betsius.

1°. On ne pourroit point introduire dans une famille le Droit d'aînesse, si ce Droit étoit contraire à une Loi, ou à une Coûtume generalement reçûë dans tous le païs.

2°. On ne peut l'introduire de nouveau sans le consentement de tous les interessez. Les Puisnez neanmoins ne seroient point reçûs à s'opposer sur cela à la libre disposition de leur pere, s'il s'agissoit de biens purement allodiaux. Il y a plus de difficulté dans les biens feodaux, où il semble qu'on ne puisse changer

l'uſage des partages, lorſqu'il eſt ancien, & que ceux qui ont droit à ces partages refuſent d'y conſentir.

3°. Betſius prétend que le Droit d'aîneſſe ne peut s'introduire de nouveau dans les grandes familles d'Allemagne, ſans le conſentement de leurs Etats & de leur Peuple. Nôtre Auteur juge qu'il eſt à ſouhaiter qu'on ait ce conſentement, mais il dit qu'il n'eſt pas neceſſaire.

4°. En même tems qu'on introduit de nouveau dans une famille le Droit d'aîneſſe, il faut y regler des Apanages convenables pour les Puiſnez, qui quoique ſans territoires demeurent Princes & Comtes de l'Empire, dont ils dependent immediatement, & non pas de leur frere aîné, mais ils n'ont point de ſeance dans les Diétes, ni droit de donner leurs ſuffrages. Jean George I. Duc de Saxe-Eiſennach, ordonna dans ſon Teſtament, qu'on ajoûteroit à l'Apanage de ſon Cadet la 4e. partie des nouveaux revenus qui lui étoient échus. La Maiſon de Heſſe obſerve la même regle au regard des Princes à qui elle fait un

Apanage : les Apanages ne consistent quelquefois que dans des pensions. Assez souvent ce sont des Terres dont les Aînez cedent les revenus.

5°. Tous les Jurisconsultes s'accordent à dire qu'en Allemagne on ne peut introduire & établir solidement le Droit d'aînesse dans une grande famille, sans l'autorité & la confirmation de l'Empereur. Mr. Ludolphe ajoûte neanmoins, que si on en demandoit la confirmation de l'Empereur & qu'il l'ait refusée dans un cas où l'introduction de ce droit ne se trouve, ni nuisible à la Republique, ni dommageable aux tiers, ce refus n'empêche pas que le droit ne soit solidement établi. Il ne croit pas non plus qu'il fut necessaire d'avoir le consentement de la Diete & des Etats de l'Empire: mais il est persuadé que celui de l'Empereur suffit.

ARTICLE CLXXX.

TRAITÉ DES ALIMENS par Mr. Loüis Lemery de l'Academie Royale des Sciences, Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris. Seconde Edition revûe & corrigée par l'Auteur. A Paris chez Pierre Vitte ruë St. Jacques 1705. *in* 12. *pages* 562. ſans la Diſſertation Préliminaire de 35. *pag.*

NOus avons expliqué le deſſein & la méthode de l'Auteur dans l'Extrait de la premiere édition de ce Traité. La Faculté de Medecine ,,avoit jugé l'Ouvrage tel qu'il parut ,, d'abord, fort utile pour la conſer- ,, vation de la ſanté, par rapport à ,, l'uſage des Alimens, dont l'Auteur ,, explique les effets, ſuivant les prin- ,, cipes les mieux reçus. L'Academie ,, Royale des Sciences ſur le rapport ,, de Mr. du Hamel, Homberg & ,, Morin, juge que cette ſeconde édi- ,, tion eſt auſſi bien que la premiere, ,, écrite avec beaucoup d'ordre & ,, de netteté, établie ſur les meilleurs

„ principes de Physique & de Me-
„ decine, & que les additions lui ont
„ paru necessaires pour un plus
„ grand éclaircissement & pour l'ins-
„ truction de tous ceux qui sont at-
„ tentifs à leur santé. Si on joint à des suffrages d'un si grand poids, le jugement que porte de ce Livre Mr. Bourdin premier Medecin de Monseigneur, on aura de quoy s'en former l'idée la plus avantageuse sans craindre de se méprendre sur le temoignage de Censeurs si éclairez.

Les Additions sont en grand nombre & considerables, par ce qu'elles apprennent de nouveau : tantôt M. Lemery parle d'Alimens, dont il n'avoit point parlé, ce qui augmente cette édition de dix-neuf chapitres: tantôt il étend, il explique ce qu'il avoit dit. Là ce sont de nouvelles reflexions utiles pour le choix des Alimens, ici de nouvelles instructions sur la maniere de les preparer: il a quelquefois hazardé de nouveaux systemes pour expliquer certains effets naturels. Les principales Additions sont dans la Dissertation page 11. sur l'usage de l'air: l'Au-

teur y enseigne que par son mélange avec le sang, il contribuë aux differentes contractions des muscles, Il a dans les pages XIV. XV. XVI. XVII. étendu ce qu'il avoit dit sur les saveurs, il propose page XXIX. une nouvelle cause de la digestion.

Il n'est pas possible de marquer en détail toutes les Additions qui sont dans le corps de l'Ouvrage. On trouvera à la page 82. & suivantes, diverses manieres de preparer les Olives. On trouvera à la p. 498. une explication des mauvais effets que produit le Tabac. A la page 503. l'Auteur examine l'opinion vulgaire qui attribuë au Vinaigre la faculté de maigrir.

La plus curieuse Addition est sur le Chocolat & le Caffé : ce qu'il dit du Caffé, qu'il guérit les maux de tête en dégageant l'estomach des restes d'alimens mal digerez, ou des sucs visqueux qui l'embarassent, est le commencement d'un nouveau systeme sur l'yvresse, sur les vapeurs & sur les moyens d'y remedier. L'Autheur promet de le pousser plus loin, il se servira sans doute

pour le perfectionner, de la Chimie dont la connoiſſance lui eſt hereditaire.

ARTICLE CLXXXI.

OLAI BORRICHII DE cauſis diverſitatis Linguarum Diſſertatio edita curante Joanne Georg. Ioch Ienæ. *Diſſertation d'Olaus Borrichius, ſur les cauſes de la diverſité des Langues*, Imprimée de nouveau par les ſoins de Jean George Ioch, à Iene, *in* 12. *pages* 78. *ſans table.*

L'Auteur connu par beaucoup d'autres Ouvrages, eſt un fameux Medecin Danois, diſtingué parmi les Ecrivains du ſiecle paſſé, par ſes Diſſertations ſur les Poetes, & ſes Ouvrages ſur la langue Latine, où tantôt cenſeur de la trop grande indulgence de Voſſius, il condamne beaucoup d'expreſſions que l'Ariſtarque Hollandois avoit épargnées, tantôt il défend contre Scioppius des mots & des conſtructions condamnées temerairement ; peut-

être que ſon entêtement pour la tranſmutation des metaux, & ſes Ouvrages d'Alchimie lui auroient ôté la reputation d'un Critique judicieux, ſi la fondation qu'il a faite à Copenhague, ne prouvoit qu'il a conſervé l'amour le plus ſage pour les belles Lettres parmi les viſions ridicules des Adeptes. Il a fondé un College où ſeize Danois propres aux Sciences, exempts de tout autre embarras, par la liberale prévoyance du Fondateur, ſe peuvent livrer tout entiers aux Sicences. Et dans la juſte crainte qu'un ſi doux loiſir ne degenerât, comme il arrive quelquefois, dans une indolente oiſiveté, il a obligé chacun de ces Sçavans de donner tous les ans des marques publiques du ſoin qu'il a de répondre à ſes intentions.

La Diſſertation dont nous donnons l'Extrait, eſt un des meilleurs Ouvrages de ce docte Danois. A la verité il ne faut pas examiner ſon ſtyle de trop près, on ne devineroit jamais en liſant cette Diſſertation, que ſon Auteur eut écrit ſur la pureté de la Langue Latine & ſur la

difference des Ecrivains du siécle d'Auguste, d'avec les Ecrivains des siécles suivans. Le dessein de ce petit Livre est de rechercher d'où viennent tant de Langues si diverses. D'abord l'Auteur établit comme un principe confirmé par beaucoup d'experiences; *qu'aucune Langue n'est naturelle à l'homme*. Le Roi d'Egipte dont parle Herodote, qui fit élever un enfant parmi des Chévres, eut beau conjecturer qu'il parloit Phrigien, parce qu'il prononçoit ce mot *debec* qui signifioit du pain en cette Langue; il prit pour ce mot un son semblable à celui des Chévres que l'enfant d'ailleurs muet, repetoit sans raison. Quintilien assure que toutes les fois qu'on a tenté cette experience elle n'a fait que des muets: en effet plusieurs siécles après Quintilien Akebar cet illustre Roi Mogol & le Roi de Maguth ont eu le même succés dans une pareille entreprise. C'est donc Dieu qui a inspiré au premier homme la premiere Langue; mais comment s'est elle transformée & multipliée en tant de langages.

L'Ecriture nous aprend que la confusion des Langues est un châtiment. Dieu punit les hommes occupez contre ses ordres à élever la tour de Babel, d'un suplice menagé avec tant de sagesse, qu'en rendant impossible leur projet orgüeilleux, il les mettoit dans la necessité d'exécuter ce qu'il leur avoit prescrit, & de se separer pour habiter toutes les parties de la terre. L'Auteur ne veut pas qu'on s'amuse à demêler entre tant de differentes manieres dont la confusion des Langues a pû se faire, celle dont Dieu s'est servi ; qu'il ait troublé la memoire, imprimé de nouvelles idées, ou agi sur les organes de la prononciation. Il est assez inutile de satisfaire sur cet article une vaine curiosité, il est même impossible de la contenter ; car c'est une suite naturelle de la confusion, que la maniere dont elle s'est faite, demeure confuse & incertaine. Le sçavant Danois joint à cette reflexion ingenieuse, une conjecture assez bizarre, pour expliquer comment ce mot *sac* a conservé dans presque toutes les Langues le même son & la

même signification. Il croit que la necessité de monter les materiaux, les outils, les provisions aux divers étages d'un édifice aussi élevé que la tour de Babel, avoit rendu l'usage des sacs necessaire, & fait tant de fois repeter leur nom, qu'il ne pût s'effacer comme les autres, de la memoire des hommes. Il conjecture avec plus de fondement qu'il ne se forma au commencement, aucune Langue entierement diverse de la premiere, mais que chaque famille mêla quantité d'expressions inusitées aux expressions reçûës: ce ne fut qu'après s'être separez & dans les lieux où elles habiterent, qu'elles donnerent de nouveaux noms aux nouveaux objets, à mesure qu'ils se presentoient. Des restes de l'ancienne Langue s'étoient conservez mêlez à ces nouveaux Langages, mais un peu alterez par la prononciation qui varioit, on en composa avec le tems d'autres mots, & la composition acheva de rendre méconnoissable ce qui avoit échapé à la confusion des Langues. Après les curieuses découvertes des Sçavans du sié-

cle passé & du nôtre, il n'est plus douteux que les Langues des peuples les plus éloignez, n'ayent des racines communes. Ce n'est pas seulement dans le Grec qu'on trouve, pour l'origine des mots, beaucoup de conformité avec l'Hebreu: on la trouve cette conformité dans le bas Breton, dans l'Irlandois, dans l'ancienne Langue des Suedois & des Danois, dans plusieurs Langues Ameriquaines.

Outre les changemens qu'introduisit dans les Langues, la necessité de donner de nouveaux noms aux fruits propres de chaque Païs, & aux nouvelles inventions de l'art; outre ceux qu'y apporta la composition, l'Auteur remarque plusieurs causes qui ont pû contribuer à les rendre si diverses, supposé la confusion, sans laquelle M. Borrichius avoüe que ces causes n'auroient pû alterer la premiere Langue au point qu'elle l'est.

La premiere de ces causes est la diversité des climats. L'air agit trop sur les organes de la parole pour ne pas rendre la prononciation diffe-

rente selon qu'il est plus épais ou plus pur. La difference des nourritures n'a pas moins de force, que la difference de l'air pour donner aux temperamens & à la prononciation de nouvelles formes. L'Auteur rapporte ici un passage d'Elien fort curieux & qui nous aprend quel étoit l'aliment ordinaire de certains Peuples. *Les Arcadiens aimoient le Gland, dit Elien, le peuple d'Argos les Poires, les Atheniens les Figues, les Indiens le Sucre, les Carmaniens les Dates, les Sarmates le Millet, les Perses le Nasitort & le Terebinthe &c.*

Ce n'est pas le corps seul qui dépend de l'air & de la nourriture ; les effets qu'ils produisent dans lui, passent jusqu'à l'esprit, qui devenu plus pesant ou plus vif, choisit des expressions conformes à sa disposition & s'exprime ou par monosyllabes, ou par diminutifs, aime la secheresse ou l'abondance du discours. Les Négres, par exemple, parlent avec une extrême rapidité, les Chinois avec beaucoup de lenteur, les Portugais abregent les mots, les Italiens les allongent, les Allemans &

encore plus les Polonois multiplient les consones, les François les entrelacent de voyelles. Et il ne faut pas croire que la differente prononciation ne suffise pas seule pour alterer les Langues un même Langage, le François par exemple, prononcé par un Suisse, un Picard, un Gascon, un Parisien, paroîtra presque quatre Langues differentes.

L'Auteur apporte pour seconde cause l'imitation des cris des animaux les plus communs dans chaque païs. Ceux qui ne lui accorderont pas aisément que cette cause ait beaucoup contribué à diversifier les Langues, avoüeront au moins qu'il a fait une digression fort recherchée sur la maniere d'exprimer en Latin ces differens cris & sur d'autres points d'érudition peu liez avec son sujet.

Il n'éprouvera pas la même contradiction dans ce qu'il dit du goût bizarre des femmes pour certaines manieres de parler, ausquelles elles donnent vogue, & sur l'attention qu'il faut avoir à choisir des nourrices, dont le langage puisse servir

de modele pour bien parler : les défauts qu'elles font passer aux enfans sont, selon Mr. Borrichius, une troisiéme cause de l'alteration des Langues.

L'inconstance & l'amour de la nouveauté est la 4e. cause qu'il indique en citant Horace. Il parle d'une 5e. cause qu'il appelle l'affectation, d'une fausse delicatesse qui rend le langage mol & effeminé : il nous semble que cette cause n'est pas assez differente des autres pour l'en distinguer. Ce qu'il dit ensuite, est plus judicieux, que le mélange de differens peuples victorieux & vaincus, anciens Habitans & nouvelles Colonies, a sans doute consommé ce que les autres causes avoient commencé & donné aux Langues une varieté si prodigieuse ; qu'enfin le commerce a porté la confusion des Langues à son dernier terme, en transportant dans chaque Langue des termes pris de tous les autres. Ce que l'Auteur dit sur ces causes de la diversité des Langues, est soûtenu d'exemples qui ne sont pas mal choisis.

Jusqu'ici M. Borrichius n'avoit laissé paroître que beaucoup de lecture & assez de discernement, mais, comme il est difficile de se contraindre jusqu'au bout, il retombe dans ses visions & propose de travailler au grand Oeuvre en matiere de Langue, c'est-à-dire, à trouver une Langue où les noms fassent d'abord connoître la nature des choses & dont les sons ayent la force d'exciter ou de calmer les passions : il insinuë qu'Adam avoit le secret de cette Langue merveilleuse. Il l'avoit apparemment tout comme le secret de la Pierre Philosophale ; peut-on le nier après la grave authorité de Moïse Barcepha : il assure *qu'aussi-tôt qu'Adam prononçoit le nom du Taureau, par exemple, l'Animal docile passoit devant lui en baissant la tête par respect.* Pour augmenter dans les Lecteurs credules l'esperance de découvrir cette Langue parfaite, M. Borrichius ramasse ce que les Anciens ont dit des forces de la Musique, il n'oublie pas la necessité de l'Harmonie pour guérir ceux que la Tarantule a mordus. Enfin il pro-

pose quoi qu'avec moins de confiance, le pouvoir de certains mots pour endormir les Serpens, attirer les Poissons, guérir les Maladies. Nous sommes persuadez qu'un espoir si temeraire ne détournera pas les Sçavans de l'utile entreprise de ramener les Langues à leur origine, & qu'ils laisseront les Adeptes se delasser des travaux de l'Alchymie dans la recherche de la Langue en idée dont M. Borrichius étoit si charmé.

ARTICLE CLXXXI.

ETHICA SEU MORALIS, de Cognitione sui & Dei, ut Principii, ut finis, ut Regulæ morum. Authore Guil. Marcello Claës S. T. D. Professore Ethicæ in Academia Lovaniensi. Lovanii apud Ægidium Denique 1702. C'est-à-dire, *Traité de Morale par M. Claës.* in 12. pp. 590.

L'Auteur qui est Professeur de Morale dans l'Université de Louvain, a fait imprimer ses Cahiers, soit pour épargner à ses Disciples la

peine de les écrire, soit pour leur donner la satisfaction d'avoir son Traité complet, qu'il n'a pas le tems de dicter dans une seule année.

On commence par ce qu'on appelle des Questions Préliminaires. La premiere est sur la necessité de purifier l'ame avant que d'étudier la Morale ; necessité dont parloient avec tant de soin les Anciens Maîtres de cette Science, & dont les nouveaux ne font pas seulement mention. Il faut donc travailler à purifier le cœur des mauvaises inclinations qui lui font haïr la verité & l'esprit des préjugez qui l'empêchent de la connoître. L'Auteur pour établir ce point comme les autres de son Livre, employe divers passages des Auteurs Sacrez & Prophanes.

Cette maniere de purifier le cœur, n'est autre selon Platon, que d'affranchir l'ame autant qu'il est possible, du corps & de ses cupiditez ; à quoi rien ne contribuë davantage selon le même Platon, que le soin de mediter la mort ; laquelle nous fera sentir par ce qu'il doit nous arriver infailliblement un jour, ce que nous devons faire maintenant.

Pour purifier l'ame des Préjugez qui s'établissent ordinairement dans nôtre esprit, la plûpart par voye d'autorité, il faut éviter 1°. la crainte de connoître par soi-même la verité qui se manifeste à chacun de nous selon son état & son besoin, avec le secours du Ciel, quand nous y travaillons de nôtre côté. 2°. Une trop grande confiance d'avoir trouvé la verité, car souvent la persuasion qu'on en a, empêche de la trouver en effet. Pour cela il faut apporter à la connoître & du tems & du soin ; & ne croire rien sçavoir, dit St. Augustin l. 2. cont. Acad. c. 3. que ce qu'on sçait, aussi-bien que deux fois 3. avec une fois 4. font dix. Mr. Claës nous permettra d'entendre ceci avec la proportion qu'il y a des veritez Morales aux veritez Metaphysiques.

La seconde Question Préliminaire expose 1°. Ce qu'est en soi la Morale & quelle est sa fonction, sçavoir de regler les mœurs par les Principes évidens de la lumiere naturelle. 2°. A quoi il faut s'attacher particuliérement dans la Morale qui

est de rechercher ce que l'on est soi-même. 3°. D'où l'on est ? d'où me vient par exemple cette faculté de penser que j'éprouve actuellement, qui m'a placé dans cette vie, au moment qu'il est dans la situation où je me trouve. 4°. Où dois-je aboutir ? & comme je me sens par un penchant necessaire enclin vers le bonheur, par quelle voye puis-je y arriver ? Telle est l'œconomie generale de la Morale. Sur cela M. Claës divise tout son Traité en deux Parties, la premiere dans laquelle l'homme doit apprendre en se connoissant, à connoître Dieu, comme le Principe, la fin & la regle des mœurs, & la seconde dans laquelle il doit apprendre quelles choses l'approchent ou l'éloignent de Dieu & de sa félicité, comme sont les passions & les actions particulieres de la vie, les vertus & les vices &c.

La 3e Question Préliminaire regarde l'excellence, l'agrément & la necessité de la science des mœurs, particulierement, dit l'Auteur, dans un siécle où elles sont si déreglées : vieille plainte qu'il pouvoit

s'exempter de faire. On a dit dans chaque siécle, que le dernier étoit le plus déreglé ; ils pourroient bien s'être ressemblez tous & avoir eu également besoin de Morale. C'est à l'acquerir que tous les hommes auroient dû employer leur vie : mais au lieu de travailler par ce moyen de parvenir à leur vraye beatitude, les Philosophes mêmes passent la plus grande partie de leur tems à la discussion de Questions de Dialectique, inutiles, vetilleuses & même souvent tout à fait ridicules. Platon a ri de cette coûtume, & elle ne laisse pas de subsister depuis près deux mille cinq cens ans qu'il en a ri ; d'autres s'amusent à rechercher des Antiquitez lesquelles ne sont guéres plus d'usage à la conduite de l'homme, que les vrais raffinemens de la Dialectique. Seneque reprochoit ainsi aux Grecs de perdre beaucoup de tems à disputer, lequel des deux Poëmes de l'Iliade ou de l'Odissée avoit été fait le premier ? Que seroit-ce s'il voyoit les importantes questions qu'agitent aujourd'hui quelques-uns de nos Medaillistes ?

Dans la 5e Question on parle de l'origine & des Auteurs de la Sciences des mœurs; ceux qui ont le plus contribué à l'établir parmi les Prophanes sont Pythagore en Italie & Thalés dans la Gréce qui eut Socrate pour un de ses successeurs. Ciceron est encore un de ceux qui a le plus contribué à établir une juste Morale dans le monde.

Mais quelle que puisse être celle des Prophanes, elle a toûjours été infiniment au dessous de la Morale Chrétienne; celle-là étoit toûjours incertaine & mélangée d'erreurs, comme le reconnoît Ciceron quand il dit. *Je ne sçai comment il arrive qu'on ne puisse rien dire de si absurde qui n'ait été avancé par quelqu'un des Philosophes.* l. 2. de Div. D'ailleurs leurs principes se contrarioient souvent, ou du moins se dementoient par leur conduite, ils n'admettoient à la Morale que quelques gens d'esprit, au lieu qu'elle est faite essentiellement pour tous les hommes qui tendent tous à la félicité. De plus la leur ne reconnoissoit point l'humilité, ni le vrai moyen d'ac-

querir les vertus, qui est de les attendre & de les obtenir du Ciel, on voit combien la Morale Chrétienne est superieure à la Prophane en tous ces points; mais il ne faut pas laisser de se servir de celle-ci, ne fut-ce que pour confondre les Chrétiens.

Aprés ces Questions Préliminaires l'Auteur traite le fonds de son sujet qu'il commence par la connoissance de soy-même; c'est le fondement de toutes les vertus & ce qui distingue l'homme des bêtes; cependant rien n'est plus difficile que cette connoissance, parceque l'amour propre nous aveugle. Les plus grands Philosophes qui ont le plus établi cette verité, sont ceux qui en ont profité le moins. Ils se sont évanoüis dans leurs propres pensées? Quelle application extraordinaire ne faut-il donc pas pour se connoître? autant sans doute qu'en apporte le commun des hommes à ne se connoître pas.

L'Homme qui se fuit avec tant de soin, se cherche pourtant lui même avec autant de soin. Il n'aime & ne haït rien plus que sa personne; il y rapporte tout, excepté lui-même qu'il

veut toûjours jetter miserablement au dehors. Il pense toûjours à soi & ne se connoit jamais.

Pour tâcher utilement à se connoître, on remarque ici que nous ne pouvons pas nous tromper à juger que nous sommes, que nous vivons que nous pensons, que nous avons un corps & une ame unis entre-eux d'une maniere admirable, ce qui nous conduit à connoître Dieu qui est la source & le modele de toute vertu & le Souverain Maître à qui nous devons plaire & obeïr. C'est ce qu'ont enseigné les Philosophes anciens qui n'ont point au fond reconnu cette pluralité de Dieux dont on les suppose les adorateurs. Seneque s'en explique nettement. *On peut donner à cette premiere cause*, dit-il, *autant de noms qu'elle a de fonctions & de qualitez ; on l'appellera Jupiter & si vous l'appellez encore le destin, vous parleres juste ; car c'est le premier être d'où depend toute la suite des choses. Nos Romains jugent qu'il est le Pere Liber, Hercule, Mercure. Pere Liber parcequ'il est l'Auteur de toutes choses, Hercule par ce que sa force est*

invincible, Mercure parce que la raison, le discernement, l'ordre, la science sont essentiellement dans luy. Ce que les Philosophes montroient par des preuves, les Poëtes le faisoient sentir par des railleries. Il ne s'est trouvé parmi eux que Protagoras qui ait fait un Problême de l'existence de Dieu, parcequ'il faisoit sa Doctrine de soutenir, que tout étoit Problêmatique & même cette Proposition *tout est Problêmatique*; mais rien ne confirme plus une opinion importante de n'avoir pour objection, que des folies aussi outrées.

De la connoissanace de Dieu, il est naturel de passer à la connoissance de la nature de nôtre ame, car on ne pourra être determiné à rendre à Dieu le culte qu'il merite, comme Platon l'enseigne, que l'on ne reconnoisse également & l'immortalité de l'ame & la Providence de Dieu: ces deux choses ont un tel rapport, qu'elles s'établissent l'une l'autre mutuellement, & que l'une aussi ne peut subsister sans l'autre; tout ceci est exposé par le temoi-

gnage de Plutarque, de Ciceron & des autres Auteurs.

En connoissant Dieu & en connoissant son ame on trouve, ainsi que l'observe Ciceron, que celle-ci tient de la Divinité & qu'elle en est comme une image portant aussi bien qu'elle, imprimée dans soi l'idée & l'amour d'un bien infini. Aussi tant qu'une ame ne s'avilit & ne dégenére point, elle a les mêmes sentimens que Dieu; elle estime, elle aime la verité & la vertu, haït & meprise le mensonge & le vice. Par-là il est aisé de voir comment nôtre ame peut devenir une image de Dieu plus ou moins parfaite, & ne peut cesser tout à fait d'en être l'image, parcequ'elle perdroit sa propre nature en perdant l'estime & l'amour d'un bien infini. D'ailleurs, puisque l'homme est fait à l'image de Dieu il doit l'imiter, imiter sa sagesse, sa bonté, sa sainteté, il doit de plus respecter cette image & dans lui même & dans son prochain, c'est la source universelle de nos devoirs.

Pour nous y porter davantage il est bon de considerer & la dignité

& la bassesse de l'homme ; sa dignité tirée de cette image Divine dont nous venons de parler ; sa bassesse qui se fait sentir à tout moment, soit dans la corruption de nos corps, soit dans la foiblesse de nôtre intelligence & en particulier dans l'aveuglement de nôtre esprit, à qui l'on peut ajoûter la vanité dont il est plein & les contradictions perpetuelles qu'il éprouve dans lui-même. Toutes ces miseres de l'homme rappellent l'idée de la felicité d'où il est decheu par le peché.

C'est dans cette felicité qu'ont pretendu le retablir les Philosophes; mais leurs belles maximes faisoient moins de bien que leur presomption ne faisoit de mal. Aussi ces hommes habiles qui faisoient tant valoir les traits pour où ils nous depeignoient le sage, avoüoient eux-mêmes que ce sage n'étoit qu'en idée. C'est pourquoi Lucien fait d'eux dans son Icare, une Satire également juste & maligne en les comparant à des Comediens qui contrefont les Heros & montrent les sentimens les plus nobles, dont ils sont fort éloignez.

Ainsi la bonne vie, c'est-à-dire la vertu, est encore plus un don de Dieu que la vie même ; car il donne non seulement le secours necessaire pour la vertu, mais encore la vertu même. L'Auteur paroît insister un peu en cet endroit sur une Question de nom, en voulant montrer que si Dieu ne donnoit à l'homme, que la faculté & le secours de la vertu dont l'homme useroit, mais pourroit ne pas user par son libre-arbitre, Dieu ne donneroit pas la vertu même. Qu'appelle-t'il donner la vertu? n'est-il pas clair que cette vertu étant l'effet du libre exercice de la volonté aussi bien que du secours de Dieu, elle n'est pas tellement un don de Dieu que l'homme n'y ait point de part.

En parlant de ces secours pour la vertu, l'Auteur semble faire une autre équivoque. Il veut montrer que l'homme ne les a pas toûjours, & cela par l'exemple de Matelots lesquels dans un peril de mort évident, que cause une subite tempête, ne font pas un acte d'amour de Dieu? S'ils en avoient le secours pro-

chain comment ne s'en ſerviroient-ils pas, demande nôtre Auteur ? A quoi il eſt aiſé de répondre qu'on a ſouvent un ſecours prochain pour faire le bien ſans qu'on le faſſe ; à moins que d'entendre par ſecours prochain, le ſecours que Dieu donne dans la pratique actuelle du bien. Ce ſont des ambiguitez de termes qu'il eſt aiſé d'éclaircir quand on n'a pas pris ſon parti comme M. Glaës, en faveur de la Prédetermination Phyſique dont la diſcuſſion d'ailleurs ne paroît pas autrement neceſſaire à un Traité de Morale. Cependant on peut juger avec lui, de ce qu'il veut établir, que l'opinion des ſecours que Dieu donne à l'homme pour la vertu, eſt le fondement de toutes les vertus morales ; parcequ'elle nous inſpire & l'idée de la grandeur de Dieu & le ſentiment de nôtre baſſeſſe & la reſolution de demander ces ſecours ſans leſquels nous ne pouvons rien, ſur tout pour le ſalut éternel ; mais il n'eſt pas neceſſaire de vouloir entrer pour cela dans la nature metaphyſique de ces ſecours laquelle ne fait qu'embaraſ-

ſer

ſer l'eſprit : au lieu que la Morale ne doit uſer que de principes qui l'éclairent ſenſiblement ſur tous ſes devoirs.

La connoiſſance de nous mêmes nous conduit à la connoiſſance de Dieu, en tant qu'il eſt & nôtre premier Principe & nôtre derniere fin. La derniere fin eſt celle à la quelle toutes les autres choſes ſe raportent & qui ne ſe raporte à nulle autre : c'eſt parlà qu'on voit qu'elle eſt le ſouverain bien. Il eſt de la derniere importance de la connoître à fin de regler tous nos deſſeins. Si l'on ignore le ſouverain bien, dit Ciceron, on ignore tout ce qui ſert à la conduite de la vie, mais quand on l'a une fois connu, il faut ſe le propoſer en tout.

Ainſi ceux qui manquent à chercher Dieu & à luy raporter tout ce qu'ils font, cherchent, comme dit St. Auguſtin, une vie heureuſe dans la Region de la mort; & comment s'y trouveroit une vie heureuſe, puiſqu'il ne s'y trouve pas même de vie?

Du reſte c'eſt pécher en trois manieres contre l'ordre le plus na-

turel & le plus eſſentiel de l'amour, que d'aimer une creature pour elle même & ſans rapport à Dieu. 1°. Parceque c'eſt l'aimer plus qu'elle ne vaut & ſe mettre dans ſa dependance, dont il faudroit être affranchi 2°. Parceque ce n'eſt pas aſſez aimer Dieu, qui doït être aimé infiniment & préférablement à tout ; or ce n'eſt pas infiniment l'aimer, que de donner une partie de ſon cœur à la creature. 3°. Parceque c'eſt s'aimer d'une maniere déréglée en ce que l'homme appartenant à Dieu, s'avilit & ſe perd lorſqu'il s'attache à ce qui eſt au deſſous de Dieu. Loin donc de s'attacher aux Creatures, il ne faut s'en ſervir, que comme des moyens pour s'elever à Dieu.

Mais pour en venir à ce point, il eſt important d'avoir une idée juſte de toutes les choſes de ce monde qui font le plus d'impreſſion ſur nous, comme de la pauvreté & de la richeſſe, de la gloire & de l'ignominie, de la Patrie & de l'exil ; car enfin les bonnes mœurs ne ſe forment que par les bonnes inclinations & les bonnes inclinations ne ſe forment

dans nôtre volonté, qu'autant que nôtre eſprit nous en repreſente les objets comme bons & avantageux.

Or nôtre eſprit pour ſe bien diriger ſur ces points, doit être conforme à la premiere regle des mœurs. C'eſt une erreur également pernicieuſe & groſſiere de juger avec les libertins que rien en ſoi & par les principes de la nature, n'eſt juſte ni honnête, mais ſeulement par la coûtume & l'opinion; car ſi Dieu eſt nôtre fin derniere, il faut qu'il ſoit la regle & la meſure de tout ce que nous faiſons; deſorte qu'en nous portant vers lui nous devons neceſſairement nous conformer à lui, autant qu'il nous eſt poſſible, & c'eſt ce que remarque expreſſement Ciceron (2. de leg.) quand il dit qu'il y a quelque choſe d'Eternel, qui gouverne tout le monde par la ſageſſe *d'ordonner* & de *defendre*, afin de nous attirer au bien & de nous éloigner du mal. Telle-eſt, ajoûte encore Ciceron, la force de la nature & de la raiſon, que tout animal (c'eſt-à-dire tout homme) ſent en lui ce qu'il faut faire & ce qu'il faut évi-

ter; ce qui n'est autre que la Loi éternelle, c'est-à-dire la Verité, la Sagesse, l'ordre, la Justice éternelle, qui est appellée Loi Naturelle, en tant que nous la connoissons naturellement.

La volonté de Dieu est donc la premiere regle que nous devons suivre & en lui obeïssant & en l'imitant, c'est de là que dépend toute nôtre perfection. M. Claës l'y attache au point de vouloir que toute action qui se feroit même par ignorance contre la Loi éternelle, est toûjours coupable, parcequ'il n'est point, dit-il, d'ignorance invincible de la Loi éternelle : cette decision sans bornes s'étend aux points les plus éloignez des premiers Principes ; mais avec cela comment s'est-il fait que les Peres ayent tant disputé, si le mensonge officieux est, ou n'est pas contre la Loi Eternelle ? Un des deux partis étoit dans une ignorance invincible; car ni l'un ni l'autre n'étoit Prévaricateur. M. Claës semble vouloir satisfaire à cette difficulté en disant que ceux qui apportent les soins necessaires, auront toûjours

une connoiſſance de la Loi éternelle, telle au moins qu'elle ſuffira pour ne point pécher par ignorance contre cette Loi ; mais toutes ces choſes paroiſſent un peu entortillées, témoin la page 480. Il dit d'abord que s'il y a une ignorance proprement & abſolument invincible, elle excuſe de tout peché *ab omni culpâ.* Il ajoûte que cette ignorance ne ſe trouve jamais au regard du Droit naturel & de la Loi éternelle ; puis pour prouver ce point, il pretend que toute action faite contre la Loi éternelle par une ignorance même invincible (qui eſt celle dont il s'agit ici) eſt coupable. C'eſt apporter pour preuve, l'état de la Queſtion ; car aprés avoir dit que nulle ignorance invincible n'eſt coupable, eſt-ce la prouver invincible, que de la ſuppoſer *coupable* ? S'il pretend qu'elle eſt non ſuppoſée, mais demontrée coupable par la definition du peché, qu'il rapporte de Saint Auguſtin *dictum, factum, concupitum contra legem* ; il peut ſe ſouvenir que ſaint Auguſtin ſous-entend manifeſtement un *ſcienter*, en cette defi-

nition, comme il le remarque ailleurs, quand il dit que le peché eſt *commiſſum contra legem à ſciente & volente.*

Le reſte de ce Livre ſemble retomber dans des queſtions comme celles-ci, rebattuës dans l'Ecole, particulierement ſur l'Advertance requiſe pour pécher & ſur l'Opinion probable. Il dit ſur ce dernier article que ſi l'ignorance du Droit naturel n'excuſe pas de peché, la Probabilité n'excuſe pas non plus; mais bien qu'il étende ſa propoſition à toute Probabilité nous ne voyons pas comment il répond à l'Autorité du Souverain Pontife Alexandre VIII. qui a condamné cette Propoſition. *Non licet ſequi inter Opiniones probabiles, probabiliſſimam.*

De plus, bien qu'il diſe beaucoup de choſes judicieuſes ſur cette matiere, il n'a pas eu le ſoin d'éviter l'inconvenient où l'on tombe d'ordinaire, faute de prendre tout à fait la Probabilité dans les conjonctures où la ſoutiennent ceux qu'il refute; du reſte tout ce volume n'eſt que la premiere partie du Traité de Mo-

rale de Mr. Claës dont nous n'avons point le ſecond, que l'Auteur n'a-peut-être point encore publié ou du moins que nous n'avons pû avoir.

Article CLXXXIII.

EXPLICATION D'UNE *Inſcription antique trouvée depuis peu à, Lyon où ſont écrites les particularitez des Sacrifices que les Anciens appelloient Taurobole.* A Paris chez Pierre Cot rüe St. Jacque 1705. *in* 8. *pages.* 49.

En donnant l'Extrait du premier Ouvrage de Mr. le Gros de Boze, nous annonçames au public que ce ne ſeroit pas le dernier qui lui viendroit d'une ſi bonne main. Nôtre prédiction s'accomplit : ce jeune & docte Antiquaire a publié trois Livres cette année, celui-ci n'eſt pas le premier qui ait paru ſur la matiere, il ne doit pourtant rien à ceux qui l'ont precedé, puiſque nous avons des preuves qu'il étoit dès le commencement du mois de Fevrier entre les mains de Mr. l'Archevê-

que de Lyon & de Mr. le President de la Valette. C'est donc le hazard, la lecture des mêmes Auteurs, l'evidence des rapports qui ont fait rencontrer les differens Commentateurs de l'Antique trouvée à Lyon. Nous ne reppeterons point ce que nous avons déja dit dans les Extraits des deux autres explications & nous nous contenterons de marquer ce que l'explication de Mr. de Boze a de particulier.

Il apporte des raisons assez vraisemblables de la devotion d'Antonin pour Cybelle, à qui les Tauroboles étoient offerts. Antonin avant d'être Empereur, avoit été Proconsul de Phrygie, & les Historiens racontent quelques visions qui l'avoient assuré de la faveur de la Déesse Phrygienne, on doit en conclure que ce Prince mit en vogue le culte de Cybelle. Mais nôtre Auteur va trop loin, quand il infere de-là qu'Antonin a le premier transporté à Rome les superstitions de Phrygie ; il tâche d'eluder le témoignage opposé de Denis d'Halicarnasse, mais comment se debar-

rassera-t'il de l'authorité de Valere Maxime.*

Mr. de Boze attaque avec plus de succez la correction que Remesius & Vandale ont voulu faire à une Inscription, où ils lisent, ÆGOBOLIUM, au lieu d'ÆMOBOLIUM qui s'explique naturellement du sang de Taureau ou de Belier. Ils vouloient par cette correction appuïer leur sentiment nouveau & insoutenable, que l'on se purifioit par des sacrifices de Chévre, comme par des Sacrifices de Taureau & de Belier.

Nôtre Auteur tente de changer dans l'Inscription STATUS COLONIÆ LUGDUNENSIS, en STATU COLONIÆ LUGDUNENSIS, & s'en est par tout mieux servi peut-être que les autres interpretes: il pretend qu'il y a LUGUDUNENSIS, où les autres mettent LUGDUNENSIS. Il ajoûte que cette maniere d'écrire le nom Latin de la Ville de Lyon, est assez ordinaire dans les Monumens antiques.

* *Chap.* I.

Il fait une remarque aussi utile qu'ingenieuse sur le nom d'ÆMELIUS que porte un certain CARPUS dont il est parlé dans l'Incription. Les Affranchis & les Cliens prenoient chez les Romains les noms de famille de leurs patrons, ce qui trouble étrangement les Genealogies Romaines. Le jeune Antiquaire offre aux curieux un fil pour sortir de ce labyrinthe, c'est une observation qui marque beaucoup de sagacité. Pour distinguer, dit-il, la suite des familles Romaines, il faut en exclure ceux dont les surnoms sont bizares & étrangers & n'admettre dans les tables Genealogiques que ceux dont les surnoms paroissent évidemment propres à une branche de la famille. Ainsi Carpus n'étant le nom d'aucune branche de la famille Emilienne, il ne faut pas inserer dans cette Illustre maison, un Affranchi ou un Client.

L'endroit où l'Auteur differe le plus de ceux qui l'ont prevenu, c'est l'explication de ces mots de l'Inscription, VIRES EXCEPIT, ET A VATICANO TRANS-

TULIT, prouve clairement que ce ne peut être le ſang; on ne l'auroit pas aporté du Vatican à Lyon; on n'en reſervoit rien, il étoit employé tout entier à l'aſperſion. Ce ne ſont pas non plus les cornes exprimées avec le Crane par le mot de BUCRANIUM, qu'on trouve plus bas dans l'Inſcription : ce ſont les parties dont Atys & les Prêtres de Cybelle étoient privez: les Cerémonies Payennes étoient auſſi infames que ſuperſtitieuſes. Une autre remarque curieuſe de l'Auteur decouvre dans l'Inſcription la Famille des deux Conſuls de l'année du Taurobole : c'eſt la cent ſoixantiéme de JESUS-CHRIST: les Faſtes ne nous en apprenoient rien; C'eſt le monument trouvé à Lyon qui fait connoître que Bradua étoit de la Famille Attilienne & Varus de la Famille Claudienne.

C'eſt principalement ſur OCCABUS & MESONYCTIUM que M. de Boze deploye ſon érudition OCCABUS eſt un bracelet : nous croirions volontiers que celui dont parle l'Inſcription, eſt re-

presenté sur la tête du Taureau dans une des faces du monument.

Sur le Mesonyctiun l'Auteur cite Eusebe qui rapporte à Constantin l'institution de l'office qu'on chante à minuit. Le pieux Empereur crût devoir opposer cette Sainte pratique à la coûtume qu'avoient les Payens de faire à la même heure des Sacrifices & des Prieres. A la fin du Livre on trouve une planche où les Cerémonies du Taurobole sont exactement representées: la figure imparfaïte que Lomeier en a donnée dans son traité de *Lustrationibus*, a déterminé M. de Boze à en faire graver une plus complete.

ARTICLE CLXXXIV.

J. CESARI IN ARGENTO da Giulio Cesare Sino à Trajano racolti nel Farnese Musco &c. *Medailles du Cabinet Farnese publiées avec leurs explications par le Pere Paul Pedrusßi de la Compagnie de JESUS. Tome second. Medailles Imperiales d'argent, depuis Jule Cesar jusqu'à Trajan.* A Parme de

l'Imprimerie de Son A. S. l'an 1701. *in folio pages* 451.

NOus avons fait connoître le dessein & la méthode du Pere Pedrussi dans l'Extrait du premier Tome de son Ouvrage. La premiere Medaille de la seconde planche de ce tome, est d'un grand goût, elle fut battuë pour conserver la memoire de la conspiration de Brutus contre Cesar, & des efforts qu'il fit pour rendre la liberté à Rome : des deux côtez elle porte deux têtes, aucune n'est celle de M. Brutus. L'une est celle de Brutus qui délivra Rome de la tyrannie des Tarquins, duquel M. Brutus descendoit par son Pere. L'autre tête est celle de Servitius Ahala dont il descendoit par sa Mere, & qui tüa de sa propre main Spurius Melius, qui vouloit s'emparer de l'Authorité Souveraine. Il n'y a point d'autre Inscription que les noms de *Brutus* & d'*Ahala* à côté de chaque tête. Il n'en falloit point d'autre, & l'éloquence la plus abondante auroit de la peine à faire mieux concevoir l'action de

Brutus, que la ſimple vûë de ces deux têtes ne le fait. On chercheroit vainement ſur nos Medailles modernes, ce ſublime de l'Art Metallique. Pour vouloir trop dire nous diſons moins qu'il ne faut.

Dans la huitiéme Medaille de la cinquiéme planche, on voit ſur la face de la Medaille la tête de Jupiter Ammon, avec ces mots, AUGUR PONTIFEX, ſur le revers une Victoire poſée ſur un Globe, & dans le champ de la Medaille CAES. DIVI F.

Le Pere Pedruſſi fixe l'Epoque de cette Medaille à la Conquête de l'Egypte, il remarque qu'Auguſte, pendant la vie de Lepide, qui avoit la charge de Souverain Pontife, n'en prit jamais la qualité. Il ſemble que pour plaire aux Egyptiens, Auguſte ait voulu exprimer par cette Medaille, qu'il ne diſtinguoit point Jupiter Ammon de Jupiter Capitolin, & qu'il ſe regardoit comme Augure & comme Pontiſe de la Divinité Egyptienne, parce qu'il l'étoit de la Divinité Romaine. La Victoire gravée ſur le revers, eſt un

monument de la Victoire d'Actium. Auguste dans l'Inscription prend les titres d'Empereur, de Cesar, de Fils du divin Jule. Ces titres réünis sur cette Medaille, sont très-souvent divisez sur les autres : tantôt il n'y prend que la qualité d'Empereur Cesar. IMP. CÆS. ou de Cesar Empereur, CÆS. IMP. tantôt il s'appelle seulement Cesar fils du divin Jule, CAES. DIVI F. Les Antiquaires qui veulent que la même personne ait toûjours pris sur les Medailles les mêmes titres, partageront-ils ces Medailles entre plusieurs Augustes?

Dans la septiéme planche on trouve deux Medailles qui portent l'image de la Cométe, qui parut pendant les Jeux qu'Auguste faisoit celebrer, & qu'on fit passer pour l'ame de Jule Cesar, dont le nom est sur le revers dans le champ où est la Cométe.

La seconde Medaille de la huitiéme planche avoit besoin d'un Interprete aussi sçavant que le Pere Pedrussi: sur la premiere face de la Medaille est la tête d'Auguste avec cet-

te Inſcription, CAESAR AVGVSTVS, ſur le revers le Cheval Pegaſe & au tour PPETRON TVRPILIANVS III VIR. Nôtre habile Antiquaire a démêlé que cette Medaille appartient à la Ville de Corinthe : l'attachement de cette Ville pour Auguſte, étoit un effet de ſa reconnoiſſance pour Jule Ceſar, qui l'avoit rétablie, elle avoit pris pour ſymbole le Cheval Pegaſe, parceque ſelon la fable, c'étoit à une fontaine proche de Corinthe, nommée Pirene, que Bellerophon s'étoit rendu maître de ce Cheval aîlé ; peut-être que ſans ajoûter foy à la fable de ce Cheval aîlé, les Corinthiens ne vouloient que ſe faire honneur d'avoir Bellerophon pour Compatriote.

La cinquiéme Medaille de la même planche détruit l'erreur vulgaire ſur les Sirénes qu'on croit moitié femmes, moitié poiſſons, & l'opinion particuliere de Pierius qui ſuppoſe qu'elles doivent avoir la figure d'un Paſſereau juſqu'à la ceinture, & celle d'une femme depuis la ceinture. Il paroît par cette Medaille &

plusieurs autres, qu'elles ont la figure d'une femme jusqu'à la ceinture, & celle d'un oiseau depuis la ceinture.

L'onziéme Medaille de la quatorziéme planche, est remarquable par les têtes de Claude & d'Agrippine, jointes ensemble avec une Inscription commune & par la figure de la Diane d'Ephése : plus on la considere plus on a peine à comprendre pourquoi la Déesse honorée à Ephese a été prise pour Diane : sa Statuë n'a aucun symbole qui convienne à la sœur d'Apollon. Le corps de cette Statuë est composé de mammelles & de têtes d'Animaux, elle a les mains appuyées sur deux broches, & porte sur la tête la fleur de Lotus ; tous ces ornemens designent Isis, Cybele, Atergatis. Diane en a d'autres qui la font reconnoître. Les Antiquaires devroient s'exercer sur un Probléme si difficile.

La douziéme Medaille de la même planche a aussi de quoi occuper un curieux. On voit d'un côté la tête de Claude avec l'Inscription ordinaire TIBERIVS CLAVDIVS

CAESAR. AVGVSTVS; de l'autre côté on voit le portique d'un Temple dans lequel paroît l'Aſie avec une Corne d'abondance dans une main, & qui de l'autre couronne Claude, dont la figure a en main la javeline ſymbole de la Divinité. Sur le fronton du Portail, on lit ROMAE ET AVGVSTO, & dans le champ COM. d'un côté & de l'autre ASI, c'eſt-à-dire, *Commune Aſiæ, la Communauté des Aſiatiques.* C'étoit une ligue de treize Villes qui tenoient des Aſſemblées pour faire en commun des Sacrifices & regler les affaires. On éliſoit des Magiſtrats pour preſider à ces Sacrifices & à ces Aſſemblées nommées Aſiarques. Epheſe, Smirne, Cyzique étoient les principales Villes de cette eſpéce de République.

La Medaille marque que cette ligue Aſiatique avoit érigé un Temple à Rome & à l'Empereur vivant; ce n'eſt pas le ſeul qu'on érigea à cette imbecille Divinité. Senéque aſſure que les habitans de la Grande Bretagne l'adoroient. Qui ne ſeroit touché de voir l'excés ridicule où

l'on avoit poussé l'Idolatrie. Auguste avoit eu la modestie de ne pas souffrir qu'on lui érigeât de temple à Rome, & il n'avoit souffert qu'on lui en érigeât en Asie, qu'à condition qu'on les dedieroit à Rome & à lui. Tibere imita la modestie d'Auguste, il refusa constamment à l'Espagne ce qu'il avoit accordé à l'Asie : les raisons qu'il apporte de son refus dans une harangue au Senat, que Tacite nous a conservée dans le quatriéme Livre de ses Annales, sont dignes de Trajan & de Marc Aurele. On n'y reconnoît point l'indigne Successeur d'Auguste. *Ego me*, P. C. *mortalem esse & hominum officio fungi, satisque habere, si locum principem impleam, & vos testor & meminisse posteros volo. Qui satis superque memoriæ meæ tribuerint, ut majoribus meis dignum, rerum vestrarum providum, constantem in periculis, offensionum pro utilitate publica non pavidum credant, hæc mihi in animis vestris templa, hæ pulcherrimæ effigies & mansuræ. Nam quæ saxo struuntur, si judicium posterorum in odium vertit, pro sepulchris spernuntur.*

Je me reconnois mortel & je ne me crois pas au-dessus de la condition humaine, c'est assez pour moi d'être le premier des Romains, ce sont-là mes sentimens; je vous en prends à témoins, Meßieurs, il parle au Senat, *& je soûhaite que la memoire en paße jusqu'à la posterité, je me contente qu'elle me juge digne de mes Ancêtres, qu'elle loüe mon application aux affaires publiques, ma fermeté dans les perils, & mon indifference pour les injures que je puis m'attirer en servant l'Etat. Cette idée que vous aurez de moy me tiendra lieu de Temples & de Statuës: elle aura plus d'éclat & plus de solidité que ces Monumens de Marbre, dont on ne fait pas plus de cas que des Sepulchres, quand la liberté de haïr a succedé à la flaterie.*

Si l'adoration d'un mauvais Empereur vivant, paroit le plus honteux excés d'une flaterie outrée, quel nom donner à l'adoration de Rome. Que pouvoient avoir de divin des murailles, un amas de maisons? ç'auroit été trop que de leur attribuer quelque espéce de vie: Rome cependant a été adorée. Les

Smirnéens ſe vantoient d'avoir donné le premier exemple de cette baſſe adulation pour la puiſſance Romaine. Les Romains en eurent apparemment honte, tant qu'ils furent vrais Romains, & ce ne fut que ſous Hadrien qu'on erigea un Temple à Rome, dans Rome même. Encore cet Empereur n'oſa-t'il le dedier à Rome ſeule; il le conſacra à Rome & à Venus.

Dans la ſeptiéme Medaille de la 20e. planche on voit la tête de Veſpaſien ſans aucune Inſcription, & ſur le revers une Truye avec trois petits, & cette Inſcription IMPERATOR. XIX. Le Pere Pedruſſi adopte la conjecture Doyſel, qui a penſé que cette Medaille fut battuë après la Conquête de la Judée. La Truye ſignifioit Albe & les Romains originaires d'Albe, on ſçait que les Juifs avoient cet animal en abomination, & qu'ils n'en ſouffroient point dans les terres dont ils étoient maîtres.

Il faut borner nos remarques & ne pas ſuivre nôtre Auteur dans toutes ſes Obſervations curieuſes, nous

ne parlerons plus que d'une Medaille de Trajan , c'eſt la premiere où l'on trouve l'Inſcription OPTIMO PRINCIPI ; au tour de la tête de Trajan ; on lit , IMP. TRAJANO ... PONTIFICI MAXIMO TRIBUNITIA POTESTATE, & ſur le revers CONSVLI ET PATRI PATRIÆ SENATVS POPVLVSQVE ROMANVS. Dans le champ du revers il paroît une figure qui de la main droite tient un Caducée & s'appuye de la gauche ſur une Colonne : cette figure marque la paix ſolide qu'avoient procurée à l'Empire Romain les Victoires de Trajan. Une pareille figure eſt jointe ſur une Medaille de Mammée, à cette Inſcription FELICITAS PVBLICA. Pline à fait dans ſon Panegyrique un excellent Commentaire ſur l'Inſcription OPTIMO PRINCIPI : ce titre eſt plus grand , dit-il , que ceux d'Empereur , de Ceſar & d'Auguſte , puiſqu'il eſt plus glorieux d'être meilleur que les Ceſars , les Empereurs & les Auguſtes , que d'être Ceſar , Empereur, Auguſte. C'eſt par cette

raiſon que Dieu même veut être appellé très-bon, avant d'être appellé très-grand, DEVS OPTIMVS MAXIMVS. Il ajoûte que ce nom inventé pour Trajan, lui ſera propre, même en paſſant aux autres Princes : puis qu'on ne pourra le leur donner ſans ſe ſouvenir de celui qui l'a porté le premier.

ARTICLE CLXXXV.

M. GE. NICOLAI KRIEGK Ordinis Philoſophici Ienenſis adjuncti Diatribe de Peregrinationibus Romanorum Academicis. *Diſſertation ſur les Voyages Academiques des Romains, par Nicolas Kriegk à Iene* 1704. in 4°. pp. 72.

JAmais Peuple n'a porté plus loin l'Eloquence & la perfection des beaux Arts, que le peuple Romain. Les Ecrivains du ſiécle d'Auguſte font encore l'admiration du nôtre, & font ſouvent ſa plus utile & plus agréable occupation. Auſſi aucun Peuple n'a-t'il jamais pris avec plus

d'ardeur & de conſtance les moyens de réüſſir. Peu contens d'attirer chez eux, par l'eſtime & la recompenſe les Sçavans de tous les Païs, ils alloient puiſer dans les Villes où les Arts floriſſoient les ſources mêmes de l'Eloquence & de la Philoſophie. Le deſſein de Mr. Kriegk dans la Diſſertation dont nous parlons, eſt de faire connoître quelles étoient les Villes étrangeres, où les Romains paſſoient la plus belle partie de leur jeuneſſe pour s'inſtruire, ſous quels maîtres celébres ils ont étudié, & quels grands hommes, par le moyen de ces voyages Academiques comme il les appelle, ſe ſont formez pour la gloire & l'ornement de la Republique Romaine.

Athenes par ſa ſituation, & la pureté de l'air qu'on y reſpire, étoit le lieu du monde le plus propre à cultiver les Lettres, les eſprits y naiſſoient diſpoſez à ces ſortes d'exercices, & y étoient entretenus par la temperature du païs. Grœvius même a remarqué que les Colonies des Atheniens tranſportées dans d'autres Terres, degeneroient bien-tôt

de

de leur premiere vivacité. Auſſi les Romains reconnoiſſoient que l'humanité, la politeſſe, la Religión, les Loix, & ſur tout l'Eloquence s'étoient diſtribuées d'Athénes dans tout le reſte du monde, & qu'elle avoit l'honneur de l'invention de tous les beaux Arts. Après cet aveu on ne doit pas être ſurpris que cette fameuſe Ville fut, comme un Seminaire, où les jeunes Romains envoyez par leurs parens & pouſſez eux-mêmes par l'ambition, ſe rendoient en foule pour ſe faire les Diſciples des plus habiles Maîtres du monde.

Athénes étoit partagée en deux Ecoles, l'une s'appelloit l'Academie où s'aſſembloient les Diſciples de Platon, qui en prirent le nom d'Academiciens. L'autre étoit le Lyce où ſe trouvoit Ariſtote avec ſes Sectateurs dans une grande promenade appellée en Grec *Peripatos*, ce qui les fit nommer Peripateticiens. La principale application des Sçavans de la Gréce, étoit de regler les mœurs par l'étude de la Morale & de la Philoſophie, & d'acquerir

la politesse du langage, & l'éloquence du Discours. Les Grecs affectoient de n'entendre que la Langue de leur païs, & de mépriser toutes les autres. Les Romains eurent pendant quelque tems la même vanité & ne répondoient aux Grecs qu'en Latin. Suetone même remarque que Tibere s'abstenoit avec soin de parler Grec, quoi qu'il le sçût parfaitement, pour conserver la Majesté d'un Empereur Romain. Cependant l'envie de profiter du commerce des Grecs, & d'apprendre d'eux les Sciences qu'ils cultivoient, les fit relâcher de cette severité mal entenduë, & la Langue Grecque devint enfin si commune à Rome, qu'il n'y avoit pas un affranchi qui ne l'entendit.

Les Romains ainsi apprivoisez avec les Grecs & pleins d'estime pour eux, alloient à Athenes pour s'y former, & voici à peu-près l'ordre d'études qu'ils y gardoient. Ils commençoient par la lecture des Poëtes Grecs, Homere faisoit d'abord leur premiere occupation : delà ils passoient aux Tragiques, Euri-

pide & Sophocle, pour ſe former l'eſprit par la lecture de ces chefs d'Oeuvres de la Gréce. Quand ces jeunes Diſciples paroiſſoient aſſez avancez dans leurs premieres Etudes, on leur mettoit en main les meilleurs Hiſtoriens, tels que ſont Thucydide, Polybe, Herodote & Xenophon, pour les diſpoſer par des reflexions utiles à la Philoſophie. De-là vient que les Orateurs Romains étoient ſi féconds en exemples de l'Antiquité, & avoient une ſi parfaite connoiſſance. Comme ils ne s'attachoient à la Philoſophie que par rapport à l'éloquence & aux mœurs de Rome, ils n'étudioient ordinairement que ce qui regarde la Morale, les Offices, les Privileges de la Republique, les droits des Citoyens, la Guerre, la Paix, les Traitez entre les Puiſſances, les paſſions des hommes & d'autres choſes de cette nature, dont la Rhetorique, à l'étude de laquelle ils s'apppliquoient dans la ſuite, ſuppoſoit en eux les premieres connoiſſances. Ciceron étant jeune & étudiant à Athénes fit de ſi grands progrez

dans ce genre de Philoſophie, qu'à ſon retour à Rome on lui donnoit le nom de Philoſophe Grec.

Ce n'eſt qu'après de ſi longues & de ſi penibles diſpoſitions, que les Romains s'abandonnoient enfin aux exercices de l'éloquence, qui étoit le terme où ils tendoient, comme celui qui flattoit le plus leur vanité, & le plus propre à favoriſer leurs vûës ambitieuſes. Ces exercices conſiſtoient à prendre differens ſujets qu'ils traitoient en Grec & qu'ils recitoient en preſence des plus habiles Maîtres, dont ils recevoient les avis. Ciceron avoüe qu'il n'y avoit point de jour qu'il ne fit quelque choſe de nouveau en ce genre, & ce fut à un pareil exercice qu'un fameux Orateur Grec l'entendant declamer, s'écria en gemiſſant ſur la Grece, qu'il voyoit un jeune Romain qui alloit lui ravir la gloire de l'éloquence. Ciceron qui avoit fait de ſi grands progrés à Athenes ne manqua pas d'y envoyer ſon fils quand il l'eut retiré de la guerre, après la défaite de Pompée : il l'adreſſa à Cratippus Philoſophe celébre & le

recommanda à ſon cher Atticus qui ſe chargea de veiller ſur ſa conduite. Il paroît que le jeune Ciceron prît goût pendant aſſez long tems à l'étude des belles Lettres, & donna d'aſſez belles eſperances. Atticus & Trebonius en rendoient de bons témoignages à ſon Pere ; mais la mort funeſte de Ciceron étant arrivée, il ſe laiſſa corrompre par Gorgias fameux Rheteur, mais débauché, & renonça abſolument à la gloire de l'Eloquence.

Il ſeroit trop long de rapporter ici tous ceux qu'Athenes a rendus à Rome, enrichis de ſes dépoüilles. Auſſi les Romains conſerverent-ils toûjours de l'inclination pour cette Ville. C'eſt en conſideration de ces importans ſervices, que Ceſar parut oublier, qu'elle eut pris le parti de Pompée contre lui dans la guerre civile. C'eſt dans la même vûë qu'Octavius n'épargna rien pour la rendre illuſtre, & lui donner des marques d'une protection particuliere. Mais ce fut ſur tout ſous l'Empire d'Adrien & des deux Antonins Pie & le Philoſophe qu'elle éprou-

va tout ce qu'une Ville celébre par l'invention & la culture des beaux Arts, peut attendre de la bonté & de la liberalité de trois Empereurs également magnifiques, & portez d'inclination pour les gens de Lettres, qu'ils cultivoient eux mêmes avec soin.

Ce n'est pas seulement sous les Empereurs Payens qu'Athénes fut une Ecole de Gens de Lettres; aprés la décadence qui fut causée par les incursions des Barbares, elle se releva sous le grand Constantin & devint presque aussi celébre qu'auparavant. Mr. Kriegk a crû devoir à l'honneur de cette sçavante Ville, une petite digression & conduire sa destinée un peu plus loin que les voyages Academiques des Anciens Romains; en effet elle n'est pas moins glorieuse d'avoir servi d'Academie aux études de St. Gregroire de Nazianze, de St. Basile & de tant d'autres lumieres de l'Eglise, que d'avoir élevé les Orateurs & les Philosophes Romains. Gregoire alors fort consideré à Athénes pour son érudition & sa politesse,

trouva moyen de delivrer son amy Basile d'une Cerémonie assez incommode & cependant necessaire pour être admis au degré de Philosophe. On ne sera peut être pas fâché d'apprendre en quoi consistoit cette Cerémonie, & ce qu'il en coutoit pour porter le manteau Philosophique. Celui qui y pretendoit étoit pendant quelques jours l'objet de la raillerie & des insultes de tous ceux qui l'approchoient, pour éprouver par-là sa patience, & l'accoûtumer à une indifference stoïque: on le conduisoit ensuite aux bains publics en ordre deux à deux, puis tout d'un coup lorsqu'on approchoit, on tâchoit d'épouvanter le jeune Philosophe par des cris & des menaces effroïables. S'il demeuroit ferme & constant, on l'introduisoit dans les bains, au sortir desquels les Maîtres de l'Eloquence & de la Philosophie lui mettoient en Cerémonie le manteau Philosophique, dont ils étoient eux mêmes bien payez par le Philosophe nouvellement initié. Basile sans passer par toutes ces ridicules & inutiles Cerémonies, fut admis au

degré par l'authorité de son ami Gregoire.

Revenons maintenant avec nôtre Auteur, aux Voïages Academiques des Romains. Nous avons crû qu'on nous pardonneroit de nous égarer un peu avec lui dans un païs assez agréable. Athénes ne fut pas la seule Ville où les Romains voyagerent pour s'instruire : la Ville de Rhodes devint l'Emule d'Athénes pour les sciences ; c'en fut assez pour piquer leur curiosité & ce fut encore une de leurs Academies. Cette Ville se faisoit gloire alors d'avoir vû naître dans ses murs le celebre Homere, & ses habitans vouloient augmenter cet honneur en s'attachant à la Poësie. Ciceron même après avoir épuisé tous les Sçavans d'Athénes, crut y trouver quelque chose à apprendre & s'y attacha à un certain Menippe, qu'il dit être le plus habile Philosophe qu'il eut trouvé dans toute l'Asie. Pour l'Eloquence il y suivit Apollonius Molon, dont Jules Cesar, Torquatus & Favonius Fils de Caton, furent aussi les Disciples. Ce fut lui qui au rapport de Stra-

bon, reprima dans Ciceron un ſtile un peu trop vague & trop libre, auquel il s'abandonnoit dans ſa jeuneſſe, & que croyent même encore trouver dans ſes Ouvrages quelques critiques de nos jours.

Marſeille parut aux Romains un lieu propre à cultiver les Sciences. Cette Ville ſembloit deſtinée par la nature à ce deſſein, elle étoit agreablement ſituée, grande, bien bâtie, pleine d'excellens Ouvrages publics & avoit la commodité d'un port admirable. Les Habitans étoient, comme l'aſſure Valere Maxime, amis & alliez conſtans du Peuple Romain & ſoumis à une diſcipline inviolable vers les derniers tems de la liberté Romaine & ſous les Ceſars. Ils s'appliquerent à cultiver l'Eloquence & la Philoſophie, & ils s'y rendirent ſi habiles, que les Romains pour apprendre ces Sciences, alloient auſſi volontiers à Marſeille qu'à Rhodes & à Athénes. Cependant les mœurs douces & polies des Marſeillois degenererent peu-à-peu en luxe & en molleſſe, & l'amour des Lettres perit chez-eux à meſure

qu'il s'y introduiſit une recherche étudiée de toutes les commoditez de la vie.

Enfin pour abréger cet Extrait déja trop long, pour une Diſſertation ſur un ſujet particulier, toutes les Villes, où il paroiſſoit aux Romains qu'on pouvoit apprendre quelque choſe, pour la perfection des Sciences, des Arts, de la Guerre, de la politeſſe même, étoient pour eux des Villes cheries, où ils paſſoient volontiers leur jeuneſſe pour raſſembler enſuite à Rome ce qu'ils avoient pû recueillir en tant de differens endroits. Ainſi après Athenes, Rhodes, Alexandrie, Marſeille, ils viſitoient encore Naples, Mytilene, Tarſe, Smyrne, Bourdeaux, & il n'eſt aucune de ces Villes d'où il ne ſoit ſorti des Romains perfectionnez en tout genre de Science & de Litterature.

Quoique la matiere que s'étoit propoſée Mr. Kriegk paroiſſe ſuffiſamment traitée dans cette Diſſertation, ſi quelqu'un cependant avoit la patience de lire ſur chaque point tous les Auteurs qu'il a citez, il ny

en auroit sûrement aucun sur lequel il ne dût être parfaitement instruit; car chaqu'un paroît avoir été pour quelque sçavant d'Allemagne, le sujet d'une Dissertation particuliere. L'Auteur n'a pas manqué de citer à propos quelques morceaux de Ciceron, d'Horace, de Cesar & de plusieurs autres Ecrivains de la bonne Latinité; outre que selon l'intention de l'Auteur ces citations prouvent fort bien ce qu'il s'étoit proposé: elles ont encore un autre effet pour la comparaison qu'on fait presque malgré qu'on en ait, du Livre & des citations dont il est chargé. Le Lecteur ne peut alors s'empêcher de regretter le Style pur, clair & intelligible du siecle d'Auguste.

ARTICLE CLXXXVI.

REPONSE DU P. DE *Grainville Jesuite, à Monsieur de la Chausse.*

IL est vrai que par les termes de la Lettre de l'Illustre Mr. de la Chausse, c'est Faustine la Mere &

non pas Faustine la Jeune, qui est enlevée au Ciel avec Antonin Pie dans le bas relief de la colomne Granite. J'ay été trompé par un recit peu exact que j'ai veû ici, * où l'on a le malheur de n'avoir que des Extraits de la plûpart des belles Pieces. J'avouë que j'ay eu tort de croire un si habile Homme capable d'une si grande inadvertance, & je suis ravi de faire justice à son merite; mais il est de l'interêt du public de prendre garde que Mr. de la Chausse s'est éloigné de la verité, quand il a dit que la colomne Antonine n'a pas été élevée du vivant d'Antonin Pie, qu'elle a été élevée par les soins de Marc-Aurele aprés la mort de Luce Vere, qu'elle a été élevée pour y marquer les belles actions de cet Empereur Philosophe, & que si elle avoit été élevée du tems d'Antonin Pie, s'auroit été par un esprit Prophetique, qu'on y auroit gravé les Victoires de M. Aurele; pour être convaincu que tout cela ne s'accorde pas avec la verité, il ne faut que jetter les yeux sur cet-

* *à Roüen.*

te Medaille très-rare qui eſt dans le Cabinet de l'Illuſtre Mr. Foucault Conſeiller d'Etat.

ANTONINUS AUG. PIUS TRP COS III.

La tête d'Antonin couronnée

R. FELICITAS AUG.

Une haute Colomne liſſe & ſans figures, au bas du pied-d'Eſtal paroît une petite porte & au deſſus du chapiteau une élevation où paroît auſſi une petite porte.

Mr. Galland qui a une ſi grande connoiſſance de la plus belle Antiquité, après avoir fort examiné cette Medaille, m'a fait l'honneur de m'écrire, que la colomne qui eſt à ſon revers, eſt la colomne de la place Antonine. J'en conviens & il eſt difficile d'en diſconvenir, non ſeulement parceque ces deux colomnes ſont ſemblables en hauteur & en groſſeur, mais auſſi parcequ'il ny a que la Colomne Antonine & la colomne Granite, qu'on ſçache avoir jamais été conſacrées à Antonin Pie. Or la colomne de cette Medaille ne

peut être la colomne Granite, qui est solide; au lieu que celle-ci est creuse & renferme dans son sein un escalier tournant, dont on aperçoit les portes en bas & en haut. La Colomne de cette Medaille étant donc la Colomne Antonine, il faut que cette Colomne ait été erigée à Rome pendant la vie d'Antonin Pie, & même avant la huitiéme année de son Empire, puisqu'il est appellé dans cette Medaille COS III, & qu'il fut Consul pour la quatriéme fois précisement la huitiéme année de son regne; d'où il s'ensuit que la Colomne Antonine n'a point été élevée pour y graver les belles actions de M. Aurele, à moins que ce n'ait été par un esprit Prophetique, pour me servir des paroles dont on s'est servi, qu'elle n'a point été érigée par les soins de ce Prince, ni aprés la mort de Luce Vere &c. Aprés tout Mr. de la Chausse ne laisse pas d'être très-excusable, s'il n'a pas parlé juste, il n'a jamais vû cette rare Medaille qui est capable de redresser les idées de bien des Sçavans.

Il faut encore qu'on me pardonne, si je ne me rends pas à quantité de belles choses qu'on a ingenieusement étalées, pour prouver que c'est la Colomne Granite, qui est representée sur nos Medailles. Toutes les raisons qu'on apporte ne me paroissent nullement convaincantes. La premiere est que la Colomne des Medailles n'est point marquée de figures, non plus que la Colomne Granite : cette raison porte à faux ; car la Colomne de Trajan n'a point de figures sur son fût dans plusieurs Medailles : Oyselius & le P. Donati l'ont remarqué, & je l'ay fait avoüer à des connoisseurs en leur montrant quelques unes de mes Medailles. Cependant cette Colomne sans figures ne laisse pas d'être l'image de la Colomne Trajane, chargée de mille figures, qu'on n'a pas jugé à propos de marquer sur les Medailles : mais sans appuyer sur cela, je soûtiens que la colomne des Medailles d'Antonin, quoique gravée pour representer la Colomne Antonine, a dû être representée liste & sans figures. Pourquoi ? parce que

la Colomne Antonine étoit ſans figures lorſqu'elle fut gravée ſur les Medailles. Car cette Colomne n'a pas été ciſelée auſſi-tôt qu'elle a été faite, elle fut faite dès les premieres années d'Antonin, comme la Medaille de Mr. Foucault nous l'atteſte, & elle ne fut ciſelée au plûtôt, que vers les dernieres années du regne de Marc Aurele, puiſque les Victoires de ce Prince ſont gravées ſur le fût de cette Colomne. Que s'enſuit-il de-là ? que quand on frappa les Medailles où eſt cette Legende DIVO PIO, ce qui ſe fit à la mort d'Antonin Pie, la Colomne Antonine n'étoit point encore ciſelée, & qu'elle ne le fut que pluſieurs années après, & qu'on n'a pas dû y faire voir les plus legeres traces de ligne ſpirale ou de figures, cela eſt demonſtratif. La premiere raiſon porte donc à faux, la ſeconde n'eſt pas mieux fondée, la voici.

La Colomne des Medailles eſt une Colomne Attique, la Colomne Granite eſt auſſi Attique ; donc c'eſt la Colomne Granite qui eſt ſur les Medailles.

Je réponds à cela que quand il seroit certain que la Colomne Granite, qu'on publia l'an passé être d'ordre Toscan, par une espéce de petite Metamorphose, fût devenuë cette année une Colomne Attique, il n'est nullement vrai que les Colomnes qui sont sur la plûpart des Medailles d'Antonin, soient des Colomnes Attiques. Des Connoisseurs que j'ai consultez exprès, décident que celles qui sont sur mes Medailles, sont d'ordre Toscan, celles de Bronze qui sont au Cabinet de Mr. Foucault, sont d'ordre Dorique, & celles d'argent sont comme d'ordre Ionique, c'est ce que Mr. Galland m'a mandé. Peut-on rien appuyer sûrement sur des fondemens si changeans, si divers & si incertains. Une troisiéme raison est que dans un bas rélief de la Colomne Granite, on a representé l'Apotheose d'Antonin Pie, & qu'on a écrit dans ses Medailles DIVO PIO. Il y a trop de rapport, dit-on, entre cette Inscription & cette Apotheose, pour que l'une ne soit pas faite pour l'autre.

Cette raison est proposée avec

beaucoup d'apparence, mais ce n'est qu'une apparence de raison; car enfin ce rapport entre l'Apotheose d'Antonin sur la Colomne Granite, & le DIVO PIO sur les Medailles, est-ce une consequence infaillible qu'on ait voulu graver la Colomne Granite sur les Medailles? nullement, parce qu'on peut remarquer dans plusieurs Medailles, que DIVO PIO est appliqué, & a du rapport à bien d'autres choses, qu'à cette Apotheose, à un Autel consacré à ce Prince, à une Statuë assise & tenant à la main une pique, ou la hâte de la Divinité; de même que DIVO AVGVSTO dans quelques Medailles d'Auguste, est écrit au-dessus d'un Char traîné par quatre Elephans & dans d'autres au-dessus de deux Capricornes. Il faudroit donc pour que ce rapport de l'Inscription & de l'Apotheose, eût quelque force, il faudroit qu'on eût marqué sur la Colomne de la Medaille, quelque chose de l'Apotheose de la Colomne Granite, & je ne puis croire qu'on y eut manqué, si on avoit voulu representer cette Colomne

sur des Medailles. De plus qui peut-assurer que dans les reliefs de la Colomne Antonine, il n'y a pas eu autrefois quelque Apotheose, quelque Autel, quelque Temple à qui DIVO PIO se rapportoit. Le tems & la negligence des Ecrivains nous ont derobé la connoissance de ce qui étoit sur le pied-d'estal de cette Colomne; mais ce qui est au-dessus nous répond de ce qui étoit au-dessous. Cette Statuë Colossale d'Antonin élevée sur sa Colonne, nous avertit qu'il y avoit sur les côtez du pied-d'estal de cette Colomne, des bas reliefs & des Inscriptions à l'honneur de l'Empereur, à qui cette Colomne étoit consacrée. Ce n'est pas que cela soit necessaire en aucune maniere, la Statuë seule qui est sur la Colomne Antonine, suffit pour répondre à DIVO PIO, elle fait même un plus bel effet. On voit assez par-là qu'Antonin n'est plus sur la terre: il paroît sur sa Colomne au-dessus des choses humaines & plûtôt en Dieu qu'en homme, tenant à la main une pique ou plûtôt la hâte de la Divinité. Y a-t'il rien

de plus conforme à ces paroles DIVO PIO ? & qu'on prenne garde que cette Inſcription eſt autour de la Colomne & de la Statuë, & non pas autour, ni vis-à-vis des bas relief du pied-d'eſtal, comme n'ayant raport à la Statuë & à la Colomne : ſi elle étoit décrite cette Inſcription dans l'Exergue, ou dans le Carré du pied-d'eſtal, ainſi qu'on trouve pluſieurs Legendes dans les Medailles, on pourroit croire qu'elle regarde ſes bas reliefs ; mais comment pretendre cela, voyant que s'élevant en haut pour couronner en quelque maniere la Statuë & la Colomne, elle s'éloigne du pied-d'eſtal avec une eſpéce de mépris pour ce qui y eſt gravé.

Pour ce qui eſt de la derniere raiſon qu'on tire de la reſſemblance qui ſe trouve entre l'Inſcription de la Medaille & l'Inſcription de la Colomne Granite, entre DIVO ANTONINO AVG. PIO & DIVO PIO. Cette raiſon eſt ſi peu de choſe, qu'on ſe ſert efficacement de ces Inſcriptions, pour prouver que la Colomne des Medailles, n'eſt point

la Colomne Granite. Car après tout la ſeconde Inſcription n'eſt point la copie de la premiere, y ayant la moitié plus de paroles en l'une qu'en l'autre ; & de bonne foy un Copiſte croiroit-il s'être bien acquitté de ſon devoir, ſi au lieu de tranſcrire DIVO ANTONINO AVG. PIO. il n'avoit écrit que DIVO PIO. En vain dira-t'on, l'Inſcription eut été trop longue pour une Medaille, puiſqu'il y a une infinité de Legendes d'une plus longue étenduë ; en vain ajoûtera-t'on que le nom Antoninus ne devoit pas ſe mettre au revers, parce qu'il étoit déja à la tête. Car *Divus* ſe trouve & à la tête de cette Medaille & au revers, & dans quantité de Medailles ; le nom de l'Empereur eſt au revers auſſibien qu'à la tête ; qu'on prenne la peine de parcourir les Medailles d'Auguſte diviniſé, d'Othon, d'Elagabale, de Conſtantin &c. ou qu'on jette l'œil ſur ces deux-ci, qui diſſipent toutes les fauſſes lueurs dont on voudroit ſe couvrir.

IMP. CAES M. ANTONINVS P. F AVG.
R VICTORIA ANTONINI AVG. S. C

Une Victoire portant à la main droite une Palme & une Couronne à la gauche.

DIVO CONSTANTINO AVG.

Une tête voilée

R. MEMORIAE DIVI CONSTANTI

Un temple sur lequel est un Aigle.

Ces Legendes sont aussi longues que celle-ci.

DIVO ANTONINO AVG. PIO

On y repete au revers le nom des Empereurs & le nom d'AUG. que l'on donne à un Prince decedé &c. Il n'y a donc point d'autre raison de la difference qui se trouve entre l'inscription des Medailles & l'inscription de la Colomne, si ce n'est que l'une n'est pas d'après l'autre & qu'on n'a pas voulu depeindre sur les Medailles la Colomne Granite, mais la Colomne Antonine ; & en verité, si on avoit voulu graver la Colomne Granite sur les Medailles,

auroit-on manqué d'y marquer sur quelqu'une, quelque chose de ces beaux bas reliefs, qui sont sur cette Colomne & que Mr de la Chausse nous a décrits si agréablement. Auroit-on si fort méprisé cette Apotheose misterieuse, ces expeditions militaires, ces Drapeaux, ces têtes d'Empereurs &c. qui sont encore visibles dans le pied-d'estal de la Colomne Granite? auroit-on oublié ces feüillages qui sont sur ses moulures? C'est ce que cette Colomne a de plus rare, c'est donc ce que l'on devoit le plus s'appliquer à faire paroître, & c'eût été pécher contre la premiere régle du bon sens, que de cacher exprès sous une balustrade, ou une grille, ce que cet Ouvrage a de plus singulier & de plus exquis, au lieu de chercher tous les moiens de le mettre en lumiere. On devoit bien plûtôt ne pas exprimer dans les Medailles, la grille dont cette Colomne est environnée, s'il eut été necessaire de retrancher quelque chose; mais cela n'étoit pas necessaire. Cette grille n'empêche pas qu'on ne puisse voir la moulure de la Co-

lomne, pourquoi n'a-t'on point mis ſur cette moulure les feüilles qui ſont ſur la moulure de la Colomne Granite ? Cette grille n'empêche pas qu'en pluſieurs Medailles, on ne voie une grande partie du carré du pied-d'eſtal, pourquoi n'apperçoit-on point dans ce carré, quelques traces de tant de belles figures, qui ſont dans le carré de la Colomne Granite ? Cette grille pouvoit-elle être percée à jour, & elle paroit effectivement telle dans quelques Medailles, pourquoi par ces jours & par ces intervalles vuides, n'entrevoit-on rien de l'Apotheoſe d'Antonin ? Un habile Graveur ſe ſeroit fait un plaiſir de marquer cet enfoncement, s'il avoit dû, comme il l'auroit dû ſans doute, s'il avoit eu à exprimer la Colomne Granite ſur nos Medailles. De plus on nous aprend que la Colomne Granite a été tranſportée d'Egypte pour être placée dans un édifice de Trajan, elle n'a donc pas été faite pour ſoûtenir une Statuë Coloſſale. L'on ne voit point qu'elle en ait jamais porté aucune, on n'en a remarqué aucun veſtige

veſtige, ni ſur la Colomne, ni dans la terre où elle a été trouvée. Au contraire on convient que la Colomne Antonine étoit ſurmontée de la Statuë d'Antonin Pie, c'eſt donc cette derniere Colomne que l'on voit dans les Medailles, n'y ayant aucune Medaille avec ces paroles DIVO PIO, qui ne ſoit chargée d'une Statuë. Cela eſt net & déciſif. Ajoûtez encore, que ſi c'eſt la Colomne Antonine qui eſt au revers des Medailles, il n'eſt pas étonnant qu'il ſe trouve tant de ces ſortes de Medailles, ſans qu'il y en ait aucune qui parle de Marc Aurele. Elles furent frappées toutes à la mort du plus aimable & du plus aimé Prince du monde, elles étoient deſtinées à témoigner le regret qu'on avoit de ſa perte, & les honneurs qu'on vouloit lui rendre, on ne penſoit pour lors qu'à lui, on ne devoit parler que de lui, en lui conſacrant cette Colomne qui lui apartenoit depuis pluſieurs années. Mais ſi c'eſt la Colomne Granite qui eſt gravée ſur nos Medailles, n'eſt-ce pas la choſe du monde la plus ſurprenante, que

dans la multitude de ces Medailles il n'y en ait aucune, ni d'or, ni d'argent, ni de bronze où l'on fasse mention de M. Aurele qui faisoit élever cette Colomne & battre ces Medailles, autant de tems après la mort d'Antonin Pie, qu'il en fallut pour graver sur cette Colomne tant de belles choses, c'est-à-dire lorsqu'on étoit déja charmé de la vertu extraordinaire de M. Aurele. Cela ne s'accorde guéres avec la politique des Romains de ce tems-là, où l'on ne manquoit guéres à representer sur les Medailles des Empereurs, les beaux Monumens qu'ils élevoient. Marc Aurele tout Philosophe qu'il étoit, voulut qu'on gravât au revers de ses Medailles, le temple de Mercure, qu'on croit qu'il avoit fait bâtir ou reparer : comment l'a-t'on si fort negligé en cette occasion, que faisant voir au public dans mille Medailles, la Colomne Granite qu'il avoit érigée, on n'ait marqué en aucune, que c'étoit lui qui l'avoit érigée. L'Inscription de cette Colomne dans son Original porte, que M. Aurele & Luce Vere

l'avoient consacrée, & entre tant de Medailles où l'on prétend qu'est l'image de cette Colomne, il n'y en a pas une qui parle, ni de M. Aurele, ni de Luce Vere. Celà est trop extraordinaire pour que ce soit la Colomne Granite qui soit dans le revers de ces Medailles, il faut que ce soit la Colomne de la place Antonine.

Pour en être encore plus parfaitement convaincu à la premiere revûë, il n'y a qu'à envisager ensemble deux Medailles de grand bronze, l'une de Trajan, où soit la Colomne Trajane, l'autre d'Antonin Pie, où soit la Colomne de ce Prince. La premiere pensée qu'on aura en regardant ces deux Colomnes si belles, si hautes, si superbes, ce sera sans doute qu'elles ont été faites à l'envi l'une de l'autre, pour être comparées l'une à l'autre & disputer ensemble de grandeur, de magnificence & de majesté. On avoit prétendu éterniser l'esprit bien-faisant de Trajan, en lui élevant une Colomne, OPTIMO PRINCIPI, & on prétendoit en consacrant une

Colomne à Antonin, éterniser sa douceur & sa debonnaireté DIVO PIO. Il est certain que la Colomne de la place Antonine, peut disputer avec la Colomne Trajane, elle peut même l'emporter sur elle, étant de plusieurs pieds plus haute; (car enfin c'est particulierement par la hauteur qu'on estime les Colomnes.) Mais la Colomne Granite peut-elle aller de pair avec la Colomne Trajane, étant près de cent pieds plus basse qu'elle : la Granite n'ayant qu'environ quarante cinq pieds de hauteur & la Trajane en ayant cent vingt-huit, pouvoit-on raisonnablement égaler l'une à l'autre? Les Medailles ne seroient-elles pas les plus fausses & les plus trompeuses du monde, d'avoir donné à la Colomne d'Antonin, je ne sçai quoi d'aussi majestueux & même de plus majestueux qu'à la Colomne Trajane? & les Romains qui étoient si passionnez pour la belle gloire, ayant devant leurs yeux deux Colomnes très-inégales à graver sur leurs Medailles, pour se faire honneur par toute terre & se consoler de la mort

d'Antonin Pie, en lui consacrant un Monument éternel ; auroient-ils méprisé une Colomne de cent soixante quinze pieds de hauteur, une Colomne incomparablement plus superbe & plus magnifique, pour choisir une Colomne de quarante cinq pieds ? Qu'on en pense tout ce qu'on voudra, je ne vois point que cela ait de probabilité. En voilà assez pour la justification des Sçavans, qui tous jusqu'à ce dernier siécle ont été persuadez, que la Colomne qui est sur les Medailles d'Antonin Pie, est la Colomne de la place Antonine.

Je finis par l'Histoire de la Colomne Antonine, qu'on ne peut apprendre que des Medailles. Cette Colonne fut travaillée à Rome dès les commencemens du regne d'Antonin Pie, la belle Médaille de Mr. Foucault nous assurant qu'elle subsistoit avant que ce Prince fut Consul pour la quatriéme fois. Il y a apparence qu'on l'éleva à l'honneur d'Antonin, après qu'il eut pacifié l'Angleterre, l'Allemagne & l'Armenie ; car le Senat Romain decer-

noit des Colomnes honoraires aussi-bien que des Arcs de triomphe, à ses Princes, quand ils s'étoient signalez par quelques grandes actions. La Colomne Trajane venoit d'être érigée au milieu de Rome pour immortaliser les Victoires de Trajan. On jugea que les heureux succés de l'Empire d'Antonin, cette paix profonde qu'il avoit affermie par toute la terre, les Anglois soumis, les Allemans forcez à vivre paisibles dans leurs païs, un Roi donné de la main de l'Empereur aux Quades, REX QVADIS DATVS, un Roi donné à l'Armenie, REX ARMENIIS DATVS, tout cela se fit dés premieres années de l'Empire d'Antonin, comme les Medailles le témoignent par ces mots COS III. On jugea donc, dit-je, que tant d'heureux succés meritoient bien un honneur semblable à celui qu'on avoit rendu à Trajan, il n'y avoit pas trente ans : & pour mieux exprimer, que c'étoit aux heureux succés de ce Prince, qu'on accordoit cette Colomne, on ajoûta à l'entour cette Legende FELICITAS AVG. Après

la mort d'Antonin, comme on lui consacra des Autels & des Temples, on lui consacra aussi cette Colomne, c'est à dire, que d'une chose honorable on en fit une chose Sainte: par cette consecration, ce Monument de gloire devint aussi un Monument de religion, c'est pour cela qu'on retrancha cette espéce de Lanterne, ou d'élevation qui paroît sur la Colomne de la Medaille de Mr. Foucault, à sa place on y mit une Statuë Colossale d'Antonin, tenant à sa main une haste de la Divinité, on écrivit à l'entour de la Medaille DIVO PIO, & on environna toute cette Colomne d'une belle Grille pour avertir tout le monde, que ce lieu étoit Sacré & respectable. *Sacer est pueri locus extra &c.* Enfin peut-être une vingtaine d'années aprés pour embellir cette Colomne & la rendre plus semblable à celle de Trajan, on grava sur son fust les Guerres & les Victoires de M. Aurele.

ARTICLE CLXXXVII.

PRINCIPE DE MECHANIQUE, par le Pere de la Maugeraye.

1. SI les mobiles étoient d'une même peſanteur ſpecifique, & que le milieu ne reſiſtât point, quand il y auroit égalité dans les mobiles, les viteſſes ſeroient entre elles, comme les Puiſſances, qui remueroient les mobiles. Car il eſt clair, que ſi une puiſſance comme un, peut donner à un mobile A, une viteſſe comme un, il eſt clair, dis je, qu'une puiſſance comme deux, pourroit donner au même mobile A, une viteſſe comme deux ; puiſque les effets doivent être proportionnels à leur cauſe.

2. Soit le Parallelograme ABCD (fig. premiere) & ſuppoſons au point A, un mobile A qui ſoit pouſſé ſucceſſivement ſuivant les droites A B, A C, A D, par des forces ou puiſſances qui ſoient entre-elles, comme les lignes A B, A C, A D, dans cette ſuppoſition le mobile A doit

parcourir les droites A B, A C, AD, en des tems égaux. Car il est évi-

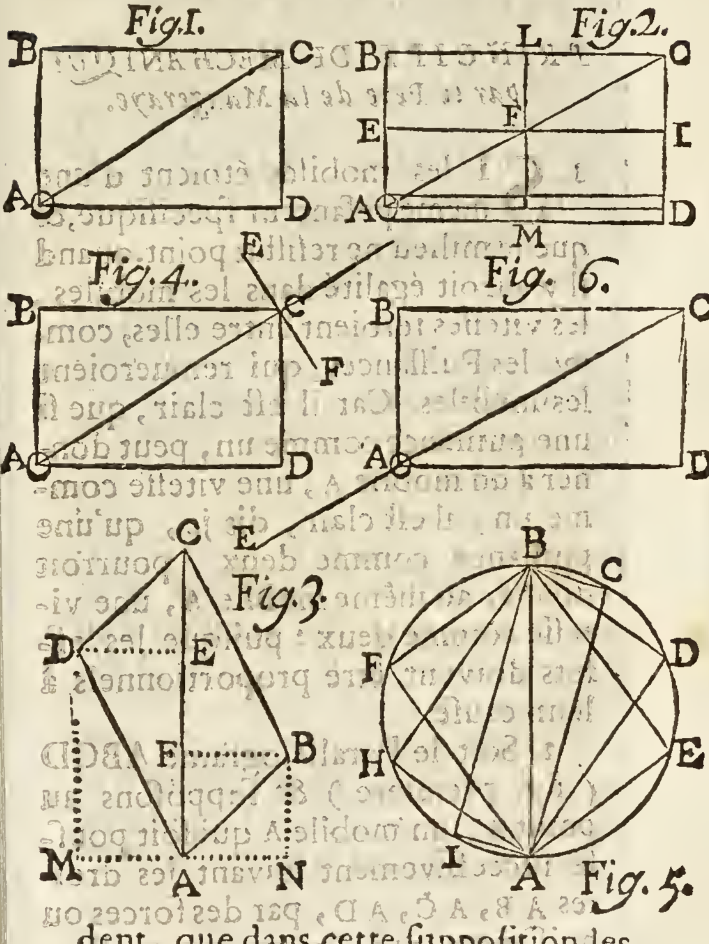

dent, que dans cette supposition les vitesses doivent être comme les droites AB, AC, AD, puisque

par le premier Art, elles doivent être comme les puissances qui remuent successivement le mobile A. Mais si les vitesses sont comme les droites A B, A C, A D, le mobile A doit parcourir en tems égaux les droites A B, A C, A D, puisque les espaces parcourus en tems égaux, sont comme les vitesses.

Supposons maintenant sur la ligne A D, (fig. 2.) un canal A D, dans lequel puisse rouler librement le mobile A & sans aucun empêchement: Supposons de plus que le mobile A soit poussé le long du Canal A D par une puissance telle, qu'elle lui fasse parcourir le canal A D, dans l'espace d'une minute; supposons enfin que le canal A D, soit transporté en même tems entre les droites A B, D C, par un mouvement parallele, en sorte qu'il arrive de la droite A D, sur la droite B C, dans l'espace d'une minute: dans cette supposition le mobile A suivra la diagonale A C, & arrivera du point A au point C, dans l'espace d'une minute. Il est clair en premier lieu, que quand le mobile A arrivera de l'extremité A

du canal A D, à l'extremité D, le canal A D arrivera de la droite A D, ſur la droite B C. Mais ſi dans le même tems, que le mobile A arrivera de l'extremité A à l'extremité D, le canal arrive de la droite A D, ſur la droite B C, quand le mobile A arrivera à l'extremité D, l'extremité D répondra ſur le point C; donc dans le même tems que le mobile A arrivera de l'extremité A à l'extremité D, il arriva du point A au point C; & comme on ſuppoſe que le mobile A arrive de l'extremité A à l'extremité D dans une minute, il arrivera de l'extremité A au point C dans une minute; & c'étoit là la premiere choſe qu'il falloit demontrer.

J'ajoûte en ſecond lieu, que le mobile A ſuivra toûjours la Diagonale A C, ſans jamais s'en écarter. Et voici comme je le montre.

Puiſque le mobile A, parcourt le canal A D dans le même tems que le canal parcourt l'eſpace A B, ou D C; quand le mobile A arrivera au point M, qui partage le canal en deux parties égales, le canal arrive-

ra ſur la droite E I également éloignée des droites A D, B C; mais ſi le mobile A arrive au point M, dans le tems que le Canal arrive ſur E I, quand le mobile A arrivera au point M, le point M répondra au point F milieu de la droite E I & de la Diagonale A C, puiſque E I, A C, ſe coupent au point F chacune en deux parties égales.

On demontrera de la même maniere que le mobile A répondra ſucceſſivement à tous les points de la diagonale A C, en demontrant que dans le tems que le mobile A parcourra le tiers, le quart &c. du canal A D, dans le même tems le canal A D parcourra le tiers le quart &c. de l'eſpace A B ou D C, & que le point du Canal où ſe trouvera le mobile A, répondra à un point de la diagonale A C, qui ſera éloigné du point A du tiers, du quart &c. de la diagonale A C.

4. Ceci ſe comprendra aiſément, ſi on imagine que la droite E F I (fig. 2.) couvre la droite A D, & que la droite L F M couvre la droite A B, & que ces deux lignes ſe meuvent d'un mouvement parallele, de

telle maniere que dans le tems que la droite E F I arriveroit de la droite A D sur la droite B C, la droite L F M arrive de la droite A B sur la droite D C, car ces deux lignes se couperoient toûjours en un point F, & ce point de section se trouveroit toûjours dans la diagonale A C, ainsi qu'il est aisé de demontrer. Donc comme le mobile A, doit toûjours se rencontrer au point F, il ne s'écartera jamais de la diagonale AC.

Or le mobile A dans cette supposition, ne parcourt la diagonale A C dans une minute, que parce qu'il reçoit en même tems deux impressions, l'une par laquelle il est poussé le long du Canal A D & transporté de l'extremité A, à l'extremité D dans une minute, & l'autre qu'il reçoit du Canal par laquelle il est poussé le long de A B, ou DC, & transporté de A D en B C, dans l'espace d'une minute.

5. Donc toutes les fois qu'un mobile A reçoit en même tems deux impressions; l'une de la puissance A B, par laquelle il est poussé de A vers B, & seroit transporté de A en B

dans une minute ; l'autre de la puissance A D, par laquelle il est poussé de A vers D, & seroit transporté de A en D dans une minute ; le mobile A parcourra dans une minute la diagonale A C du Parallelograme ABCD, dont les droites A B, A D sont les côtez ; c'est-à-dire, qu'il parcourra la diagonale AC, dans le même tems qu'il auroit parcouru le côté A B, s'il avoit été poussé simplement de A en B par la seule puissance A B.

6. Delà il suit, que si le mobile A (fig 1.) est poussé en même tems par deux puissances, l'une exprimée par A B & qui seule transporteroit le mobile A, de A en B dans une minute, l'autre exprimée par A D & qui seule transporteroit le mobile A de A en D dans une minute. Il suit, dis-je, que le mobile A dans cette supposition parcourra la diagonale A C, dans le même tems qu'il auroit parcouru, s'il avoit été poussé de A en C par une seule puissance exprimée par A C ; & par consequent qu'il frappera avec la même force les corps qu'il rencontrera au point

C, dans les mêmes circonstances: Car par l'article précedent le mobile étant poussé en même tems de A en B, par la puissance exprimée par la droite A B & de A en D par la puissance exprimée par A D, il parcourt la diagonale A C, dans le même tems, qu'il auroit parcouru la droite A B, s'il avoit été poussé de A en B par la puissance exprimée par A B.

Mais par l'article 2. dans le même tems que la puissance exprimée par A B, transporteroit le mobile A de A en B, dans le même tems la puissance exprimée par A C, transporteroit le mobile A de A en C.

Donc le mobile A parcourt la diagonale A C dans un tems égal, soit qu'il soit poussé de A en C, par une seule puissance exprimée par la droite A C, soit qu'il soit poussé en même tems par deux puissances, dont l'une soit exprimée par A B & pousse de A en B, & l'autre exprimée par la droite A D. & poussé de A en D.

Mais si le mobile A parcourt la diagonale A C, avec la même vitesse-

se dans l'un & dans l'autre cas, il doit frapper avec la même force les corps qu'il rencontrera dans les mêmes, circonstances au point C.

7. Il est des personnes qui ne peuvent concevoir, que la vitesse du mobile A, soit aussi grande le long de la diagonale A C, lorsqu'il est poussé de A en C, par une puissance exprimée par A C, que lorsqu'il est poussé en même tems de A en B par une puissance A B, & de A en D par une puissance A D, parce qu'il leur paroît, que les puissances A B A D prises ensemble, étant plus grandes que la puissance A C, elles doivent donner au mobile A, une plus grande vitesse, que la puissance A C.

Il est vrai que les puissances A B, A D, prises ensemble sont plus grandes que la puissance A C, puisque les deux lignes A B, A D, prises ensemble sont plus grandes que la droite A C. Il est encore vrai que la puissance A B pousse de toute sa force le long de A B, & la puissance A D de toute sa force le long de A D, mais ces deux puissances ne

pouſſent pas de toute leur force le long de AC, elles perdent une partie de leur force à pouſſer l'une contre l'autre, en ſorte qu'elles ne pouſſent ſuivant A C, que de la force exprimée par A C.

Afin de mieux comprendre ce que je veux dire, ſoit le Parallelograme ABCD (fig 3.) autour de A B ſoit formé le Parallelograme AFBN & au tour de A D le Parallelograme A E D M. La puiſſance A B qui pouſſe ſuivant A B, fait le même effet que feroient deux puiſſances, dont l'une feroit exprimée par A F & pouſſeroit ſuivant A F & l'autre feroit exprimée par A N & pouſſeroit ſuivant A N.

De même la puiſſance A D fait le même effet que feroient deux puiſſances, dont l'une feroit exprimée par A E & pouſſeroit ſuivant A E, & l'autre feroit exprimée par A M & pouſſeroit ſuivant A M. Or les puiſſances qui répondent aux déterminations A M, A N étant égales & oppoſées, les lignes A M, A N étant égales & en ligne droite, les forces qui répondent à ces puiſſances, doi-

vent ſe détruire, puiſqu'un mobile A, ne peut ſe mouvoir en même tems en deux ſens diametralement oppoſez. Reſteront donc ſeulement les forces qui répondent aux determinations A E, A F, & comme les lignes A E, A F priſes enſemble ſont égales à la diagonale A C, les forces qui répondent aux déterminations A E, A F priſes enſemble ſont égales à la force qui répond à la détermination A C, donc les deux puiſſances A B, A D, ne pouſſent ſuivant A C que de la force exprimée par A C.

Pluſieurs conviennent aſſez que les puiſſances A B, A D ne pouſſent ſuivant A C que de la force exprimée par A C; mais ils ne peuvent ſe perſuader que ſi la force avec laquelle le mobile A eſt pouſſé ſuivant A C & exprimée par A C, la force avec laquelle le mobile A frapperoit au point C, le plan immobile D C, s'exprimât par A D, & que la force avec laquelle le même mobile A frapperoit au point C, le plan immobile B C s'exprimât par A B, puiſqu'il eſt impoſſible de concevoir

que la force avec laquelle le mobile A frappe au point C, soit plus grande que celle par laquelle il est poussé suivant A C, ce qui cependant arriveroit, si les forces des percussions au point C, s'exprimoient par les droites A D, A B & que la force par laquelle le mobile A est poussé suivant A C, s'exprimât par A C.

On demeure d'accord qu'il est impossible de concevoir que la force avec laquelle le mobile A, (fig. 4.) frappe au point C, soit plus grande que celle par laquelle le mobile A est poussé suivant A C, supposé que la percussion soit perpendiculaire. C'est-à-dire, supposé que le mobile A frappe un plan E F perpendiculaire à la droite A C, puisque dans ce cas, la vitesse respective étant la même que la vitesse absoluë, la force relative sera la même que la force absoluë.

Mais lorsque la percussion est oblique, c'est-à-dire, lorsque le mobile A frappe au point C, des plans B C, D C, on ne convient pas que la force avec laquelle le mobile A

frappe au point C, ne puisse pas être plus grande, que celle par laquelle le mobile A est poussé suivant A C. On soûtient au contraire qu'elle est toûjours plus grande, & c'est ce qu'il faut développer presentement. Personne ne sçauroit nier que les percussions d'un mobile A, sont entre-elles comme les forces respectives du mobile A, & que les forces respectives d'un même mobile sont entre-elles comme les vitesses respectives de ce mobile, c'est-à dire, comme les vitesses par lesquelles le mobile s'approche perpendiculairement des corps qu'il frappe. Donc les percussions d'un mobile A seront entre-elles comme les vitesses respectives du mobile A.

Or le mobile A, a plus de vitesse respective par rapport aux plans B C, D C pris ensemble, que par raport au seul plan E F. Donc le mobile A, a plus de force respective par rapport aux plans B C, DC pris ensemble, que par rapport au plan E F. Donc la force avec laquelle le mobile A frappe les plancs BC, DC, au point C, est plus grande que celle

par laquelle il frappe au point C le plan E F, & par consequent plus grande que la force par laquelle il est poussé suivant A C.

Mais comment se peut-il faire, que les forces relatives d'un mobile soient plus grandes, que sa force absoluë.

Je réponds que cela doit arriver de la même maniere qu'il arrive que les vitesses respectives d'un mobile sont plus grandes que sa vitesse absoluë ; puisqu'il y a toûjours même raison de la force absoluë d'un mobile à sa force respective, que de sa vitesse absoluë à sa vitesse respective.

Il n'y a point de mouvement, si simple qu'il paroisse, dans le quel on ne puisse distinguer une infinité de determinations differentes & par une suite necessaire une infinité de vitesses respectives differentes.

Au tour de la droite A B (fig. 5.) on peut former une infinité de Parallelogrames differens A I B C, A H B D, A F B E, qui seront tous inscrits dans le cercle dont A B est diametre.

Si un mobile A se meut le long

de A B, il est clair qu'on pourra distinguer dans ce mobile deux fois autant de determinations differentes, qu'on pourra former de Parallelogrames autour de A B, & par consequent ce mobile aura une infinité de vitesses respectives, puisque dans les determinations A I, A H, A F, A B, A C &c. il sera censé avancer des quantitez A I, A H, A F, A B, A C &c. donc quelque simple que paroisse un mouvement, on pourra distinguer dans ce mouvement une infinité de determinations differentes & une infinité de vitesses respectives differentes; & comme les deux côtez d'un Parallelograme sont toûjours plus grands que la diagonale, aussi les vitesses respectives d'un mobile seront toûjours plus grandes que sa vitesse absoluë, & par consequent un mobile aura toûjous plus de force respective que de force absoluë.

Il suit de ce que nous avons dit que si un mobile A (fig.6.) reçoit en même tems trois impressions, l'une suivant A E, par une puissance exprimée par AC, l'autre suivant AB,

par une puiſſance exprimée par AB, & une troiſiéme ſuivant AD, par une puiſſance exprimée par AD, il ſuit, dis-je, que le mobile A doit demeurer en repos.

Un mobile doit demeurer en repos; lorſqu'il eſt pouſſé en deux ſens entierement oppoſez avec des forces égales. Or le mobile A dans cette ſuppoſition, ſeroit pouſſé en deux ſens entierement oppoſez par des forces égales, puiſque par l'article 6. les puiſſances AB, AD pouſſeroient de A en C avec une force exprimée par AC, donc le mobile A demeureroit en repos.

Soit que les impulſions ſe faſſent dans un milieu qui reſiſte ou dans un milieu qui ne reſiſte point, l'équilibre ſubſiſtera toûjours, puiſque le milieu ne pouſſe pas plus vers un côté que vers l'autre, comme l'experience le fait voir dans un plomb ſuſpendu à un fil.

Ce principe d'équilibre une fois poſé, il eſt aiſé de l'appliquer à toutes les machines.

ARTICLE CLXXXVIII.

DEUX MEDAILLES SINGULIERES, l'une de l'Empereur Constantin, l'autre de Decentius Cesar, expliquées par le P. Hardoüin Jesuite.

LEs deux Medailles dont on donne ici l'Explication, sont tout-à-fait singulieres, & on les croit à present uniques de cette fabrique. La premiere est de l'Empereur Constantin, avec une legende composée de douze lettres du côté de la tête. Ce qu'on lit sur le revers se trouve sur d'autres Medailles du même Prince. Ces douze lettres sont:

INOCNIHISHVC

De l'autre côté on lit:

VIRTUS EXERCIT
S F
VOT X
SISC

Le P. Hardoüin explique ainsi cette Inscription, d'une maniere fort heureuse.

Imperator noster Optimus Constantinus,
Nuper in hostes irrumpens,
Siscienſem hanc urbem conservavit.

Virtus

Decembre 1705 pag.

Virtus exercitus, sæculi felicitas.
Votis decennalibus,
SISCIENSES.

Sisseg ou Sissech, en Latin *Siscia*, étoit autrefois une bonne Ville, dont Pline parle dans son troisiéme Livre : & ce n'est plus aujourd'hui qu'un Bourg, qui retient son ancien nom, dans la Croatie qui appartient à l'Austriche, sur le Conflans de la Save & du Culp. Cette Ville étant assiegée par les ennemis de l'Empire, Constantin la delivra en forçant leur camp.

Le titre d'*Optimus*, ou *de tres-bon Prince*, étoit hereditaire dans la famille de Constantin : & il le merita lui-même en particulier. On lit cette inscription sur la Medaille d'un de ses ancêtres, sçavoir Claude, surnommé le Gothique : DIVO CLAVDIO OPTIMO IMP. Et au revers, REQVIES OPTIMOR*um* MERITOR*um* : & sur celles de Constantin même, S.R.Q.R. OPTIMO PRINCIPI.

Ces sortes de legendes, qui sont composées des seules premieres lettres ou syllabes de chaque mot, quelque nombre qu'il y en ait, ne doivent contenir qu'une seule pensée ; & c'est ce qui est ici observé fort exactemenr. Il arrive même, que de douze lettres, qui composent cette legende, chacune des trois demi-pensées qu'elle renferme, en a quatre.

Ces mots, *Virtus Exercitus*, *sæculi fe-*

licitas, signifient que la *Bravoure des Soldats, fait le bonheur de l'Etat.*

Cette Médaille est à Sienne en Toscane chez M. Batistelli Avocat. Elle est de petit bronze. Le P. Chamillart Jesuite en a apporté l'inscription & l'empreinte.

Celle qui suit est encore plus singuliere; elle est de moyen bronze dans le Cabinet du P. Chamillart. On y voit d'un côté le visage de Decentius Cesar. Il a la tête nuë, comme la plûpart des Cesars l'ont sur les Medailles, avant que d'être Empereurs ou Augustes. La legende de ce côté-là est composée de ces seize lettres: dont il y en a huit à la droite, & autant à la gauche.

DNDECIIT VNGCIIHS

Au revers ce sont deux Victoires, qui soûtiennent sur un pied de palmier, un cartouche, où sont ces mots. VOT. MVLT. avec une Croix, qui marque la Religion du Prince. Plus bas sont ces deux lettres, S. & V. l'une à la droite du palmier, & l'autre à la gauche. Et puis dans l'Exergue P Ƨ T R. Mais la legende qui est à l'entour, & par où l'on doit commencer à lire tout ce qui est écrit de ce côté-là, contient dix-neuf lettres, qui sont les premiers lettres d'autant de mots. Il y en a quelques unes de renversées; & d'autres qui sont couchées: mais pas une de ces differentes situations n'est sans dessein. Ce qui paroît

d'abord bizarre à l'œil, est l'effet d'une exactitude qui plaît, quand on en a decouvert le dessein. Voici donc les lettres :

ƎHCVHNNH Ⅎ ᗡᗡƎHIN∽ D⅂VT

Et voici ce que contient toute cette legende entiere, comme nous l'a donnée le même Sçavant qui a expliqué la premiere :

Dominus noster Decentius, Imperator iterum,
Vrbis nostræ decus,
Cives irrumpens in hostes servavit ;
Exercitu hostili contrito,
Vrbem hanc nostram nobilissimam tutatus.
Decrevere Decuriones,
Ejus honori in nummis scribi :
DECENTIVS TVTATOR
VRBIS TREVERORVM.
Vota multa
SERVATORIS VRBIS.
Permissu Senatus,
Treveri.

Le nom de Decentius est écrit par ces trois lettres D E C ; afin, ce semble, qu'il y eut huit lettres de chaque côté. Le ᗡ qui fait le mot de *Decus* est renversé, pour marquer qu'il faut finir-là la pensée. Ainsi au revers, le T qui fait *tutatus* ; l'S qui fait *servavit*, le C qui fait *contrito*, le T qui signifie *Tutator*, & l'S qui signifie *Senatus*, sont renversés de même, parce qu'un cer-

tain ſens finit à chacun de ces mots-là.

Ces lettres IIT ſignifient *Imperator*, *iterum*, c'eſt-à-dire un Genéral qui commande une ſeconde campagne : & elles ont cette ſignification ſur les Medailles de Jules Ceſar même, où elles ſont exprimées ainſi, IIT.

Pour les Ǝ renverſez, ils ne ſont dans cette ſituation là, que pour marquer que ce ſont les premieres lettres de certains mots, où l'E ſe prononce à bouche plus ouverte que dans la premiere ſyllabe du nom de *Decentius*, qui eſt de l'autre côté.

Le mot *Tutator* eſt ſouvent ſur les Medailles : comme ſur celle de Diocletien IOVI TVTATORI AVGG. ſur celle qui a pour Inſcription, GENIO ANTHIOCHENI, & ſur quantité d'autres.

Les deux lettres ᗡᗡ qui ſignifient, *Decrevere Decuriones*, ſont auſſi renverſées, parce que toutes deux font leur ſens à part : & les deux II enfin, qui ſont derriere la tête de Decentius, marquent la ſeconde année.

Ce fut donc alors que Decentius ſecourut Treves, & delivra les aſſiegez. Ce qui lui acquit le titre de *Conſervateur de la Ville* : & celui de *très-vaillant Ceſar*, qu'il a ſur une Medaille d'or, qui eſt au Cabinet du Roi : D. N. DECENTIVS FORT. CAES. *Dominus noſter Decentius Fortiſſimus Cæſar.* Et au revers VICTORIA CAES. LIB. ROMANORVM. *Victoria Cæſaris*, *Libertas Romanorum.* C'eſt-à-dire la vic-

toire que Cesar a remportée, a mis les Romains en liberté.

Il y auroit peut-être bien d'autres refléxions à faire sur ces deux Medailles. Mais l'abile homme qui nous a bien voulu communiquer cette explication, les laisse faire aux Sçavans. Nous souhaiterions que l'Autheur d'une explication si ingenieuse, se fut un peu détourné de ses importantes occupations, pour ramasser dans les Anciens Historiens dequoi la confirmer. A son défaut nous allons montrer que ses conjectures sur la premiere des deux Medailles, s'accordent parfaitement avec l'Histoire, & que l'explication qu'il donne de la seconde, ne contredit en rien les Auteurs contemporains de Decence.

Zosime dans le second Livre, * de son Histoire, raconte que les Sarmates habitans du Palus Meotide, aprés avoir passé le Danube, entrerent dans les terres de l'Empire Romain, peu de tems avant la seconde guerre de Constantin contre Licine : que Rausimode leur Roi, assiégea une place dont Zosime ne dit pas le nom : que le Roi Sarmate fut obligé de lever le siége à l'arrivée de Constantin, qui s'étant rendu maître des hauteurs voisines, fondit sur les ennemis, les défit entierement, les suivit même dans leur fuite, passa le Danube aprés eux, & dans un combat où Rausimode perit, tua ou prit les restes de l'ar-

* *Page 3. de l'Edition d'Oxfort.*

mée barbare. Il ne manquoit à cette narration, que le nom de la Ville delivrée ; la Medaille nous en instruit, la Medaille & l'Histoire concourent à fixer cet évenement à l'année de JESUS-CHRIST CCCXXI. qui étoit la seiziéme de l'Empire de Constantin & la sixiéme depuis la mort de Maximin, qui avoit rendu Constantin maître de Sisseg, en lui soûmettant l'Illyrie & les païs voisins, par un nouveau partage entre Licine & lui. Le P. Pagi fournit un autre moyen d'expliquer le *Votis decennalibus*. La seiziéme année de Constantin étoit la cinquiéme, depuis que Crispus & Constantin le jeune avoient été créés Césars, & les vœux pour dix ans, faits en faveur des fils après cinq ans de domination, sont quelquefois marqués sur les Médailles des peres ; le Pere Pagi en aporte des exemples.*

A l'égard de la seconde Medaille, l'Histoire nous apprend que Constance engagea les Allemans & d'autres Barbares, à faire la guerre à Magnance meutrier de Constans & usurpateur de l'Empire : que le Tyran envoya contre ces Barbares, Decence son cousin selon quelques Autheurs, son frere selon d'autres qu'il avoit créé Cesar : que Decence perdit une bataille contre les Allemans, ausquels il abandonna les Gaules pour aller s'opposer à Constance. Il est vrai - semblable que les Historiens qui

* *Pag. 393. nouvelle Edit.*

nous restent attachez à Constance & à Julien, n'ont pas eu grand soin de rechercher & de faire valoir les belles actions de leur ennemi, & on peut sans attaquer la verité de leurs narrations, supposer que le Cesar eut dans sa premiere campagne quelques avantages contre les Barbares, qui donnerent lieu à la Medaille du Cabinet du Roi citée par le P. Hardoüin : que dans la seconde campagne il fit lever le siége de Treves : qu'à la fin de cette seconde campagne ou au commencement de la suivante, il fut battu par Chnodomaire Roi des Allemans. Dans ce systeme non seulement possible mais probable, l'Histoire & les Medailles conviennent autant qu'il est necessaire.

ARTICLE CLXXXIX.

NOUVELLES LITTERAIRES D'HOLLANDE.

VOlters Libraire d'Amsterdam, vend la Traduction qu'à fait M. Edzard de la partie du Talmud qui traite de l'Idolatrie.

Maret debite un Livre plus utile, c'est le systeme nouveau de M. de Vieussens, Medecin de Montpellier, sur les vaisseaux du corps humain, *novum vasorum corporis humani Systema.*

On songe ici à donner une nouvelle édition de l'anthologie Grecque, & on en a imprimé l'Essai. L'Ouvrage paroîtra sous ce titre, *Epigrammatum Græcorum Anthologia duobus libris auctior emendata & latinis versibus reddita ab Hugone Grotio, cujus antecedunt prolegomena, subjecta sunt scholia Græca ac notæ Joannis Brodæi, Vincentii Obsopæi, Henrici Stephani, Petri Danielis Huetii, & aliorum : accesserunt collationes manuscriptorum codicum, veterumque editionum & animadversiones, opera & studio* ....

Est-ce pour flatter la vanité des Auteurs modernes, qu'on leur remet devans les yeux cette Elite d'Epigrammes anciennes ? à peine dans ce vaste recueil, en trouve-t'on

quatre ou cinq qui plaisent aux Lecteurs delicats. L'entrepreneur de la nouvelle édition, qui apparemment n'a pas choisi, ce qu'il y a de plus mauvais dans l'Anthologie, en offre au public pour presenter son goût, six dont la Traduction devoit être reservée au froid-Motin, & une où l'Autheur, pour s'élever se jette dans une pensée ridiculement fausse, c'est sur une Ville abîmée par un tremblement de terre. *Ceux qui sont morts*, dit le spirituel Grec, *laissoient la Ville vivante, nous vivans nous portons la Ville en terre.* Un recueil de pareilles gentillesses, farci de notes pedantesque, ruineroit les Libraires en France, nous verrons quel succés il aura en Hollande.

Il est des Auteurs qui y emploient plus utilement leur loisir. M. Duncan Medecin François refugié, a crû devoir pour prolonger la vie à ses freres, attaquer sans menagement une erreur dangereuse, quoique soûtenuë par l'inclination de la plûpart du monde & conforme à la pratique des Medecins du Païs. Son Livre est intitulé.

Avis salutaire à tout le monde contre l'abus des choses chaudes & particulierement du Café, du Chocolat & du Thé. A Roterdam chez Abraham Acher in 8. pages 275.

Il se plaint des Medecins qui traitent les François refugiez dans le Nord, comme les Habitans du Païs; le sejour, dit-il, dans un

climat froid ne change point le temperament, où s'il le change ce n'est qu'aprés plusieurs générations. Il faut songer à les rafraichir autant qu'on songe à les échauffer. Il va plus loin, il avance que ce n'est pas à l'égard des seuls François nez dans les parties Meridionales de ce Royaume, & refugiez dans les Etats du Nord, que ce principe de Medecine est vrai, que c'est un principe general, que la chaleur naturelle qui est le principe de la vie, devient plus souvent la cause de la mort par son augmentation, que par sa diminution; que le Caffé, le Thé, le Chocolat sont des remedes dont on peut user avec precaution; mais que c'est exposer sa vie, que de faire de ces remedes, un aliment ordinaire; que leur action trop violante ruine le corps, ou que s'il est assez robuste pour resister à leurs impressions, ils perdent leur force & ne font plus aucun effet; qu'on ne s'apperçoit pas d'abord du dérangement qu'ils causent; que l'imagination, le plaisir, un redoublement de chaleur & de vivacité qu'on sent, aident à tromper, & que les organes sont vitiez & le mal incurable, avant qu'on s'en apperçoive. Il examine tous les bons effets qu'on attribuë à ces boissons: & il prouve par un curieux détail des fonctions de la vie, qu'elles les troublent, & que la guerison des incommoditez qu'elles ôtent, coute cher à ceux qui ne sçavent pas se moderer dans l'usage

d'un remede agreable. Son aversion pour tout ce qui peut enflammer, s'étend jusqu'au vin : c'est selon lui, l'usage qu'on a commencé d'en faire aprés le deluge, qui a tant abregé la vie des hommes. Un Partisan du vin pretendra au contraire, que c'est l'eau dont la terre & les semences des plantes, furent détrempées pendant le deluge. Sans entrer dans la discussion de ce probleme, je continuerai, pour achever de vous donner une idée du Livre de Mr. Duncan, de vous dire qu'il s'étend fort, pour appuier son principe, sur la fecondité, la longue vie, la complexion saine & vigoureuse des peuples du Nord, & j'ajouterai ce que j'ay appris de personnes dignes de foi : dans un Canton de la Suisse, où se font les vrais fromages de griere, les Habitans qui ne vivent que de lait & de fromages, & qui ignorent absolument l'usage de la chair, des legumes, du vin, du pain même & de l'eau, ignorent aussi les maladies, & ne meurent ordinairement que de défaillance dans une extrême vieillesse.

DE L'ISLE.

L'on va réimprimer en Flandre les Lettres de Mr. le Comte de Bussi. Voici de quelle maniere cette Edition sera disposée. Outre les Lettres qui sont dans l'Edition de Paris & dans les autres Editions communes, elle contiendra.

1°. Une Histoire abregée de la vie de Mr. le Comte de Bussi, faite non seulement sur ses Ouvrages imprimez depuis sa mort, mais tirée encore des Memoires manuscrits, qu'on a eu de plusieurs personnes de consideration. A la fin de sa vie on fera son portrait & son caractere, en le suivant dans toutes les conjonctures considerables où il a paru ; & l'on donnera aussi des jugemens sur les ouvrages qu'on a imprimez de lui.

2°. Il y aura des notes ou des éclaircissemens sur presque toutes les Lettres, pour expliquer une infinité de faits qui n'y sont designez qu'obscurement, ou d'une maniere indirecte & peu détaillée, comme on les marque dans les Lettres ordinaires.

3°. On ajoutera un grand nombre de Lettres nouvelles, & quelques autres Ouvrages de Mr. de Bussi, qui ne sont ni dans l'Edition de Paris, ni dans les autres Editions qui ont paru jusqu'apresent.

Mr. l'Abbé Du-Frenoy qui a fait la vie de Mr. de Bussi, qui doit être à la tête de ces Lettres, & qui travaille actuellement aux notes, s'est chargé du soin de cette Edition. Il n'a point voulu en faire commencer l'impression sans avoir encore l'avis des personnes sçavantes, & il prie ceux qui ont quelques Lettres nouvelles de Mr. de Bussi, & qui sçavent quelque particularité de sa vie, qui soit peu connuë, de vouloir bien les lui communiquer. Ils pourront addres-

ser leurs Lettres & leurs Memoires à Mr. l'Abbé Du-Frenoy à Lisle en Flandre, ou à Mr. Bronkart Libraire à Liege.

DE TOULOUSE.

On a depuis peu jugé en cette Ville un celébre procés, qui doit avoir place dans les *Memoires de Sciences & des beaux Arts*. Il s'agissoit d'un point de Droit trés-important & très-difficile : sçavoir, *si un Office de Conseiller Clerc dans un Parlement, dispense un Chanoine de la residence & de l'assistance au Chœur*. Les parties étoient d'un côté, le Sindic du Chapitre de Saint Sernin de Toulouse & de l'autre Mr. de Saget Conseiller au Parlement, Chanoine & Chantre de l'Eglise de Saint Sernin, & qui passe dans Toulouse pour un des Juges des plus éclairez, des plus integres & des plus appliquez aux devoirs de sa charge.

La question qui faisoit le sujet du procés, a paru si delicate au Sçavant Pere Thomassin, qu'il s'est contenté de rapporter les raisons qu'on pouvoit dire pour ou contre, sans oser prendre de parti. Le P. Alexandre s'est crû obligé de garder à peu prés les mêmes menagemens : il decide à la verité que les Conseillers des Cours Superieures, n'étant point de la Chapelle, ni de la maison du Roi, ne peuvent en sûreté de conscience, ni garder les benefices dans esquels ils ne veulent pas resider à cause

de leur charge, ni percevoir les fruits de leurs prebendes ou de leurs dignitez, quand ils n'ont pas aſſiſté au Chœur. Mais après cette deciſion, il ajoute auſſi-tôt ces paroles, *à moins qu'ils n'aient peut-être obtenu auſſi ſur ce point, un privilege du Saint Siége* : exception, qui laiſſe comme on voit, indéciſe la queſtion qu'il s'agiſſoit de decider. Car tout le monde convient que tous les Chanoines ſont obligez de droit à reſider & à aſſiſter au Chœur : toute la difficulté eſt de ſçavoir, ſi un Chanoine qui eſt Conſeiller Clerc dans une Cour Superieure, a en vertu de ſa charge un privilege qui le diſpenſe de la reſidence dans ſon benefice & de l'aſſiſtance au Chœur, pendant qu'il eſt employé aux exercices de ſa Charge.

Le Chapitre de Saint Sernin a prétendu qu'un Chanoine qui eſt Conſeiller Clerc dans un Parlement, n'étoit pas moins obligé que les autres Chanoines, à reſider dans le lieu de ſon Benefice & à aſſiſter au Chœur ; parceque les Conſeillers Clercs pour pouvoir ſe diſpenſer legitimement de la Loi commune, devoient faire voir dans le droit un privilege exprés qui les en diſpenſe ; ce qu'on pretend qu'ils ne ſçauroient montrer. M. de Saget ſoûtient au contraire que ce Privilege eſt ſuffiſamment exprimé dans le Droit. Il cite premierement la deciſion du Concile de Trente ſeſſ. 23. qui declare qu'un Beneficier

a de justes raisons de ne pas resider dans le lieu de son benefice, toutes les fois qu'il est évident que le bien de l'Eglise ou de l'Etat, demande qu'il en soit absent : *cum evidens Ecclesiæ vel Reipublicæ utilitas aliquos nonnumquam abesse postulent & exigant, decernit sacrosancta Synodus has legitimæ absentiæ causas.* Or il est évident ajoûte M. de Saget, que le bien de l'Eglise demande qu'il y ait dans les Parlemens des Conseillers Clercs, & qu'il est du bien de l'Etat que ces Conseillers s'appliquent à rendre la justice, & soient assidus dans l'exercice de leurs charges. De plus nos Rois ont un Privilege du Saint Siége, qui dispense les Officiers de leur Chapelle & de leur maison, de la residence & consequemment de l'assistance au Chœur. Or les Officiers des Cours Superieures, ont toûjours été regardés par les Jurisconsultes, comme les domestiques du Prince & ses Officiers, *censentur familiares & domestici Principis.* Enfin quand ces titres pourroient êtres contestez, ils sont d'ailleurs suffisamment interpretez & authorisez, par l'usage constant & immemorial; qui permet aux Conseillers Clercs dans les Cours Superieures, de ne point resider au lieu de leur prebende, pendant le tems qu'ils sont occupez dans l'exercice de leur charge.

C'est-là une partie des raisons que Mr. de Saget apporte pour sa défense. Ce n'est point à nous à prononcer sur la force ou

la foiblesse de ses raisons. Mais nous ne pouvons nous dispenser de dire ici, qu'après diverses procedures qui se sont faites dans l'espace de trois ou quatre années, le Parlement de Toulouse rendit le 17. de Juin 1705. un Arrêt contradictoire, par lequel il prononce que *M. de Saget sera censé present pendant la tenuë du Parlement, toutes les fois qu'il sera absent de son Chapitre, à raison de son Office de Conseiller, & sera payé par les Syndycs & Celeriers dudit Chapitre, de tous & chacuns les fruits &c. comme un des autres Chanoines, à l'exception neanmoins des distributions qui se font manuellement audit Chapitre.*

DE PARIS.

Mr. de Fer vient de donner au Public la sixiéme partie de son Atlas : c'est en même-tems la derniere partie de ce grand Ouvrage. LAuteur à sur tout ici détaillé la France par les Genéralitez, & a mis les plans du Pont du Gard, & de l'Amphiteatre de Nismes, de la Tour de Cordoüan, & de plusieurs autres semblables monumens, soit antiques, soit modernes, qui se trouvent en France. Rien n'est plus capable de donner une haute idée de ce Royaume qu'un pareil recueil ; puisque dans l'Italie même, l'on trouvera à peine des Amphiteatres & des Ponts, qui égalent ceux-ci en beauté & en magnificence.

Outre cela M. de Fer fait paroître une Carte genérale d'Allemagne, de la même grandeur & à peu prés du même dessein, que celles qu'il a faites de la France & de l'Espagne. C'est l'Aigle de l'Empire éploïé, qui soûtient la Carte. Autour de la Carte sont gravez les portraits des Empereurs, depuis Charlemagne jusques à l'Empereur qui regne. Au bas de la Carte sont les écussons des armes de tous les Princes de l'Empire. Le tout est terminé par les plans de Vienne, des environs de cette Ville, & de la Salle de Ratisbonne, où s'assemblent les Cercles de l'Empire. Aux deux côtez de la Carte il y a une explication de ce qui regarde l'origine, le progrez, & l'établissement de l'Empire en Allemagne.

J'ai lû (*l'Abbé Fucati*) depuis peu avec attention, le celebre passage de Quinte-Curce l. 10. chap. 23. sur lequel sont fondées les differentes opinions des Sçavans, touchant le tems auquel Quinte-Curce a vécu. Le voici, tel qu'il est dans l'Edition pour Monseigneur le Dauphin.

Proinde jure, meritoque populus Romanus salutem se Principi suo debere profitetur, cui noctis, quam pene supremam habuimus, novum sidus illuxit. Hujus Hercule, non solis ortus lucem caliganti reddidit mundo, quum sine suo capite discordia membra trepidarent. Quot ille tum extinxit faces? Quot condidit gladios? quantam tempestatem subita serenitate discussit? Non ergo revives-

cit ſolum ; ſed etiam floret imperium. Abſit modo invidia, excipiet hujus ſaculi tempora, ejuſdem domus utinam perpetua, certe diuturna poſteritas. Cæterum ut ad ordinem, à quo me contemplatio publica felicitatis averterat, redeam ; Perdiccas &c.

Cet endroit m'a fait naître une penſée qui ſans doute paroîtra nouvelle, & peut-être trop hardie. C'eſt que cette digreſſion a été fourrée dans le texte de Quinte-Curce.

M. de la Motthe le Vaier remarque qu'il y a peu de digreſſions dans cet Auteur ; & que lors même qu'il en fait quelqu'une, c'eſt ſi à propos qu'il ſemble qu'il ne pouvoit pas ſe diſpenſer de la faire. Tantôt c'eſt pour décrire un païs dont il ſera obligé de parler ſouvent, tantôt c'eſt pour apprendre à ſon Lecteur les mœurs d'un peuple, dont Alexandre entreprend la conquête ; mais cela vient ſi naturellement à ſon ſujet, qu'on ne s'apperçoit preſque pas qu'il s'en ſoit écarté. Ici je ne vois rien qui reſſente Quinte-Curce : après avoir lû la diviſion où ſe trouverent les Genéraux d'Alexandre après la mort de leur Prince, je me trouve dans un cahos & une obſcurité impenétrable; mon eſprit eſt tranſporté tout d'un coup de Babylone à Rome, & fait un ſaut de pluſieurs centaines d'années, je ne trouve plus mon Auteur, cet Ecrivain ſi doux, ſi coulant, & je trouve en ſa place un homme qui me parle galimathias; car c'eſt tout ce que je trouve dans cette

digreſſion. Je n'y vois point le ſtile de Quinte-Curce, mais j'y rencontre des expreſſions qui ne ſont jamais ſorties de ſa plume, au moins dans le ſens qu'on peut leur donner ici. *Merito* n'eſt point adverbe en aucun autre endroit. Je ne ſçai à quoi ſe rapporte *cui noctis, caliganti ? ſerenitas*, & *reviveſcit* ne ſe trouvant point ailleurs. Mais que ſignifie cette fraſe *abſit modo invidia* &c. Quelle confuſion ? quelles ténébres ? Enfin mon ſoureur en contemplation, ne me parle plus & me laiſſe avec mon Auteur. Heureux de ce qu'il ne m'en dit pas davantage. Tout ce que je viens de dire n'eſt qu'une conjecture & je ne la propoſe que pour ſçavoir ce que les Sçavans en penſeront. Peut-être prendra-t'il envie à quelqu'un d'examiner cet endroit plus exactement que je ne fais, je le ſouhaite, afin de profiter avec le public des lumieres des autres.

Je ſuis bien aiſe mon Reverend Pere, d'avoir eu cette occaſion pour vous dire, que je ne penſe point du tout à travailler à l'Hiſtoire des Livres periodiques, dont je vous avois parlé l'année derniere, quoique vous vouliez m'y engager ſi obligeamment. Je n'y ay jamais penſé & je ne ſuis point en état d'y travailler, ni par moi-même, ni par les ſecours qui manquent ſur cela dans la Province. Je vous fais cette declaration, afin que vous engagiez à cela quelque autre perſonne qui en ſera plus capa-

ble, & à qui les Livres & les habitudes necessaires ne manqueront point. Je croi cependant que vous obligeriez le public de donner un Catalogue des differens Journaux, ou au moins de faire connoître les Livres imprimez en Allemagne sur ce dessein. Je ne sçai s'il y en a eu d'autre que celui de Juncker dont je ne connois que le titre.

Nous profiterons de l'avis que nous donne le Sçavant inconnu, & nous prendrons l'occasion d'un Livre imprimé en Allemagne depuis peu, pour instruire le Public sur l'Histoire des Journaux. A l'égard du passage de Quinte-Curce, nous ne pouvons souscrire à la Critique trop scrupuleuse de Mr. Fucati, & nous nous flatons que ceux qui voudront examiner ses difficultez, approuveront nôtre reserve.

Ce n'est pas seulement l'Academie qui a rendu justice à l'éloquence de M. l'Abbé Colin, le public est entré sur son Discours dans les sentimens de l'Academie: le sujet étoit grand, mais commun, il s'agissoit de montrer *que la justice & la verité sont l'appui du Thrône des Rois.* Ce n'est pas un avantage que d'avoir à travailler sur une matiere si rabâtuë, on veut dire des choses nouvelles & on s'égare en s'écartant de la route ordinaire. M. l'Abbé Colin a sçû resserrer une matiere si vaste, & suppléer par la nouveauté du tour, au dégoût qu'auroient causé des preceptes que tout le mon-

de sçait, les pieces détachées qu'on a vûës du Pere du Cerceau Jesuite, lui ont acquis la reputation d'un des plus excellens Poëtes Latins de nôtre siécle, & le public recevra avec plaisir le recueil que Boudot en a fait imprimer.

On trouve chez ce Libraire l'Ouvrage entier du P. Pagy sur Baronius, en 4. voll. in folio.

CATALOGUE

DES LIVRES IMPRIMEZ *tant en France que dans les païs Etrangers, dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année 1705.*

Ecriture Sainte, Interpretes.

Dissertatio Biblica in qua Scripturæ Textus aliquot insigniores dilucidantur à J. M. Ayrolo Soc. Jesu in Collegio Romano linguarum Professore. Romæ in 4°. Novemb. p. 1821.

De præstantiâ Linguæ Sanctæ Oratio ejusdem authoris, Novemb. p. 1840.

Les Pseaumes de David & les Cantiques de l'Ancien & du Nouveau Testament, mis en Vers François & notez par Mr. l'Abbé Pellegrin. *A Paris* chez Nicolas le Clerc, in 8°. *Fevr.* p. 311.

Demonstration Evangelique ou Traité de

l'unité & perpetuité de la veritable Religion, pour servir d'introduction à la lecture de l'Evangile avec l'Explication des LXX. semaines de Daniel. Par J. Charon C. D. P. *A Paris*, chez Coignard, in 12. *Avril* p. 580.

Abregé de la Bible par Demandes & par Réponses, avec un poëme contenant le nom de tous les Papes. *A Paris*, chez N. Couterot, in 12. *Septemb.* p.1533.

An essay for a New Translation Of the Bible &c. Essay pour une nouvelle traduction de la Bible. Par un Ministre de l'Eglise Anglicane. *A Londres*, in 8°. *Septemb.* p. 1582.

Codex apocryphus novi Testamenti Collectus Castigatus ac illustratus à Joan. Albert Fabricio Theol. Professore Hamburgi, 2. tom. in 12. *May*, p.838.

Jesus inimicorum telis propositus, sive Enucleatio Commatum 27. & 28. capitis IV. act. Par le Docteur Chrystophle de St. Martin Surveillant. *A Dresde*, in 4°. *Juin*, p. 1010.

Salomonis Vantil Theolog. Dordraceni Malachias tractatus... accessit Dissertatio de situ paradisi Terrestris. A Leyde, in 40. *Août*, p. 1345... *Dissertatio* p. 1351.

Saints Peres, Livres de Theologie Dogmatique & Morale.

Spicilegium SS. Patrum & Hæreticorum

qui prioribus Ecclesiæ sæculis vixerunt. A Oxfort, 2. tom. *Novemb.* p.1861.

Homilia SS. D. N. Clementis Papæ XI. habita in Nativitate Domini anno 1704. *Mars*, p. 436.

Ejusdem SS. D. N. Homilia in die Paschæ anno 1705. *Juillet*, p. 1146.

Ejusdem SS. D. N. habita in festo SS. Apostolorum Petri & Pauli, *Octobre*, p. 1757.

Seconde Instruction Pastorale de Monseigneur l'Archevêque de Cambray pour éclaircir les difficultez proposées par divers Ecrits contre sa Premiere Instruction. *A Valenciennes*, in 12. *Juillet*, p.1161.

Troisiéme Instruction Pastorale de Monseigneur l'Archevêque de Cambray, sur l'infaillibilité de l'Eglise touchant les Textes. *A Valenciennes*, *Octobre*, p.1633...

Quatriéme Instruction Pastorale, *Novemb.* p. 1880.

Historia Controversiarum de divina gratiæ auxiliis sub summis Pontificibus Sixto V. Clementis VIII. & Paulo V. libri sex. autore. Theodoro Eleutherio Theologo. A Anvers, in fol. *Août*, p.1281. *Septembre*, p.1537. *Octobre*, p.1709.

Traité Theologique touchant l'efficacité de la Grace, où l'on examine ce qui est de foy, & ce qui n'en est pas ; ce qui est de St. Augustin & ce qui n'en est pas. Par le le P. Gabr. Daniel de la Compagnie de Jesus. *A Paris* chez le Clerc, in 8o. *Août*, p. 1407.

Appendix posterior ad Elementa Theologica in quæstionem de autoritate Ecclesiæ, autore Carolo du Plessis d'Argentré Doctore Sorbonico. *A Paris*, chez la V. Thibouſt, in 4°. *Novemb.* p. 1923.

Janſenius condamné par lui-même & par ſes défenſeurs, & par St. Auguſtin. *A Bruxelles*, in 12. *Juillet*, p.1199.

Inſtitutiones Theologico Morales ad uſum Confeſſariorum. *A Paris*, chez J.Quillau, in 12. *Septembre*, p.1592.

Conferences Eccleſiaſtiques de feu M. l'Evêque de Luçon, ſur la II. Epître de St. Paul aux Corinthiens, deux vol. in 12. *Fevrier*, p. 277.

Reſolution de pluſieurs Cas de Conſcience touchant la Morale & la Diſcipline de l'Egliſe, par feu Mr. de Sainte Beuve recüeillies par le Frere de l'Auteur. *A Paris*, chez G. Deſprez, in 4°. *Janvier*, p.55.

Opuſcula eximii viri Martini Henrici de Swaen Sacræ Theologiæ Doctoris in Univerſitate Lovanienſi. Lovanii, 2. Tom. in 12. *Juillet*, p.1186.

Opuſcula eruditiſſimi Domini L. C. de Decker S. Theol. Licentiati in Univerſitate Lovanienſi. Lovanii, apud Ægidium Deniquè, in 12. *Decemb.* p.2020.

Epiſtola Petri Coddæi Archiepiſcopi Sebaſteni ad Catholicos incolas fœderati Belgii &c. A Utrecht, in 4°. *Janvier*, p.91.

Notæ breves ac modeſtæ in doctrinam Archiepiſcopi Sebaſteni &c. Janvier, p.93.

Declaratio

Declaratio & Responsiones ab Archiepiscopo Sebasteno cum in urbe esset è D. D. Cardinalibus tradita & jam orbi pandita Christiano, in 8°. *May*, p. 767.

A Short And. Easie Method &c. Methode courte & facile dans laquelle on demontre la Verité de la Religion Chrétienne contre les Deïstes, nouvelle Edition. *A Londres*, in 8°. *Mars*, p. 371.

A Short And. Easie Method &c. Second part to the Jew &c... Methode courte & facile pour convaincre les Juifs de la Verité de la Religion. *A Londres*, in 12. *Octob.* p. 1676.

Controversies Ended &c. Les Controverses de Religion finies, in 12. *Juin*, p. 940.

Continuation des Pensées diverses écrites à un Docteur de Sorbonne, à l'occasion de la Comete qui parut au mois de Decembre 1680. *A Roterdam*, 2. Tom. in 12. *Juin*, p. 913... Suite de l'Extrait, *Juillet*, p. 1095.

The Christian Religion as professd by a daughter of the church of England... La Religion Chrétienne, telle que la professe une Fille de l'Eglise Anglicane. *A Londres*, in 8o. *Novemb.* p. 1911.

Livres de Pieté.

Traité de la Vie Spirituelle, écrit en Latin par St. Vincent Ferrier, avec des Exercices de Pieté pour passer chrétiennement

la journée. *A Paris*, chez C. Allier, *Février*, p. 308

Oratio Historico-Moralis de secunda filii Dei Nativitate &c. à R. P. Joan. Baptista Conventati Congregat. Oratorii Romani Presbytero. Romæ, in 8°. *Janvier*, p. 69.

Les Veritez de la Religion enseignées par principes. *A Paris*, chez J. Boudot, *Avril*, p. 644.

Conduite Chrétienne ou Réglement des principales actions & des principaux Devoirs de la Vie Chrétienne par le R. P. Franc. Neveu de la Compagnie de Jesus, in 12. *Février*, p. 235.

Traité contre le Luxe des Hommes & des Femmes, & contre le Luxe avec lequel on éleve les Enfans de l'un & l'autre Sexe, *A Paris*, chez M. Brunet, in 12. *Octobre*, p. 1745.

Tractatus de examine particulari. A Anvers, in 12. *Avril*, p. 609.

Le Chrétien Mourant, Maximes pour le conduire à une fin heureuse. Par le R. P. Hyppolite Helioc Religieux penitent du Tiers Ordre de St. François, in 12. *A Paris*, chez M. Brunet & N. Gosselin, *Septemb.* p. 1603.

Critiques.

Abregé de la Discipline Ecclesiastique par M. Lochon, Seconde Partie. *A Paris*, chez G. Vandive, in 4°. *Septemb.* p. 1595.

Obligatio & modus administrandi Sacramenta tempore pestis. Autore Domno Henrico Staille Dionantino. Opus posthumum. Lovanii. Avril, p. 597.

Des Processions de l'Eglise de leurs Antiquitez, utilitez & des manieres d'y bien assister. *A Paris*, chez le Fevre, in 8°. *Septemb.* p. 1573.

Ritus annuæ ablutionis majoris altaris Sacrosanctæ Basilicæ Vaticanæ in die Cenæ Domini, Autore J. Chrystophoro Battelli. Romæ. in 8°. *Avril*, p. 627.

Fulgor Fulginii in splendoribus Sanctorum à R. Julio Ambrosio Lucentio Abbate Ordinis Cisteriensis. Romæ, in 4°. *Avril*, p. 630.

Imago Pontificiæ dignitatis penicillo Sacrarum Scripturarum ac Traditionis Nativè delineata; Autore Desiderio Palæophilo. Constantiæ apud Æneam Sylvium, in 4°. *Janvier*, p. 74.

Librorum de Re Diplomatica supplementum in quo Archetypa in his libris proposita, ipsæque regulæ denuo confirmantur & illustrantur. Autore R P. D. Joan. Mabillonio. A Paris, chez Robustel, in folio, *Février*, p. 215.

La Souveraineté des Rois défenduë contre l'Histoire Latine de Melchior Leydecker Calviniste, par lui appellée Histoire du Jansenisme. *A Paris*, chez Josset in 12. *Janvier*, p. 42.

Bibliotheque curieuse & instructive de

divers Ouvrages anciens & modernes de Litterature & des Arts, ouvertes pour des personnes qui aiment les lettres, de l'Imprimerie de *Trevoux*, & se vend *à Paris*, chez Boudot. *Fevier*, p. 273.

M. Ge. Nicolai Kriegk Ordinis Philosophici Ienensis adjuncti; Diatribe de Peregrinationibus Romanorum Academicis. Iena in 4°. Dec. p. 2101.

Olai Borrichii de causis diversitatis Linguarum Dissertatio, edita curante Georgio Joch. Iena, in 12. Dec. p. 2056.

Dissertation sur *Magnia Urbica*, où l'on fait voir que cette Princesse n'est point femme de l'Empereur Maxence. *A Paris*, chez P. Cot in 12. *Juin*, p. 983.

A Chronologicall Dissertation, &c. Dissertation Chronologique, Genealogique & Historique sur la famille Royalle des Stuards &c. Par M. Kennedy Docteur en Droit &c. in 8°. *A Paris*, chez L. Coignard, *Novemb*. p. 1869.

Thomæ Crenii de furibus Librariis Dissertatio Epistolica. A Leyden. in 12. *Octob*. p. 1671.

Jac. Perizonii &c. Essay d'une Apologie de Quinte-Curce, contre la Critique trop aigre du celebre Jean le Clerc, par Mr. Perisonius. *A Leyde*, in 12. *Mai*, p. 798.

Supplementum Epistolarum Martini Lutheri, continens Epistolas CCLX. partim hactenus ineditas partim hinc inde dispersas, Hala, in 4°. *Juillet*, p. 1190.

Histoire Sacrée & Prophane.

Le Martyrologe Romain. Traduction nouvelle par le P. Simon Mothier de la Compagnie de JESUS. *A Paris*, chez Delaulne in 4°. *Avril*, p. 640.

Histoire Ecclesiastique par M. Fleury Abbé de Loc-Dieu Tom. 10. *A Paris*, chez Auboüin in 4°. *Octob.* p. 1768.

Histoire de l'Eglise par M. l'Abbé de Choisi tom. 2. *A Paris*, chez J. Coignard, *Janvier*, p. 1.

Annales Ordinis S. Benedicti Occidentalium Monachorum Patriarcha, Autore D. Joan. Mabillon Presbytero & Monacho ejusdem Ordinis è Congregatione Sancti Mauri Tomus secundus, &c. A Paris chez Charles Robustel in fol. *Juin*, p. 951.

La vie de S. Bernard, premier Abbé de Clairvaux Pere & Docteur de l'Eglise, par M. de Villefore. *A Paris*, chez Nulli in 4°. *Aoust*, p. 1320.

La vie de S. Norbert Archevêque de Magdebourg, Fondateur des Chanoines Prémontrez avec des Notes pour l'éclaircissement de son Histoire *A Luxembourg*, & se vend, *à Paris*, chez Rigaud in 4°. *May*, p. 812.

La vie de la bienheureuse Françoise d'Amboise, Duchesse de Bretagne, fondatrice des Carmelites par M. l'Abbé Barrin Prêtre, Grand Chantre, Chanoine & Grand

Vicaire du Diocese de Nantes. *A Rennes*, in 12. *Mars*, p. 388.

Relation de la Mort du Fr. Achilles, autrefois nommé Chevalier d'Albergotti & de F. Alexis, autrefois nommé Robert Greme, Gentilhomme Ecossois, Religieux de la Trappe. *A Paris*, chez de Laune, in 12. *May*, p. 862.

Lettres édifiantes & curieuses, écrites des Missions Etrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus. IV Recüeil. *A Paris*, chez N. le Clerc in 12. *Fevrier*, p. 279. . . . . V. Recüeil, *May*, p. 729.

Histoire d'Apollone de Tyane convaincuë de fausseté & d'imposture. *A Paris*, chez P. Giffart in 12. *Septemb.* p. 1514.

Abregé de l'Histoire d'Espagne par demande & par reponse. *A Paris*, chez J. Mariette, in 12. *Mars*, p. 449.

Gulistan ou l'Empire des Roses. Traité des mœurs des Princes, traduit du Persan par M. *** *A Paris*, chez le Clerc in 12. *Juillet*, p. 1131.

Histoire generale de l'Empire du Mogol depuis sa fondation, sur les Memoires Portugais de Mr. Manouchi, par le P. Fr. Catrou de la Compagnie de Jesus. *A Paris*, chez J. Nulli 2. tom. in 12. *Avril*, p. 574.

Recüeil des voyages qui ont servi à l'établissement & au progrés de la Compagnies des Indes Orientales, formées dans les Provinces unies des Païs-bas. *A*

Amsterdam tom. second in 12. *Octobre*, p. 1658.

Voyage d'Alep à Jerusalem par H. Maundrell, Chapelain de la facture Angloise à Alep. Traduit de l'Anglois. *A Utrecht* in 12. *Septemb.* p. 1566.

Relation historique d'un Voiage nouvellement fait au Mont-Sinaï & à Jerusalem par le sieur A. Morisson Chevalier du Saint Sepulchre. *A Toul*, & se vend, *à Paris*, chez A. Dezallier in 4. *Fevrier*, p. 187.

Les Campagnes de Charles XII. Roi de Suede. *A Paris*, chez Ribou in 12. *Septemb.* p. 1479.

Parallele du Cardinal Ximenés & du Cardinal de Richelieu, par Mr. l'Abbé Richard, *A Trevoux*, & se vend, *à Paris*, chez la veuve Barbin, G. Cavellier & C. Cellier in 12. *Janvier*, p. 76.

Description de l'Isle Formosa en Asie, dressée sur les Memoires du Sr George Psalma Naazar natif de cette Isle. Par le sieur *** *à Amsterdam*, & se vend, *à Londres*, in 12. *Avril*, p. 587.

La vie de Mr. Moliere, *à Paris*, chez Ribou in 12. *Aoust*, p. 1384.

Eloquence & Poësie.

Panegyrici Sacri V. P. Pauli Segneri Societ. Jesu ex postrema editione Italicâ latinè redditi à R. P. Maximiliano Rassler Soc.

Jesu. Accedit oratio R. P. Eusebii Truchsis ex eadem Societate, Oratio ad Cardinales habita feria 5. in Cæna Domini; itemque Dissertationes Academicæ de Monarchia summi Pontificis Dilingæ in 4°. Nov. p. 1901.

Ode ad Christum victorem ab Illustrissimo Domino Huetio Episcopo olim Abricensi, Mars, p. 447.

Panegyricus Clero Gallicano dictus ab Andrea le Camus Soc. Jesu Sacerdote. A Paris chez la V. de Simond Besnard in 12. *Novemb.* p. 1938.

Oraison funebre de Monseigneur Pierre de Bonzi, Cardinal, Archevêque & Primat de Narbonne, prononcée en l'Eglise de Narbonne le 18. May 1704. par le R. P. du Fay de la Compagnie de Jesus. *A Narbonne* in 4°. *Avril*, p. 631.

Recüeil des Oraisons funebres prononcée par M. Jules Mascaron Evêque & Comte d'Agen, Prédicateur ordinaire du Roi. *A Paris* chez G. du Puis, in 12. *Janvier*, p. 94.

Eloge du Roi prononcé dans l'Eglise des RR. PP. Capucins de Rochefort à la Céremonie du *Te Deum*, pour la naissance de Monseigneur le Duc de Bretagne, le 20. Juillet 1704. Par le R. P. Esprit de Blois, Gardien des Capucins. *A la Rochelle & à Rochefort* in 4°. *Fevrier*, p. 230.

La Rhetorique du College, trahie par son Apologiste, dans son Traité de la veritable Eloquence, contre celui de la Connoissance

de soi-même. *A Paris*, chez D. Mariette, in 12. *Mars*, p. 473.

Reflexions sur la Rhetorique où l'on répond aux objections du P. Lami Benedictin. *A Paris*, chez M. David in 12. *Novemb.* p. 1918.

Les Lettres de Ciceron à ses amis traduites en François, le Latin à côté, suivant l'Edition de Grævius, avec des avertissemens sur chaque Livre de sommaires & des notes sur chaque Lettres. *A Paris*, chez Coignard 4. Tom. in 12. *Janv.* p. 52.

Traduction nouvelle des Odes d'Horace & de ses autres œuvres par le R. P. Tarteron de la Compagnie de JESUS. *A Paris*, chez A. Pralard, in 8º *Mars*, p. 398.

P. Ovidii Metamorphoseon libri xv. expurgati & explanati, Autore P. Josepho Juvencio è Societate Jesu. Romæ in 12. *May*, p. 833.

Aucupium Carmen Autore P. J. Masselot S. J. Sacerdote. A Châlons in 12. *Septemb.* p. 1579.

Philosophie.

Nouvelle Logique, Courte & facile par le sieur de Boisverd. *A Bruxelles*, & se vend, *à Paris*, chez J. Boudot, *Fevier*, p. 305.

Reponse du P. Malebranche Prêtre de l'Oratoire, à la troisiéme Lettre de M. Arnauld touchant les idées & les plaisirs. *A Amsterdam*, in 12. *Juillet*, p. 1138.

Ethica seu Meralis de cognitione sui & Dei ut Principii, ut finis, ut regulæ morum. Auctore Guil. Marcello Claës S. T. D. Prof. Ethicæ in Academia Lovaniensi. Lovanii, in 12. *Dec.* p. 2066.

Mathematique.

Elemens de Geometrie de Monseigneur le Duc de Bourgogne. *A Trevoux*, & se vendent, *à Paris*, chez J. Boudot, in 4°. *Septemb.* p. 1467.

Traité des Quarrez sublimes, contenant des Methodes nouvelles, pour faire les sept Quarrez planetaires & tous autres. Par Mr Poignard Grand Chanoine de Bruxelles. A Bruxelles & se trouvent *à Paris*, chez J. Boudot, *Juin*, p. 963.

Application de l'Algebre à la Geometrie, avec une introduction qui contient les Regles du calcul Algebrique, par Mr. Guinée de l'Academie Royale des Sciences. *A Paris*, chez Boudot, *Septembre*, p. 1530.

Description, ou Explication des Globes, qui sont placés dans les Pavillons du Château de Marli, par Ordre de Sa Majesté. Par Mr de la Hire, Professeur Royal en Mathematique. *A Paris*, de l'Imprimerie de la Veuve Trибoust, *Decembre*, p. 2009.

Geographie Historique, ou Description de l'Univers, par Mr de la Forest de Bourgon. *A Paris*, chez N. le Clerc, in 8°. *Juillet*, p. 1205.

Nouvelle Methode pour apprendre la Geographie, enrichie de Cartes & de Figures, par le sieur de la Croix, cinq Tomes, in 12. *A Lyon*, & se vend *à Paris*, chez J. Boudot & Rigaud, *May*, p. 855.

Methode abregée & facile pour apprendre la Geographie, avec un abregé de la Sphere. *A Paris*, chez A. Brunet & J. Quillau, in 12. *Octobre*, p. 1786.

Medecine.

These soutenuë aux Ecoles de la Faculté de Medecine de Paris, dans une dispute publique, le 13. *Nov.* 1704. sous M. Geoffroy, Docteur, Regent... traduite du Latin, par Mr Andry, Professeur Royal en la même Faculté. *A Paris*, chez L. d'Houry, in 12. *Novembr.* p. 1846.

Dissertation sur la nourriture des Os, avec trois Lettres sur le Livre de la Generation des Vers dans le corps de l'homme, par Mr Lemery, Docteur & Professeur en Medecine & de l'Academie des Sciences. *A Paris*, chez P. Wite, in 12. *Mars*, p. 468.

Nouvelles observations Anatomiques, sur les Os, sur les Maladies extraordinaires & sur quelques autres sujets, par Joseph Courcial, Conseiller & Medecin ordinaire du Roi, en la Ville de Toulouse. *A Paris*, chez Laurent d'Houri, in 12. *Avril*, p. 611.

Traité des Alimens, par Mr Louis Lemery, de l'Academie Royale des Sciences, se-

conde édition, revûë & corrigée par l'Auteur. *A Paris*, chez Pierre Wite, in 12. *Decembre*, p.2053.

Histoire naturelle des Eaux chaudes d'Aix en Provence, par M^r.H. Lauthier à Aix. *Analise* des eaux Minerales de la Ville d'Aix, par le sieur Antoine Aucane Emeric. *A Avignon. Octobre*, p.1696.

Lettre adressée à la Faculté de Medecine de Paris, par Mr *** pour servir de reponse à une Lettre sur la Theriaque, composée par Mr Biet, in 12. *Avril*, p. 648.

Jurisprudence.

Les Titres du droit Civil & Canonique, rapportez sous les noms François des Matieres, suivant l'ordre Alphabetique. *A Lyon*, Chez A. Boudet, in 4. & se vend, *à Paris*, chez J. Boudot, *Avril*, p. 604.

Glossaire du droit François, par Mr Eusebe de Lauriere, Avocat en Parlement, deux vol. in 4. *A Paris*, chez Guinard, *May*, p. 794.

La Science parfaite des Notaires, ou le Moyen de faire un parfait Notaire &c. par Mr de Ferriere, nouvelle édition. *A Paris*, chez C. Osmont, in 4. *Janvier*, p. 40.

Georgii Melchioris Ludolphi Consiliarii Ducalis Saxo-Isenacensis Aulici de Introductione Juris primogenituræ, tractatus Nomico Politicus. Jenæ sumptibus Bielkianis, in 4. *Decemb.* p. 2039.

Epistola pro Augusto Hispaniarum Monarcha Philippo V. quâ & Jus assertum Successionis universæ Monarchiæ & omnia confutantur, quæ pro Investitura Regni Neapolitani & pro cæteris Regnis à Germanis scripta sunt; Neapoli, in 4. *Septemb.* p. 1503.

Manifeste de l'Electeur de Baviere, in 12. *Mars*, p. 491.

Antiquaires.

I. Cesari in Oro. Medailles du Cabinet Farnese, expliquées par le P. Paul Pedrusi de la Compagnie de Jesus. *A Parme*, in fol. *May*, p. 751.

I. Cesari in argento da Giulio Cesare sino à Trajano racolti nel fernese Museo &c. Explication des Medailles du Cabinet Fernese, par le P. Paul Pedrussi, de la Compagnie de Jesus. Tome second. *A Parme.* in fol. *Decemb.* p. 2090.

Seconda Lettera. Seconde Lettre de Mr de la Chausse, sur la Colomne de l'Apotheose d'Antonin, trouvée à Rome dans le Champ de Mars, pour repondre aux Remarques imprimées dans le Journal de Trevoux, du mois de Sept. 1704. *A Naples. Août*, p. 1310.

Explication d'une Inscription antique, trouvée depuis peu à Lyon, où sont écrites les particularitez des Sacrifices que les Anciens appelloient Tauroboles. *A Paris*, chez Pierre Cot, in 8°. *Dec*, p. 2085.

Dissertation sur Nigrinianus & sur quelques Princes, dont les Medailles font quelques difficultés aux Antiquaires. *A Paris*, chez P. Cot, in 12 *Juin*, p. 947.

Livres sur differens sujets.

Pratique de la Memoire Artificielle, pour apprendre & pour retenir aisément la Chronologie & l'Histoire Universelle, par le P. Buffier de la C. de Jesus. *A Paris*, chez Coutelier & Jollet, in 12. *Juillet*, p. 1222.

Observations de l'Academie Françoise, sur les Remarques de Mr de Vaugelas. *A Paris*, chez J. B. Coignard, in 4°. *Juin*, p. 965.

Le Sublime des Auteurs, ou Pensées Choisies, redigées par matiere suivant l'ordre alphabetique. *A Paris*, chez J. & M. Guinard, in 8°. *Decemb.* p. 2032.

Considerazioni Sopra &c. Considerations sur un fameux Livre François intitulé, la Maniere de bien penser, divisées en sept Dialogues. Ou on deffent plusieurs passages de Poëtes & d'Orateurs Italiens, que l'Auteur François à condamnez. *A Boulogne*, in 8°. *Fevrier*, p. 237. Suite du même Livre. *Mars*, p. 402. Suite du même Livre. *Avril*, p. 557. Suite du même Livre. *May*, p. 775.

Lettres Patentes avec les Statuts pour l'Academie des Belles Lettres établie en la

Ville de Caen, in 4°. *A Caen. Août*, p. 1374.

Traité du Bonheur, par M. * * *. *A Paris*, chez Guilletat, in 12. *Juin*, p. 992.

La Langue. A Paris, chez V. Coustelier, in 12. *Juillet*, p. 1195.

Supplement.

Eclaircissement sur la Prophetie de Jacob, par le P. de Tournemine Jesuite. *Mars*, p. 492.

Dissertation sur les Anciennes & veritables bornes de la Terre Promise, par le R. P. D. Pezron, ancien Abbé de la Charmoye. *Juin*, p. 1017.

Suite des Remarques de Mr le Pelletier, sur les Erreurs des Peintres, dans la Representation des Misteres de la Religion. *Janvier*, p. 169. *Mars*, p. 516. *Avril*, p. 665. *Septembre*. p. 1614.

Reponse à Mr. l'Abé Faidit, sur ce qu'il a écrit contre ces Memoires, pour l'usage pretendu de confondre les deux Epoques, *ab Incarnatione & à Passione*. *Fevrier*, p. 334.

Dissertation, Quelle langue doit passer pour la plus ancienne du monde. *Novemb.* p. 1949.

Relation de ce qui s'est passé dans l'Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences, tenuë le 12. Nov. 1704. par Mr Blondel. *Janvier*, p. 141. *Relation* de l'Assemblée de la même Academie, tenuë le 22. Avril 1705, *Août*, p. 1415.

Relation de l'Assemblée de l'Academie Royale des Inscriptions, tenuë le 14. Nov. 1704. par le même. *Fevrier*, p.314... *Relation* de l'Assemblée de la même Academie, le 21. Avril 1705. *Juillet*. p.1218.

Avertissement sur l'Auteur d'un nouveau Systeme du monde. *Avril*, p. 663.

Lettre à un des Auteurs des Memoires, sur le doute de l'Existence des Corps. *Juin*, p.1058.

Nouvelles Experience sur la Rarefaction de l'air, avec des remarques sur le Thermomettre de Mr Amontons, par Mr Nuguet. *Octobre*, p.1790.

Difficulté sur la maniere dont le P. de la Maugeraye explique les sons qui se forment dans les tuyaux, avec la Reponse. *Juillet*, p.1262.

Systeme sur les couleurs, par Mr Nuguet. *Avril*, p.675.

Observations sur la vision, par Mr le Clerc dessinateur du Roi. *Mai*, p. 894.. *Lettre* du même aux Auteurs des Memoires. *Juillet*, p. 1253.

Lettre sur le Flux & Reflux de l'Euripe. *May*, p. 871.

Observation d'Anatomie. *Mars*, p.512.

Dissertation sur l'Equilibre des Liqueurs, par le R. P. de la Maugeraye addit. Janv., de la Percussion des Liqueurs & de leur vitesse à la sortie des Vaisseaux, par le même. *Fevrier*, p. 345.

Des vitesses des Liqueurs à leurs sorties

des Vaisseaux, par Mr Nuguet. *Nov.* p. 1988.

Reponse de Mr Varignon à la Lettre inserée dans les Memoires de Trevoux 1704. Art. C I. *Janvier*, p. 106. ... Reponse à Mr Varignon, p. 124.

Reponse à l'Avis inseré dans le Journal des Sçavans du 8. Août, 1705. *Novembre*, p. 1977.

Principe de Mechanique, par le P. de la Maugeraye. *Dec.* p. 2134.

Lettre d'un Provincial aux Auteurs des Memoires sur la communication de la Mer Mediterranée, avec la Mer Rouge, dont il a été parlé au Mois de Decembre 1704. *Juillet*, p. 1257.

Dissertation sur le Cachet d'Agathe Orientale de Mr Gravier, dont il est parlé dans les Memoires de Juin, par Mr Bellet. *May*, p. 886.

Copie d'une Lettre écrite, par le P. Albaret Jesuite, au R. P. Hardouin, touchant plusieurs Medailles, qu'il a decouvertes depuis peu. *Fevrier*, p. 360.

Deux Medailles singulieres, l'une de l'Empereur Constantin, l'autre de Decentius Cesar expliquées, par le P. Hardouin Jesuite. *Dec.* p. 2150.

Dissertation sur un Monument antique, decouvert à Lyon, sur la Montagne de Fourviere, au mois de Decembre 1704. *A Lyon*, in 12. *Juin*, p. 996.

Explication d'une Inscription trouvée à Bourbonne. *Septemb.* p. 1604. Lettre, sur

les antiquités de la Ville d'Eparnay. *May*, p. 880.

Explication d'une Inscription decouverte depuis peu & envoiée de Lyon. *Avril*, p. 652.

Dissertation en forme de Lettre sur une Agathe, trouvée à Rheims. *Janvier*, p.132.

Explication d'une Medaille de Catherine de Medicis, dont il est parlé dans les Memoires de Decembre 1704. *Avril*, p. 706.

Dissertation sur les Armoiries des Rois & des Princes de la Maison Royale. *Juin*, p.1050.

Explication Historique des Armoiries du Roi d'Espagne Philippe V. *Octobre* p. 1807.

Eloge du P. Menestrier, de la Compagnie de JESUS. *Avril*, p.687.

Reponse aux Reflexions inserées dans le Journal des Sçavans de Paris, du Lundy trentiéme Mars & Lundy sixiéme Avril 1705. sur la Lettre ajoutée à la fin des Memoires de Trevoux, du mois de Septembre 1704 *Juin*, p.1070.

Reponse du P. de Grainville à Mr. de la Chausse. *Dec.* p. 2113.

Lettre de Mr. Daliveau, Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier, aux Auteurs du Journal de Trevoux. *Avril*, p.650.

Critique de la nouvelle Grammaire Françoise, dont on a donné l'extrait dans nos Memoires du mois de May 1705. adressée à l'Auteur. *Nov.* p.1980.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Decembre 1705.

ART. CLXXVI. D*Escription & Explication des Globes qui sont placez dans les Pavillons du Château de Marly. Par Mr. de la Hire.* Pag. 2009

ART. CLXXVII. Opuscula Eruditissimi Domini L.C. de Decker. C'est-à-dire, *Les Opuscules de Mr. de Decker &c.* pag. 2020

ART. CLXXVIII. *Le Sublime des Auteurs ou Pensées choisies, redigées par matiere suivant l'ordre Alphabetique &c.* pag. 2032

ART. CLXXIX. Georgii Melchioris Ludolphi Consiliarii Ducalis Saxo-Isenacensis Aulici, de Introductione Juris-primo geniturae, Tractatus Nomico-politicus. C'est-à-dire, *Traité de la maniere d'introduire le Droit d'Ainesse par George Melchior Ludolphe &c.* p. 2039

ART. CLXXX. *Traité des Alimens par Mr. Loüis Lemery de l'Academie Royale des Sciences &c.* p. 2053

ART. CLXXXI. Olai Borrichii de causis diversitatis Linguarum Dissertatio &c. C'est à dire, *Dissertation d'Olaus*

Borrichius sur les causes de la diversité des Langues &c. p. 2056

ART. CLXXXII. Ethica seu Moralis de cognitione sui & Dei, ut Principii, ut finis, ut Regulæ morum. Authore Guil. Marcello Claës &c. C'est-à-dire, *Traité de Morale par Mr. Claës &c.* p. 2066

ART. CLXXXIII. *Explication d'une Inscription antique trouvée depuis peu à Lyon, ou sont écrites les particularitez des Sacrifices que les Anciens appelloient Taurobole.* p. 2085

ART. CLXXXIV. J. Cesari in argento da Giulio Cesare sino à Trajano racolti nel Farnese Musco &c. *Medailles du Cabinet Farnese publiées avec leurs Explications par le Pere Paul Pedrussi &c.* p. 2090

ART. CLXXXV. M. Ge. Nicolai Kriegk Ordinis Philosophici Ienensis adjuncti Diatribe de Peregrinationibus Romanorum Academicis. *Dissertation sur les Voïages Academiques des Romains, par Nicolas Kriegk &c.* p. 2101

ART. CLXXXVI. *Réponse du P. de Grainville Jesuite, à Monsieur de la Chausse.* p. 2113

ART. CLXXXVII. *Principe de Mechanique, par le P. De la Maugeraye.* pag. 2134

ART. CLXXXVIII. *Deux Medailles Singulieres l'une de l'Empereur Constantin, l'autre de Decentius Cesar, expli-*

quées par le P. Hardoüin Jesuite. p. 2150

ART. CLXXXIX. *Nouvelles Litteraires.* p. 2158

D'Hollande. ibid.

De L'Isle. p. 2161

De Toulouse. p. 2163

De Paris. p. 2166

Catalogue des Livres imprimez tant en France que dans les pais Etrangers, dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année 1705. p. 2161

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0607